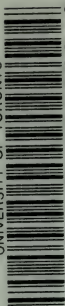


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01453958 9

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



PRESENTED TO

THE LIBRARY

BY

PROFESSOR MILTON A. BUCHANAN

OF THE

DEPARTMENT OF ITALIAN AND SPANISH

1906-1946

A

PIERRE DE CHANGY, ESCUYER

DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE



ITALIA-ESPAÑA

G
U
Á
R
D
E
S
E

C
O
M
O



J
O
Y
A

P
R
E
C
I
O
S
A

EX-LIBRIS
M. A. BUCHANAN

B

9 VIVES (John Louis) A Very Frvtefv
ction of a christen woman, made first in latyne
s Viues and tourned out of latyne into Englishe
t, fine woodcut title, small hole in first and last
page, otherwise a good copy in polished sheep. 4

Imprinted at Lon

A very rare edition of this work written by the t
Queen Mary. The book is dedicated to Katheri
strong opponent. He was imprisoned by the
ment. With Erasmus and Budaeus, Vives was
l of letters.

517 THI
for indemnifyi
Disposition of
Earl of Orford

518 A C
which probably
principal leade

VIVES (Juan Luis) A very frvtefv and pleasant booke called
the Instruction of a christen woman, made firste in latyne, by
the right famous clerke mayster Lewes Vives, and tourned out
of latyne into Englishe by Rycharde Hyrde. *Title within
woodcut compartment.* 4°. London, Henry Wykes, 1557.

WILLIAM HERBERT'S COPY, with his autograph dated 1768, des-
cribed by him in his edition of Ames: neither he nor Hazlitt give the
collation correctly; it should be A, 6 leaves; B—Nn in fours. This is
the first book known to have been printed by Wykes.

Old sheep gilt. £12/12/-



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

I

LIVRE DE L'INSTITUTION
DE
LA FEMME CHRESTIENNE

TIRAGE

20 exemplaires sur Papier des Manufactures impériales
du Japon (nos 1 à 20).

30 exemplaires sur Papier Wathman (nos 21 à 50).

425 exemplaires sur Papier de Rives, à la forme (nos 51 à
475).

N° 

Lemaire & Co



LIVRE DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE

TANT EN SON ENFANCE QUE MARIAGE ET VIDUITÉ

AUSSI DE L'OFFICE DU MARY

Nagueres composez en latin

PAR

JEHAN LOYS VIVES

Et nouvellement traduitz en langue françoÿse

PAR

PIERRE DE CHANGY, Escuyer

Avec Préface & Glossaire, par A. DELBOULLE



491355

9. 5. 49

HAVRE

LEMALE ET C^{ie}, IMPRIMEURS ÉDITEURS

M DCCC XCI



PRÉFACE

A PRÈS avoir fait des recherches à peu près vaines dans maintes bibliothèques, j'ai écrit un peu de tous côtés et à des hommes aussi savants qu'obligeants pour obtenir quelques renseignements sur Pierre de Changy et sa famille ; mais leurs réponses n'ont rien ou presque rien ajouté à ce que m'avaient appris quelques lignes de Du Verdier, de Moréri, de l'abbé Papillon et de quelques autres bibliographes. Ce qui est bien certain, c'est que les de Changy furent d'abord attachés à la maison du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et qu'ils durent leur nom aux pouvoirs féodaux

qu'ils exerçaient soit dans le village de Changy près de Charolles, soit dans un autre village du même nom, près d'Époisses, dans la Côte-d'Or. Il est probable que l'aïeul de Pierre, l'auteur de la traduction que nous offrons au public, fut messire Micquiel, Michel ou Michault de Changy qui, à ce que raconte Chastellain, l'historien des ducs de Bourgogne, fut fait chevalier par la main du seigneur de Croy dans un combat contre les Gantois (Chron. II, 264). Dans un compte de 1447, il est cité comme écuyer tranchant, et plus tard on le trouve premier maître d'hôtel du duc. Il figure encore dans un banquet offert par le duc de Bourgogne à tous les seigneurs et dames de Paris : « Messire Michau de Changy et messire Jehan de Kestergate, amman de Bruxelles, dit encore Chastellain, y acquirent l'appartenir du los comme souverains conduiseurs ». C'est encore le même sans aucun doute, ainsi que me l'a fait remarquer M. Emile Picot, qui fut mis par Antoine de La Sale, l'auteur des Cent Nouvelles nouvelles, au nombre de ces conteurs qui amu-

saient de leurs joyeux devis la cour du duc Philippe le Bon, ce qui prouve qu'il était aussi brave que bien « enlangagié », comme on disait en ce temps-là. Jean Andras, écuyer, seigneur de Changy, lequel, selon d'Hozier vivait en l'an 1491, fut probablement le fils de Michault et le père de notre traducteur. Une épître en distiques adressée au lecteur, composée par Simon Romyglæus, Angevin, et mise en tête de l'Institution de la femme chrestienne, nous apprend que Pierre de Changy fit longtemps la guerre, bella ferocia gessit. Atteint dans sa vieillesse de mille infirmités, « hunc mille affligit morbis comitata senectus », afin de se consoler de ses ennuis et de ses souffrances, il se mit à traduire pour ses filles l'ouvrage de Louis Vivès :

Natabus præcepta suis castissima vertit.

Plus jeune, il s'était diverti, au milieu des camps, à mettre en français quelques extraits de Pline l'Ancien qui parurent sous le titre de « Singularitez de Pline », un tout

petit volume dont j'ai vu un exemplaire à la bibliothèque de Rouen. C'est à cette traduction que Simon Romyglæus fait allusion dans ces vers :

Me miserum, aiebat, qui bella ferocia gessi
 Pro patria, corpus dum juvenile foret;
 Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,
 Mars, verti in castris, sanguinolente, tuis.

Selon les uns, Pierre de Changy mourut en 1553, selon les autres en 1563. Brunet prétend que ses ouvrages auraient été publiés après sa mort par son fils Blaise, curé d'Epouisses, auteur de « l'Histoire authentique de l'escuyer Girard et de damoiselle Alyson, contenant l'honneur, fidélité et intégrité des dames » : on voudrait savoir sur quels documents il appuie cette affirmation. Quoi qu'il en soit, la première édition de l'Institution de la femme chrestienne, celle dont nous donnons le texte, parut en 1542, chez Jaques Kerver, à Paris, à l'enseigne des deux cochetz. Brunet n'a pas connu cette édition; il en cite une autre du même imprimeur, à la date de 1543, qui portait ce titre : « Livre

très bon, plaisant et salulaire de l'institution de la femme chrestienne ». Quoique cet ouvrage ait eu plusieurs éditions, il est néanmoins devenu très rare, et il est assez curieux, assez intéressant, pour que M. Lemale ait entrepris de le remettre au jour dans son gracieux costume du XVI^e siècle pour la joie de ceux qui aiment les beaux et bons livres.

Cette traduction est presque une œuvre originale, en ce sens que Pierre de Changy abrège, supprime les longueurs du texte, dont il prend le commun (1), c'est à dire les idées principales, et prête ainsi au judicieux, mais un peu verbeux latiniste du XVI^e siècle, cette naïveté, cette bonhomie qui s'accorde si bien avec le savoureux langage du vieux temps. Il a des tours heureux, des expressions pittoresques, un peu crues parfois, que ne rencontrent presque jamais ni Mayerne

(1) Comme on peut le voir en consultant le texte latin, cette expression est particulièrement juste pour l'Office du mari, qui vient à la suite de l'Institution de la femme chrétienne. Ce n'est qu'un abrégé très sommaire du traité de Vivès, de *Officio mariti*.

Turquet, ni Linocier qui, après lui, ont traduit textuellement Loys Vivès. Souvent il ajoute à l'original des traits charmants comme ceux-ci : La bonne fille se doit rendre obeyssante sans murmurer, hongner, répondre, fumer, ou dire patenostres de cyngé. — Une couleur fait les joues vermeilles, l'autre les levres corallines. Lorsque tu es ainsi deffigurée, Dieu ne te cognoist point entre ses brebis, tu as falsifié sa monnoye. — On chercherait inutilement dans Vivès ce joli passage sur la femme savante : « Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrer savante, et l'avoir apprins par la lecture des livres, car son tenuissime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminisans, semblera que les clerks luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de Zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge ». Pierre de Changy, comme l'auteur qu'il traduit, était peut-être un peu de l'avis de ce personnage de Ménandre qui a dit ce mot trop souvent répété : « Celui qui enseigne les lettres à une femme fait mal :

il ajoute du venin à l'aspic redoutable ». Mais au XVI^e siècle nous sommes déjà loin de ce rude moyen âge où les nobles chevaliers ne demandaient à la femme « tendre comme rose » que d'être gracieuse, gentille et de « clere façon » ; où Philippe de Navarre dans son Traité moral des quatre âges de l'homme prétendait que les jeunes filles n'avaient pas besoin de savoir ni lire ni écrire, sauf les « nonnains », sous prétexte que le diable est bien subtil à faire pécher, et capable de leur mettre en tête de lire « messages d'amour, lettres de folie », et qui plus est d'y répondre.

C'est pourquoi si Loys Vivès conseille aux jeunes filles d'apprendre plutôt à lire leurs heures qu'à danser, s'il leur cite l'exemple de princesses que ne rebutaient même pas les apprêts de la cuisine, s'il les exhorte « à besongner à l'aiguille, prendre la quenouille, tourner le fuseau », il est loin cependant de leur interdire la culture de l'esprit. « N'est-ce pas grande folie mieux estimer ignorance que savoir ? Voudriez-vous, dit-il, la plus ignare être la meilleure ?

Si les jeunes filles apprennent à se farder, filer, coudre et broder, pourquoi non à connaître chose salutaire et de vertu ? » Il avait raison, mais il se trompe en affirmant que parmi les femmes qui se délectent à l'étude, on n'en saurait trouver qui fussent impudiques, saltarelles, caqueterelles ou chanteresses. Ces dernières, il les a en haine et il dirait volontiers avec un de ces Pères de l'Église dont il invoque tant de fois l'autorité : « il est plus tolérable d'ouïr siffler un basilique que d'entendre chanter une femme ».

Les ouvrages les plus répandus à cette époque (en 1523, date de la publication du livre De institutione feminæ christianæ) sont ceux que la comtesse Mahaut (XIII^e-XIV^e s.) et Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (XIV^e-XV^e s.) avaient dans leurs librairies : la pastorale de Robin et Marion, Parseval le Galois, Tristan, le voyage de Marco Polo, Merlin, Florimond, Mélusine, les romans du Renart et de la Rose, les Enfances Ogier, Lancelot du Lac, les histoires du Saint Graal, Fierabras,

Girard de Viane, les Chroniques de France, Jehan de Mandeville, bref à peu près toutes les œuvres principales de la littérature médiévale. Entre ces livres, nos vieilles épopées, mais surtout les romans d'aventure, déjà traduits dans un langage plus moderne, étaient au temps de Vivès dans toutes les mains.

Il faut reconnaître qu'il est bien sévère à leur endroit : « Ce sont livres, écrit-il avec indignation, translatez par gens oiseux, pleins de immundicitez, adonnez à vices et lubricité », et il n'est pas loin de les mettre au même rang que les Facécies de Poge « infestissimes ». Par conséquent il conseille à la jeune fille qu'il veut former de les fuir comme la peste, et de ne lire que des histoires louables, « Sénèque, Saint Jérôme et les sacrées lettres », en homme qui entend que le meilleur moyen d'enseigner la vertu, c'est, comme l'a dit Joubert avec tant de justesse, d'enseigner la piété. Nos jeunes lycéennes de quatorze à quinze ans auxquelles des maîtresses, inconscientes de ce qu'il faut dire et de ce qu'il faut taire, don-

nent, entre autres sujets de devoir, à comparer l'Amphytrion de Plaute avec celui de Molière, ne se contenteraient pas de cette nourriture intellectuelle, un peu maigre, il faut en convenir, et elles auraient peut-être raison. Mais de nos jours n'a-t-on pas été trop loin, quand on a tracé pour elles un programme dont l'ensemble est comme une encyclopédie des connaissances humaines, capable d'effrayer un membre de l'Institut? Nous passons toujours d'un extrême à l'autre : les pédagogues de ce temps semblent vraiment avoir oublié qu'une femme n'est pas un homme, et qu'avant toutes choses il s'agit de former de bonnes mères de famille, plus raisonnables que raisonneuses, moins instruites que lettrées, et surtout plus modestes plus retenues que savantes. « La femme ne peut être supérieure que comme femme ; mais dès qu'elle veut émuler l'homme, ce n'est qu'un singe », a dit excellemment Joseph de Maistre.

Le célèbre protestant Agrippa d'Aubigné, dont la mère Catherine de l'Estang avait commenté un saint Basile grec, dans une

lettre adressée à ses filles passe en revue les femmes savantes de son siècle. Voici la conclusion de cette lettre dont je recommande la méditation aux pères et aux mères de famille de mon temps, à ceux et à celles surtout dont les revenus sont médiocres : « Je viens à vous dire mon avis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux damoiselles de moyenne condition comme vous, car les moins heureuses en ont plutôt abusé qu'usé : les autres ont trouvé ce labeur inutile, essayants ce que l'on dit communement, que quand le rossignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eslevation d'esprit desmesuree hausse le cœur aussy, de quoy j'ay veu arriver deux maux, le mespris du mesnage et de la pauvreté, celui d'un mary qui n'en sait pas tant, et de la dissension ». Quand le rossignol a des petits il ne chante plus : il y a comme cela des perles dans ces vieux auteurs du XVI^e siècle.

On en trouvera plusieurs de cette espèce dans la traduction de Pierre de Changy, et

c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à la tirer de l'oubli pour la présenter au public lettré, car « un bon livre est un bon ami ».

A. DELBOULLE.

Le Havre, 21 Février 1891.



Liure de l'insti

tution de la femme chrestienne, tant en son enfance, que mariage & uidue.

Aussi de l'office du mary, nagueres cõposez en latin par Iehan Loys viues, & nouuellement traduietz en langue frãcoyse par Pierre de Chãgy escuyer.

Avec priuilege.

On les vend a Paris en la rue saint Iaques a l'ẽseigne des deux cochetz, par Iaques Keruer.



LE PRIVILEGE

L est permis a Jacques Kerver, libraire jure en l'Universite de Paris, faire imprimer & vendre ce present livre. Et deffenses a tous autres Libraires & Imprimeurs de non imprimer ou faire imprimer ledit livre sus telle ou autre quelconque copie, jusques a quatre ans finis & acomplis, a compter du jour & datte de ceste presente Impression, sur peine de confiscation desdictz livres & d'amende arbitraire. Faiçt le septiesme jour de Novembre mil cinq cens xli.

Ainsi signe,

I. MORIN.



SYMONIS ROMYGLAEI ANDEGAVENTIS

AD LECTOREM CARMEN

*Quantum versorem libri miraberis hujus,
 Si tibi descriptus, candide lector erit.
 Hunc mille affligit morbis comitata senectus,
 Ne lecto possit tollere membra suo.
 Pleno ore ut pullis jejuna ministrat hyrundo,
 Sic aliena cibos portat in ora manus.
 Dum glacialis hyems, dum frigida bruma rigescit,
 Et gravat annojum terra nivosa senem;
 Dum quoque frigidulum corpus jubet abdere pluma,
 Vivaci ingenio nescit obesse gelu.
 Me miserum (aiebat) qui bella ferocia gessi
 Pro patria, corpus dum juvenile foret.
 Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,
 Mars, verti in castris, sanguinolente, tuis.
 Et fiam modo truncus iners, & inutile lignum :
 Hoc omnes musæ vos prohibete meæ.
 Dixit, & arripuit librum præcepta docentem,
 Instituenda quibus virgo pudica domi est ;
 Officium uxori constat quibus, atque marito,
 Lugenti et viduæ tristia fata viri.*

4 *De l'Institution de la Femme Chrestienne.*

*Gallorum expressit lingua quæ sermo latinus
Texerat, ignaris, Roma diserta, tui.
Qui sexaginta, aut plures evasit ad annos,
In lecto nec vult delituisse suo.
Natabus præcepta suis castissima vertit.
Primevo faciant talia flore patres.*

BLASII DE CHANGY AUCTORIS FILII

AD LECTOREM EXASTICHON

*Si quid in hoc primum occurrat nascente libello
Aures quod radat, lector acerbe, tuas,
Nil prius effundas, quam tu descenderis in te,
Et vitia ingenii sint bene nota tui.
Ergo nihil cum fit, Momus quod carpat acutus,
Contineat virus lingua proterva suum.*

EJUSDEM AD FRATREM SUUM IACOBUM DE CHANGY
UTRIUSQUE JURIS DOCTOREM

EPIGRAMMA

*A patre suscipias versum, germane, libellum,
Proque tua expressum commoditate legas.
Optima conjugibus tradit præcepta futuris
In quorum numero, vel bene fallor, eris.*

*Ergo lege, & præcepta tene servanda maritis,
Ut sint conjugii tempora fausta tui;
Eligeque uxorem quæ prædita moribus istis
Sese offert, in ea quos pater esse jubet.*

PETRI PESSÉLIÈRE ANTISSIODORENSIS AD DEFENSIONEM
INTERPRETIS

SAPPHICON

*Enfurit magnis resonans catervis
Zoilus, tetrum parat atque virus:
Sustinet tandem quoque perpolititas
Cædere gemmas.*

*Multa quæ Vives latius teneret,
Quæque Parnasso viridique lauro
Digna, vel doctis hominum paterent
Undique scriptis,*

*Gallicum hunc Vivem violasse clamat
Congruos musæ maculantem honores,
& relinquentem numeros secundo
Ordine structos.*

*Vulnerant nostrum nihil ista tela.
Ipse nam claras sibi præparavit
Orbitas, pandens rudibus puellis
Dogmata mira.*

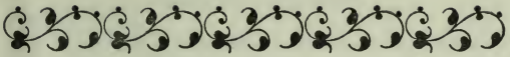
*Hic est præterea qua vivat lege maritus,
 Et stet in officio quatenus ipse suo.
 Accipe, conveniunt tibi munera : nam nisi fallit
 Me mea mens certe mox Neonymphus eris.*

 DIXAIN

DU SUSDIT PESSELIÈRE A BLAISE DE CHANGY, CURE
 D'ESPOYSSE, SUS LA MORT DE SON PERE, TRADUCTEUR
 DU PRESENT LIVRE.

*Plains tu le cas ? Es tu mis en destresse,
 De ce que Mort a ses dardz desbendé
 Sus l'escuyer de si grant prouesse,
 Tant d'eloquence, et tout art prebendé ?
 Vray Dieu, quel change ! Il est bien amendé
 La Mort pensant l'opprimer & estaindre,
 Apres qu'a faiçt en francoys Vives paindre,
 Luy a changé cest estat douloureux,
 Ce nom obscur (pour ce riens ne doibs plaindre)
 A assurance et renom glorieux.*





ENSUYT LA TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS EN CE PRESENT LIVRE



| | |
|-------------------------------|-------|
| | Pages |
| Le prologue de l'acteur. | 13 |

TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER LIVRE

| | | |
|----------------|---|------|
| CHAPITRE I. | — De l'education & nourriture premiere de la vierge | 19 |
| CHAPITRE II. | — De l'autre enfance..... | 22 |
| CHAPITRE III. | — Des premieres exercitations..... | 24 |
| CHAPITRE IIII. | — De la doctrine des pucelles. | 31 |
| CHAPITRE V. | — Quelles escriptures elle doit lire..... | 37 |
| CHAPITRE VI. | — De Virginité..... | 42 |
| CHAPITRE VII. | — De la cure & follicitude de Virginité..... | 45 |
| CHAPITRE VIII. | — De la cure du corps en la pucelle..... | 50 . |

| | Pages. |
|---|--------|
| CHAPITRE IX. — Des aornemens..... | 58 |
| CHAPITRE X. — De la folitude de la vierge. | 73 |
| CHAPITRE XI. — Des vertus des femmes, & exemples qu'elles doivent enfuyr..... | 80 |
| CHAPITRE XII. — Quelle contenance doit avoir dehors..... | 87 |
| CHAPITRE XIII. — Des dances & faltacions... | 101 |
| CHAPITRE XIII. — Des amourettes..... | 106 |
| CHAPITRE XV. — De l'amour de la vierge... | 119 |
| CHAPITRE XVI. — De chercher espoux..... | 123 |

TABLE DES CHAPITRES DU SECOND LIVRE

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE I. — Que doit penfer la femme qui fe marye..... | 145 |
| CHAPITRE II. — Des deux chofes neceffaire- ment requifes a la maryée. | 149 |
| CHAPITRE III. — Comme elle fe portera en- vers fon mary..... | 155 |
| CHAPITRE III. — De la concorde des maryez. | 181 |
| CHAPITRE V. — Comment privement fe trai- ctera avec le mary..... | 193 |
| CHAPITRE VI. — De jalouzie..... | 199 |
| CHAPITRE VII. — Des aornemens..... | 207 |
| CHAPITRE VIII. — Des lieux publicques..... | 211 |
| CHAPITRE IX. — Comment elle fe gouverne- ra au fait domestique.. | 224 |
| CHAPITRE X. — De la cure et foing quelle doit avoir envers fes en- fans..... | 233 |
| CHAPITRE XI. — De celles qui convolent & | |

Table des Chapitres.

11

| | Pages. |
|---|--------|
| retournent en secondes noces..... | 248 |
| CHAPITRE XII. — Comment elle se doit gou- verner avec ses parens, affins, & allyez..... | 252 |
| CHAPITRE XIII. — Comme se traittera avec ses enfans maryez, gen- dres ou bruz..... | 257 |
| CHAPITRE XIII. — De la mere de famille aagee. | 260 |

TABLE DES CHAPITRES DU TIERS LIVRE

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE I. — Des vefves et du dueil d'i- celles..... | 265 |
| CHAPITRE II. — Des funerailles du mary... | 274 |
| CHAPITRE III. — De la memoire du mary.. | 277 |
| CHAPITRE III. — De la continence, & hon- nesteté de la vefve..... | 280 |
| CHAPITRE V. — Comme elle se gouvernera en la maifon..... | 285 |
| CHAPITRE VI. — Comment elle se gouver- nera dehors la maifon.. | 288 |
| CHAPITRE VII. — Des secondes nopces..... | 293 |

TABLE DE L'OFFICE DU MARY

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE I. — De l'origine et utilité de ma- riage..... | 301 |
| CHAPITRE II. — De eslire femme..... | 307 |
| CHAPITRE III. — De l'accès en mariage..... | 325 |
| CHAPITRE III. — De la discipline des femmes. | 333 |

| | Pages. |
|---|--------|
| CHAPITRE V. — Du fait domestique..... | 341 |
| CHAPITRE VI. — Des choses exterieures..... | 345 |
| CHAPITRE VII. — Des habits et acoustremens | 347 |
| CHAPITRE VIII. — De l'absence du mary | 351 |
| CHAPITRE IX. — De la reprehension & casti- gation de la femme..... | 352 |
| CHAPITRE X. — De proceder en mariage... | 358 |
| CHAPITRE XI. — Quelle utilité de l'amour mutuel en mariage..... | 360 |
| CHAPITRE XII. — De ceulx qui n'ont point d'enfans..... | 362 |
| CHAPITRE XIII. — De la femme aagee | 364 |
| CHAPITRE XIII. — Des joyes de Paradis..... | 367 |





A MARGUERITE, MA FILLE

De la librarie du seigneur saint Anthot, conseiller en nostre souveraine court a Digeon, ton frere maistre Jaques docteur es droictz m'a apporté a Changy ung livre en latin, composé par homme eloquent, contenant honneste erudition de la Femme chrestienne, divisé en trois livres particuliers, selon les trois estatz que peult avoir une femme. Le premier est des meurs et conditions d'une fille. Le second du bon regime d'une femme maryee. Et le tiers de la contenance d'une vefve. Et pour ce qu'il m'a semblé bon & utile pour livre domestique, je l'ay traduit et translaté en françois pour ton instruction, & lecture de noz parentes, esperant que par la recordation des enseignemens d'icelluy, tu augmenteras ta vertu & renom, tant en l'aage nubile auquel tu es de present que en autre

estat, quant tu y parviendras, et qu'il sera besoing d'enseigner les autres, si tu en as charge. Car je trouvoys indecent telz et si bons enseignemens pour Filles, Femmes & Vefves y contenus leur estre occultes & mussez par tel et si hault latin a elles non entendibles.

Si te prie le lire, entendre et suyvre a ton pover en quelque estat que tu te treuve : car combien que la matiere soit commune & vulgaire, tu y trouveras plusieurs bons & utiles enseignements.

Ton pere
DE CHANGY.





PREFACE

OU

PROLOGUE DE L'ACTEUR

DAME Catherine d'Espagne, royne d'Angleterre, la sanctité de vos meurs, et le hault vouloir de vostre esperit adonné aux sainctes estudes, m'ont induit de vous escrire aucune chose pour l'institution de la femme chrestienne, non encores traictee, en si grande abondance & varieté d'escripvains. Platon, Aristote, & autres philosophes, qui ont escript des affaires familieres & biens publicques, ont touché aucunes choses servans a l'office de la femme. Les Docteurs de l'Eglise ont inscript des Vierges & Vefves par dedans leurs volumes, plus pour les persuader que informer. Tous insistent a la louenge de Virginité & Chasteté

en leurs oeuvres magnifiques & excellens, pleins de sanctité, mettans la main en choses haultes & divines, plus tost que es basses, inferieures et communes. Pour cecy avons redigé les enseignemens d'icelle institution, plus par leurs auctoritez que par nostre opinion, commenceans au premier aage de honneste pucelle jusques a son mariage, pour le premier livre du present volume. Le second est des le mariage de la bonne matrosne, jusques a la viduité. Et au troisieme est institué l'estat de la vefve : combien que en chascun d'iceulx y ait aucune chose de tous lefditz estatz, affin que la Vierge ne vueille lyre seulement le premier, la maryee le second, et la vefve le tiers. En iceulx je suis plus brief que aucuns n'eussent voulu, car les reigles de commandemens doivent estre succinctes et briefves, pour plus facilement les relire, comprendre et reciter : autrement donneroient plus de destourbe que d'enseignement, à l'exemple des ordonnances de l'Eglise, qui trop plus succinctement sont inferez que les narrations des hystoires.

Quant aux institutions des hommes, elles

feroient par trop prolixes & longues, tant ont offices divers, a la maison, & dehors, en negoces privez & publicques : mais les meurs & conditions des femmes, par petit volume peuvent avoir leurs commandemens. Dont le premier & le principal est Pudicité : parquoy je tiens en execrable vice les hommes par la follicitude desquelz elle est viciee, perdue & irrevocablement estaincte. Aucuns ont escript matieres vilaines, vicieufes & deshonneftes, demonstans leur cueur infaißt de venin, & corrompu de vices, qui appeteroient chascun estre semblable a eulx, mais entre iceulx, Ovide a escrit commandemens d'iniquité, comme souverain ouvrier par son livre de l'Art d'aymer : parquoy m'est advis que oncques homme plus justement ne fut banny de Romme. Autres diront aussy de moy que je donne institutions & commandemens trop austeres, aspres & severes : mais la nature & exigence de la matiere le requiert. Car ce souverain bien de Pudicité doit estre gardé comme la paupiere des yeulx, qui ne peult souffrir immundicité, tant soit petite. Aussi

Vertu confifte en chofes rudes, difficiles & dures. La voye d'icelle eft eftroicte, pource que peu de gens y entrent : fi eft le joug doux & la charge legiere a gens de bon vouloir, quoyque foit arcte & eftroicte : mais le chemin de vices eft patent & penible. Je ne ignore pas que plusieurs impudens, laccifz, perdus & adonnez a vices & malverfations trouveront mes dictz rigides, facheux et afpres; car comme chevaulx gaiz & petulans haniffent a toutes jumens. Ilz voudroient que toutes femmes fuflent mechantes, vaines & faulterelles joyeufes d'efre aymees & follicitees de plusieurs qui fe dient leurs ferviteurs ou mieulx leurs deviateurs.

Tels me diront plus toft refveur que precepteur : mais ce n'eft chofe nouvelle aux malvivans d'avoir en hayne toutes bonnes monitions. Sainct Hierofme recite qu'il avoit efcript ung traicté de Virginité, auquel il fut contrainct aller contre les vices & publier les aftuces, aguetz, fineffes & embufches du dyable, pour la garde de la pucelle, affin d'y obvier, dont il fut eftimé des vicieux criminateur, non moniteur. Je

me reconforte que j'auray avec moy gens fcavans & graves : chastes pucelles, vertueuses matrosnes, constantes vefves et tous bons chrestiens, qui non seulement voudroient eviter peché, mais auffi les occasions, circonftances & moyens, tendans ou induyfans a iniquité. Je admoneste legierement les femmes de bon vouloir de leur charge & office. Aux autres, l'on parle plus avant, affin qu'elles voyent comme en ung miroir les inconveniens esquelz elles peuvent tumber pour en avoir honte & f'en retirer. Encores ay delaiſſé aucunes choses, que n'ay voulu particulièrement expliquer, pour ce qu'elles seroient turpes, inhonestes & pernicieufes, avec documens de Chasteté, qui mieulx se doivent entendre que eſcripre.

A toy j'ay dressé mon oeuvre, qui as esté Vierge, Maryee, Vefve, puis maryee, esquelz estatz tu t'es gouvernee si sagement et vertueusement que tu dois estre exemple aux autres. Toutefois je ſcay que mieulx tu ayme vertus estre louees & exaltees que toy meſmes : mais en extollant & louant les

vertus l'on estime celles qui les suyvent.
Marie ta fille lya mes monitions presentes,
pour te succeder en bonnes meurs, &
autres qui voudront apprendre & continuer
a bien vivre.





LE PREMIER LIVRE
EST DE
LA PUCELLE



CHAPITRE PREMIER

DE L'EDUCATION ET NOURRITURE PREMIERE
DE LA VIERGE



QUINTILIAN voulant instituer & descrire ung orateur, dit qu'on doit commencer a le morigerer & endoctriner des son enfance, estimant que pour le faire singulier en eloquence, l'on y doit accommoder & employer tout le temps de sa jeunesse, voire des qu'il est au berseau : par plus forte raison, l'on doit commencer la cure de la vierge chref-

tienne de bonne heure, pour la parfaire en vertus, non pas differer jusques a la croiffance, mais dès le commencement qu'elle est alaiçtee. Ce que je dis devoir estre faict de laiçt maternel, s'il est possible, comme l'ont conseillè plusieurs Philosophes. Car ce est & fera plus grant charité & mutuel amour entre la mere & la fille, quant autre n'y aura mis la sollicitude : car les nourrices sont acoustumees d'estre appellees meres. Veritablement la mere estime la fille mieulx estre sienne, laquelle non seulement elle a portee en son ventre & enfantee, mais aussi souvent l'a portee entre ses bras, nourrye de ses propres mammelles, alimentee de son sang blanchy, receu ses premiers rys, endormye en son giron, souvent baifee, veu ses petites mynes, ouy les premiers motz qu'elle cuyde jazer de sa langue balbuciente & besgueante. Tels actes font incorporer & imprimer fervente amour & pitié non seulement entre les humains recevans telle mutuelle nourriture, mais aussi entre les bestes brutes, qui tant estiment & reconnoissent leurs nourricieres qu'ils les suyvent plus tost que leur mere,

& deffendent ceulx qu'ilz alaiçtent jusques a la mort. Et ne scay par quel moyen il advient que non seulement les petis succent le laiçt de leur mere, mais aussi leur amour, meurs & complexions, dont souvent advient que les enfans n'enfuyvent en riens les meres pudiques, ni font a elles semblables en corps ne courage. La fable en est toute notoire d'ung enfant qui fut nourry d'une truie, lequel de sa nature prenoit plaisir a se coucher en la fange. Pour ce conseillent les sages au deffaut des meres eslire honnestes nourrices, singulierement es filles.

Icelluy Quintilian dit que l'on doit avoir esgard que les propos de la nourrice ne foyent vicieux, car l'enfant de jeunesse prend viles façons difficiles a retracter, comme difons que le pot retient longuement la premiere mauvaise liqueur dont il est abreuvé. Bien change le filz telles meurs par la nourriture qu'il a hors. Es filles y a plus grant dangier de soy acoustumer a chose turpe ou vaine: car pour leur mol sens, avec leur residence domesticque, a difficulté se reti-
rent de ce qu'elles ont appris ou veu faire

en leur rude & tendre jeunesse. Pour ce dit saint Hierosme que l'on doit eviter nourrices legieres, lascives, garruleuses & pleines de babil, & par plus forte raison luxurieuses.

CHAPITRE II

DE L'AUTRE INFANCE

LA pucelle alaiçtee parlant & cheminant se doit esbattre et solacier ou jouer avec ses pareilles, en presence de la mere ou de sa nourrice ou d'autre femme aagee, pour temperer les jeux dissoluz, contenances, parolles indecentes, injurieuses ou audacieuses, en mesprisant ses compaignes, que par telz actes elle ne se habitue a vices difficiles a reprimer & corriger. Mesmement ne doit la pucelle continuer de hanter les enfans masles, pour non se acoustumer a soy delecter avec les hommes.

L'affection croist entre les enfans nourris & souvent conversans ensemble, a laquelle tendent plus les femmes, d'autant qu'elles ont l'esperit plus prompt a volupté, & en tel

aage juvenil qui ne ſçait encores juger entre bien & mal, l'on doit craindre mauvaife acouſtumance. Peſtilante eſt l'opinion d'aucuns qui veulent que les filles ſachent le bien & le mal, & ont fantaſie que par ce mieulx ſuyvront vertu & eviteront les vices. Mieux vault ignorer le mal que le ſçavoir, teſmoings nos premiers parens, leſquelz pour vouloir ſçavoir le mal gouſterent du fruit de vie & ne ſe voulurent contenter de ſçavoir le bien que Dieu leur avait appris.

Plus prompte eſt la fille au mal qu'elle ſçait que a celluy qu'elle ignore, dont les pere & mere ſont cauſes ſouvent de leurs vices, & le mal qu'elles ont appris en jeuneſſe tant en geſtes que en parolles, elles le continuent. Pour ce doivent eſtre ſongneux les parens que la fille n'ait contenances, rys, faiçtz ou actes indecens a leur aage pour en rire, les baiſer, louer ou embraffer, pour l'approuver : car ſouvent la pucelle ſe efforcera dire ou faire choſe qu'elle verra plaire a ſes parens, en quoy par telz blandiſſemens elle ſe pourra habituer. J'ay veu pere donner ung ſoufflet a ſon jeune filz pour ung rapport qu'il luy fai-

foit du faict domesticque a son retour, quoy que le pere le voulust bien sçavoir, affin qu'il ne induist son enfant a estre rapporteur de nouvelles, comme luy acoustumoient les femmes. En tel cas est bon & louable les reprendre & redarguer selon la qualité de leur aage, doucement, rudement ou par effect, pour les acoustumer en vertus & craindre vices. A ce pourvoyront mieulx les parens quant les tiendront en crainte, les verront coucher & lever, boire & manger a leur table, pour reprimer es filles plusieurs folles contenance & parolles indecentes, esquelles par continuation elles se pourroient inveterer, comme plus facilement le boys est tord & ploye jeune que apres la croiffance.

CHAPITRE III

DES PREMIERES EXERCITATIONS

L'AAGE de la pucelle advenu auquel elle est ydoine a sçavoir & apprendre, sera induicte au service de Dieu, a foy contenir, parer nettement, & a

gouverner quelque chose parmy la maison. Aucuns diffinient le temps a la septiesme annee (comme Aristote), les autres a cinq comme Quintilien. Je remetz tel affaire a la deliberation & discretion des parens pour y avoir l'avis & conseil, selon la qualité, esperit & habitation des personnes. Mais je ne loue pas ceulx qui, pour le fol amour de leurs enfans, les retirent totalement de labeur pour crainte de maladie ou autrement : car ilz pensent augmenter leur corps & la force d'iceulx, & ilz les degastent : car par ce les enfans ont liberté effrenee en mil vices par oysiveté, & mesmement les filles, lesquelles facilement se retirent de mal par legier labeur & crainte. Mais s'elle deffault, & qu'on leur lasche la bride a commandement, ilz se precipitent en tous maulx, sinon que par naturelle inclination, ilz se adonnent a bien & vertu, dont en voyons peu.

La fille apprendra plus tost a lyre ses heures que a danfer, & les dix commandemens plus tost que des chançons : & avec ce de besongner a l'eguille, en chanvre, lin & laynne utiles au mesnage & conservation de frugalité, dont est

expedient a femme de estre curieuse. Je ne veulx pourfuyr moindres besongnes plus avant que selon la qualité des personnes : mais il ne me vient a plaisir que femme de quelque estat qu'elle soit ignore le saict domestique, tant soit princesse ou royne : que pourroit-elle mieulx faire pour se occuper ? Elle aura plusieurs devises avec hommes & femmes : mais de quoy peult elle parler utilement, f'elle n'a sçavoir ? Ou il fault a longuement parler que sa pensee soit legiere, vague, inconstante & pelerine.

Il est bon de lyre, & je le conseille : mais attediee de lecture n'est decent la veoir oyseuse tout le demourant du jour. Sainct Hierosme ordonna a une princesse des Scipions faire ouvrages de laynne, prendre quenouilles, tourner le fuseau, mettre au giron le cabaffon, besongner a l'eguille, de foye ou sur le mestier, retordre du fillet, le desvuider & mettre en pelotons : car tousjours a esté l'art des femmes user en laynne et fil. Les Romaines avoient coustume de donner a leurs filles quenouilles & fuseaulx pour premier meuble a porter en l'hostel de leur nouveau mary,

avec son siege couvert d'ouvrage de laynne pour apprendre ce qu'elles devoient faire a commencer mefnage. Caya fut une royne laquelle print grant cure & follicitude en ouvrages de laynne & autres, dont par les payens fut reputeede deesse des bonnes mefnagieres, & souvent esnopces rememoree : affin que la nouvelle maryee fust admonnestee de l'ensuyr par ouvrages, comme les chrestiennes la sagesse de Rebecca, amyableté de Rachel & fidelité de Sarra. Telles occupations d'œuvres font argumens de femme prudente, diligente & pudique. Lucreffe fut trouvee a Romme par les princes digne entre les haultes dames de plus grant louenge : pour ce que entre icelles fut veue plus se occuper avec ses damoyelles a la besongne domesticque.

Cesar, auguste monarche & empereur de tout le monde, fait apprendre a ses filles & niepces ouvrages de laynne pour subvenir a leur nourriture, se necessité le requeroit. Terence, en descripvant la fille pudique & de respargne, dit que en laynne & toille doit querir sa vie. Le sage Salomon dit que la femme doit faire ouvrage de ses mains de

laynne, lin ou toille : car tous appartiennent a usage de vie, & est tres honneſte occupation a femmes. Anne feit a son filz Samuel furlpelis de ſes mains. Penelope en vingt ans que ſon mary fut abſent feit robes aux mary, freres, enfans & parens & leur envoyoit : deſquelz habitz Alexandre le Grand faiſoit cas, & les demonſtroit aux roynes de Perſe pour les induyre a faire le ſemblable. Les anciens ont eſcript que grant honneur eſtoit aux Eſpaignes a celle qui gaignoit le pris de la labour de ſes mains pour plus avoir beſongné : deſquelles femmes l'on veoit les ouvrages en publicque pour donner gloire a celles qui diligemment & induſtrieuſement avoient labouré. Encores a present eſt la vertu de diligence demonſtree par les oeuvres, pour ce que c'eſt choſe vile de vie oyſeuſe.

La royne Ifabelle de Caſtille, femme de Ferdinand roy d'Arragon, voulut ſes quatre filles ſçavoir filer, coudre, beſongner de l'eguille, & paindre en laynne & foye. Deſquelles la premiere & troiſieſme furent roynes en Portugal, la ſeconde femme de

l'archiduc d'Auftriche, mere de Charles a present empereur ; & la quatriefme jointe au roy Henry huytiesme d'Angleterre. La fille apprendra auffi a faire cuyfine & apprefter viande a fes parens: non pas par immoderee curiosité & superfluité, mais felon qu'il appartiendra aux domesticques. Elle la fera deument cuire a fes progeniteurs, freres & feurs ou autres proches parens eftant fille & maryee a son mary & a fes enfans, dont elle rapportera grace & louenge d'iceulx de tel industrie & ſçavoir, plus que de le faire donner par fes fervantes, mesme a ceulx qui font malades. Elle n'aura honte de soy empescher de la cuyfine, fans laquelle les egrotans & defgouttez ne viennent en convaleſcence, ny les fains vivent.

Achiles roy avec la ſerviette feit la cuyfine, & prepara viande aux princes Ulixes & Nef-tor, quant ilz vindrent a luy pour la reconciliation avec Agamenon, & les receut en convive honneſte, ſobre & temperé qu'il apprefa luy meſmes, tant eſtoit humain. Doncques a la fille appartient le regard en tel ſervice de frugalité & neſteté de viandes,

dont l'on est plus honnestement & a gré fery & content. Il n'est indecent a la fille qu'elle soit ceincte & environnee d'ung devantier ou serviette, apprester pour ses pere, mere, mary ou enfans, soient haytiez ou debilitez. Plus est deturpee la main de la vierge de la tendre a homme legierement que de la maculer de quelque faulse, & plus seroit deshonneur a elle estre veue en la dance que en la cuyfine, ou de contracter cartes & dez que la viande.

J'ay veu en Espagne & en Gaule faire bonne estime & reputation des filles, femmes & brux, & estre tenues moult chieres & aymees pour les viandes qu'elles sçavoient apprester : & par le contraire, autres inutiles hayes & desextimees, pour ce qu'elles ne se vouloient empescher ou entremettre du fait de la cuyfine, & se excusoient que de tel art ne sçavoient riens. Aussi fera honneste a la jeune fille de cultiver herbes & violettes es courtilz & jardins selon leur vacation & exercice, pour les induire par apres a meilleur & plus grant besongne.

CHAPITRE IV

DE LA DOCTRINE DES PUCELLES

AUCUNES filles font peu ydoines aux lettres, comme auffi font aucuns mafles; les autres y font propres, & entre icelles les unes font a inciter, & autres viennent a contraindre. Je voy plusieurs femmes suspectes aux hommes de leur doctrine. Assez peu je approuve le grant ſçavoir de femme ague & frauduleuse : mais aux bien vivantes eſt garde & cuſtode de pudicité, exemplaire de vertu, & doux eſguillon pour le fuyvre.

Ariſtote a la queſtion qu'on luy faiſoit pourquoy les menefriers & tabourineurs qui font louez es feſtes, nopces & convives, qui font appellez Dyonifiens, eſtoient communement adonnez a voluptez, mal vivans & povres, ſubjectz a tous vices, reſpondit eſtre par ce qu'ilz ſont ordinairement es feſtins, bancquetz & autres aſſemblees pleins de delices, eſquelz ilz ne voyent ne oyent que

voluptez, lascivitez & clameurs, entre gens desmesurez a faultier, baifer, toucher, rire, boire & manger : pour ce toute leur vie ne veullent fuyvre autre train, que veoir & ouyr ce qu'ils ont appris entre gens immoderez de refjouyffance, toutes cures de bonnes meurs rejectees. Ainsi est des femmes & filles lesquelles ignorent ou ne considerent point par lecture, ou par hanter les vertueufes & arreftees, quel bien est pudicité, ny en quel inconvenient elles tombent si elles la perdent, ou quelz maux f'ensuyvent de exclurre de foy chasteté.

Hommes & femmes vont comme l'on les impulse : pour ce par lettres & bons exemples l'on apprend a penser aux remonstrances de vertus & honneur & abhomination de vices, mieulx par trop que si elle n'avoit ouy ou leu que c'est de bon renom : car tant moins elle l'estimeroit. Et par le contraire, qui ne hanteroit que gens vicieux n'aura aucune bonne remonstrance, & si par lecture d'elle ou d'autruy n'est instruiete, n'aura gros esgard a son vice : mais preferera sa turpitude legiere & momentanee volupté a toute

vertu, pour fuyvre fes menus plaifirs, la ou par lire bons exemples elle fe retire, & devant fes yeulx meēt l'honnefteté & probité des mandemens & monitions eſcriptes, par leſquelles voit quelle elle doit eſtre, & la grant difference de vertu & de vice. Si vous revolvez & expliquez les aages ſuperieures, vous trouverez peu de femmes doctes qui ayent eſté impudicques, & ſi peu en lyrez que pour une l'on en treuve deux cens autres, qui eſt cause de la perdicion de tant de filles imbecilles auſquelles l'on ne tient propos que de laſciveté.

Cornelie, mere des Graconiens, exemple de pudicité, apprint ſes enfans & les endoctrina par ſon ſçavoir; ſi feit Portia, fille de Caton, laquelle attira a elle de la ſapience de ſon pere. Cleobuline, fille de l'ung des ſept ſages, adonnee aux lettres, veſquit ſi vertueuſement qu'elle eut en horreur tous plaifirs vene-riens, & demoura vierge toute ſa vie. La fille Pitagoras la fuyvit en exemple : car elle tint l'eſcolle apres le deces de ſon pere, & fut maĩſtreſſe des vierges. Sainct Hieroſme recite les dix Sibilles par leur grant ſçavoir

avoir gardé virginité. Hortense, fille d'ung orateur, fut admise a proposer par devant les seigneurs de la chose publicque telle oration, que les posterieurs non seulement l'ont eu en admiration pour faconde & louenge muliebres, mais souvent l'ont fait lire pour imitation. Diodorus eut cinq filles illustres en pudicité & doctrine.

Une royne de Grece composa hystoires, & autres innumerables ont esté moult sçavantes, lesquelles par la lecture des bons exemples & hystoires louables ont eu les vices en execration & exaulcé pudicité, chasteté & autres vertus, dont elles sont demourees sans macule & fedité. Se voulez alleguer les chrestiennes, lisez de Tecla discipule de saint Paul, de Catherine d'Alexandrie ayant surmonté grands philosophes & plusieurs autres.

Au temps de saint Hierosme les devotes & saintes dames estoient moult sçavantes & doctes ausquelles souvent il escrivoit, comme a Paule & Eustochie, a Fabiole, a Marcelle, a Furie, a Demetriade, a Salvine & a plusieurs autres. Saintz Ambroise & Auguf-

tin ont reçu lettres & escript a plusieurs matrones pleines de probité & d'entendement.

L'emperiere Eudocie n'a pas esté moins estimée par son sçavoir & experience de vertu que par l'empire : laquelle a composé plusieurs livres pleins de bonne erudition.

Les quatre filles d'Espaigne, desquelles avons fait mention cy devant, ont esté veues de notre aage moult sçavantes & deviser avec les ambassadeurs en latin : desquelles n'ont esté veues de memoire d'homme plus pudiques ne mieulx aymans leurs marys ne a qui tant despleust lasciveté & vice. Se voulons faire mention d'autres princes, Thomas Morus sage chancelier non seulement voulut ses filles estre tres chastes, mais aussi doctes, pour estre plus fermes & constantes en pudicité. L'estude des lettres en premier lieu occupe la pensee, puis l'eslieve en cognition de chose vertueuse pour revocquer & repulser les cogitations de turpitude, & se la personne est induicte ou inclinee a chose vile ou voluptueuse, par bonnes lettres elle en est retiree. Anciennement la deesse Pallas & les muses n'estoient servies que par les vierges adonnees


aux lettres Le cueur tendant a sâpience par lecture non seulement aura abhomination de luxure, mais aussi rejetera plusieurs menues & legieres pensees de volupté, desquelles sont detenez les esperitz des joyeuses pucelles, comme de dances, chansons & jeux inordonnez.

Plutarque dit que jamais femme qui se delecte a l'estude ne se ingerera d'avoir plaisir en dances & saltations. Mais vous me demandez en quelle estude de lettres la femme se occupera ; j'entends en estudes de sâpience qui induysent a bonnes meurs, instituent la vie, & enseignent la raison de bien & catholicquement vivre. De grant eloquence elle en a moins affaire que de probité & chasteté. S'elle escript pour recreation & eviter oyfiveté, ce ne soyent vers impudicques, viles chansons, mais de la saincte escripture exemples ou sentences de philosophes, ou bien hystoires louables pour se rendre meilleure & servir a elle & a la doctrine de ses enfans ou compaignes. En assemblees de gens sçavans querra estre comme incongneue, & escouterâ pour apprendre, la veue baissee, pudibunde ou craintive.

Sainct Paul singulierement commande aux femmes taire en l'eglise, car il ne leur y est permis de parler. Quant elles veulent apprendre, facent interrogatz a leurs marys en l'hostel. Il escript a Thimotee son disciple : la femme doit comprendre par silence & taciturnité avec toute subjection, & ne luy est loysible enseigner publicquement ny avoir auctorité sur son mary. Et pour ce que l'ennemy de nature congneut la complexion de la femme, il seduict Eve par prevarication, comme inconstante : pour ce ne luy appartient de enseigner ny presumer de foy aucune chose sçavoir que par faulse opinion ou par erreur ne persuade & transfunde aux autres son ignorance.

CHAPITRE V

QUELLES ESCRIPTURES ELLE DOIT LIRE

UX chrestiennes je parle de non lyre que seulement ce qui appartient a la crainte de Dieu, ny semblablement oyr ne parler. La coustume est mau-

vaïse de plusieurs qui escripvent livres desquelz on ne peult rapporter aucun proffit, composez par gens oyseux ou inutiles. Femme pudicque ne s'empeschera de lyre livres d'amours, ne de batailles, & moins de les reciter & racompter : car c'est peste d'appliquer buschettes seiches pour corrompre les corps de la personne, ja ardens & fomentez de delectations & de vices. Femme molle & imbecille en sa chasteté, rememorant les batailles, appreste venin de sa renommee par ses pensees & en son cueur. Si aux princes chrestiens est doubteux faire la guerre, comme la pourra faire la femme, non pas de ses mains, mais qui pis est en son esperit? Elle assez ignare qui doit rejecter ses amours, veult elle lyre les amourettes d'autrui pour soy occuper en la recordation d'iceulx & gouster du venin des voluptez d'autrui? Car a les lyre elles sont detenues de telles amatoires cogitations. Mieulx feroit n'avoir appris lettres, mais avec ce avoir perdu les yeulx & oreilles que les lyre & ouyr. Dict l'evangile que mieulx est aveugle & sourd aller en paradis que avec integrité de corps

fuccumber aux enfers. Les gouverneurs du bien commun doivent avoir esgard non seulement aux droictz publicques des foires & marchez & des proces, mais aussi aux meurs publicques & privees, & prohiber par mulctes de peines chansons fetides & libidineuses, ordes & fales, lesquelles aucun bien vivant ne peult ouyr sans facherie, indignation ou provocation de volupté, & pugnir ceulx qui les composent, qui ne labourent sinon pour corrompre les meurs de la jeunesse, comme ceulx qui mettent venin es fontaines publicques. Aussi chascun en particulier ne doit souffrir en son hostel non seulement livres inutiles, mais aussi pleins de lasciveté & pestiferes, attirans a vice, comme Lancelot du Lac, le Romant de la Rose, Tristan, Fierabras, Merlin, Florimond, Paris & Vienne, Pierre de Provence & Maguelonne, Melusine, les Facecies de Poge infestiffimes, & plusieurs autres translatez par gens oyseux, pleins de immundicitez, adonnez a vices & lubricité. Quelle delectation ou fruit peult estre en telles folles & apertes mensonges ? L'ung en tue dix, l'autre trente ; l'autre re-

çoit cent playes, puis retourne a la bataille. L'ung arreste toute une armee, l'autre fend un homme d'armes jusques aux dentz. Somme je n'ay veu gens de bon vouloir prenans plaisir de lire Senecque, Ciceron, saint Hierosme ou les facrees lettres, qui se foyent delectez en telz livres pernacieux. C'est merveilles que les pere & mere ou marys permettent a leurs filles & femmes lire telles hystoires inutilles pour mieulx aguyfer leur vouloir & reveiller leurs esperitz a cautelles, & a reciter fables frivolles. Et quoy qu'elles foyent joyeuses en sens des aucteurs, je ne vouldroye par icelles allicer la volupté de la femme chrestienne.

Plusieurs poetes doctiffimes Grecz & Latins ont escript dictiers joyeux, doux, plaisans & pleins de grant sens, dont Grece & Italie avoit admiration. Ovide composa ung livre de l'Art d'Amours, dont a juste achoison il fut mis en exil par les Senateurs de Romme, & quant il fut rappelé, il escrivit le Remede d'Amours, auquel tres bien il deffend lire a gens chastes telles folles, vaines & superstitieuses escriptures des poetes. Cesar Auguste

repudia & relegua les interpretateurs d'Ovide, & de telles menfonges. Ceulx qui falsifient les monnoyes, les instrumens, poix & mesures font dignes de grant pugnition : auffi sont ceulx qui adulterent les bonnes doctrines de sapience. Filles & femmes doivent éviter telz livres dampnables, comme le serpent ou scorpion : car en iceulx n'y a que corruption de bonnes meurs. Celles qui veulent garder entiere pudicité ne tiendront telz livres en leurs mains, ny contamineront leurs bouches de chanfons impudiques, & se parforceront de rendre les autres semblables a elles. Plus tost liront les vies des Saintz & Saintes, Boece de Consolation, la Vie des Peres, la Fleur des commandemens, & autres escriptures salutaires, esquelles elle aura grant delectation, imprimera son vouloir, & adonnera son desir au service de Dieu. Lors se contentera de son petit sçavoir sans foy fonder en parfonde theologie; qu'elle ne prenne les choses faulses pour les vrayes, les pernicieufes pour les salutaires, & les ineptes pour les approuvees; f'elle se treuve en difficulté, se remettra en la cre-

ance del'Eglise. En ce aura grant delectation & joyeuse volupté, & se occupera en telz aucteurs les dimanches & festes, & parsois es autres jours, pour eslever sa pensee en Dieu, comme bonne & devote chrestienne, pour les lyre apres qu'elle aura mis ordre a sa maison & a son fait domestique. Ne pensés pas les festes avoir esté instituees pour jouer, dancer ou deviser avec voz compaignes & voyfines, quant il fault rendre compte de toutes paroles oyseuses, mais afin que par plus grande sollicitude de cueur pacifique & a repos pensiez en Dieu en ceste brieve vie transitoire, & en la future eternelle, considerant, comme dict saint Paul, que cy n'avons cité ne demurance permanente, & en l'autre n'aurons remuneration que du bien ou mal que ferons en noz vies.

CHAPITRE VI

DE VIRGINITE

MAINTENANT est a discuter avec la pucelle du bien incomparable qu'elle a par l'integrite de son corps et de sa pensee, pour lequel bien tant

de cas viennent a considerer que l'on n'y voit commencement ne fin. Selon l'escript de sainct Paul, l'Eglise universelle est vierge, espouse feule de Jesu Christ : par ce de grant honneur sont dignes les membres de ceulx qui la gardent en leur corps & vouloir par imitation de la mere et de son seigneur. L'Eglise est vierge & mere, & n'y a chose en quoy Dieu plus se delecte qu'en virginité seur des anges. Il voulut avoir mere vierge, disciple vierge, l'Eglise vierge. Les autres vierges il les espouse en foy & entrent aux nopces avec luy. Quelque part que voise l'aigneau sans macule qui nous a lavé de son sang, cent quarante mil vierges le suyvent. La vierge ne se doit eslever de foy reputer entiere de corps, si de vouloir et pensée elle est corrompue. Que profite avoir le corps pur & neet, se le cueur est infaiet & ardent de viril amour qui desseiche l'affection des delices de Paradis ? Telles sont les folles vierges qui n'ont point d'huylle en leurs lampes, dont elles sont excluses d'entrer avec l'espoux : car ce pendant qu'elles en vont achepter, l'huys est fermé, et ne

font point congneues quand elles frappent a la porte. Ores que le ventre ne soit remply de virile operation, l'ame est enflée de semence dyabolique. Entendz comme tu puis plaire a ton espoux, quant tu veulx suyvre les boucs & les taureaux : car tu desprise de garder les aigneaux de Dieu & ne reconnois le souverain pasteur. Douce pucelle, ton pris est inextimable si au corps chaste tu adjouste pure pensee, en laquelle tu porte & en ton ame le roy des roys, comme la vierge souveraine laquelle conçeut le filz de Dieu en son cueur & pensee premier que en son corps.

Toutes personnes bien vivans engendrent Jesu Christ spirituellement, mais la seule vierge corporellement & ne luy est pas peu d'estre mere, espouse, & fille de Dieu. La pucelle quiert espoux beau, riche, fort, d'ancienne race, bon & sage, tel elle treuve : car sa generation est inenarrable, gloire & richesse font en sa maison ; il a toute puissance au ciel & en terre & par sa sapience il congnoist toutes choses. La vierge considerera par quelle sollicitude doit garder sa virginité qui la faict semblable a l'Eglise, com-

paigne de Marie, seur des anges, mere de Dieu, espouse de Jesu Christ. Et non seulement entre les chrestiens, mais aussi entre les infideles & sans loy, virginité a tousjours esté prisee et honnoree. Cibeles, Dyane, Minerve & plusieurs autres, ont esté reputées entre eulx deesses, exaltées de Virginite, & aussi les Muses pleines de sciences. Sainct Hierosme tesmoigne les dix Sibilles avoir gardé virginité. A Rome le temple de la deesse Veste n'estoit desservy & ministré que par vierges, qu'ilz appelloient Vestalles, auxquelles les Senateurs & Potestatz portoient grant honneur & reverence. Les bestes brutes en font le semblable, comme nous lisons de la licorne, & le lyon s'en esmerveille.

CHAPITRE VII

DE LA CURE ET SOLLICITUDE DE VIRGINITE

MOUlt est a extimer le bien qui souvent des princes, des gensdarmes & grans exercites de guerre a garanty les pucelles. Nous lisons plusieurs

ravyes par courfes de chevaliers & tyrans avoir esté delaiſſees & renvoyees par feule reverence de virginité, exiſtimans pour briefve & momentanee delectation ne vouloir tel bien par eulx eſtre diminué, & aymoient mieulx telle crudelité eſtre perpetree par autre aucteur que par eulx. O mal adviſee pucelle, indigne de vivre, qui volontairement te prive de tel bien & de ſi grant pris, quant aventuriers adonnez a tous vices le abhorrent, & tous lubricques, ſ'ilz ont opportunité de le preveoir, & penſer a la conſequence, ſ'en retirent, quant tel bien ne peuvent retenir ne rendre. La faulſe & aveuglee ne crainct de perdre ce que pour or et argent jamais ne pourroit recouvrer, dont ſ'enſuyvent regretz infinis. Pudicité perdue, toutes choſes luy font triftes, dolentes, lamentables, & non fans cauſe. Les parents ſ'en ſentent deſhonnorez, dont rendent larmes & ſouſpirs, quant pour la joye & labour de leur nourriture en ont tel guerdon. Les amys & familiers deteſtent ſa turpitude, les voyſins en tiennent leurs comptes. Ses compaignes en font fables

& chanfons. Les ennemys la montrent au doid & reprochent tel forfait a elle & a ses parens. Ceulx qui paravant diffimuloient leur amour l'ont appertement en hayne, dont plusieurs ont esté jugulees & meurtries de leurs plus prochains.

Ung prince d'Athenes enferma sa fille non chaste en une estable avec un cheval destaché, lequel par famine la mangea & devora. Plusieurs hystoires lisons de ceulx qui ont occis leurs filles ou parentes avec leurs luxurieux & adulteres, lesquelz aymoient mieulx les perdre entierement que nourrir adulterees & viciees. Deux freres en Espagne en presence de la baille tuerent leur propre seur en couche, incontinent apres l'enfantement. Oudit lieu, en mon enfance, trois pucelles suffoquerent d'une serviette une de leurs compaignes qu'elles surprindrent en lubricité. Autres innumerables exemples & hystoires en pourroient estre racomptees, & n'est merveilles de telz inconveniens : car lors la corrompue perd tout honneur, tant est exsequee, & a en hayne parens & amys, & tous ceulx qui luy en font remonf-

trance, & ne les voudroit jamais veoir pour continuer sa turpitude. Autrement est de la femme maryee ou veufve abandonnee : car f'elle vient a confiderer son forfait, elle le abhorrera, & n'aura repos jour ne nuyct, tant fera exagitee du flagel de sa conscience. Nul ne la regarde qu'elle ne recorde son malfaiçt. Si aucuns parlent ensemble, elle est en doubte que ce soit de son vice ; qui tient propos de folle femme, elle l'attribue a elle. Toujours est en doubte & en crainte que son peché secret soit publié : par quoy elle a regret perpetuel, comme l'on dit des dampnez en enfer. Autant en souffrent les hommes adonnez a telz vices, mais les femmes plus aigrement, d'autant que les excès de luxure sont appelez plus deshonestes & reprochables, quoy que naturellement soyent appetiffans d'honneur & de gloire. Aux hommes sont necessaires plusieurs vertus, Prudence, Eloquence, Memoire, Justice, Force, Liberalité, Magnanimité, Art pour vivre, Astuce a gouverner le bien publicque, dont ilz sont peu a culper ou vilipender se aucunes desdictes vertus

leur deffailent : mais a la femme riens n'y est desiré ou neceffaire que pudicité, & fi elle feule deffault, c'est comme l'elles deffailloient toutes a l'homme, car lors la femme est reputee meschante & vicieuse, quelque autre vertu qu'elle ayt en soy, quant n'a peu garder le feul tresor qui luy estoit commis sur sa foy, & par tant de remonstrances commandé. Pour ce doit estre curieuse songneusement & moult attentive a la garde & custode de pudicité, laquelle on ne luy peut defrober ne attoucher oultre son gré ; car par elle le demourant est sauf, & icelle perdue toutes autres vertus sont effacees.

Lucreffe disoit : Quel bien peut avoir la femme, pudicité violee ? Et touteffois elle avoit cueur chaste en corps corrompu par violence, dont elle mit l'espee au travers du corps pour les separer l'ung de l'autre. Ostés de la femme Beaulté, Richeffe, Eloquence, Sçavoir, Alliance : retenez 'Chasteté, tout va bien. Au contraire si la nommés impudique & luxurieuse, vous la deschiffrez vile, sale, nude, fede, deshonnesté & destituee de tout bien.

CHAPITRE VIII

DE LA CURE DU CORPS EN LA PUCELLE

DE vertus est nostre principale intention d'escripre : mais pour ce que les habitz du corps sont enun-
ciatifz du cueur & de la pensee de la vierge, lesquelz s'ilz ne sont deuement regis nuyfent beaucoup, il est decent en toucher quelque chose. En premier lieu Aristote commande en son hyftoire des animaulx que les parens gardent songneusement les filles en leur jeune aage de puberté, qu'elles ne conver-
sent par trop grant familiarité avec les hommes & jeunes enfans, & mesmement feulles, quoy qu'ilz foyent prochains parens. Car en icelluy temps singulierement elles font promptes a vanité & menus plaisirs, ou quel temps pour leur simplicité & jeunesse ne font encore cautes ny fortes a foy contregarder, ny reprimer les mouuemens & passions de la chair, comme quant elles font aagees, aucunement experimentees, & congnoissans les fallaces de plusieurs. Lors

est a craindre qu'elles voyent, oyent ou pensent choses lascives, & deshonneſtes, difficiles a divertir de leurs penſees. Ou temps nubile leur proffiteront jeufnes & abſtinences qui ne debilitent le corps, pour reprimer, reſtraindre & reſrener l'ardeur de leur jeunefſe. Leur viande ſoit facile & legiere, non aromatifee d'eſpices & faulſes, ny exquiſe en friandiſe & chaleur, en ſouvenance de noſtre premiere mere, par ce dejectee de paradis terreſtre.

Plusieurs jeunes filles acouſtumees de viandes delicates, au deffaut d'icelles en ont quis & cherchee dehors, avec naufrage & periclitacion de leur pudicitee. Leur boire ſera tel que nature l'a appareillee, eaue pure & liquide, & ſelon le pays peu de vin, mitiguee & attrempee d'eaue, pour digerer la viande, non pour enflammer le corps. Valere recite les Romains n'avoir prins uſage de vin, pour crainte de cheoir en inconvenient, car il eſt prochain a intemperance. Ou elle uſera de cervoiſe, ſelon le climat du lieu & l'eſtomac de la perſonne. Le commun proverbe eſt, que ſans vin &

viande se refroidit luxure, & non seulement cela fert aux bonnes meurs, & a cohercer le corps de petulence & lasciveté, mais aussi a plus ferme santé, car sobresse est concierge de vie. Galien & autres qui ont escript la nature des corps humains dient que aux jeunes gens & a femmes mesmement est moult nuyfable & aux vieilz proffitable.

Doncques si la disposition de l'estomac le peult souffrir, la fille doit user d'eau qui est froide de sa nature en son aage pueril, ou comme dit l'apostre a Thimotee, user ung peu de vin pour les frequentes infirmittez. Dit oultre qu'en la force du vin gist luxure & est bon non en boire, ne manger chair que peu souvent, mais seulement des potages. Dit aussi saint Paul qu'il macere son corps pour le rendre subject au commandement de raison et de son ame, affin qu'il observe ce qu'il commande aux autres. Ainsi l'adolescente retiree de viandes feruentes est seure de chasteté. Je ne veulx par ce condempner les choses comestibles que Dieu a creees, pour en user, en luy rendant graces, mais bien veulx induire enfans et pucelles de refrener

leur gouft et appetis desmefurez de ce qui les provoque a volupté. Dit sainct Hierofme que les feux de la montaigne Ethna ardent continuellement, la terre de Vulcain, ne le Soleil, ne font fi estuans & fors en chaleur que le fang juvenil & la mouelle de fes os remplis de vin & viande, difant qu'il vault mieux l'estomac douloir que la penfee, commander au corps que le fervir, vaciller du pied que de pudicité.

Hilarion religieux en fon hermitage foy repaiſſant de fruiçtz, herbes & racines, mace-roit fon corps par jeufnes, pour ce que enco-res il sentoit aucunes fois en luy quelque fcintille de luxure. Lors difoit a fon corps : je fuppediteray ta concupifcence par forte que tu auras plus penfee de viande que de volupté. Les difciples & ferviteurs de Jefu Chrift ont eu en leur fanctité aliments envoyez du Ciel, fimples & menus pour fatisfaire feulement a nature. Helisee repeat luy & fa fuytte de choux agreſtes & fauvages qu'il adoulcit par farine, non par eſpices aromatiques. Sainct Jehan Baptiſte, nonciateur de la vraye lumiere, fut ſubſtanté de locuſtes

& miel sauvage. Abacuc porta a Daniel le dîner de ses moissonneurs en Babilonne. Helie fut refocillé de pain cuyt en cendre & d'eau envoyée du ciel, combien que également Dieu eust peu envoyer perdrix & faisans. Tous philosophes & maîtres de Sapience preschent & exaltent le peu de viande & facile, afin que la pensée soit sobre, & le corps continent.

Socrate par sa diette evita grievés maladies. Senèque fatiffit a sa nourriture de pommes aigres & d'eau, & tellement atténua sa personne par sobresse, que ses veines ouvertes rendoient peu de sang. Zenocrates par grant abstinence ne peut estre attiré a aucune volupté par quelques belles dames que ses disciples envoyassent a son lit. Platon en ses loix retire le vin en usage des adolescens. Se nous voulons considerer l'excellence de la nature de l'homme & sa dignité, nous entendrons combien il est vil & diffame foy abandonner a luxure par delicatement & mollement vivre. Et quoy qu'il soit licite aux riches mondains vivre plantureusement, ce doit estre moderement, en rareté & sobriété.

Ovide donnant remede d'amours admo-
neſte temperance, & non fervir a table de
viandes provocans a luxure. Ainſi que j'ay dit
de viandes chauldes, eſt a entendre de tout
exercice par lequel le corps eſt eſchauffé,
comme de unguens precieux, baingz, eſtu-
ves, ſaltations, confabulations, & regardz
impudicques des hommes : car ce ſont choſes
qui allument l'ardeur pernicieuſe. Nature
bonne nutriciere ſe contente de peu, par
quoy doivent pucelles avoir en horreur total-
lement les bancquetz, convives ſuperflus &
deſmeſurez. Le liſt doit eſtre plus neſt que
mol. Les veſtemens decens a l'eſtat & faculté,
ſans ordure ne tache, comme l'ame & le
corps. Et par le contraire le cueur fragile
ſe delecte en foye & habitz indecens, en façon
ou voluptuoſité, & ſ'ilz ne ſont telz, il les
repute durs & aſpres. Ceulx qui ſont veſtus
mollement ſont es maiſons des roys & des
princes, ſelon l'Evangile, qui ſignifie que la
religion chreſtienne ne cherche point leurs
ſalles. Le ſommeil de la fille doit eſtre non
pas long, ſuffiſant touteſſois a la valitude de
ſa perſonne. En deue diligence doit eſtre

nourrye, non en telle tardité que celles qui ne peuvent estre coiffées a point pour aller a la messe.

Aux choses dessus dictes doit estre sur le tout adjoustee occupation de quelque negoce temporel, car la fraulde dyabolicque jamais ne exerce mieux son art que entre les oyseux, pour les attirer a lubricité & vanité, non seulement le sexe femenin, mais les plus fors hommes & constans. Ovide recitant l'amour de Egiste a la belle Clitannestre femme de Agamenon, avec le vouloir de tuer le mary, ne rend autre raison, sinon qu'il estoit desidieux & sans occupation. Pour ce il escript pour remede d'amours estre preciput, que la faiette de cupidité ne nous surprenne oyseux, car se tu oste oyfiveté, l'art de cupidité demeure perie & extaincte. Sainct Hierosme persuade a Dymetriade, apres qu'elle aura fait ses oraisons & prieres du matin, qu'elle traicte laynne & lin a faire toille, a ce que les jours ne luy apparent trop longz, & soy occuper en ouvrages (quoy qu'elle fut des plus riches dames Romaines) tant pour eviter paresse que pour le bon exemple de ses damoiselles.

Dit oultre qu'il n'y a riens plus precieux ny plus acceptable a Dieu que distribuer aux povres de la labour de ses mains ou a son propre usage. Sainct Paul commande, qui ne labore ne mange, qui est loy en l'eglise chrestienne. Pour ce est indigne de viande qui consume le jour & sa jeunesse en jeux & voluptez, car c'est vouloir faire Dieu menteur, qui a ordonné que en la sueur de son corps l'on mange son pain ; & n'ont pas moins de peché les oyseux, pour tant qu'ilz font riches que autre qui se exemptent de labour. Se je commande aux femmes & filles, par operations manuelles ou fainctes cogitations, de remercier Dieu de leur estat & benefices, pour y occuper le temps. Quelle extime aurons nous de celles qui jour & nuyct pernoctent & sejourment aux jeux de cartes et de dez ? Je le treuve aux hommes deshonnestes, ce n'est peu, par recreation, mais aux femmes detestable : car necessairement elles tomberont en avarice ou blasphemmes, & abandonneront leurs vertus. S'il y a hommes, la femme orra paroles turpes & indecentes aux oreilles de femme de bien,

car chascun s'efforce lors plaifanter & dire motz de gueulle, & souvent atouchemens illicites ou regardz impudicques, foubz umbre de passetemps. Plus honneſte feroit tourner les fueilletz de ſes heures que des cartes, retourner le fuſeau que les dez, ou tenir ſa quenoille que des quilles. Il n'eſt homme ſain d'entendement qui ne les extimaſt encores mieulx trouver oyſeuſes que ainſi les veoir occupees, & qui ne deteſte celle qui les a apprins, & ceulx qui luy ont permis & ſouffert.

CHAPITRE IX

DES AORNEMENS

EN ce lieu vient a propos de diſſer & deſchiffrer des aornemens du corps. Au fard commenceray, demandant que proffite a la vierge ny a autre lignir & farder ſa face : ſe c'eſt pour plaire a ſoy meſmes, c'eſt choſe vaine ; ſi a Jeſu Chriſt, folle ; ſi pour la regardeure des hommes, elle eſt meſchante. La pucelle doit

complaire a son espoux Jefu Christ par aornemens de vertus, & il la baifera belle. Tu es miserable fi par ta feule paincture tu attire a toy mary ou autre; quant le fard sera passé, comme luy pourras tu complaire? On ne le peult faire a duree, que ce ne soit chascun jour a recommencer. Se le visage est poly & il soit mouillé par fueur ou autrement liquefait, n'y a riens plus vil que la peau, & lors elle appreste a rire aux congnoiffans. A la mienne volonté, telles fussent auffi fongneufes de attirer vertus, car par les gomes, argent vif & autres drogues venimeufes dont elles paignent leurs visages, tantost deviennent vieilles, ridees & difformes; les yeulx ont chaffieulx, les dentz scabieux & mauvaife alaine. De ce me nuyft reprendre celles de mon pays, lesquelles plus en usent, mais est bon les en blasmer pour s'en corriger. Si autrement n'y peulx avoir mary, il vouldroit mieulx ne toy lyer que desplaire a Jefu Christ, & prendre homme si imbecille qu'il ayme mieulx la paincture que toy mesmes, & la crustulle blanche que femme pudicque. Dieu t'a donné face humaine, a

l'ymage de son filz, non point nue, car en icelle il a infundé spiracle de vie; pourquoy la veulx tu tacher & maculer? Que ne te contente de nature et de Dieu, pour te vouloir monstrier plus jeune ou plus belle que tu ne es? Une couleur faict les joues vermeilles, l'autre les levres corralines, une les fourcilz noirs & delyez, l'autre la gorge blanche : mais c'est par dissimulation & soffistique provocans a fol desir, foment de luxure, & est indice de impudicité, ou saint Hierosme ment. Lors que tu es ainsi deffiguree, Dieu ne te congnoist point de ses brebis; tu as falsifié sa monnoye, quant tu te aorne de la marque de l'Antechrist, duquel tu portes les couleurs & la livree; pour ce ne dois lever la face a Dieu si tu ne prens sa marque.

Saint Cyprien martyr dit que aornemens d'habitz indecens & indeuz & telles painctures ne congruent, sinon a femmes impudiques & volages, qui colorent leurs faces & leurs cheveulx, & mussent le visage & ymage de Dieu de affiquetz & doreures du dyable, car elles veulent convertir, reformer & trans-

figurer ce que Dieu a fait pour y mettre marque infernale. Par quoy je admoneste non seulement les vierges, mais les maryees & veufves, non point aduler la facture de Dieu qui n'a voulu ny ordonné de perfer & vulnerer les oreilles de la tendre jeunesse, pour y pendre anneaulx, pierreries ou perles. Dit Dieu : faisons homme a nostre ymage & similitude. Doncques ne fault muer ce qu'il a fait : ce qui est neé est a Dieu, la contre-marque est au dyable. Ung bon painctre estimeroit a injure, & auroit juste indignation contre celluy qui voudroit corriger & repaindre ung tableau ou simulacre qu'il auroit parfait. Tu te veulx farder : c'est impugnation de divin ouvrage, & prevarication de verité. Dieu t'a dit : tu ne puis faire ung cheveil de teste blanc ou noir, & pour contrarier a sa voix, tu veulx pervertir ta figure & faire tes cheveux de flave couleur; tu peche en la teste qui est la meilleure partie du corps. Apres les commandemens des chrestiens, je te adjouste Licurgue, homme tres sage, legislateur des Lacedemoniens, lequel par ses loix expulsa des femmes tou-

tes farderies & aornemens d'or, d'argent & de pierreries, affin qu'elles estudiaffent paremens de vertus.

Si tu te prepare a Dieu & aux hommes vertueux, tu es assez belle, & si tu ne complais au dyable ny aux mauvais hommes, ne t'en dois foucher. Que profitent oreilles perforees que Dieu & nature ont produictes entieres ? Pour carcans, orillettes, jaferans gorgerins, chaines, brasseletz & telz affiquetz & metaulx, penfes-tu estre meilleure ? O grande vanité d'entendement de toy excuser que tu te monstres plus riche ! Car souvent te font defextimer. Assez sçait voysin que voysin peult. Tu porte boutons & fers d'or par volupté, qui ne donnerois ung denier aux mendians qui te environnent. Tu spolie & oppresse tes voysins, par adventure ta famille, tes enfans, ton propre mary, & fais vendre chevance pour resplendir d'or & pierres precieuses a ceulx qui te regardent. Est-ce charité chrestienne de te vouloir ainsi embellir ? N'as-tu pas au baptesme renoncé a Sathan & a ses pompes ? Mire toy bien lors, car tu te trouveras par elation

fatellite d'enfer & servante. Apres ce l'ensuyt qu'il faut vivre plantureusement & friandement entre tant de fameliques. Tu veulx passer le temps en confabulations, jeux & voluptez, entre tant de miseres & labeurs de tes voyfins. Tu es excessivement patee & vestue entre tant de nudz & indigens, & toutes gorres dyabolicques en faictz & en dictz s'en ensuyvent. Telles ne sont disciples ou ancelles du povre Jesu Christ. Je ne te veulx estre vilipendee en habitz, mais les avoir decens pour vestir, non pour superbir. Suyvez la mere, Vierge precieuse, que les celestes honnorent, les enfers craignent & les hommes reverent, de laquelle la robe estoit de simple drap, mais le dedans estoit paré & redoublé d'or & de precieuses gemmes d'humilité. Ellis lequel tu veulx preextimer, corps d'or ou ame d'or, car d'or ne puis estre entierement, & de ce il en fault venir en compte & de brief. Des odeurs le cueur de bon chrestien ne appreuve jamais feteur, immundicité ne puanteur. La Magdaleine merita de l'ongnement precieux & odoriferant qu'elle espandit sur le chef de

nostre Seigneur, mais de ceulx qu'elle appropriâ a foy, ilz luy furent infructueux. La pucelle doit éviter odeurs superflus comme venin & presage d'impudicité. Bien est odorante la bonne & gracieuse fille qui ne porte musc ne senteur ; l'on sent de loing sa bonne conversation & renommée. Quelque dame qui se estime dira que odeurs sont decentes a noblesse & a richesse, mais es tu chrestienne ou gentille ? Si tu es sans foy je ne dispute plus avec toy. Se tu te clame chrestienne, saches que telz discrimés par orgueil retirent de cognoistre Jesu Christ : car ce ne sont aornemens du corps ne de nature, mais nutriment de elation, quant on est curieux de porter sur foy odeurs artificielz. Vray est l'ancien dit, qu'il n'est riens plus superbe que la femme aornée, & ne me vault alleguer le temps present & la coutume, pour te excuser de faire comme les autres : car c'est comme les folles. Mauvaise & dampnable acoustumance n'est pas us, mais mesus & corruption. Se c'est coutume des sages & des bons, on la doit tenir & s'uyvre : mais non pas des folz, sinon ceulx

qui les ressemblent. Quintilien dict, le seul consentement & approbation des bons doit estre dict coustume de vie. Quant tu vois mauvaise acoustumance estre tiree en consequence, foyes le chef pour l'abollir, & la gloire t'en demourera, par ce que les autres dames te fuyvront en exemple. Comme des pervers mauvaises meurs sont induictes, ainsi des vertueux doivent estre extirpees, & se l'on vouloit tousjours obtemperer aux inventions nouvelles, l'on yroit tousjours de mal en pis. Desquelles doncques est venue la coustume de laquelle tu te jacte pour excuse, sinon des folles, legieres & variables, subjectes a leurs menus plaisirs, qui ont voulu fuyvre les femmes gentilles & payennes, mescongnoissant Dieu & temperance de vie? Mais toy, chrestienne, n'as tu pas renoncé au saint sacrement de baptesme au dyable & a toutes ses pompes (comme dit est), pour les surmonter en vertus? Si tu veulx fuyvre les infideles, prens exemple aux vertueuses, non aux jeunes, legieres, plongees en vices & voluptez.

Denys, le Syracusien roy, envoya precieux aornemens a ses femme & filles a Romme, lesquelles les mespriferent, difans que plus leur viendroient a deshonneur que a gloire. Pierre, roy des Epirotiens, par son legat envoya a Romme habitz de foye nouveaulx & bagues d'or : mais une feule ne fut trouvee entre les dames qui en voulust accepter. Claudia dame des vierges Vestalles vesquit en renommee douteuse de sa pudicité, par ce qu'elle paroît son corps de aornemens exquis, & par trop grant avidité. Chascune a honte d'estre vaincue de sa compaigne en paremens, & dient qu'elles le peuvent auffi bien faire que leur voyfine. Lors se veulent monstrier & converfer entre les hommes au danger & periclitacion de leur bon renom. Apres la seconde bataille punique de Romme loy fut promulguee que aucune femme ne se parast d'or ne de robe de diverses couleurs, laquelle dura jusques a ce que la luxure d'Asie envahit la cité de Romme : car quant l'on veit les habitz nouveaulx, lors comme furibondes & effrenees demanderent licence de porter tel aornement qu'il

leur plairoit. Caton, grave consul & sage, leur diffuadoit par oraisons & propos pleins de sçavoir qu'il fait au Senat. Toutes fois par la sollicitation des tribuns & prevostz du peuple, par importunité des femmes & leur pertinacité, obtindrent la lascheure de la bride de leur orgueil, combien que Caton remonstraft & leur predist plusieurs maux qui en viendroient.

Les Egyptiennes (comme recite Plutarque) ne ufoyent point de fouliers, selon la coustume du pays, affin de demourer a la maison. Aussi se ostes aux femmes draps de foye, doreures & gemmes, facilement les tiendras closes en la maison, & tel aornement n'est a honneur, mais plus tost manifeste argument de volupté.

Democrates & Sophocles recitent entre les Grecs proverbe vulgaire estre que les bonnes meurs sont aornemens des vertueuses femmes, non les robes ne doreures. Aristote, philosophe tres ingenieux, commande les femmes estres sobres en habitz & aornemens ou appareil, plus que la loy ne le permeçt, par consideration que l'ex-

cellence des vestemens de la forme corporelle, ny l'abondance des doreures, ne valent point tant a la louenge de la fille ou femme, que d'estre modeste en telz affaires & estudier de bien vivre. Ainsi le deschifrent tous sages Gentilz, affin que la femme chrestienne fuyve plustost les dictes graves, sages & honnestes, que l'erreur des folles & l'exemple des insensees : car telz aornemens ne fervent que pour illaqueer & attirer le cueur des hommes.

En se cuydant farder plus belles, extendent les rethz du dyable en leur corps, pour coinquiner les ames des assistans. Tu n'es pas femme chrestienne, mais ministre du dyable & fatellite ; parquoy en indignation sera prononcee grievve punition de Dieu, comme descript le prophete Esaye : pour ce que les filles de Syon se sont eslevees cheminans le col estendu par variation de leurs yeulx, & procedent en gravité d'orgueil par leurs acoustremens, Dieu les a rendues chauves, & leurs aornemens leur feront ignominie : car Dieu osterá la façon de leurs fouliers, carcans, jazerans, brasse-

letz, orillettes, aneletz, verges, pierreries, gorgerins, miroers, passemens, bordures, pasdane, saphirs, rubis, perles, chaines, martres, fenteurs, crespes, feinctures; & en lieu de ce leur donnera puanteur pour suave odeur, corde pour feincture, & la haire pour gorgieres. Aux hommes qui font surprins par excessifz aornemens, ilz tomberont en glaive & mendicité, & les fors en bataille, & lors fera pitié de veoir les portes en terre desolee. Riches arguent qu'elles doivent user de leurs biens & de leurs facultez a leur plaisir. Elle est moult opulente qui est riche en Dieu. Les biens de vertus font spirituelz, divins & celestes, qui nous demeurent en possession spirituelle & eternelle. Mais si par telz sumptueux habitz & paremens tu attire les yeulx des jeunes gens & les souspirs des adolescens, tu nourris leur concupiscence, tu allume & enflamme leurs desirs; ores que tu ne perille, comme il te semble, toutes fois tu pers les autres, & comme venin du basilique tu infaietz ceux qui te regardent; en ce ne te puis excuser: car combien que tu foye

chaste & pudicque, l'acoustrement te redar-
gue d'improbité, & ne peulx estre comptee
entre les vierges de Jesu Christ, qui veulx
ainsi vivre pour estre aymee ou estimee. Il
n'est decent a filles se jacter de ses richesses,
car elles passent comme ombre. Se Dieu t'a
presté abondance, c'est pour en user en bon
art & choses salutaires, en sorte que les povres
s'en sentent & les indigens s'en apperçoivent.
Nourris & subviens aux necessiteux, tu en
rapporteras usure : car Dieu le te centupliera.

Je ne veulx conclurre, par ce que dit est
de meillouer la bonne reputation des filles
honestes & propres en leurs habitz de-
cens & convenables. Sainctz Pierre & Paul,
colonnes de l'eglise, commandent les fem-
mes estre en habit aorné, avec vergongne &
sobrieté, non intentives a tordre leurs che-
veux, les parer d'or & de marguerites, ou
user d'habitx precieux outre leur estat &
vocation, mais demonstrier bon vouloir &
pitié par bonnes oeuvres. Par ce ne veul-
lent icelles avoir habitz sales & mal decens,
mais veullent reprimer l'aornement superflu,
car le simple est plus facile a garder que la

multitude. La pucelle ne fardera sa face, mais la nettoiera, ne la blanchira de glaire d'oeufz, plustoft la lavera d'eaue clere, se mouiller la veult, ne lassera ses cheveulx pour muer couleur mais pour les desmesler. Elle se aornera au mirouer ; non pas pour paindre, mais que au visage n'ait aucune macule ou acoustrement indecent, mais sur tout estudiera de compenser la difformité du corps a la beaulté de l'ame. Plusieurs dames ont prins grosse diligence de vilipender leur forme & beaulté, affin que moins fussent convoitees. Quant a l'habit viril, il est totalement prohibé aux femmes de droict divin & civil. Femme ne le peult attempter, qu'elle ne ait perdu honte & vergongne, a laquelle peu serviront nos presentes remonstrances

CHAPITRE X

DE LA SOLITUDE DE LA VIERGE

LES sainctz aucteurs narrent que par les sens corporelx, comme par les fenestres, la mort entre en l'ame, car ilz sollicitent & induisent aux

delices du monde dont l'ame est detenue, si par prudence n'y est remedié. Pour ce a la pucelle doit estre rare & tardive l'yssue de la maison en lieu publicque, quant dehors ne font ses negoces : car la y a danger de quelque assault de la plus precieuse chose qu'elle ait, c'est de sa pudicité. Et s'il est expedient qu'elle sorte, ce soit avec la mere, comme aussi avec elle doit estre a la maison.

Sainct Hierosme conseille de non laisser la fille, se la mere veult faire sejour dehors, & s'elle va aux bancquetz, convives, festins, nopces ou assemblees d'hommes ; que la fille n'abandonne la mere de veue. Ou s'il est indecent a la fille d'y aller, qu'elle la laisse a honneste femme gardienne de pudicité, & non a quelque vieille nourrie a la maison : car comme la ratte elle est toujours aguettee, & n'est rien si pernicieux ou douteux, que pour don, promesse ou present, elle dissimulast, de ceulx qui la viendroient veoir secretement. Peu de utilité est deffendre le boys par dehors, si par dedans il est gasté de pourriture. J'ay congneu femmes estimees a la garde des pucelles,

peu reprendre les filles qui se jouent en lasciveté avec les adolefcens. Pour ce l'on doit preveoir que la matroſne ayant la fille en garde ne ait homme, enfans ou freres legiers & promptz a volupté auquel elles ne puiſſent reſiſter. Et ne ſuffit qu'elle ſoit chaſte, mais prudente en gravité de meurs, qui la rendent venerable & en craincte, non ſeulement de parolles, mais de regard, ſans eſtre prompte par trop ou eſgaree, affin que en ſa preſence & en ſon abſence elle ſoit a feureté.

La macquerelle doit eſtre deſectee & fuye plus que le ſerpent, & dechaffee d'une ville comme larrons ou boutefeux, car de leurs yeulx gectent venin, & de leur doux parler pervertiſſent les entendemens des adoleſcentes, & ſont cauſe de mauſx innumerales quant elles hantent en une maiſon. La juſtice ſe doit informer de quoy elles vivent, car aucunes en y a qui uſent de incantations & ſuperſtitions, dont nous liſons exemples divers. A ceſte cauſe la bonne fille doit declairer a ſa mere ſe aucune l'a voulu tenter, & le publier, affin de proffiter a

elle & aux autres. La fille ne doit tenir propos qu'elle ne vueille que chascun fache, du moins sa mere, ny foy accointer d'une fervante plus que de l'autre, & plus tost se rendra compaigne, a celle qui ne fera belle, lascive, ne cointe ou jolye. S'elle chante, que ce soit doucement, & chansons honnestes, graves & decentes. Avec ses compaignes ne doit racompter les folz propos d'amours que on luy a tenus, ne repeter les louenges que par menterie & complaire luy ont esté dictes, ne hantera celles qui tiennent telz propos, mais se delectera avec ses semblables en jeux honnestes, selon le temps, autresfois en confabulations de choses devotes sans faire mention de convives, dances, superflus habitz ou voluptez. Elle parlera sobrement, louera peu, ne vituperera jamais, ains plus tost excusera, se elle peult, le meffaiçt duquel on parlera. Elle ne devisera avec homme feul qu'elle puisse. Separee, aura occupation par labour de ses mains, pour eviter oyfiveté, lyra ou fera prieres & oraisons; ainsi trouva l'ange la Vierge & Mere. Aussi n'est bon qu'elle demeure

en cogitations feule, quoy qu'elles foyent bonnes au commencement, car moult facilement elles font perverties. La fille en oultre felon fon aage commencera d'alleger fa mere de labeurs domesticques, laquelle apres Dieu & fon pere, elle aura en grant reverence & amytié, & fera en diligence ce qu'elle commandera. Si par fa labeur & industrie elle peult fubvenir a la nourriture de fes pere & mere, fe reputera heureufe de rendre graces a ceulx a qui elle est tenue, de alimenter ceulx qui l'ont nourrie. En fes particulieres oraisons remerciera Dieu de fa virginite ou continence, priant de telle la continuer. Fera requeste a Dieu pour ses parens & amys, se recongnoiftra vierge chrestienne, epouse de Jefu Christ, imitatrix de Marie, estre peu de chose d'avoir virginité corporelle, si la penfee n'est pure & necte ; contempera la vie modeste & la grande humilité de la glorieufe dame Marie tant belle, tant noble, de lignee royalle, enceinte du filz de Dieu, laquelle ne defdaignoit ministrer & servir son mary Joseph charpentier. Jamais ne prefuma d'elle plus

que de ses compaignes, pour noblesse, speciosité, dignite ou privilege, ains toutes les servoit & preferoit par son humilité. Les painctres & ymageurs pour embellir leurs ouvrages, la composent en habitz de foye, pleins de pierres precieuses : mais oncques ne se delecta en telles superfluitez. Son vestement fut humble a merveilles, affin de apprendre les riches & consoler les povres, pour accroistre le cueur des inferieurs, rabaisser les superbes & haultains, pour tous reduire a juste moderation & maniere, & que celles qui abondent ne desesperent, & les indigentes ayent confidence.

Par tel exemple je admoneste ma pucelle vivre en bon vouloir, non point fainct ou simulé, pour abuser les gens par ypocrisie, & apparoir catholicque, car elles ne peuvent tous decevoir que enfin leur fallace ne vienne a congnoissance. Les prieres & oraisons de la vierge font de moult grant efficace envers Dieu, quant elle prie premierement pour elle en augmentation de vertus & conservation de pudicité ; aussi pour ses progeniteurs, freres, seurs, parens

& amys, felon les bons defirs de fon entendement ; non pas qu'elle penfe que au long mouvement des lebvres l'on complaife a Dieu, mais par bonnes & entieres penfees & contemplations des benefices de Dieu, en eflevant le cueur en hault. Lors font aggreeables les prieres, quant l'on adore en esperit, non pas penfer es negoces temporelles, car la meditation ne doit point eftre diffonante aux parolles. A l'apparence fe taira & en esperit contempera les faitz de Dieu, & dira avec l'efpoufe : Je dors & mon cueur veille. Auffi ne contrefera fon langage par termes exquis, pour fe vouloir monftrer ſçavante, & l'avoir appris par la lecture des livres ; car fon tenuiffime cerveau ne peult comprendre d'entrer en eloquence, et en ufant d'aucuns termes terminifans, femblera que les clerics luy ayent foufflé en l'oreille par le vent de zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge.

CHAPITRE XI

DES VERTUS DES FEMMES ET EXEMPLES QUELLES
DOIVENT ENSUYR

COMME entre les vices aucuns font deshonnestes, les autres abhominables & execrables : aussi entre les vertus aucunes font plus louables. Pour ce la femme apprendra par livres, sermons & autres enseignemens, les vertus de son sexe & de sa vocation. Il est decent une chascune estre aornee de vertus, mais aucunes font principales es maryees, autres es veufves, & autres es religieuses, mais j'entendz de parler de celles qui congruent a toutes. En premier lieu fault entendre chasteté estre la principale vertu de la femme, princesse des autres vertus, laquelle fait estimer la femme : mais s'elle deffault, elle efface toutes les autres. Les philosophes stoiciens estimoient le souverain bien estre assis & situé en sapience, & reputoient seulement sages les Riches, Roys, Princes, Seigneurs, Citoyens, Officiers, les beaulx & fortz. Et par

le contraire vilipendoient les folz, les povres, ferfz, bannis, pelerins, difformes. Ainfi eft a juger de la femme pudicque, car elle eft belle, venufte, noble, fecunde, douce & remplie de tous biens ; mais par le contraire, l'impudicque eft la mer & trefor de tous maulx. Les compaignes de pudicité, c'est crainte & sobriété. La face eft nue, f'elle n'est couverte de crainte, & sobresse nourrit continence. De crainte provient moderation & temperance que l'on ne penfe, dye ou face infolence par affection, parolles arrogantes, jaftance ou ambition. La fille ne penfera de foy meriter honneur, ny le appettera. Mais aura honte & crainte fi elle eft louee & exaltee, ou collaudee, foit de fa forme, de fon parenté ou de richeffe, en confideration que en brief telz biens periffent, car ilz ne font permanens, & aux superbes eft appareillee peine eternelle. Sobrieté maintient continence, & ebriété la dechaffe. Nul eft ignorant des vices provenans de gourmandise. Sobre ffeadjoufte & refpargne, rend frugalité & abondance, decente au mefnage, comme recite Platon & Ariftote.

L'homme quiert & apporte, la femme conserve. De sobresse de corps naist sacieté de cueur, que les desirs & affections ne foyent temulentz & perturbateurs de tranquillité. Nature est contente de peu. Ce que l'on a doit suffire, plus que suyvre les biens d'autruy, que envie & curiosité ne s'en enfuyvent.

A la femme est decent devotion des choses sainctes, car contre envie souvent doit batailler, combien que ce soit vice ridiculeux aux femmes, dont souvent elles sont oppugnees ; mais la sobre n'aura envie sur autruy, ne curiosité de la despense de ses voisines. Femme pudibunde, sobre & moderee ne mesdira ou fera enflee par yre, courroux & debatz avec celles qu'elle hante. Qui resistera a femme iracunde & crudele, pleine de ultion & vengeance? Comme aux grans bestes, orgueil, ire & envie se representent a la femme imbécille & incaute, pour mouvoir guerre & disension, en forte que legiere offense est tresgriefve a leur tendre cueur, & semble intolerable, digne de atroce vengeance, & se complainct de petites choses comme de grief-

ves injures. Pour ce, s'elle ne evite ou surmonte telz ennemys, elle aura dangier de hayne perpetuelle, ce que mieulx ne peult faire que par crainte & sobresse, par lesquelles elle attirera a foy les autres vertus. Apres cela la pucelle rememorera par lyre ou ouyr innumerables exemples des vertueuses femmes & constantes, notamment des sainctes vierges, pour les inciter & fuyvre, ou se rendre semblables au mieulx qu'elle pourra ; singulierement celle prestantissime vierge Marie, de laquelle la vie non seulement doit estre exemple aux vierges, mais aux maryees & veufves, ausquelles elle a donné forme & patron pour les provocquer a chasteté. Aux vierges est vierge modestissime, aux maryees espouse chastissime, & aux veufves religiosissime en viduité, laquelle a contempné toutes choses, pour trouver en Dieu accomplissement de tous ses bons desirs. Vierges qui desirez garder pudicité, prenez en elle imitation. Maryees, fuyvez la par cure de complaire a voz marys, comme l'avez juré. Veufves, regardez icelle pour prendre foulas de la perte de vostre compaignie. Les hyf-

toires anciennes des infideles recitent plusieurs dames nobilitees & exaulcees par feule pudicité, defquelles faiçt mention faint Hierofme es hyftoires de Grece, en fon Catalogue, disputant contre Jovinien, dont aucunes font cy recitees, pour ce que mieulx l'on retient les exemples que les enfeignemens, & n'est difficile a faire ce que l'on voit avoir esté faiçt. Il recite de plusieurs vierges qui ont efleu plus toft danger de leur vie que de pudicité.

En Athenes trente tyrans, apres que en la falle du convive eurent meurtry & tué Pheon, firent venir fes filles vierges dancier fur le pavé tainçt du fang de leur pere. Lesquelles faignans d'aller a l'efbat de nature fe precipiterent en ung puy, affin que par mort prefervaffent leur virginité. Cinquante vierges des Lacedemoniens, que l'on vouloit violer, efleurent volontaire mort, fans que une feule vouluft consentir a corruption, dont apres furvindrent grandes batailles & fubverfion de villes. Autre fois apres la victoire des Lacedemoniens, le cappitaine victeur emmena quinze vierges, & garda que

de ses gens ne fussent violees. Apres que les pucelles furent racheptees de leurs parens, jamais ne voulurent retourner en leur pays, jusques a ce que a genoulx elles eussent empetré absolution des juges qui accusoient le deffenseur de leur pudicité. Une vierge des Vestalles que vouloit emmener ung prince par force tant estoit belle, se creva la veue, pour l'affection que avoit icelluy prince en ses beaulx yeulx; & plusieurs autres ont esté plus curieuses de leur virginité que de leur vie. N'est donc merveilles se femmes chrestiennes gardent integrité, quant les infideles ont tant estimé chasteté. Se voulez exemples de sainctes vierges, lysez leurs legendes, Barbe, Catherine, Agnès, Lucie, Cecille, Agathe, Marguerite, les unze mille vierges & autres innumerables, lesquelles ont prins option de mourir plus tost que habandonner leur corps a luxure. Tant de vierges ont esté jugulees, suffoquees, submergees, trenchees, aymans mieulx le discrime de la mort que de chasteté.

Sainct Hierosme & sainct Ambroise ne condamnent point celles qui se sont tuees

pour deffendre chasteté, a l'exemple de faincte Palais martyre, laquelle se precipita en la riviere, avec sa mere & ses feurs. Eusebe en l'hystoire ecclesiastique recite la noble dame Sophronie avoir couppé & ouverte sa poitrine d'ung cousteau, pour preserver & deffendre sa pudicité; & neantmoins qu'elle se tua, l'Eglise l'a adjoustee au nombre des martyres. Nous lifons en l'eglise ces exemples de chasteté, & la femme impudique n'a pas crainte avec son bordeau se mesler parmy les fainctes Vierges, & de invocquer celle dont elle porte le nom, qui est tant differente & dissemblable par sa luxure & mauvaise volonté, sans avoir esté contraincte, & ces dames ont tant souffert pour garder leur integrité. Tu celebre la feste d'une vierge, & de ta bouche fede & immonde te ingere de baifer ses relicques, & veulx telle te regarder ou escouter pleine de volupté. Mieulx te vouldroit ne les approcher, & t'en reputer indigne de peur que ne s'en vueille venger de toy, pour l'injure que tu fais au sexe, & d'estre appelée par son nom que tu viole par tes crimes.

CHAPITRE XII

QUELLE CONTENANCE DOIT AVOIR DEHORS

L est expedient parfois fortir de la maison, mais le moins est le meilleur, pour plusieurs raisons. Premièrement, car tant de fois que la vierge va en lieu publicque, elle reçoit jugement de sa forme, prudence & probité, voire aucunes fois capital & assez dangereux. L'ung approuve ses meurs & façons, l'autre les vilipende, & il n'est riens plus tendre que le bruyt & renommee des femmes, ny plus legier a mesdire, en sorte qu'il semble que leur reputation ne pende que a ung fil de foye ou d'araignee, tant font les jugemens suspicieux; pour ce tant plus songneusement doit estre gardeee leur bonne renommee, que aucunement ne soit maculee ou denigree, soit par mauvaise grace, legieres parolles, soy par trop destraver que autrement. Car se aucune notte se eslieve de la pucelle, toujours croist & est sempiternelle, sans estre

effacee, finon qu'il appare du contraire par bons argumens. Se tu parle peu en publicque ou honnestes assemblees, tu es estimee creue; si abondamment, legiere; si sagement, malicieuse; si follement, hebetée; si facilement on ne respond, superbe; si trop tost, mal nourrie; si par doulx regard en terre, diffimulatrice. Si tu ris a l'ung, l'autre est mal content. L'ung te met aux champs pour esprouver ta patience; l'autre te loue pour se gaudir de toy: par quoy moult est louable de demourer en la maison, pour eviter telz dangiers, qu'il semble chose repugnante a vertu de hanter & estre veue souvent en lieux publicques. Combien seroit meilleur garder la maison que de ouyr tant variables & iniques censures & impropres, & se adonner a tant de perilz!

Pour ce est ce commandement grief aux femmes vivre incongneues. A ce concorde Thucidides qui descript la femme tres bonne, de laquelle l'on fait moins de rapportz, sermons, comptes ou parolles, soit de louenge ou vitupere. Elle se doit contenir en son mesnage, sans estre de plusieurs congneue,

non estre divulguee en la cité par chançons ou estre designée par noms supposez, comme la blanche, la borgne, la petite, la grande, la grasse, la barbue ou autrement. Elle ne doit doncques mettre le pied hors du lieu privé, car par vanité vont pour regarder ou estre veues. Et si la vierge par commandement ou que le cas le requiere forte en rue ou en assemblees, avant que sortir de l'huys, qu'elle se appreste comme a la bataille, recogitant ce qu'elle verra, qu'elle orra ou qu'elle dira; car a peine fera de retour qu'elle ne ait quelque assault ou legiere pensée de sa pudicité, d'hommes ou des dardz & cautelles de l'ennemy de nature, pour solliciter ou pervertir son bon vouloir : contre lesquelz elle se doit pourveoir du bouclier de vertus, de bons commandemens & exemples, avec ferme propos de garder son honneur, car elle ne va que a vanité & spectacle. S'elle plaist aux hommes, ou les hommes a elle, ja se eslongne de Dieu, & de l'espouse de Jesu Christ, est faicte adultere. Si elle voit bien, qu'elle le ayme pour honneur de son espoux Jesu Christ, & s'elle voit mal, qu'elle le evite pour amour

de luy. Elle se compofera en parolles & continence, en forte qu'elle ne soit repute'e fervante ou membre du dyable, pour provoquer autruy a peché, rememorant la vierge Marie avoir esté si moderee en ses gestes & si modeste, que si aucuns yeulx promptz & adonnez a volupté la regardoient, incontinent leur folle ardeur estoit estaincte, comme le charbon vif en l'eau. Par telles & semblables cogitacions, la pucelle suyvra sa mere, les yeulx baiffes, non la teste esleevee, ou avec quelque femme grave & morigeree, ou autre compaignie de vie approuvee, attrempee en son parler, & de louable crainte & saincte vergongne, ainsi que recite Homere de la pudicque Penelope. Davantage, se la fille se treuve en assemblees, ne tiendra son col, poitrine ou front descouvert, & n'aura les yeulx mobiles; ne se enquerra qui est celle ou celle, car a peine doit elle congnoistre ses voisines, mais couvrera sa face, & ne ouvrera l'œil que autant qu'il luy est nécessaire pour veoir son chemin; ne convoitera de regarder ou estre veue. Ainsi le commande saint Hierosme, qui veult la jeune femme

en assemblees estre toute couverte & bouchee, hors les yeulx pour sa conduicte, qui est moult contre celles qui se denudent devant & derriere, qui ne peult estre sans vice : car les chastes l'ont en abhomination, & les voluptueux en font inflammez. Pour ce sont trouvez les gandz pour couvrir les mains, affin que tout le corps soit aussi mussé.

Nous lifons les vierges Milefiennes, lesquelles par nulles mulctes de peines l'on ne pouvoit garder de elles se tuer & pendre, sinon que par edict fut publié que celles seroient trainees apres la mort, toutes nues & despouillees par la ville. Pour telle peine cefferent, de peur d'estre veues descouvertes. O pudicité incredible, digne de louenge & recitation en telles payennes, qui contempnoient la mort, & reveroient crainte & pudeur!

Choses merveilleuses recite Pline, que les corps des hommes en mer submergez sont trouvez sur l'areine, le ventre dessus, & les femmes, le ventre deffoubz : par ce nature prent sollicitude de ce que les femmes mesprisent. A cheminer ne soient trop hastives,

ne trop tardives, mais avec contenance. En assemblees d'hommes doit avoir en visage & en tout le corps attrempance, cueur modeste & chrestien. Elle ne doit regarder les hommes, ne penser que on la regarde, ou que l'on parle d'elle. Aucunes filles ayans opinion de leur formosité cuydent que l'on ne pense que en elles, qu'on desire a les veoir, & que l'on ne tient propos que d'elles, quoy que les hommes pensent ailleurs. Lors se soubzrient & treuvent quelques propos joyeux, affin d'avoir occasion de rire & complaire aux regardans. Et semble a chascune de celles qui sont presentes, qu'elles veulent persuader d'avoir bonne grace, en quoy elles demonstrent leur legiereté & follie. Ma vierge que je forme & enseigne mesprisera sa beaulté, ne se estimera venuste, ne gracieuse, ne rira de choses ineptes, recitations infructiferes ou indecentes, ny se resjouira d'estre attentivement regardée, comme estant le blanc de la butte, ou tirent les confabulations des jeunes gens, plus tost en doit plorer, voyant l'excelence de son bien estre agitée, oppugnée & assaillie de tant d'ennemys : car elle ignore

si a tous elle pourra resister, & retarder la flamme de la luxure des adolescens. Son ris doit estre sobre, non excessif, car il est indicatif de cueur legier. Si jeunes gens rient abondamment en son entretenement, ne fera le semblable, pour estre folle reputée. Mais quoy qu'on luy die, estimera que ce soit pour le plaisir & vanité de ceulx qui se efforcent luy vouloir complaire, dont ne doit faire compte, ains plus tost pensera que leur parler n'est que gaudifferie et passetemps, car autrement on reputerait a ignorance ou imbecilité, s'ilz ne sçavoient entretenir les dames. Sur le tout ne se souffrira descouvrir, ne descoiffer ou indeuement toucher. Se aucun le attempte, changera de place faignant autre affaire. Riens ne donnera a homme, ne recevra de luy, car le benefice prins vend liberté. Pour ce est usité le proverbe d'Espagne & de France : que femme ou fille qui veult son honneur garder ne doit prendre ne donner.

Bien je me donne merveilles de gens graves tant impudens qui approuvent le babil & garrulosité des filles, & donnent louenge a celles qui sçavent jazer, causer et entrete-

nir les hommes longuement, & dient que c'est la coustume du pays. Je vous prie me dire, que peult tant habler la pucelle peu sçavante avec le jeune imbecille, mal experimenté en bon art, tres expert en malice. De quoy font leurs devis si loingtains, ou la matiere de leurs confabulations ? De Dieu, de Nostre Dame ou du cher temps ? N'esse pas approcher les estoupes du feu, qui leur preste matiere de ardoir l'ung contre l'autre, pour contraindre la fille a parler, & dire les laudes & suffrages d'enfer ? Telles sont appellees femmes de court. Aussi Sathan leur appreste a sa grant salle chaires parees pour y estre entretenues, puis apres les fera danser au son de ses menestriers. Si telles ne sont impudicques de corps, si sont elles prostituees & violees de cueur & de pensee, & par adventure ne reste que le lieu propre & convenable. Qui voudra louer tel affaire, sinon ceulx qui ne congnoissent l'ombre & vertu de pudicité, qui voudroient toutes femmes estre prestes a volupté, pour ressassier leur luxure, tant sont submergez en leurs vices, qu'ilz ne congnoissent ceulx

d'autrui. S'ilz despouillent & evacuent les tenebres de leurs delices, on les croira a juger de vertus. Avec homme ne fera decent a la vierge avoir colloction en lieu separé & diftrait des autres, feul avec feule, quoy qu'ilz foyent prochains parens. Plusieurs exemples en avons de freres & amys, qui en font tombez en gros scandales et inconveniens. Ainfi viola Amon fa feur Thamar, enfans de David, & Camius fa feur Bible.

Sainct Auguftin jamais ne voulut hanter fa feur difant estre dangereux veoir jeunes femmes, pire parler a elles, tres mauvais les toucher. L'abbé Pion alla visiter fa feur les yeulx fermez. Pour ce je admoneste prochains parens, tant foient freres & feurs, quoy qu'ilz foient chastes & de bonne continence ne jouer avec les pucelles, les baifer, descoiffer, ne communiquer par trop grant familiarité ensemble, ny devifer entre eulx au coing d'une falle, pour parler de chofes que les autres ne puiffent ouyr, car c'est cuyre, maturer ou efchauffer la pucelle a penfer d'impudicité : par quoy l'on doit fuyr les occasions. Et quoy qu'ilz foient aucuns

prefens a leurs devifes, les propos doivent estre fans fufpition, car aucuns font d'esperit fi malicieux, qu'ils ufent de parolles tant ambiguës, couvertes & obliques, que s'ilz font accusez d'icelles, ils les denient, quoy qu'elles tendent a turpitude, & dient que l'on a finiftrement interpreté les motz, car ilz le difoient en autre fens & autre intention, & par bonne simplicité. Cela ne donne argument de bon esperit, mais industrie de faulx vouloir & fallacieux.

S'il est expedient de dire & prononcer sentence de tes meurs ou y respondre, j'ayme mieulx que aux mauvais tu foys veue peu docte que aux bons peu pudique. Si rumines l'exemple predict de la vierge Marie, trouveras es evangelistes peu de parolles par elle dictes a l'annunciation de l'ange, a la vifitation de la dame Elizabeth. Elle fut vifitee des Roys loingtains, adoree des pasteurs, elle offrit son filz au temple, elle le perdit en Hierusalem, elle fut aux nopces de Architrclin, & finalement a la croix, esquelz actes elle a tousjours gardé taciturnité, demonftrant que en publicque n'avoit accoustumé

de parler. Les vierges la doivent fuyvre, & a son exemple avoir peu de parolle. Silence est grant aornement a la femme, en quoy reposent chasteté & prudence, & mieulx defendras ta cause par moyenne taciturnité devant bons juges que par longs sermons. Ung adolescent a Romme, accusé d'adultere demonstra mieulx sa pudicité par grant silence, baissant les yeulx en terre & la face, que par la longue oraison de son advocat.

Saincte Sufanne se purgea du crime a elle imposé par se taire plus que par remonstrances. Dit sainct Ambroise : Sufanne se teut, & vainquit ses ennemis, sans se deffendre envers Daniel son juge de parolles. Elle ne fut delivree par son plaider, mais la taciturnité de sa langue parla pour sa chasteté. Dit oultre ou livre des Vierges : j'ayme mieulx que la voix deffaille a la fille que l'avoir trop abondante. Si les femmes se doivent taire a l'eglise, encores plus les vierges, esquelles pudeur aorne leur aage, & taciturnité leur probité ; pour ce telle se contiendra la fille que non seulement entre les hommes, mais aussi entre les femmes,

son parler soit rare & modeste, non arrogant ou haultain avec fermens ou maledictions : car s'il est difforme en l'homme, trop plus est flagicieux en la femme. Aussi ne soit sa voix delicate, affectee, rompue, ou changeant en composition d'austerité, & visage fronce : car c'est indice de cueur viril, & n'y a tel que d'aller rondement en besongne, selon son naturel, & ne contrefaire son langage. Aucunes sont si petulantes & excessives en leur parler, qu'elles dient tout ce que leur vient a la bouche, & estudient de mentir quant les vrays propos leur deffailent, & s'ilz ne peuvent plus parler d'autruy, elles devinent des mensonges pour se garder d'elles mesmes. D'ung corbeau en font six, d'ung œuf douze, d'ung gendarme ung cent, d'ung petit chien ung asne, d'ung loup ung elephant, & volentiers reçoivent & escoutent qui mieulx sçavent narrer les mensonges. Autres sont si inciviles, que quelque secret qu'on leur dye, il leur tarde de veoir leur compaigne pour le reveler. Pour ce conseille le sage ne dire son secret a mere, femme, fille ne seur. Nous lifons de plusieurs femmes, constantes en

grant taciturnité pour taire ce qu'elles sçavoient, quoy qu'elles fussent en torture. La Pitagoree se couppa la langue de ses propres dentz, & la cracha contre le tyrant qui la faisoit mettre a la question, pour non estre contraincte de parler. Plusieurs se sont tuees pour y obvier, & autres ont souffert grievés tortures plus tost que reveler le forfait de leurs amys. En publicque ne doit la vierge contendre ny avoir debat, non seulement de petite chose, ny aussi de grandes : car mieulx vault souffrir detrimet de son bien que de son renom & bonne reputation.

Veritablement, comme dit Ovide, quelle garde de pudicité peult estre en la vierge d'avoir tant de oeillades & d'entretien? S'elle n'est de pierre, elle est allumee, tant par le regard des autres que par l'abondance des viandes & vins des convives, avec les confabulations, jeux, propos & atouchemens, desquelz le dieu Bacchus donne licence & advertissement. Ja ne se trouvera fille ne femme voulant bien complaire a ses parens ou mary, graves & honnestes, ou qui desire garder son bon renom, a telles assemblees, si

n'est oultre son vouloir, & que le cas necessairement le requiere. Aucuns folz pensent que les pucelles ne peuvent mal verfer, sinon qu'elles couchent avec les hommes. Toy, chrestienne, espouse de Jesu Christ, escoute le texte de l'Evangile : De toutes paroles oyseuses & delectables cogitations, il en fault rendre compte. Quantes en sont dictes es assemblees publiques & festins, non seulement oyseuses, mais pernicieuses, avec regardz indecens & contenance desmesurees, provenans des dards de concupiscence & folle amour ! Aussi qui voit femme & la convoite par consentement amoureux & delectable, il adultere. Autant fault entendre de celles qui convoitent les hommes. Finablement, je ne puis entendre que aux pucelles & petis enfans ne foyent interdites les dances communes, nopces, bancquetz, veilles de nuyct & assemblees, pour les desordonnees contenance, beuveries, dissolutions, jeux & autres vices qu'ilz y voyent faire, dont ilz font longuement souvenans, & par apres veullent essayer ce qu'ilz ont veu faire aux autres ; car souvent chascun s'estudie a

plaifanter & faire quelque chose de nouveau, & les plus grans y font plus de follie & de defordre, & il est bon & decent de eviter le peril & dangier auquel les parens ne voudroient veoir tomber leurs enfans. Jointt que non seulement il nuyt a l'introduction de vertu, mais auffi a la fanté du corps, pour les excès que l'on y fait. Pour ce dit bien le Sage, qu'il vault mieulx aller a la maison de pleurs que a la mayfon de joye.

CHAPITRE XIII

DES DANCES ET SALTACIONS

DISONS en passant outre aucune chose de ce que plus volentiers font plusieurs pucelles, & dont les pere & mere font curieux de le faire apprendre a leurs enfans, pour sçavoir bien dancer. Je ne veulx cy disputer de l'exercitation approuvee par Platon & plusieurs stoiques, qui la tiennent utile aux enfans. Ciceron & Quintilien la declairent necessaire a l'orateur, affin que par formation & mou-

vement ou geste de tout le corps, l'on ait grace & contenance en faictz & en dictz. Icele art ancienne (comme plusieurs autres) n'est plus en usage. Je viens a celle saltacion qui est frequente aujourd'hui entre nous. Laquelle aucuns Grecz ont approuvee, comme plusieurs autres fedes & ineptes, repudiees par la gravité romaine : car nous ne lisons aucunes des dames d'icelle gardant chasteté avoir esté curieuse de dancer. Saluste recite de Sempronie, qu'elle chantoit & dançoit plus que n'estoit decent a preude femme. Ciceron en deffendant ung citoyen de Rome nommé Murena, accusé qu'il avoit faulté en Asie, ne osa ou voulut excuser tel faict, mais constamment le denya, & confessa que peu faulte ou dance qui que soit sobre & attempé, s'il n'est fol ou pris au cerveau, soit en convive honneste ou en secret. Es festins & bancquetz desmesurez, & es lieux de delices & jeux plaisans, le dancer est le dernier vice. En plusieurs villes des Itales, pour reprimer les dances excessives, furent donnez grans pardons & indulgences par le pape aux femmes & filles qui porteroient

foulliers de quatre doïdz de hault foubz le pied, pour cheminer & inceder en tous lieux par plus grant crainte. Nous avons en noz citez chrestiennes escolles pour apprendre a dancier, que l'on permet comme les bordeaulx pour luxurier : ce que les infideles ne souffriroient jamais, pour les contractations impudiques & baifiers immoderez qui s'i font. A quelle fin peuvent venir tant de deofculationes pour ensuyr les columbes fecundes en amour? Anciennement aux feulz proches parens estoit licite baïser les vierges, maintenant chascun s'en mesle. Nous sommes freres & seurs par le baptesme, mais amitié & charité peult couster & estre entre nous sans telles approches. Quel plaisir ou proffit vient de faulte plus hault que la corpulence de la fille ne peult porter, a estre entre deux hommes eslevee & avancee des bras, ou tripudier toute la nuyct sans facieté? Et s'il fault aller a la messe ung peu loing, elle s'en fasche, & a mal au pied comme le cinge pour aller a l'eglise, & leur convient avoir chevaulx ou chariotz, tant font tendrettes. Elles treuvent le prescheur tant long qu'elles s'i endorment,

mais le menestrier fommeillera plus tost que ces faulterelles. A les veoir dancer de loing semblent qu'elles soient folles. Ceulx de loingtain pays s'en fuyent, quant premiere-ment les voyent, pensans qu'elles soient enra-gees a toujours faulter en ung lieu. Se telle peine corporelle leur estoit enjoincte pour penitence, la penseroient dure & grieve. Telles forceneries desmesurees furent pre-mierement controuuees du dyable, qui ne peult arrester. Les enfans d'Israel danferent entour le veau conflatille, en absence de Moyse, dont il en mourut xxv mille hommes par punition divine. Celles qui y assistent, regardent les habitz, gestes & contenances de celles qui dansent, & chascune a son quolibet, quoy que chascune face du mieulx qu'elle peult; & en ce congnoistrez leur fol- lie, car elles se efforcent fagement faire cho- ses tant imprudentes. Ou lisez vous aucunes sainctes femmes en avoir esté curieuses? Tant plus est grave & prudente, tant plus deteste telle follie, & ne va volentiers veoir ces tri- pudiations, repugnantes a la garde de pudic- ité, a regarder tant d'hommes en pourpoint,

nudz ou en chemise, qui s'efforcent de complaire & solliciter les cueurs des pucelles par la fenestre des yeulx du subtil ouvrier d'enfer. Mieulx seroit labourer & piocher aux jours de feste que de commettre telles œuvres.

Sainct Ambroise escript a sa feur : Femme de bonne conscience se doit resjouir, mais non en viandes & comestations, ny en simphonies nuptialles ou menestriers, car la chasteté y est suspecte. Pour ce je desire la vierge que je veulx enseigner s'en abstenir, car le matin & en sobrieté, vous y voyez les jeunes gens peu y vacquer. De telz sabbatz proviennent (comme dit est) baisiers deshonestes, puis regardz & atouchemens impudiques, avec propos lubriques. L'on se desguise en barbare. L'une est descoiffée, l'autre descouverte, jointe entre deux huys, ou sollicitee par ferrer les mains ou autres signes ; par ce tant est le mestier traystre, que on ne s'en peult faulver. Se le corps est eschauffé, le desir inflammé, le cueur palpite. Le vouloir est en doubte, & lors y a danger, que, qui seroit en lieu commode, qu'on ne

passast oultre. Somme, l'on n'en sçauroit faire bon latin entre femmes & filles ayans leur honneur en singuliere crainte & recommandations; par quoy est decent eviter le peril pour non succomber en icelluy. Que pouvoit pis demander la fille de l'adultere, pour sa dance, que le chef de sainct Jehan Baptiste? Apres le convive royal, la fille danfa & faulta, en presence de grant turbe & assemblee, en quoy ne peut apprendre de sa mere que dommage de son impudicité. Je diray bien qu'il n'y a riens que tant provoque a luxure que l'indeue & insolente esmotion de corps, descouvrir les membres que nature veult estre absconsez, jouer des yeulx en tournant la teste, & espancher son chef, pour vouloir estre veue : car en tels actes n'y a point de desir ny regard vertueux.

CHAPITRE XIII

DES AMOURETTES

DES coll ocutions avec les hommes & menus plaisirs, des dances naissent les amourettes; par convives, jeux, riz & voluptez gouvernans le royaul-

me de cupidité & de luxure. D'icelles font illaquees & trompees les pensees des gens, mais singulierement des femmes, esquelles plus domine volupté. O miserable pucelle, si tu t'en retourne surprinse d'amours ! Mieulx te fust si eusses esté surprinse du corps par fraction de quelque membre que de coinquiner & fouiller ta pensee, & perdre ta principale richesse, & lors congnoistras que mieulx eust vallu de demeurer a la maison. Je me efforceray touteffois d'y donner remede, si encores n'avoys esté maculee, & se tu as fait la folle, de te retirer. En premier lieu, je delaisse a escrire ce que par les sages philosophes a esté dict de la cupidité d'amour, duquel procedent tant de parjuremens, fraudes, menfonges, malaises, regretz, batures, occisions & everfions de villes & regions, en forte qu'on le dict estre aucteur de tous tes delices.

Sainct Hierosme (apres Aristote, Senecque & Plutarque) dit que folle amour donne oblivion de raison, mescontentement de foy mesmes. Il est prochain a la rage, trouble les conseilz, defrompt les esperitz des haulx &

genereulx. Les grandes entreprises & cogitations attire aux infimes & viles, faiçt ses suppoſtz quereleux, aveugles, irascibles, temeraires, injurieux, penſifz, ſuſpicionneux, ennemys de ſes parens, hayneux des remonſtrans, odieux de vertu par fruition de cupidité infatiable, & apres que l'on vient a recongnoiſtre ſon erreur, l'on eſt ſi honteux que l'on ne ſçait que dire. Troye en teſmoignera pour Heleine ; l'empire des Lacedemoniens pour les vierges ravyes. Roderic laiſſa & perdit les Eſpaignes pour le ravifſement de la fille du conte Julien ; Adam miſt tous ſes ſucceſſeurs en peine pour Eve ; David ſes ſubjectz pour Berſabee ; Salomon ſe meſcongneut pour eſtrangieres ; Sanſon pour Dalida ; Jaſon pour Medee, et tant d'autres que l'on eſtimoit ſages & conſtans, tant hommes que femmes, leſquelz n'ont peu mettre bride a leurs folz amours. Que fera ce doncques de jeunes pucelles, ſtimulees de la chair, du monde & du dyable, ſ'elles n'eſtudient a fuyr les occaſions ? Comment pourront reſiſter lors tant contrainctes a menus plaiſirs, quant amour a incité le

grant prophete David a faire mourir ung innocent ? Salomon a ydolatrie ? Sanson a debilitation ? Medee a lacerer son frere & tuer ses enfans ? Catilina a occire son propre filz, & tant d'autres ? Par fol amour l'on hait ses parens, & plusieurs meres ont esté infaictes de venin de leurs filles pour suyvir leurs plaifirs. Les ozieres ferment les fercles pour retenir le vin au tonneau, & les petites ceremonies observent l'estat de religion ; f'elles eschappent, le vin est en dangier par continuation. Ainsi par plusieurs conversations d'hommes reiterees, peu a peu les amourettes se embrasent en cueur juvenil, dont l'on faict au commencement petit estime : mais au long aller & a continuer les petis commandemens sont excedez, qui font espancher la vertu de pudicité & ouvrir le fercle, que riens ne demoure de bon au vaisseau : par quoy ne doivent les femmes contempner les reigles & enseignemens ordonnez a la vertu d'honesteté, quoy qu'il semble qu'elles soient exigues & petites.

Si doncques tu n'es touchee de ce venin, aye en souvenance que l'amour est en ton

vouloir, & as en ta main l'auctorité et puissance de recepvoir ou rejecter icelluy : & se tu reçois amour, tu es subiecte a luy, non a toy, & ne chasseras tel hoste de ton logis quant tu voudras. Lors tu es si aveuglee, conturbée et alienee, qu'il ne te chault du faict de ta maison, ains te commetz du tout au gouvernement de tes amours. Il n'est vice auquel l'on ne se expose pour suyvre ses menus plaisirs, frauder ses amys, chasser ses parens, hayr ses prochains, empoisonner ses affins, suffocquer ses enfans, trahir son prince ou son pays : & toutes ces choses sont legieres a ceulx qui sont surprins de folles amours. Il n'est lors grief laisser sa region, diminuer son manger, divertir son dormir & n'avoir joyeux repos. Les sages doivent procurer de non tomber en telle frenaisie, mesmement les femmes, auxquelles est plus expedient s'en donner garde. Le commencement d'amours n'est que passetemps, joyeuseté, plaisir, suavité : mais soubz ombre de telle douceur gist venin pernicieux, qui croist comme feu. Pour ce a ces premieres occasions delectables, fault forte resistance, &

prendre & oster les regnardeaulx & urebers qui defgastent les jeunes vignes. Amours prennent force par cogitations & pensees en ceulx qui les retiennent longuement, & par telles dilations s'ensuyt dommage & playe incurable. Vous ne devez ouyr ny escouter le folliciteur de volupté, non plus que l'enchanteur. Il commence par louer la pucelle, il se jacte estre surpris de sa beaulté & de sa grace souveraine, qu'il fainct mieulx aymer que soy mesmes. Il faict present & don par parolles de tout son bien, & finablement qu'il seiche et perit pour son amour : car il connoist les vaines pensees de plusieurs filles, lesquelles se delectent en leurs louenges. Ainsi deçoit l'oyseleur les oyseaulx. Il te clame & recite belle, venuste, ingenieuse, faconde, noble & gracieuse, & par adventure n'en est rien : mais ta folie te faict voluntiers & joyeusement ouyr telles mensonges, & par ce tu pense estre telle. Il ne te dit point que tu soys prudente, constante, ne pudique ou catholicque, car il prescheroit contre ses relicques : ou s'il le dit, & il espere te decepvoir, il ment en sa pensee. Il regnie & parjure qu'il

mourra s'il n'a ta grace, voire jusques a larmoyer, & ainsi dit a une autre. Est tu si insensée d'y adjouster foy? Combien de tant de milliers amoureux en as-tu veu mourir? Telz torments d'amours crucient, mais ils ne tuent point : car l'on est gary quant l'on est esconduyt.

Touttefois mieulx vauldroit qu'il perist que toy ou tous deux. Les jeunes gens tiennent telz propos, mais toutes entendez que le plus souvent n'y a goutte d'amour, & ne causent que pour decepvoir la jeune novice, ou qu'ilz ne soient sans propos : car ilz n'ayment que leur plaisir & la volupté de ton corps. Et si une fois il en jouyst a fatuerité, tantost il s'en fasche & en quiert une autre pour refreschir ses yeulx & renouveler sa luxure : lors congnoistras quel amour il avoit a toy. S'il eust aymé toi & ton ame, tu eusse esté longuement avant qu'il eust eu de toy fascherie ou satiété, quant il t'eust vu prosperer de vertu en vertu. Pource il aymoist seulement la courte & briefve volupté de ton corps, lequel apres qu'il a esté descouvert, diffamé & defflory vient en des-

daing, & tel amour est eſvanouy par ſacieté de la copie & volupté d'icelluy. Chafcun jour nous en voyons les experiences en toutes villes : par quoy ne fault reciter les vieulx exemples. Vous lirez & verrez fix cens mil hommes apres qu'ilz ont abusé les pucelles, les avoir delaiſſees, & de grant amour tomber en hayne capitale, juſques a les envoyer au bordeau & lieux meſchans, battre, tuer & accuſer. Il n'eſt cité en laquelle chafcun jour ne ſoient telz cas advenus ; dont plus je m'eſmerveille de la folie des filles, leſquelles ne craignent de ſoy noyer & ſubmerger en mer de tant de maux. Dont viennent tant de lieux communs & bordeaulx, comme dit ſainct Hieroſme, tant de pucelles prostituées & abandonnées, voire de bonne maiſon & noble lignee, napeuſes, paſſes, malades, inſaiſtes ou mendianteſ, ſinon par telz exemples ? Si tu n'as reſpect & eſgard a vertu, honneſteté ou pudicité, ou que les exemples des ſainctes vierges & leurs actes ne te revocquent, au moins te doivent eſmouvoir telles fins miſerables que tu ne pourras éviter, ſi tu veulx ſuyvre les voyes de celles qui ont

toute honte perdue & mangé leur pain blanc le premier. Le galant te decepvra, ou pour ce que c'est sa coustume, ou pour ce que c'est le pris & le guerdon de folle amour, ou que l'on s'ennuye & fasche de la copie de telle volupté. Pour ce proffiteront les enseignemens deffusdictz, que l'abondance de viande ne nourrisse legiere amour, oyfiveté ne conversation avec les hommes.

Les poetes faignent que le dieu Cupido frappe de son dard les dieux & deesses & sa propre mere Venus, & quant on luy demande pourquoy il delaisse Mynerve, Dyane & les Muses, respond que Mynerve le conjure & menasse quant il va jusques a elle & quant il se represente, elle resiste & obvie aux occasions. Dyane erre & court parmy les forestz en folitude, & les Muses reverendes font tousjours laborieuses en exercites honnestes : parquoy d'amours se retirent & eslongnent. Pour ce s'il advient que la vierge soit surprinse d'amours, il fault excogiter remede en la forfaicteure, avant qu'elle soit contraincte de perpetrer & commettre cas qui luy donne regret perpetuel. Pre-

mierement doit avoir dueil d'estre tombee en tel inconvenient, gouffre de tous maux & ne doivent estre ouyes celles qui se dient avoir esté contrainctes, car c'est excusation en peché. L'amour ne se peult extorquer, n'avoir que par pur & volontaire consentement ; pour ce fault rememorer que l'on n'a excuse sur le dyable, sur les pourfuytes, dons, presens, promesses ou menasses. Car le mal ne peult venir que de ta propre volupté, par laquelle tu as accepté & receu les occasions, quoy que tu te retire de l'operation. Tu ne permettras ton esperit a revolver en tes pensees telles delectations ; mais au contraire considereras que tu as dict, fait ou pensé plusieurs follies sans esgard, sans craincte, & a faulte de bon sens, par les premisses d'amours ; comme tu y as consommé grant temps inutillement, & en folles sollicitudes par lesquelles tu as delaiissé occasion de vacquer a plusieurs bonnes œuvres ; comme tu as esté bien aveuglee de te submettre a tant de dangiers & inconveniens. Car par la recordation des choses dessus dictes tu rendras grace a Dieu de t'avoir tant preservere,

& en te recongnoiffant povre ver de terre, brebis de Dieu, prochaine a pourriture, & que tu es mise en ce monde pour bien faire, non pour voluptuer & vivre a ton plaisir, Dieu te aydera a te retirer. Lors dois oublier tes menus plaisirs, esquelz tu as pris delectation. Ne regarde ce que tu as aymé, ne en vueille ouyr parler, & s'il vient ou se represente en ta cogitation, retourne ta penfee ailleurs par lecture, oeuvres ou oraison; les exemples & ouvrages te divertiront, mesmement par rememoration de la mort; ou te occupe en honnestes chanfons, ou colloquations d'aucunes choses pures & chastes, en cessant de veoir & ouyr choses vaines, & evitant toutes occasions pour non reduire en ta memoire les voluptez passées.

Si tu es grevee en ta fantaisie par souvente recordation de ton amy, pense plus en ce qu'il a en luy de mal, de vice ou de difformité que aux biens qu'il a : car il n'est homme mortel qui n'ait cas a improperer, a quoy premierement dois penser quant te souvient de luy. En apres, rememore que soubz ombre des vertus que tu estime en luy font

mucez maux innumerables, & maintes choses pernicieufes foubz honnefte face. Beaulté rend fes fuppoftz fuperbes & fafcheux ; Nobleffe provoque infolence, Richeffe grande intollerabilité & audace, & Force, immanité & cruaulté ! Revolve & ramene en ta penfee non pas ce qu'il a bien fait, ou dit a ton plaisir, mais ce que t'a despleu & fafché quelque fois, en proferant choses ineptes, folles, abhominables, controuvees, pleines de menfonge ou de mauvaife grace ; & de ce prens conjecture de ce qui eft occulte & en dedans : car l'on ne peult celer le mal ou le vice. Les vertus fe demonftrent toujours moins, & les vices font plus grans qu'ilz n'apparoiffent ; mais chascun s'efforce de fe monftrer meilleur ; pour ce fouvent advient que nous deffailons en affinité de vices & vertus.

Le prodigue eft appellé liberal, le temeraire, fort & audacieux, le caufeur, eloquent, le vollage, ingenieux. De ce font deceues les pucelles, car elles jugent legierement de ce qu'elles voyent par dehors, & cil qui va veoir f'amye fe aorne en habitz

& parolles le mieulx qu'il peult, pour demonſtrer que riens ne luy deffault, dont ilz emmiellent les poiz & mettent gluy entour la viande, comme l'oyselieur, & le hain ou hameçon en l'amorſe, comme le peſcheur. Lors ſe Dieu te faiçt grace de te retirer, tu ſeras honteufe de tes precedentes follies, & recongnoiftras le dangier duquel tu es eſchappee, quant du nombre des infenſees il te aura reduyt entre les prudentes.

Quelle femme chreſtienne a jamais aymé, finon celluy qu'elle a eu pour mary ? Aucunes filles ſe glorifient avoir pluſieurs amoureux, pour veoir leurs pourfuytes & ſe delecter en icelles.

Par telles fraudes ſont incitees en la dition & regime du dyable, avec lequel elles yront prendre le loyer de leur ſervice avec les folz amateurs vaincus de Sathan, pour ardre avec luy, car le pris & loyer de peché, c'eſt la mort.

CHAPITRE XV

DE L'AMOUR DE LA VIERGE

AFFIN que la pucelle ne soit totalement frustree d'aymer (qui est prochain a charité) en premier lieu, elle aymera Dieu souverainement, Jesu Christ son espoux, sa seur la vierge Marie, les Sainctz et Sainctes de Paradis, l'Eglise de Dieu, & son bon Ange qui l'a en garde. Successivement elle aura fin de son amour a ses pere & mere qui l'ont engendree, & par grant labeur & folicitude, sans lesquels elle ne fust nee, & les doit avoir en reverence, comme ceulz qui font, quant a elle, au lieu de Dieu, & a iceulx doit ayder a son povoir. Endure, pucelle, d'iceulx tes parens, et te adonne a leur service toute ta vie, en ce que les pourra soulager de ta personne & de tes biens. Tu leur dois obeyffance, honneur & reverence, accomplir leurs commandemens sans contumace ne regret en gestes, en regardz ny en couvertes parolles.

En oultre tu aymeras ton honneur, les vertus & le bon renom pour venir a felicité perpetuelle.

Si tu as bon amour es choses deffus dictes, tu ne prepoferas a Dieu homme vivant, jouvenceau a ton espoux Jefu Christ, bordeau a l'eglise, macquerelle a la glorieuse Vierge, ny la compaignie des impudiques aux devotes vierges. Tu ne prefereras les estrangiers a tes parens, ton corps a ton ame, les vices aux vertus, ny auffi ceulx qui escripvent & remonstrent pour te garder de ceulx qui te veulent perdre, ny la momentanee & transitoire delectation pour la vie pardurable, ny auffi la misere des enfers a la beatitude eternelle. Ne adjouste pas plus de foy aux fatalites du Dyable que aux ministres de Jefu Christ, mais plus accepteras les commandemens de Dieu que les persuasions d'hommes cauteleux. Meilleure est la foy de Jefu Christ que la confidence d'homme perdu. Tu enfuyvras plus tost la vierge Marie que luxure, & estimeras plus bon conseil que la parolle de la macquerelle. Tu ne violeras les lois de l'Eglise pour servir a fornication, & mieulx

debvras estre comptee & nombree entre les sainctes dames que entre les impudicques. Tu ne delaisseras tes parens pour fuyvre tes amateurs, ny aymeras le corps plus que l'ame. Tu ne te commettras au plaisir ne vouloir de celluy qui te veult perdre. Tu efliras joye parfaicte plus que les joyes temporelles parmeslees de tant de douleurs. Ayes en recordation le proverbe commun : ce que delecte est brief & transitoire, mais ce que crucie & tourmente est eternal. Toy doncques, jeune fille occupee en tant d'amours, invocque Dieu, Jesu Christ, Marie, l'Eglise, les Vierges & Sainctes. Lors cupidité ne te viendra assaillir, quant te verra environnee & garnie de tant venerables gardes; & si le dard de Cupido t'est gecté, il rejalira & retournera a l'encontre de luy, quant ne trouvera lieu pour toucher la pucelle si bien armee de deffense. De l'obedience, tu la dois par nature a tes progeniteurs, par droict divin & civil qui te obligent plus que le veu du religieux, lequel obeyt a son prelat & superieur sur peine d'excommunication & grieve offense en tout ce que luy est ordonné.

Mais en oultre l'amour filialle doit estre demonstree en faitz & en dictz; & par plus forte raison les enfans, notamment la bonne fille se doit rendre obeyssante fans murmurer, hongner, respondre, froncer, fumer, ou dire patenostres de cinge. Ung religieux, par commandement de son prelat, arrousa si longuement ung baston sec planté en terre, qu'il reverdit & florit par la vertu de obedience. Si la fille est refusante de faire cas legier, la mere la doit contraindre a faire autre chose plus grievve. A celle qui refusa porter a l'arson de la selle du cheval la boette, sa mere luy fist porter les manteaulx, comme elle avoit veu faire a ung page, lequel au reffuz de porter les licolz des chevaux, son maistre luy fist porter deux tresteaulx sur la selle devant luy pour le matter, & apprendre a obeyr, & ne refuser les commandemens raisonnables. Par telle obeyssance la fille acquerra bonne renommee de ne desdaigner aucun service, & se acoustumera de faire joyeusement ce que luy sera ordonné, & par telle nourriture sera prompte & habituee au vouloir du mary qu'elle aura. Et si autre-

ment elle est nourrie sans estre tenue subiecte, & qu'on lui vueille complaire, elle le voudra continuer en quelque estat qu'elle se treuve.

CHAPITRE XVI

DE CHERCHER ESPOUX

LE sage Poete ou douziesme livre des Eneides recite que la jeune princesse fille interroguee de ses progeniteurs, lequel des deux poursuyvans son amour, elle aymeroit le mieulx Turnus ou Eneas : lors, sans mot sonner, avec larmes & honteuse rougit en la face et baissa les yeulx, donnant a congnoistre & signifiant que la vierge ne doit vouloir que ce seulement que ordonneront ses parens. Pour ce est decenta la pucelle se taire, quant pere & mere tiennent propos de son mariage, auquelz elle en doit laisser la cure : car d'iceulx elle n'est point moins aymee que de soy mesmes, & congnoissent mieulx ce qu'il lui fault, car ils sont plus experimentez & plus sages par l'ex-

perience de plus grant prudence avec la charité & affection qu'ilz ont de la bien loger. Par quoy n'est decent a la fille desirer nopces ou declairer son affection, qui est moult contre celles qui sont legieres a faire secretes promesses, dont adviennent fascheuses pourfuytes aux parens, a la fille, & defestime & deshonneur de celluy qui par apres fera son mary.

Les matrosnes Romaines avoient coustume que la fille le jour de ses nopces n'entroit point en la maison de son mary, sinon qu'elle estant a l'huys y fust portee, demonstrant que comme pressée & par violence elle entroit en maison, en laquelle elle devoit laisser sa virginité, tant estimoient pudicité! Mais quant ses parens sont occupez par son mariage, doit prier Dieu & sa Mere affectueusement qu'il luy doint vertueux mary, avec lequel elle puisse vivre en bonnes meurs & en paix pour estre plus incitée a vertus que a vices. Quoy que la pucelle doyve tousjours se recommander a Dieu, trop plus singulierement le doibt faire, quant il est question de la maryer, et par jeusnes, abstinenances, aulmos-

nes & oraisons luy prier qu'il luy doint tel party que avecques luy elle puisse bien concorder, & faire son salut. Car l'obligation dure jusques a la mort, & tous benefices viennent de Dieu : par quoy l'on y doit bien penser, conseiller & deliberer; & principalement qu'elle n'ait affaire a ung fol ou insensé, car l'on ne sçait de quel costé le prendre pour le gagner. Pour ce dit le Sage : tu as donné ta fille, tu as bien, se tu l'as maryee a homme sage. Pour a ce parvenir est moult utile se maryer a son pareil, sans vouloir trop hault speculer, comme font plusieurs qui se mescongnoissent. Je desestime les parens & filles mal advisees qui se arrestent a une seule chose, soit beaulté, richesse ou noblesse. Mieulx feroit avoir mary discret, qui eust ung peu de chascune des choses dessus dictes.

Ung prince de Grece interrogué pour dir son advis de maryer une fille a ung riche mauvais, ou a ung povre bon, feist telle responce : J'aymeroyz mieulx homme sans argent que argent sans homme. Ung jeune filz alla au conseil laquelle des deux il pren-

droit, ou la riche & de grant lignage, ou l'autre egalle a luy en facultez & alliance. Le sage le renvoya aux petis enfans qui jouoient ensemble, & disoient que chascun print son pareil. Ce n'est pas petite cure a une fille de eslire mary, ne legierement le doit accepter : car il n'y a riens qui desnoue tel lien que la mort, comme dit est. Elle fera mise en felicité perpetuelle, s'elle est donnee au sçavant, arresté & discret ; & miserable, s'elle est concedee a estourdy ou mauvais. En ce vient bien a precogiter, ruminer, conseiller & deliberer, car en mariage y a plusieurs fascheries a tollerer : pour ce est l'assemblee joyeuse de vertueux mary. Folles sont les filles qui postposent bonté a formosité, richesse ou noblesse. Richesse le fait superbe, Formosité, fascheux, Noblesse mescontenter de toy. Vouldrois tu estre femme d'ung fol pour ses richesses ? Autant te seroit une statue d'or. Appeterois tu ung noble intemperé pour son sang ? Autant seroit se maryer a l'effigie de Cesar ou Scipion. Je demande esquelles bestes te vouldrois plus delecter, aux asnes, thoreaulx ou pour-

ceaulx ? Pour ce est le proverbe commun que plusieurs filles ressemblent la loupve, quant elles delaiissent le sçavant pour le mal nourry. Vous ne voyez homme qui prenne femme qu'elle n'ait don de Dieu, & quelque douaire de fortune ; mais aucunes font qui ayment sans propos & sans raison, pour seule petite fantasie inutile, ou seulement apparente : contre lesquelles je fais invectives plus aigres, par ce qu'elles refusent hommes honnestes pour suyvre leur folle fantasie.

Gens qui ne se mescongnoissent, sçavans & de bonne part, ont honneste gravité & conversation ; mais autres, abandonnez a volupté, estudiant plus complaire aux filles par plusieurs gracieufetez & menus plaisirs, hors de bon esperit humain, & comme petis enfans dediez aux jeux, suyvent ceulx qui mieulx jouent : ainsi filles & jeunes femmes dediees a delices & lasciveté, cuydent les jeunes hommes estre plus sages quant plus estudiant a leur complaire. Tant est leur jugement corrompu que les folz font aymez, estimez & honnorez, & les sages hays & contempnez, jusques a estre appelez folz, ydiotz

& de mauvaife grace, pour ce qu'ilz ne fçavent leur entregent avec les dames, en audace, comme les autres : par quoy font dignes de fentir douleur perpetuelle & fouffrir peine de leur erreur, tant qu'elles vivront. Vous verrez fouvent ces danfeurs, caufeurs, vanteurs & gaudiſſeurs, par entretenir les filles, qu'ilz trouveront meilleur party, & feront plus eſtimez que gens clercs ou fçavans qui vont le droit chemin en bonne ſimplicité ; & plus toſt ſe arreſteront aux habitz, montures, caquetz, entretenemens, et telles choſes exterieurement apparentes, qu'elles ne feroient a vertu & a bonne conduicte.

Aveuglee pucelle, aymes tu mieulx ſouffrir toute ta vie en or & draps de foye, que de te rejouyr en eſtaing & drap de laynne ? As tu gloire ſi enracinee en ton cueur de gemir avec ung gendarme, plus toſt que d'eſtre eſtimee ſans crainte ? Veulx tu mieulx eſtre batue & moleſtee en haulx habitz, que eſtre aymee en ſimple & vulgaire couleur. Se tu choiſis le pire, ton damp. Nous liſons plusieurs marys grievement oultrager & tuer leurs femmes. Juſtine, tres noble vierge

entre les Romaines, exuperant & excédant en beauté les pucelles de son aage, fut accordée par ses parens a ung jeune prince fol & estourdy. Laquelle par sa seule formosité vint en suspicion a son mary, en sorte que a certain jour, elle se inclinant pour delasser son foulier, le mary par fureur de jalousie couppa le col a icelle sa femme nouvelle maryee, sur la sépulture de laquelle fut mis tel epitaphe.

Justine fuis foubz ceste lame,
Jadis chaste & jeune dame,
En mary tant infortunee,
Que de vice m'a suspectee;
Et pres mon liçt paré d'honneur,
Auquel vierge avoit prins ma fleur,
En me baissant trencha ma teste,
A grant tort, Dieu j'en atteste.
L'exemple monstre aux imbecilles
De ne maryer a folz leurs filles.

Non seulement les parens conseillent bien leur fille de les conjoindre par mariage a gens modestes & bien nourris, leur pareilz, mais a eulx mesmes, quant par gendres & belles filles (que nommons bruz) bien morigeriez, ilz prevoient a leur vieillesse : car

f'ilz font faulx & mal vivans, ilz se garnissent d'ennemys, dont nous en avons exemples journallement. Nostre Seigneur delivra la belle mere par les prieres de sainct Pierre son gendre de la fiebvre qui luy vint a gros plaisir d'avoir tel allyé esleu entre les disciples. La bonne dame Ruth, son mary mort, fuyvit son beau pere, le consola, & nourrist par son labour, & fut de meilleure grace envers ses allyez que ne eussent esté ses propres enfans.

Mais avant que proceder a l'extremité & fin du present premier livre, vient a respondre a la forcennerie d'aucunes pucelles, & es resveries des matrosnes & autres imprudentes qui, par leurs raifons frivoles, veullent persuader estre expedient aux vierges prestes a maryer souvent estre veues en rue, hanter lieux publicques, richement se vestir & aorner, frequenter les hommes, jazer avec les gaudisseurs, sçavoir bien danser & voltiger, & aymer celluy que l'on dit luy estre propice, affin que par ce plus facilement elles treuvent leur party & meilleure condition. Combien que cy devant y ait esté

a fuffifance respondu, touteffois pour fatif-
faire non feulement aux prudentes, mais
auffi aux rudes, ignorantes & mal experi-
mentees, je demande quel homme fage le
confeilla jamais pour en avoir auctorité ?
Vous fçavez que l'on ne doit faire des maux
pour en attirer du bien, & qui ne evite les
occasions tombe en peril. Je dis doncques
que toy, Vierge, fe tu n'estois maryee que
par telles corruptelles, difcrimes & malver-
fations de pudicité, il te feroit expedient
jamais ne te maryer ou avoir feul Jefu
Christ pour espoux, plus toft que de se ma-
ryer au Dyable & apres a homme : car par
ce tu en auras deux, dont l'ung te fervira de
adultere.

Je t'ay explicqué cy devant les incon-
veniens & dangiers qui en peuvent furvenir
aux vierges chrestiennes ayman Dieu, vertu
& leur honneur, lesquelles approuveront
noftre fentence.

Ne reste que a parler aux folles, legieres
& fubjectes a menus plaifirs & voluptez,
lesquelles postposent Jefu Christ a leur delec-
tation mondaine. Je confidere deux chofes

des meilleures que peult porter la femme au mary : c'est entiere pudicité & louable renommee. Vous ne trouverez homme si abandonné a beaulté de femme ou richesse, quoy qu'il soit pervers & defraisonnable, qu'il n'estime ces deux choses en la femme. Or vient a considerer quelle pucelle a integrité de chasteté & honneur, celle qui est continuellement a la maison, ou celle qui souvent converse en lieux publicques. A l'hostel n'y a occasion de delict, dehors chascun en dit sa ratelee.

De la pucelle domesticque nul ne rend faulx jugement; de la vagabonde, chascun luy donne ung quolibet, dont elle est arrousee comme de l'eau quant il pluvine.

Laquelle a vostre advis est des hommes plus estimee pudique, celle que bien peu ilz voyent, ou celle qu'ilz rencontrent a chascun quarrefour de ville, frequentant les assemblees communes? Telles veulent estre veues & convoitees, & sont joyeuses d'estre pourfuyvies affin de donner a leur cueur volage passetemps, aux yeulx divers regardz, aux oyes parolles & chantz melodieux, & a leur

corps delectation : autrement leur sembleroit que elles fussent religieuses. Esse point assez d'estre veue aux sermons & assemblees du divin service? Telle vierge solitaire est elle point a preferer aux quaqueterelles? Vertu est si digne que ceulx qui la cherchent & fuyvent sont aymeés & en reputation, non seulement des bons, mais aussi des mauvais. Pour ce en tous convis la louenge de telle pucelle sera exaltee par dessus les autres, & trouvera par telle nourriture plus tost & meilleure adresse la bonne fille que celle qui regarde a l'huys les passans, pour attirer de chascun ung brocart ou fornerte : pour ce mieulx est de parler d'une fille que la veoir en assemblee; car tant sont les entendemens divers que l'on ne scaurait faire ou dire chose qui ne desplaise a aucun, & parfois a ceulx qui avoient en vouloir d'aymer & pourchasser la fille, lesquelz se retirent par telz moyens de quelque legiere contenance ou mallegrace qu'ilz voyent en elle, ou fors quelque ung des parens le recite quant l'on f'en conseille a eulx, dont souvent f'en retardent plusieurs mariages.

Des habitz, se par iceulx tu pense estre aymee par fard ou autres paremens, quant tu les auras ostez tu luy feras odieuse, quant te verra en autre forte le matin ou le soir : car il est necessaire de se descouvrir & aller simplement avec le mary, & tel bien cesse aussi facilement qu'il incite. Mais celle qui se montre toujours une ne defraude point ses amours. Si tu es veue paree, cointe & paincte, apres que l'on aura conçu opinion de ta formosité, l'on te prendra en hayne quant on verra la faulte. Bien je veulx improprier l'orgueil des imprudentes lesquelles portent en leurs habitz & acoustremens leur vaillant, surquoy est assigné leur mariage : qu'en pourroit on juger sinon temerité & impudicité, ou soufpeçonner que aucun y ayde ? De ce, & de converser souvent avec les hommes, vient au commencement petite renommee & bruyt secret, lequel par apres se espanche & augmente comme la tache d'huylle mesmement en telles matieres : car en compagnie frequente l'ung sollicite par noblesse, l'autre par richesse, force corporelle, forme elegante, par faconde, eloquence ou presens ;

en quoy fault grosse vertu pour y resister. Se la fille entendoit ce qu'ilz dient en absence d'elle, lors elle congnoistroit leurs fallaces.

Les hyftoires poetiques narrent la vierge fille Dargin avoir mesprisé les delices des villes, pour estre venatrice & chaffeuse, mais aucuns revocquent en doubte son integrité, pour ce que en chassant parmy les boys & forestz elle estoit avec les jeunes hommes. Si la fille prent coustume de converfer avec les gaudisseurs, elle le voudra continuer en mariage. Or n'y a mary de si patient estomac qui en fust content, & qu'il n'aymast mieulx sa femme estre solitaire que hanter la multitude des hommes.

En assemblees les jeunes gens louent les filles d'estre simples, ingenieuses, bien nourries & deliberees, affin de les decevoir & corrompre. Telles filles treuvent aucunes fois condition & adresse, mais peu ou avec infensez; & quant aucuns hommes se voyent surpris par leur loquacité, dances, doux regardz, entretenemens & attrayements des filles voluptueuses, lors ilz regrettent leur follie, & souvent font manger

a leurs femmes poires d'angoisse par mauvais traictement.

Tu n'auras jamais bon mary lequel par art & fraulde tu as circonvenu, trompé & deceu, & pour conclusion s'il est homme si fol ou legier, qui mieulx aymast telle femme que la solitaire, paisible, de doulx maintien, & en simple acouftremens, que mon voisin luy donne sa fille (car jamais je ne luy donneroy la mienne), puis qu'il prefere legiereté a vertu.

Des amours fault racompter quelques choses, veu qu'elles precipitent les pucelles en mil dangiers. Si tu ayme quelqu'un avant qu'il soit ton mary, & que tu luy donne signification de ta volonté pour l'espouser, il aura suspection que aussi legierement tu en aymerois ung autre comme luy, qui encores ne t'est rien, & si tu es si legiere de te habandonner a luy, s'il te laisse, il fait fagement, car il prevoit que plus legierement te exposeras a volupté maryee que pucelle, dont jamais ne te aura en bonne reputation. Ainsi par ultion & vengeance divine la bonne amour qu'il convenoit avoir en mariage est

perdue & estaincte par la luxure precedente. L'experience en est commune es citez : pour ce en est le proverbe de ceulx qui se joignent par trop grosse amour, que souvent vivent en douleur. Chascun jour en voyez reciter fables de ceulx qui se maryent par secretz amours, ou au desçeu de leurs parens, quant on voit souvent divorce advenir avant que le pain des nopces soit mangé. Aucunes folles pucelles rejeçtent les nouveaulx amoureux & dient qu'ilz ne les sçauroient aymer en mariage, quant paravant n'est intervenu aucun amour entre eulx, qui est bien une raison de impudicité, quant tu ne ayme pas celluy qui est joinct avec toy par les loix de Dieu & de l'Eglise, & advis de tes parens : mais pour ce que par avant tu as prins amytié avec l'autre par sa conversation, tu apporteta luxure eschauffee a son liçt. Ainsi font femmes publicques.

Le feu dure peu, s'il n'est contregardé & entretenu de boys : aussi ne faiçt l'amour, s'il n'est nourry d'honesteté & vertu. Pour ce, dit Ciceron, que entre les mauvais n'y a amitié permanente. Les mariages ne

doivent estre contraiçtz par telz moyens, fragiles & debiles : car se le mary n'ayme de bon amour, la femme fera miserable. Le mistere d'amour sacré ne peult continuer par hayne; comme je ne vouldrois retenir ung ferviteur oultre son gré, & moins une femme.

Pour ce j'ay dit que le mary ne devoit estre prins par force, fraulde ou fallace; mais encores davantage on ne le doit accepter pour la fille, sinon que voluntiers, liberalement, & par bonnes pourfuytes, elle soit pourchassée en mariage. Elle ne doit estre presentee par le pere ou les curateurs, mais doit estre diligemment requise par celluy qui la demande, pour ce que souvent argent faicît les mariages. Senecque dit qu'on les maine au doy, dont f'ensuyvent plusieurs tristes & dolentes assemblees, quant le mary ne prent la femme que comme il feroit une adultere pour son proffit, & la femme n'ayme que pour sa luxure. A raison de quoy facilement l'ung est odieux a l'autre.

Ceulx qui veulent conserver la nature des choses pures & entieres & ne les corrompre,

depraver ou faindre par faulx jugement, estiment le mariage copulation d'amour, de benivolence, d'amytié & de charité, aornee de toute douceur & suavité : par quoy ne deffraudent l'ung l'autre par societé inseparable quant ilz se sont jointtz par bons moyens, sans seduction.

Pour ce concludz n'estre decent que charité matrimoniale soit demenee par vilz, fragiles & abusifz commencemens : car la fille, maryee par deliberation de ses parens & poursuyte de mary, a plus de felicité, & son amour est mieulx enraciné : si a le mary, dont ne s'enfuivent reproches l'ung envers l'autre, a cause que les parens communs, qui n'ont affection desordonnee aux affaires, considerent plus la parité & esgallité des aages, des alliances & facultez, & mesmement des meurs, vertus, complexion & nourriture des parties, desquelles paravant ilz se sont enquestez & informez par le menu, & sur tel fondement l'on ne peult mal ediffier, qu'il ne s'enfuyve bonne fin.

Du jour des nopces, & autres choses y appartenantes, qui ne concernent vice ne

vertu, je m'en deporte, pour la diversité des lieux & pays : mais seulement veulx alleguer le dict du Sage, que au jour de son honneur, l'on ne se doit eslever ne exalter par arrogance en fait, en dict, ny en pensèe par consideration que le lendemain l'on retourne a son estat : parquoy ne se doit mescongnoistre.

FIN DU PREMIER LIVRE





LE SECOND LIVRE

EST DES

FEMMES MARYEES



GN ce second livre ne veulx differer des louenges ou vituperes de mariage, ny veulx discuter les questions des anciens : f'il est decent a homme sage de prendre femme, ou se virginité est a preferer a mariage, dont disputent sainct Augustin & autres Docteurs. Je scay que plusieurs ont reprové telle societé, non seulement hereticques (comme Manicheens qui par grant erreur commandoient a se abstenir de nopces), mais aussi les Gentilz. Platon (qui estoit appellé divin)

vouloit toutes femmes estre communes. Les matrones honnestes devoient avoir en grant hayne & poursuyte les femmes improbes, faulses, voluptueuses & mauvaises, comme deshonneur & tache de tout leur sexe. Dont plusieurs ont escript investives & tragedies au grant reproche du genre muliebres, mais n'y a aucun d'iceulx qui ne confesse la bonne femme estre tres digne & singuliere : car c'est la gloire de l'homme & sa felicité, comme escripvent Xenophon & Theognes, par quoy nul ne mesdit d'elle. Euripides, pour ce qu'il eut deux femmes adverses, vilipende le sexe par ses tragedies, dont il fut dit leur hayneux. Et Hesiodé le poete se efforce escrire pis comme leurs ennemys : mais finablement ilz concluent que comme en grant malheur tombe qui espouse femme litigieuse & insensee, ainsi, par le contraire, en grant volupté se maintient celluy qui la treuve bonne.

Salomon a assez mesdit des vicieuses, par lesquelles il vint a ydolatrer & mescongnoistre les benefices de Dieu, dont il en descript reproches merveilleuses, & que l'homme est

confumé de la femme malefique, comme le boys de pourriture. Mais il exaulce la vertueufe femme, & recite que noblement fe peult affeoir le mary a fa porte, & foy adonner a fapience. Luy & fes enfans luy donneront louenge, car elle eft paifible, & meët bon ordre en fa maifon. Finablement tous les docteurs commandent mariage & appreuvent prendre femme, ce que firent les fept fages de Grece, Pitagoras, Socrates, Aristote, les Catons, Ciceron & Senecque. Plusieus en efpérance de s'adreffer a icelles bonnes femmes fe maryent pour avoir enfans, eviter lubricité, & rendre ce qu'ilz ont receu de leurs predeceffeurs par grace de nature, comme les animalx naturellement font enclins a procreer & nourrir leur femblable, pour conferver leurs efpeces. Aristote en fes Moralles perfuade espoufer femme, principalement pour la conjonction de vie.

Nous fommes promptz & enclins par charité naturelle a aymer noz parens, voifins & citoyens plus que les efrangiers. Entre lefquelz n'y a riens plus prochain que la femme, de laquelle Adam promulgua la loy & fen-

tence de nature, quant il veit Eve extraicte de ses os, disant que l'homme laissera pere & mere pour adherer a sa femme. Qui denyera mariage estre chose sacratissime, que Dieu a institué en Paradis entre purs & neetz de macule & de iniquité? Il l'a esleu pour sa mere, luy mesme l'a decoré, y monstrant le premier miracle de sa divinité. Toutefois n'est cy a present question pour la louenge de la conjonction du masle & de la femelle, mais seulement de l'institution de la saincte femme. Et combien que au precedent livre ait esté souvent touché des femmes maryees en parlant des pucelles, toutefois en cestuy fera traicté particulierement des meurs, vertus & conditions que doit avoir la femme chrestienne, desirant vivre en paix, tranquillité & amour avec Dieu & son mary, & en bonne estime & reputation de ses parens, voisins & amys, pour instruire les chastes & retirer les mal vivantes, contre lesquelles je ne veulx invectiver ne dire mal.



CHAPITRE PREMIER

QUE DOIT PENSER LA FEMME QUI SE MARYE

FEMME qui se marye doit reduire a memoire l'origine & l'institution de mariage, & souvent revolver en sa cogitation & en son esperit les loix, droictures & charges d'icelluy, & soy apprester d'entendre si grant mistere, pour apres y pouvoir fatiffaire. Le prince de si haultain oeuvre, apres qu'il eut cree le masle, trouva decent ne le laisser seul : pour ce luy adjousta compagnie de forme semblable, avec laquelle il peust converfer, deviser, & suavement passer son aage, & consequemment procreer enfans ; car la conjonction n'a tant esté instituee pour lignee que pour la communion de vie & indissociable societé. Le mary n'est point ainsi appelé pour nom de luxure & volupté, mais de conjonction & d'affinité. Dieu donna la femme au masle, qui n'est autre chose, sinon qu'il estoit aucteur & consiliateur des nopces par institution du sacré mariage. Pour ce in-

continent le mary ayma la femme selon le vouloir de l'instituant, & l'appella Virago, pour ce que de l'homme avoit esté formee, ordonnant que pour leur mutuel amour, l'homme laisseroit par apres pere & mere, pour se joindre & adherer a sa femme, pour ce qu'ilz feroient deux en une chair par conglutination de ce sacrement de mariage. C'est ung admirable mistere de faire ung de deux, comme dit sainct Paul, par la commixtion & copulation des maryez. Dont necessairement fault conclure estre chose tres sainte, quant ainsi Dieu y assista familièrement & visiblement: car nulle pouvoit faire que la puissance divine.

Ainsi pensera la femme qui convole en mariage, qu'elle n'est pas seulement appelée aux dances, jeux, convives, bancquetz ou a ses menus plaisirs: plus hault doit eslever son cueur, car Dieu ne veult telle conjonction pouvoir estre separee par homme vivant, quel qu'il soit, & tel neud ne peult estre deslié de main humaine que Dieu a ferré, ny autre doit ouvrir, ce qu'est fermé a la clef que porte le seul aigneau immaculé. Appreste toy, femme,

pour te copuler en amour comme Dieu t'a assemblé par sacrement. Rumine les charges & subjections futures plus que les plaisirs mondains, affin que telle association te soit facile & legiere, & que tu ne mette toy & ta compaignie en moleste & fascherie inexplicable & misere perpetuelle. En ta main & puissance est tel affaire par pudicité, meurs, vertu, grace & amour : user de mary commode pour le gaigner par moyen, fuyvant ses complexions, pour le reduire peu a peu selon l'exigence du cas, & vivre joyeusement avec luy, ou par ta dure teste & invincible ou trop opiniastre, le rendre austere, aspre, & rude envers toi jusques a la mort. Lors tu mesdiras par imprecations de ceulx qui ont conduit le mariage, & qui s'en sont meslez ou empeschez, parens & amys, & detesteras le jour que tu feuz joincte a tel mary, quant par tes vices tu le rendras hayneux & mal voulant, & demeureras comme ancelle & chamberiere. Par le contraire tu feras dame, l'on mettra peine de te complaire, tu te resjouyras & donneras louenge a Dieu du jour que tu as esté maryee, & graces a tes amys qui te auron

fi bien logee & conseillée, quant par tes vertus & amyable entretenement tu te rendz douce, facile, & ductible au vouloir de ton espoux. Le sage Mimus dit que la femme en obtemperant aux complexions & desirs de son mary commande.

Pline le jeune ayant femme selon son vouloir rend graces a la tante de sa femme de l'avoir si bien nourrie. Ainsi en rememorant souvent qu'elle est une avec son mary, que de deux ilz sont fais une chair & que par raison elle luy est subiecte en faictz, en dictz & en oeuvres, celle vivra heureusement avec luy : car en ces motz les lois de cette societé sont contenus & compris, & tout ce que par mortel esperit en pourroit estre dit. Grande est la vertu divine, de haulte efficace, force & puissance ou auctorité, quant elle dit les deux n'estre que ung. Autre loy n'y a en mariage, ceste feulle suffit, car elle comprend toutes cogitations humaines, comme dit saint Paul. Nul n'a sa propre chair en hayne ny en desdaing. Aussi veritablement n'aura l'ung des maryez l'autre, si par vices ne sont disjointz & separez, car vertu attire tousjours

amour a foy & vice la rejette. Autant j'en dis aux hommes, comme aux femmes, car le masle doit user de discretion, & supporter l'ignorance de celle qui met peine a luy complaire. En ce seul commandement d'estre deux en ung est toute la substance de mariage, se les femmes le vouloient & pouvoient entendre. Et pour mieulx penetrer leur esperit a le comprendre, leur fault par volumes & chapitres enseigner, affin de le mieulx retenir.

CHAPITRE II

DES DEUX CHOSES NÉCESSAIRES REQUISES A LA MARYEE

ENTRE les autres vertus de la femme maryee font necessaires deux singulieres, par lesquelles les mariages sont faciles, doux, pacifiques, heureux & permanens, & s'il y deffault de l'une d'icelles, ilz sont pesans, fascheux, miserables, odieux & intollerables : c'est honneste pudicité & amour grande & souveraine a son mary. La premiere doit estre apportee de la maison

paternelle, & l'autre a la solennifation des nopces, quant elle se fegrege & fepare de fes progeniteurs, confanguins, prochains & amys, pour se expofer & fuyvre du tout fon mary, comme auffi faiçt le religieux & chref-tien qui met fa volonté en la main du fupérieur. Chafтетé eft moult requife en la maryee, plus qu'en autre non eftant abftreinçte au lien. Si tu te coinquine & fouille maryee, violant ta foy, par ung mefme vice tu offense autant de gens que tu as gastez & fouillez. Dieu premierement que tu dois avoir devant les yeulx, auquel tu dois purité; plus le prochain que tu as apres Dieu, qui eft ton mary, auquel tu as promis & juré fidelité, & inviolablement garder chafтетé. Tu luy es comme Eve & Adam, fille, feur, efpoufe & compaigne : par quoy je ne le repute pas a moindre vice, que fi tu te fuffe jugulee ou fuffoquee de tes propres mains. Tu as diffolu la conjunction fouveraine, defrompu le facré lien des chofes humaines, qu'eft la foy, laquelle eft gardee entre ennemys, a la guerre; tu as commis parjurement, & deffraude celluy qui te devoit eftre le plus cher. Tu as pollu la tres

neſte Eglife, en laquelle tu as receu ce ſacrement & juré de non le violer en la preſence de Jeſu Chriſt. Tu as diſjoinct & dirimé civile ſocieté, repudié les loix, bleſſé le pays, frappé amerement ton pere, batu ta triſte mere, & mis en dangier tes freres, feurs, parens & amys. Tu invite tes pareilz a ſemblables vices par ton fol exemple, & donne notte & vitupere a ta lignee, juſques au danger d'occire l'adultere. Cruelle mere, ſe tu as enfans, tu les metz en ignominie perpetuelle, & en telle neceſſité que l'on ne parlera d'eux, ou de leur pere & mere, que en vergongne : comme ceulx qui contaminent leur renommee par trahifon, homicide, ſacrilege. Qui te fera maintenant propice ? Tes parens, les voiſins, le mary, le pays, les loix ſont pretz a te punir, & Dieu ſe vengera de ſa majeſté ainſi vilipendee & meſpriſee. Affin que tu ne te excuſe par ignorance, tu as en garde chaſteté & purité de ton mary, de laquelle il ſe fie en toy par grande recommandation. Pour ce c'eſt choſe moult inique de donner le trefor d'autruy, outre ſon gré.

La dame Lacene maryee, requiſe d'ung

jouvenceau de fol amour, luy dit : Se tu demandois ce qui est a moy, je t'en ferois plaisir ; mais la pudicité que j'ay eu fille estoit a mon pere, & maintenant la chasteté est a mon mary : ainsi ne t'ay peu donner ne donneray ce que tu pourchasse. Pour admonnester les bonnes maryees & catholicques, sainct Paul escript que la femme n'a pas puissance de son corps, mais l'homme, en sorte qu'elle ne peult vouer continence, sans approbation du mary. Sainct Augustin repret aigrement Celance, bonne matrosne & vertueuse, d'avoir fait veu de chasteté, oultre le consentement de son mary, contre l'interdict de l'Eglise. S'elle n'a auctorité du bien, penfes combien luy est permis le mal. La continence est vituperee sans auctorité : que pourra estre de commettre adultere contre le vouloir du mary ? Et non seulement Dieu a rendu la femme subjeete a l'homme, mais aussi le mary a la femme, quant sainct Paul dit, que le mary n'a pas la puissance de son corps, ainsi la femme. Mais en mettant en nonchaloir les confederations nuptialles, & en oubly pactions, promesses & sermens, se tu

te habandonne a luxure, de quelle reprehension es tu digne, quant si durement l'on a reprins icelle matrosne, qui avoit voué chasteté, offrant a Dieu par elle seule ce qui est a deux ? A demonstrier la grant enormité du vice d'adultere, entendz que nostre Seigneur en l'Evangile n'a permis dissolution de mariage, sinon au seul cas d'adultere. Femme superbe, pleine de courroux, rixeuse, pompeuse, qui se charge de vin, & de mauvaises meurs, est a tollerer & supporter, mais l'adultere a repudier. Telz vices aspres & incurables font durs a endurer, & les fault dissimuler ; mais ne garder foy nuptiale, est par trop intolerable : pour ce permet la loy qu'elle soit jugulee & occise.

Homere & Job, entre les extremes maledictions, dient estre d'avoir femme lubrique, & plus grande injure est a l'homme de supposer & adulterer sa femme, que si l'on tuoit son filz unique. Ce vice doit abhorrer & du tout fuyr femme chrestienne, quant Payennes se font mises a mort, pour observer integrité & loyaulté a leurs marys, & ont mieulx aymé faire naufrage de leur vie, & totale-

ment la perdre, que leur pudicité, comme Lucreſſe, femme de Collatin, & pluſieurs autres innumerables. Apres la bataille des Flamens faiçte a Aigues mortes, l'on pria Cayus Marius, victeur, d'envoyer les vierges des vaincus fervir a la deeſſe Veſte, ce qu'il ne voulut accorder : par quoy la nuyct ſuyvant ſe pendirent & eſtranglerent pour non eſtre violees des ennemys. En une bataille des Theſſales, ung peuple leur alla au devant & ferrerent leurs femmes & filles en lieu enclos de fagotz, feurre & boys ſec, pour y mettre le feu, ſi leurs marys eſtoient vaincus ; & ainſi le accorderent toutes pour garder pudicité, donnant gloire & louenge a ceulx qui avoient ſi bien advisé en leur faiçt. Toutefois leurs marys vainquirent (comme l'on croit) par les vertus de tant de honneſtes femmes. Et ſi entre les Gentilz y a tant de conſtance, quoy qu'ilz ſoient en tenebres, n'eſſe pas vergongne aux chreſtiennes, racheprees du precieux ſang de Jeſu Chriſt, & illuminees de vertueuſes doctrines, de eſtre ainſi ſubjectes a leurs delices ?

CHAPITRE III

COMME ELLE SE PORTERA ENVERS SON MARY

POUR le deuxiesme poinct, longue recitation & difficile seroit a expliquer l'office de la femme. A peu de parolles l'a deschiffré nostre Seigneur quant il dit, icelle estre une avec le mary : pour ce ne le doit autrement aymer que soy mesmes. Il a esté ja dit devant, mais le repeter ne fera inutile. Car apres chasteté, c'est la souveraine vertu de la maryee. Ce signifie & recommande la societé conjugale, qu'elle estime son mary par dessus tous, soit peré, mere, freres ou seurs. Ainsi comme recite Homere de la chaste Andromache.

Si l'amytié de deux personnes rend ung cueur & ung vouloir entre eulx, par plus forte & efficace raison, le fera mariage qui precelle & excede toutes autres amyties, & fait de deux corps ung. Le mary luy fera beau comme Paris, vaillant comme Hector, fort comme Sanson, doulx comme Job, &

ainfi des autres vertus & dons de grace. Lors par telle concordance d'amitié & de cueur uny ensemble, par estimation que l'on a l'ung de l'autre, est faicte une feule personne en une chair. Dieu commande a l'homme de laisser pere & mere pour se joindre a sa femme. Par plus grande raison elle est tenue de s'uyvre & adherer au mary, comme fille d'icelluy, plus molle & imbecille, de laquelle le mary est le chef & la teste, & par ce est a preferer : car elle a affaire de sa deffense, & sans mary elle est feule, nue, despourveue, & en dangier d'injure. S'elle est acompaignee de mary, elle a parens, maison, pays, richesses, & ce que luy est plus necessaire. La femme du roy Mitridates, nommee Hipsicratea, chercha son mary par les defertz fugitif, disant que la estoit son royaume, sa richesse & son pays, la ou estoit son mary, qui luy fut merueilleux soulas en sa fortune. Plusieurs desquelles l'on pourroit reciter comptes innumerables, se font bannies, proscriptes, & rendues fugitives secrettement en habitz d'homme ou dissimulé, pour s'uyvre leurs marys. Aucunes font allez veoir leurs marys en prison

pour les faire eschapper par changement d'habitz, & elles demeurèrent prifonnieres pour eulx, au gros dangier & detrimet de leurs personnes. La femme de Gonzalle Fernande, conte de Castille, persuada son mary qu'elle alla veoir en prifon de muer & changer son habit pour se faulver, & elle demoura au peril de son mary : quoy sachant le roy de Castille, considerant tel amour & charité de la femme, pardonna a tous deux. Une dame en Angleterre s'expofa au danger de fa vie pour fuccer le venin du mary bleffé au bras, & peu a peu attira le venin, dont la playe fut facile a guerir au medecin, ce que jamais autre ne voulut entreprendre. De telle bonne matrofne la gloire doit estre celebree. Autres ont reçu mort volontaire pour delivrer leur espoux, & autres ont voulu mourir avec leurs marys. Et plusieurs es anciennes hiftoires se font tuees, ne voulant vivre feules, geçtees en mer ou en feu, par regretz de leurs marys. Portia, fille de Caton, apres la mort de Brutus son mary vaincu, voulut mourir, & pour ce qu'on luy ofta tous ferremens, elle se fuffoqua de charbons ardans.

Cornelia, femme de Pompee, disoit chose indecente estre de non mourir de dueil apres le decès d'ung vertueux mary. Telz actes font proposez des histoires anciennes & payennes, pour inciter les dames a ne refuser choses mediocres & moindres pour la grant amour qu'elles doivent avoir avec leur espoux, & demonstrier leur ingratitude & cruelle impieté, mesmement d'aucunes legieres, a se preferer a leurs marys, leur dire injures & ignominies, maledictions, imprecations, & parolles de mescontentement. Elles ont le cueur plus felon que les bestes, quant par telz actes & villennies, elles affligent & molestent leur fang, leur corps & elles mesmes en la personne de leurs marys, quant au contraire le devoient consoler, & y remedier par douce remonstrance, ou diminution de leurs biens temporelz. La femme doit entendre, que non seulement elle se doit abstenir de objurgation pour cause legiere ou petit dommage, mais aussi pour eslargir & distribuer son patrimoine, selon l'exigence du ças; autrement n'est digne d'estre appelée chrestienne ou bonne femme. A tard voul-

droient exposer leur bien pour la rençon de leur baron, qui pour leur prochain chrestien le devroient faire.

Il ne suffit aymer son mary comme frere germain, parent ou autre amy : car avec l'amour, crainte ou reverence doit grande obeyffance & service, selon les ordonnances des droictz de nature, qui commandent la femme estre subiecte a l'homme & luy obeyr. Entre les animaulx les femelles naturellement obtemperent aux masles, les suyvent, flattent, blandissent, & permettent estre chastiees d'iceulx. Aussi nature a armé les masles de plus grant force, comme voyez entre les cerfz, & le thoreau est plus robuste que la vache : qui demonstre que aux masles appartient de batailler, a la femelle de le suyvre, en sa tutelle & garde se confier, & en douceur s'accommoder a ses meurs pour seurement vivre. Pour ce, dit Aristote au livre des animaulx, que les femelles sont moins nerveuses & robustes, ont la chair plus molle, le poil plus delicat, & moins de force que les masles. Bien devons surmonter les bestes par humaine raison ; pour ce en evitant info-

lence & arrogance, la femme se rendra obeyfante a son mary, quant elle pensera que luy feul est son pere, sa mere, ses parens, & tout ce qu'elle doit aymer. La femme folle & infensee qui ne honnore son espouz, peu devroit obeyr a ses superieurs, & si a ses progeniteurs elle doit obeyr & ne les voudroit molester, ne inquieter ou leur desplaire, moins le devroit faire a son mary par statutz naturelz, & commandemens humains & divins.

Il n'est femme si honorable qui voulust ou deust surmonter l'honneur de son mary. C'est chose ridicule & execrable, que la dame pervertissant & gastant les loix de nature, prefere sa reputation a celle de celluy qu'elle a prins pour seigneur & maistre : comme le chevalier qui veult commander a l'empereur, le payant a son seigneur, la lune au soleil, & le bras a la teste. En union de mariage l'homme est l'ame & la femme le corps : l'ung commande, l'autre fert. Et, comme dit sainct Paul, l'homme est la teste de la femme. Si en passant oultre nous alleguons les divines institutions, nous les trouverons plus valloir que les raisons naturelles & humaines. Dieu

par ses premieres loix establit & ordonna au nouveau monde & encores rude, que Eve & les autres femmes feroient soubz la puissance de l'homme, lequel luy domineroit. Saint Paul, maistre de divine sapsience, en plusieurs lieux & passages, rend la femme subiecte au mary. Saint Pierre, prince des Apostres, en promulgue edict pour non prendre par elle auctorité sur le mary. Ainsi obeyffoit Sarra, laquelle appelloit Abraham son seigneur. Saint Hierosme conseille aux femmes garder l'auctorité de leurs marys. Tous ceulx de la maison doivent apprendre de toy espousee, combien l'on doit d'honneur au maistre par ton service & humilité ; tant plus sera estimee quant plus les honoreras : car mieulx ne pourras aorner le corps que en la dignité de la teste, & tu ne le pourrois demonstrier plus grant en auctorité que par ton obsequ & service. Folles femmes & infensees ne se puent mieulx demonstrier que quant veulent presider a leur mary, duquel l'honneur leur depend : car en voulant accepter l'honneur elles le perdent. Les alliances, richesses, parentez ou fortune faillent a la femme & l'honneur,

si le mary en a deffault. Qui pourra avoir le mary en reverence, quant on le voit subject a sa femme ? Mais par le contraire ignobilité ou povreté ne rendent mauvaise grace quant le mary est en reputation.

Orestille n'eut commendation de beauté, lignage, ny richesse, tant fut mesprisee & tenue en hayne des Romains, pour ce qu'elle estoit femme du faulx & traystre Catilina ; & au contraire la tenuité de Salonie n'empescha qu'elle ne fust chiere & admirable au peuple Romain, pour ce qu'elle fut femme du sage Cathon. Parquoy n'est meilleure reputation que d'avoir mary honoré : mais se n'est de toy, a peine fera d'autruy. Affin que l'espousee puisse complaire a son mary & vivre en amytié avec luy, il fault preallablement considerer l'estat, les meurs, facultez, nature & conditions d'icelluy, car ilz font de diverses manieres. Tous marys doivent estre ayez, reverez & servis, quoy qu'ilz soient de diverses complexions, mais non pas traictez d'une mesme forte. Pour ce doit faire la femme, comme dit Terence apres Platon, que la vie des hommes est comme quant l'on joue aux

cartes, ou aux dez : car l'on doit corriger par art, astuce & finesse, la perte quant l'on voit que le jeu ou la chance ne vient a point, pour differer & attendre meilleure heure ou plus convenable jeu.

Ainsi la femme se doit resjouir avec les joyeux, & simuler tristesse avec les melancolieux, & attendre son heure pour ensuyvre & accommoder sa façon de vivre, avec celle de son mary. Entre les liberaulx estre moins avare, avec gens de grant chiere faire plus grant apprest. Si l'homme a bonnes complexions & meurs louables, les suyvre ; si perverfes, les amender & corriger par art & bon moyen pour le rendre en ce moins incommode : non pas le corriger incontinent, & en dissimuler, comme le joueur quieste par fois son jeu, considerant que a difficulté & danger le pourroit amender. Aucuns sont bien fortunez de biens temporelz, de corps, ou de vertus, adonnez a honnesteté & a raison. Telz facilement satisfont a leurs femmes ; mais des infortunez doit estre le conseil, par ce qu'il est peu d'hommes ou il n'y ait aucune chose a regretter, ou que facile-

ment en luy fortune change : car par les accidents qui adviennent souvent l'on est retiré d'honneur & d'amour. La femme ne doit aymer le beau pour sa forme, le riche pour son avoir, ne l'officier pour l'honneur, autrement l'aura en hayne luy estant malade, povre ou privé de son office.

Se tu as mary sçavant, attire de luy divins commandemens & enseignemens ; s'il est bon, enfuy ses vertus ; s'il est infortuné, rememore ce que recite Lucain de Pompee apres qu'il fut vaincu par Cesar. Quant Cornelia sa femme le vint veoir, elle cheut devant luy comme pasmee & demye morte, considerant ung empereur de si grant vertu & renom estre venu a telle calamité & misere. Lors Pompee l'esleva de terre, & apres qu'elle fut revenue en ses sens luy dist : Ma femme, m'amy, je m'esbahys que au premier coup de fortune vous estes ainsi abatue : vous avez maintenant voye & moyen pour parvenir a gloire immortelle, non pas pour eloquence, pour consulter ou batailler, mais par ce seulement que vous avez mary miserable. Si tel vous l'aymez & traictez comme mary en sa

fortune tant abaiffée, il en fera memoire perpetuelle, & aurez plus grant gloire d'avoir aymé Pompee vaincu, que quant il estoit prince du peuple romain. Facilement femme de mauvaife grace ayme l'homme eslevé; mais embrasser & traicter le miserable, est oeuvre vertueuse. Pour ce me devez estimer & aymer vaincu, comme matiere de vertu redondante en vous; & si vous desplorez & regrettez ce qui est pery moi vivant, vous demonstrez que ce qui est perdu vous estoit plus cher & mieulx aymé que vostre propre mary. Par telles & semblables parolles ramenoit sa femme a contenance, pour ne foy estonner en fortune adverse, dont la bonne matrosne doit avoir recordation & souvenance pour oracle & exemple, & le revolver souvent en son cerveau pour ne s'affliger, & tormenter de l'infortune & accident de son mary, ny l'en hayr, desestimer ou vilipender. Plus tost, s'il y a indigence, doit estre consolé sur ce que les seules vertus sont les richesses de ce monde. En oultre, l'on doit ayder par oeuvres honnestes que la femme verra luy plaire, & aussi decentes a son estat

& parenté. Garde de cheoir en inconvenient que pour sa misere tu vueille qu'il exerce, ne toy aussi, art indeue, deshonnesté ou vicieuse, ne le inciter a prendre labeur extreme pour vivre plus delicatement, estre nourrie abondamment ou mieulx paree ; mais par excercice qu'il ne fera a regret, besongne luy & toy, pour eviter debatz & noises domestiques. Mieulx vault avoir pain & eaue, que contraindre son mary a choses viles & villaines, ou a trop grant fueur & peine de son corps. L'homme use de ses droictz comme seigneur de la femme, mais non la femme du mary.

Davantage ne doit la maryee debatre ou contendre plus avant que le mary le prendra a gré, & qu'elle voit a elle decent & convenable a impetrer, pour non le irriter. En quoy faillent femmes innumerables, lesquelles par voix importunes tirent leurs marys a vengeance, & a choses illicites & flagitieuses, pour avoir aucun proffit & subvenir a leur vanité, orgueil & volupté. Assez en trouverez ennemyes des vertus de leurs marys, & se molestent quant par icelles y a dommage au

faict domestique, & quoy qu'elles semblent par nature pitoyables & devotes plus que les masles, proffit & gaing leur faict mettre tout en oubly.

Telles furent les femmes de Job & Thobie, lesquelles reprochoient a leurs marys leur grant vertu au moyen de leur calamité. Autres tyrans ne fault pour martirizer les hommes que telles femmes, qui persecutent leurs marys, comme Neron, Domician, Diocletian & autres tyrans molestoient les Apostres de Jesu Christ. Au bon Job le dyable osta tous ses biens, occist ses enfans, perdit sa famille, le rendit sur le fumier tout ulceré, & ne luy laissa que sa femme (comme l'on croit) pour par son importunité augmenter la tristesse du patient, lui reprochant ses bienffaietz comme crimes, demonstrent en ce qu'elle faisoit pis que le dyable, qui jamais ne luy reprocha sa simplicité. Les vrayes richesses sont celles que l'on garde sans danger de larrons, de taignes & rouilleures. Par ce l'Evangile dit que bienheureux sont povres d'esperit, car ilz sont riches en l'autre monde. Et le Psalmiste tesmoigne n'avoir jamais veu

juste delaiissé, ne ses enfans en necessité : car en cherchant paradis, les choses necessaires nous font concedees. Si ton mary est difforme, tu dois aymer son cueur & vouloir, auquel tu es espousee. S'il est malade, la est veue la bonté de la femme a le consoler, traicter & estimer comme s'il estoit sain, & comme se tu voulois attirer a toy une partie de son mal. Lors il supportera plus legierement son dueil & mal, quant te verra compaigne de sa maladie. Bonne n'est pas celle qui se resjouyt pendant la douleur du mary. Sois joincte au liêt du patient, allege sa douleur de service, douces parolles & fomentations. De tes propres mains traicte le corps & les playes; recouvre les membres pour le garder de froit. Donne luy a laver & boire par toy mesmes, & ne te attendz a tes domesticques, qui n'ont a luy grant amour; autrement sa douleur augmente. D'aller veoir ses voisines, jeux, convives & dances, pendant que le triste & dolent mary est au liêt, appartient plus a concubines que a femmes de bien. Ne te renomme maryee, sinon que tu faces ce qu'il appartient a femme; car tu n'en es

digne, non plus que d'estre appelée tifferrande, se tu ne sçais faire des tremes.

Femme de petit vouloir ne fait compte du mary ou du voisin plus avant s'ilz font egrotans & malades, que l'ung est a la maison & l'autre dehors. Et combien que vertu sans lumiere reluyft & resplendit en tenebres, touteffois je reciteray ce que je, & plusieurs autres, avons veu a Bruges, d'une dame nommee Clere, vierge tendre & specieuse, qui fut amenee & joincte par mariage a Bernard Vuldeure, aagé de plus de quarante ans, laquelle le premier soir de ses nopces, veit son mary ulceré es jambes envelopees de drappeaulx & oignement. Lors congneut qu'elle avoit espoufé mary malfain, caducque & maladif, lequel touteffois elle n'eut en desdaing lors, ny apres que icelluy Bernard cheut tantost en griefve infirmité, tellement que les medecins desperoient de son salut. Elle touteffois & sa mere, en grant soing & sollicitude entour le liçt du malade, firent tel debvoir que par six sepmaines entieres ne furent despouillees en liçt, ne prindrent repos l'une ou l'autre plus d'une heure, pour sub-

venir au patient du grief mal & contagieux, que l'on dit la maladie de Naples ou d'Espagne. Les medecins perfuadoient de non luy toucher ny approcher; auffi faisoient ses parens & amys, difans qu'elle devoit entendre plus a son ame que au corps pour preveoir a sa sepulture. De ce n'en fut estonnee, mais le nourrissoit a toutes heures, par humecter les potages qu'elle luy faisoit, & elle mesmes le nettoyoit de drappeaulx hault & bas par les conduictz qui deffluoient, & distilloient de son corps. Advint depuis que icelluy Bernard vint en convalescence par le bon & doulx traictement d'elle, comme affermoient les medecins, en forte que ung de ses voisins faceffieux & bon gaultier disoit, que Dieu avoit tué Bernard, mais sa femme l'avoit retiré & arraché de ses mains. Depuis icelluy Bernard rendit humeurs ardents de son chef par les narines, auquel les medecins ordonnerent petites herbes pulverisees, pour luy souffler par un thuyau, & pour ce que l'on ne peut trouver personne qui ne refusast tel labour pour l'horreur de son infection, sa femme seule y mist ordre. Sa barbe & son

vifage fut tant arrosé de tel humeur infaiët que nul barbier y voulut mettre le rasouer ; sa femme lui tondoit des forces chascune sepmaine. En oultre, il tomba en autre griefve infirmité par l'espace de sept ans pendant lesquelz, par infatigable & merueilleuse diligence, luy appresta viandes, oignit ses playes, & contracta chascun jour ses jambes distillantes grosses infections intollerables, en quoy elle prenoit plaisir, comme s'elle euct sentu du musc ou bon odeur. Elle affermoit son alaine douce, mais nul le vouloit approcher de dix pas. Pendant ce temps qu'il convint faire gros fraiz pour homme tant vexé de maladie, pour le nourrir & soulager en maison, de laquelle les gaings de long-temps avoient cessé, sa femme exposa en vente ses anneaulx, doreures, bagues & habillemens, desquelz liberallement elle se despouilloit, affin qu'en riens son mary ne fut necessiteux. Elle se contentoit de peu pour son vivre, affin de respargner a son mary tant passionné & affligé de douleurs. Vingt ans elle fut avec luy maryee, duquel elle eut des enfans, sans jamais avoir esté entachee

de la fufdicte contagieufe maladie, ny auffi fes enfans. Finablement ce malade termina fa vie par mort, avec fi grant regret d'icelle Clere, que ceulx 'qui la congnoiffoient, difoient n'avoir jamais veu jeune mary, beau, riche & entier de fon corps, laiffer fa femme en telles lamentations. Plufieurs eftimoient & tafchoient a la refjouyr plus que a la confoier : defquelz elle rejetoit, defirant fon mary tel qu'il eftoit ; & quoy qu'elle fufft jeune vefve, depuis ne fe voulut remarier, difant que jamais ne trouverait tel qu'eftoit fon Bernard. A present eft queftion du bon vouloir des maryees & de leur amour qui ne vient feul : car il eft toujours acompaigné de vertus, dont icelle Clere donne exemple, laquelle n'avoit pas feulement espoufé le corps de Bernard, mais fon cueur qu'elle eftimoit comme le sien. Apres fon decez elle observa les ordonnances & commandemens de fon mary en grant reverence, comme f'il eufft esté vivant. Euripides eufft autant loué les femmes comme il les a vituperees, f'il eufft eu telle compaigne. Auffi eufft fait Agamenon apres la victoire de Troye. Telles hiftoires ne doi-

vent estre celes, car moindres sont recitees pour memoire, affin de admonnester les maryees de leurs charges & offices. Icelle Clere jeune & delicate estoit acompaignee de servantes pour traicter son mary, s'elle l'eust souffert. Plusieurs nobles dames n'en ont pas moins fait, ce que seroit long a raconter : mais communement nous recollons plus les meffaitz passez que les actes vertueux.

Nous lisons la noble dame, femme de Temistocles, prince de Grece & d'Athenes, & plusieurs autres princeffes avoir esté cuyfinieres, medecines & chirurgiennes a leurs marys. La royne de Bretaigne succeoit les playes de son baron. Les dames romaines ne souffroient leurs vieulx marys & malades estre traictez que de leurs propres mains. Toy, maryee, estime tu estre plus noble de sang ou de richesses que ces bonnes matrosnes ? Bien est vray que celles qui sont illustres de vertus & de haulx faitz sont les plus nobles ; mais pour noblesse de lignee si tu fais autrement, tu demeureras ignoble & obscure, & ne fera congneue ta noblesse, morte ne vive, quoy que d'icelle tu

en face cas & estime en ta penſee. Si tu viens a improperer que tu as chevance ou apporte douaire & mariage pour faire penſer ton mary, il eſt doncques maryé a l'argent, non a toy. Femme infenſee, penſe tu eſtre eſpouſe ſeulement pour ce que tu couche avec luy? Et que en ce ſoit le ſacremenr de mariage? Car ſi tu es infeparable compaigne, pourquoy as tu horreur de toucher les playes & fiſtures de celluy qui eſt un corps avec toy par conjunction ſacramentalle? A tard le ferois tu a tes progeniteurs, freres, ſeurs ou parens, quant tu le deſdaigne a ton mary, qui eſt a preferer a tous. Auſſi telles femmes délaiffantes leurs malades n'ayment ny font aymeés. Conſidere entre les beſtes brutes les femelles leſcher les playes des maſles, ſoit entre les beufz, chiens, lyons, ours ou autres. Et s'il ne vous deſplaift que je parle hardiment, celle qui ne veult veoir ni traicter les membres douloureux ou pourris de ſon mary, eſt ſouſpeſonnee que mieulx traicteroit l'adultere, comme advient aucuneſſois : car 'elle en eſt retiree plus par vice que par nature. En paſſant outre je parleray d'autres eſpeces des infortunez. Si

l'homme est de mauvaises meurs, tu le dois supporter, non esguillonner par meschanceté : car jamais autrement n'auras fin de mal & misere ; mais le dois admonester doucement, quant il est a sens rassis, de mieulx vivre, & par moyen remonstrer les inconveniens. Si par continuation il te escoute, tu profite a toy & a luy ; s'il s'en escarmouche, ne l'en presse lors plus avant. Tu fais en ce ton devoir en ayant patience ; & en supportant sa mauvaisie & malefice, tu en auras gloire du monde & remuneration de Dieu qui t'envoie telle persecution, comme dois penser, pour ton salut & tes pechez, affin de rachapter eternalz tourmens par petites peines de ce monde. Il y a aucuns marys folz, abandonnez des medecins, volages, prins du cerveau, opiniaftres, incorrigibles : iceulx la femme les doit traicter par prudence & petits expediens, comme l'on apprivoise la beste sauvage, & fera comme la bonne mere, laquelle est plus curieuse de l'ung de ses enfans difforme, debile ou mutilé que des autres, par pitié qu'elle en a. Ce que dit est, c'est de tous cas d'infortune : car tel qu'il est, Dieu,

l'Eglise et tes parens le t'ont donné, & tu l'as prins pour mary, maistre & seigneur; par quoy tu dois garder ta foy & ta promesse; en quoy faisant de bon vouloir, par consideration des choses dessusdictes, rien ne te fera grief.

L'improbité & meschante teste d'aucunes matrosnes a rendu difficile de sçavoir comme l'on doit obeyr au mary. Je dis quant aux choses honnestes, ou qu'elles ne sont en foy bonnes ou vicieuses, il n'est point de doute que la maryee doit obeyr a son espoux; car le chef de la femme c'est le mary, outre ce que la femme doit a Dieu par ses commandemens, elle ne luy doit aucune chose offrir ou donner outre le gré du mary, soit vouer continence ou autre chose, car elle n'a pas puissance de son corps, comme avons dit. Par ce, si le mary a affaire de ton service, tu ne dois aller non seulement je dis aux dances ou jeux publicques, mais je dis plus avant, que tu ne doibs aller aux convives ne autres lieux de delices; car c'est affaire a femme abandonnee. Saches que tu n'y trouveras point Dieu. Il veut bien que tu aille a l'eglise,

au sermon, et pour ouyr la parolle de Dieu ; mais que ce soit quant tu feras delivre des negoces & charges du mariage. Tu veulx visiter les chappelles : fais que ce soit quant le mary n'aura que faire de toy a l'hostel. Dieu ayme mieulx telle obeyffance de mariage, & en y fatiffaisant a telles charges, mieulx on luy peult complaire que par sacrifice. L'Evangile ordonne de non approcher a son autel, que preallablement on ne soit reconcilié a son amy ou ennemy : par plus forte raison, ce ne doibt estre en hayne du mary, qui doit estre aymé sur tous autres, car obedience est preferee a sacrifice. Que te proffite visiter les chappelles, ou faindre longue devotion a l'eglise, quant le mary expressement prohibe le contraire ? Tu quiers Dieu au moustier, & tu as laissé le mary malade, fasché, ou prest a desjeuner. Aupres du liçt en le servant ou a table est l'autel de Dieu, de sa mere, des Anges & des pardons. La est paix, concorde & charité, pour ceulx qui sont affociez & conglutinez par telle conjunction inseparable. Dieu a reservé a luy souverain honneur & reverence, & donné

aux hommes mutuelle charité, finguliere-
ment aux maryez.

Reconcilie toy a ceulx a qui tu es tenue,
facillement tu auras appoinctement a luy :
car il n'a gueres affaires de nostre service, &
nous enjoinct pitié, amour & charité, pour
vivre amyablement & paifiblement ; & n'y a
meilleure voye pour obtenir & avoir la grace
de Dieu que la charité & benevolence des
hommes. Pour ce la femme assiste a glo-
rieuses matines en consolant le malade. Elle
tourne bons fueilletz de ses heures, quant
elle le recouvre, & environne sacrees chasses
quant elle circuyt la couche du patient.
Plusieurs sont qui frequentent les eglises,
plus pour confabulations & accoustumances
que par devotion ; contre lesquelles n'est
besoing de disputer : car assez a esté dit que
a l'eglise se doivent taire & a l'hostel inter-
roguer leurs marys. Lors s'il erre, il est seul
coupable & la femme excusée, quant ce n'est
chose qui concerne la foy. Quant aux choses
iniques & contre l'honneur de Dieu com-
mandees par le mary, elle n'y doit aucune-
ment obtemperer : car Jesu Christ est la teste

& le chief de l'homme, sur tous superieur. Tel est & si fort le lyen de mariage que (comme dit Aristote de l'Office de la femme) les meurs du mary, c'est la loy donnee de Dieu a la femme par compaignie de conjunction sacramentalle. S'elle les enfuyt de bon vouloir, facilement regira sa maison, autrement vivra a difficulté. De quoy est expedient que non seulement elle obtempere a son vouloir en choses prosperes, mais aussi en adverses. S'il y a deffault en luy par debilitation d'aucuns membres, ou alienation d'entendement, parquoy il lui fasse chose indigne ou indecente, le attribuera a douleur ou ignorance, & le mettra en oubly : car tant plus qu'elle le servira, tant plus elle aura de grace envers luy quand il sera delivre de la maladie.

Plus doit complaire la maryee a l'homme, que s'elle avoit esté acheptee comme esclave ; car de grant pris est sa societé, & de grant valleur, comme unye en la vie commune & procreation des enfans.

Femme mal adreeee, s'elle eust vescu avecques homme fortuné & de grant sens &

ſçavoir, elle n'eust jamais eſté par ſa vertu illuſtree, ne demonſtree : mais ſe contenir moderement en fortune dure, aſpre & di-verſe, vient a grant reputation & de hault vouloir.

Doncques elle doit prier journallement pour la conſervation de ſon mary, & que aucun inconvenient ne luy advienne; toutefois advient ſ'il autrement, le portera pacieusement, & elle rapportera grant louenge de ſupporter la calamité du mary infortuné. A l'exemple de Penelope & pluſieurs autres matroſnes exaltees par renommee eternelle, qui eust eſté obfuſquee, ſ'elles euſſent eu proſperes marys : car il eſt facile en abondance trouver des participans, mais en adverſité chacun ſ'en retire.

Par ce celles qui obſervent foy & loyauté en temps nebuleux & faſcheux ſont dignes de gloire, quant ne contempnent en riens leurs marys par diminution d'honneur ny de ſervice.

CHAPITRE IIII

DE LA CONCORDE DES MARYEZ

RACOMPTER le fruit de concorde, & comme toutes choses mondaines consistent & sont entretenues par paix, ce seroit chose longue & infinie, signamment au propos que avons de mariage, duquel je dis la haulte tranquillité & grande felicité estre la concorde, & par le contraire, la discorde est miserable tempeste. Entre les commandemens des Pytagoriens est ordonné fuyr & rescinder les langueurs du corps, imbecilité des cueurs, luxure du ventre, sedition de cité, discorde de la maison, & intemperance de toutes choses.

Ulixes desiroit aux nouveaulx maryez pour le meilleur souhait accord & pacification, oultre lequel l'on ne treuve rien meilleur en la vie de l'homme : car quant les maryez vivent en paix, les amys en ont joye avec eulx, & les ennemys douleur & regret.

Bien fortuné fut de Therentiane le mary

qui vesquit xxv ans sans aucune offense ou rude parolle de sa femme. Ennia & son mary Rubrius vesquirent XLIII ans sans querelle. N'est de merveilles si en l'institution de la femme catholicque approuvons tranquillité : car discorde ne vient que de vice qui faict repudier & defestimer la personne & vertu la faict reverer. Pour ce entre gens maryez, l'ung regrette la faulte & coulpe de l'autre. De discorde naist & provient discention, contention, noise, objurgation, reproche & bataille. Aucunes femmes sont si quereleuses & difficiles que, pour legiere cause, offensent leurs marys, tant est leur parler audacieux & fascheux. Il n'est rien que tant aliene le mary de l'amour de la femme que la noise reiteree, & la langue amere & injurieuse. Lors elle abuse de subjection & de familiarité, & veult donner a entendre que elle a courage pour tenir bonne mine, s'elle n'est contreminee. Pour ce le sage l'equipare a la gouttiere de la maison, & a la fumee qui chasse l'homme dehors. Dit oultre que mieulx vault habiter en terre deserte que avec femme noisive & de mau-

vaife teste. Ce bruyt donnent aucunes femmes intollerables, si avant qu'il semble que il n'en foit point d'autres, tant font redonder leur malice en tout le sexe feminin, dont tant d'amertumes en font contre elles escriptes, qui retardent plusieurs hommes a se maryer, & font retirer le cueur des hommes pacifiques, par crainte de cheoir en tel inconvenient, quant voyent les divorces, separations & regretz de plusieurs maryees; & dient que mieulx leur est & plus commode user de concubines, lesquelles n'osent faire telles molestes, de peur d'estre dechassees. Je m'esmerveille qu'elles ne se portent plus discrettes & que plus ne pensent complaire a leurs marys, pour eviter si miserable & perpetuelle necessité de vivre en tormens avec ceulx dont elles ne se peuvent separer.

La femme peult beaucoup pour mettre concorde en la maison; car, comme dit Aristote, les masles entre les hommes & autres animaux ont les cueurs plus paisibles & moins irritables, & comme ilz font en ire plus courageux & rudes: aussi en amour font plus promptz, simples & moins caute-

leux, pour autant qu'ilz font de plus noble & excellent courage. Naturellement les masles font amoureux des femelles, lesquelles font plus intentives & malicieuses, dont advient que par legieres suspitions inflamment leurs marys de querelles & complainctes par leur indignité, combien que plus tost les devroient estaindre, effacer ou couvrir. L'homme est plus facile a reconciliation que la femme, comme voyez que les moins preux & hardis, ou de cueur feminin, retiennent plus longuement les injures, & ne font contens de moyenne vengeance. Tant plus est l'homme vertueux, tant plus supportera l'imbecilité de la femme. A Romme anciennement y avoit ung temple d'une deesse, auquel alloient les maryez discordans faire leurs sacrifices : car de par elle estoit ordonne que l'homme devoit estre appaisé de la femme, & non au contraire. La femme a en outre une autre chose de moult grant efficace & vertu en concorde, c'est quant elle ayme son mary. Amour est de telle nature qu'elle attire a foy, & s'elle ayme veritablement & par effect, non par dissimulation, sans faulte, elle fera aymee.

Lors n'y aura entre eulx que ung cueur, ung desir, ung vouloir de ferme amytié. Pour ce doit estre souvent admonnestee de n'y aller par fantasie, par faintise ou a l'apparence : car elle ne peult couvrir les yeulx d'ung chascun, qu'on n'en tienne propos. Les hommes ne sont si statues, pierres, ymages, ou busches de boys, qu'ilz ne sachent discerner entre choses fainctes & vrayes ; aussi voyez que le mal vient tousjours en lumiere plus tost que le bien. Je n'ay jamais veu ma mere dissentir d'avec mon pere, & en ses proverbes, pour signifier de croire aucune chose, disoit qu'elle le croyoit comme si son mary Loys vif l'eust dit. A ceste cause l'on doit experimenter la concorde d'aucunes, qui ayment imprudemment & par petis & legiers commandemens, pour experimenter leur prudence & obeyssance.

Davantage la femme a moyen de concorde par approcher & accommoder ses meurs, actes & gestes avec son mary, en estimant ce qu'il aymera, comme conseille Horace, entre les amys. S'il est adonné a la chasse, tu dois fuyr les pandz de rethz ou les chiens,

& ainſi des autres cas, pour approcher ſa complexion, quant elle ne tend a vice. Deux freres vivoient en amytié; l'ung jouoit du luc, l'autre eſtoit rude, & auquel le ſon eſtoit faſcheux. Le premier ſe deporta de jouer pour vivre en communion, & continuer leur amour. Ainſi doit-elle attemperer les meurs & exercices de ſon mary, & ſoy adonner a ſa vocation & art, au mieulx qu'elle pourra, qu'elle n'ait en hayne ce que plaiſt a ſon mary.

La femme de Hector, prince de Troye, eſt commandee en louenge & memoire qu'elle ne deſdaignoit donner avoine de ſes mains & foing ou paille aux chevaulx de ſon mary, & les veoit ſouvent, pour ce que en iceulx il ſe delectoit, & en eſtoit fort ſongneux pour le faiſt de la guerre. Pline eſcript qu'il ay moit tres cherement ſa femme, & ce par pluſieurs lettres, entre leſquelles y en a une ou il remercie & rend graces a la tante de ſa femme, pour autant que ſi bien & tant vertueuſement, avoit nourry ſa niepce, diſant que ſa femme l'ay moit, qui eſt indice & ſigne de chaſteté; car elle eſtoit curieuſe de ſes livres, eſquelz il prenoit delectation grande, & pour luy

complaire estudioit quant & luy en iceulx. Elle estoit attentive d'ouyr louenge de son mary, & comme discrete se adonnoit a toutes choses qui le delectoient. Je feuz a Paris en l'hostel de Guillaume Budee, homme de grant sçavoir, qui me compta que sa femme estoit aussi songneuse de ses livres que de ses enfans, pour ce qu'en iceulx il prenoit souverain plaisir. Plus sagement font telles femmes que celles qui retirent leurs marys de l'estude des lettres ou d'aucun art honneste, pour les enhorter a voluptez, jeux & delices, affin d'y participer. Plus elle a de commodité de vivre avec homme sage et docte que avec homme fol, imbecille ou ignorant. Non seulement ne se faschera de l'estude ny d'autre vocation du mary, mais encores ne doit demonstrier avoir en desdaing la bonne occupation d'icelluy, soit de parole, de l'oeil, de geste, ny d'autre signification. Elle aymera toutes choses, louera ou blasmera ce qu'elle verra a quoy son mary tendra, voire dist il choses difficiles ou a elle incroyables. Jamais ne se preferera a luy, mais le tiendra a Seigneur, a pere plus grant & meilleur de foy.

Quelle amitié ou dilection peult avoir la riche femme de mescontempner le povre mary ? La belle, le difforme, ou la noble, le citoyen ? Car il fault qu'il y ait eu autre vertu en luy, puis que tu l'a espoufé. Si par conjunction toutes chofes font communes, parens, amys & facultez, pourquoy ne fera l'argent au mary, auquel est la femme ? Mesle plus eaue que vin, il apperra toufjours vin : ainfi quoy que la femme apporte, c'est au mary & a fa difpofition par les loix & coutumes, lesquelles prohibent donation entre maryez pour garder efgalité. Voyez que en bonne police commune, pour la bien regir, il fault oster mien & tien ; & par plus forte raifon le fault rejecter en bonne police de maifon en laquelle foubz une teſte n'y a que ung corps : car f'il y en avoit pluſieurs, ce feroit monſtre.

Pour ce tout ce que la femme apporte & elle meſmes font au mary comme au Seigneur. Ta forme & beaulté ne te doit induire a le vilipender ; car la formofité de ton corps est a luy, & quoy qu'elle foit plus requiſe en la femme, petite fiebvre ou autre fragilité

facillement la diminue, & te rend difforme ; mais lors tu ne voudrois estre de ton mary vilipendee. Pour ce dit le sage la grace de la femme est decevante & la beaulté vaine : mais celle qui craint Dieu fera louee. Et si vous estes une mesme chair & ung mesme corps, la beaulté de l'ung reluyft en l'autre. De noblesse, n'y a apparence inquieter le mary, de laquelle n'y a erreur que du peuple : car tous hommes d'une mesme masse descendus, d'ung pere & une mere : mais seules vertus induisent noblesse. Les femmes reluyfent des rayons de leurs marys, non de leurs parens.

Cornille, de tres noble & ancienne maison Romaine, ne se voulut jamais renommer des Scipions dont elle estoit descendue, mais de la lignee de son mary ignoble. Autant en fist la feur du plus aagé Denys, tyran de Siracuse en Sicille, dont les Siracusiens l'eurent en grande admiration & reverence, morte & vive. Vertueuse se monstra Marie, a laquelle advindrent les pays de Flandres par le decès du duc Charles son pere, laquelle fut femme de Maximilien, empereur simple, doux & amyable, lequel les princes desdaignoient

pour sa mansuetude & douceur, en forte que mieulx vouloient les affaires du pays estre communiquees a la femme que au mary. Neantmoins ne luy advint oncques disposer de ces affaires fans le vouloir & consentement de son mary : dont depuis ilz les eurent tous deux en grande reputation.

Maintenant il fault mettre le frain & la bride a la langue d'aucunes matrosnes, lesquelles ne ont mode, contenance, ne maniere en leurs reproches, tant espanchent l'affection de leur vouloir par leurs infestees & mauvaises langues : comme en matiere molle & tendre plus facilement le feu y prent. Aucunes sont detenues par ire & courroux, tellement que elles perdent le jugement de raison par objurgations, noises & injures, dont s'enfuyt une rage & forcennerie entre maryez, voire de celles qui sont souvent estimees vertueuses & pleines de pudicité. Comme c'est chose difficile de faire taire la femme, aussi c'est tres belle vertu de cohiber & retenir son parler, & ce est en sa puissance, pour le moderer. Pour ce, quant elle est a son sens raffis & feulette, souvent doit reme-

morer que s'elle vient en debat a son mary, qu'elle ne luy reproche ne impropere macule de son sang & parenté, de son estat & vocation ne de sa vie, quoy que la faulte y soit, que par moyen ; car par telle contumelie, la reconciliation sera plus difficile, & par apres souvent en aura souvenance, dont il ne pourra regarder sa femme de bon oeil.

Sainct Mathieu en son evangile menasse & denonce grieve peine a celluy qui impropere a son frere ou voisin d'estre fol ; mais le dire au mary, seigneur & vicaire de Dieu sur la femme, est exorbitant. Se l'homme fait ou dict injure a la femme, elle ne le doit imprimer en sa memoire ne repeter, mais patiemment le souffrir comme subjecte, dont elle le trouvera plus doulx & commode. Terence poete, exprimant les meurs des personnes, dit de la femme pudique, qu'elle doit estre esveillee d'esperit, prudente, modeste & secrette pour couvrir les inconveniens, injures & contumelies de son mary. Aussi ne fault reprouver ou reprocher les curialitez, services & benefices fais au mary, qui est chose moult odieuse, & dont l'en pert la grace


du bienfaict. Jointt auffi que tu luy debvois comme a ton pere ou a toy mefmes. Aucunes facheufes rememorent fouvent leur grant lignage, leurs biens, richesses & douaires, pour fe vouloir exalter par deffus leurs marys, qui est figne de indiscretion & de se rendre hayneuses.

Juvenal defire plus la femme ignoble vertueufe que la riche ou noble, odieufe & qui se vante.

Plutarque, homme grave, commande souverainement aux maryez craindre a leur commencement (que l'amour n'est encores ferme & bien enracinee), d'avoir contention, noifes & debatz ; car facilement s'ensuyt divorce, comme le vaisseau recent est legier & facile a rompre. Finablement je dis que le lict est ydoine fingulierement a reconfiliation : pour ce est il que nullement on ne le doit violer par debatz & contentions ; car si ce lieu est rendu odieux, toute medecine est corrompue, par laquelle l'on debvoit subvenir aux infirmittez du vouloir & esperit des gens maryez.

CHAPITRE V

COMME PRIVEMENT SE TRAICTERA AVEC LE MARY

 y ne fera pas hors de propos de la matiere subiecte differer & deschiffrer, comme privement & arbitres excluz, la femme conviendra avec le mary. Anciennement es victimes & sacrifices que faisoient les infideles a la deesse Juno, garde des nopces, jamais n'y laissoient le fiel, signifiant que entre maryez ny devoit estre aucune amaritude ne courroux; car la femme doit, par discretion de meurs & de langage legier, blandir, complaire, adoucir & attirer ou copuler a son amour le mary. Elle recitera joyeuses fables ou devises ou hystoires facondes, pour recreer le mary las ou vexé de labeur, ou debilité de son art. Louera peu, vituperera moins, & ne mesdira d'autruy. Exaulcera sapience & commandemens fondez en equité, evitera vice & peché pour l'enhorter a vertu : car en louant les bons & vilipendant les iniquitez, elle incitera le mary

& elle a bien vivre. Et parfois repetera & relatera avoir ouy aucuns dictz notables & de consequence, entre les assaulx des deux fortunes, par lesquelz elle rabaisse le cueur du mary eslevé en honneurs, richesses ou auctorité ; ou de le exalter, s'il vient a estre prosterné en adverse fortune, & ne deffaillir par impacience, pour par ce le reduire a mediocrité : ce qu'elle pourra mitiguer & pacifier par douces & amiables parolles.

Ainsi revocqua son mary nommé Ataulphe la royne des Gothes, ayant fantasie d'effacer le nom des Romains, par sa douce oraison & vertueuse remonstrance. En temps de prosperité aura aucuns propos & devises du temps de adversité, affin que s'il a ardantes affections & excessives, par muliebres blandimens, chaste & prudente, elle puisse mitiguer la tempeste & pacifier folle entreprise. Elle luy communiquera toutes ses cures & sollicitudes a luy non indignes. Elle l'aura pour seul amy, compaignon, conseil, maistre, seigneur, & en luy mettra ses cogitations & devises. Et cela fait moult en con corde & mutuel amour, & naturellement

ceulx qui ayment attirent a eulx l'amour d'autruy. Sera en oultre la sage femme songneuse d'entendre le vouloir de son mary, pour eviter que aucune racine de hayne ne puisse pulluler, car plus nuyfent les maladies incongneues que les apparentes : mais ne extorquera ne demandera de son vouloir aucune chose oultre son gré, ne aussi le pourfuyvra pour le irriter ou attraicter durement. Elle aura en reputation que Dieu ne les hommes ne luy feront point propices, sinon le mary appaiser. S'il est absent, suffira soy informer de sa convalescence, & non interroguer par le menu en quel lieu il a esté ou qu'il a fait. Au liçt se gouvernera sagement, car il y a maniere de user de sa femme. Mais de ce qui y fera diçt ou fait, elle le doit tenir secret, comme estroit conseil, & ainsi que s'il estoit diçt en lieu sacré ou confession, sans jamais en faire a autruy recitation. Les propos du liçt doivent estre mussez & ferrez par silence, plus que autres mysteres des deesses poetiques : car c'est grant resverie, que telz secretz foyent revelez.

Ainsi firent Olimpiade, femme de Philip-

pes, roy de Macedoine, & Porcie, femme de Brutus, lesquelles eurent en grant taciturnité & filence les entreprinſes de leurs marys. Et non ſeulement elle eſtudiera d'eſtre amye & compaigne de vie, mais auſſi de reconcilier chaſcun a ſon mary, & ne luy fuſciter ou donner ennemys, pour le mettre en inconvenient par diſſimulation. Elle ne uſera pas du mary comme d'ung ruffien, pour ſe venger de ſes injures, ſ'il n'y a eminent peril de pudicité, qui eſt la choſe qu'elle pourroit avoir plus precieufe. Si elle entend dire aucuns motz peu honorables des faitz du mary, ne fault pas que incontinent elle l'en voiſe ſervir, pour l'enflammer par ire & courroux ou main armee; ſi c'eſt d'elle, le diſſimulera, & comme diſcrette, ſ'en taira, ſa pudicité ſeule faulve. En leur coucher & repos aura en elle honte avec chaſteté, en ſe rememorant femme, non adultere, comme recite Plutarque, diſant que entre maryez doit eſtre ſouverain amour & pudeur.

Nous liſons que les roynes de Perſe han-
toient leurs marys joyeuſement, non point
avec gens pleins de laſciveté; mais ſ'ilz al-

loient es convives & festins, ilz avoient compagnie de leurs concubines; tant d'honneur ilz portoient aux mariages. Quant sera requise, rendra debvoir a son mary avec honnestes vergongue: car la femme maryee porte le nom de dignité, non de volupté. Aussi le mary est conjoint par appellation d'affinité, non de luxure. Pour ce est expedient que les marys ne se adonnent par trop a leurs menus plaisirs & voluntes desordonnees, qu'ilz ne soyent trouvez maistres d'enseigner leurs femmes a luxure. Combien que ne voulons cy enseigner les hommes, mais leur souviendra de la sentence du Pitagorien, que l'impudicque & immoderee delectation & trop ardent desir du mary adultere sa femme. Sainct Paul leur commande de posseder leur femme, comme vaisseau de generation, en sanctification, non en cupidité, comme font les Gentilz qui ignorent le vray Dieu. L'espoux es Cantiques appelle son espouse sa seur par reciproque & mutuelle moderation d'amour. En retournant a la femme, elle ne doit coinquiner ne fouiller sa couche sacree & liect beneyst par actes immundes & desordonnez, ne provoc-

quer l'affection du mary. Plusieurs dames vous pourroient estre recitees, lesquelles avec leur mary ont gardé virginité perpetuelle. Autres n'ont esté congneues de leur mary que pour avoir generation.

Une chaste matrosne interroguee se jamais elle estoit allee a son mary, dist que non, mais que son mary estoit allé a elle. Je conseille a jeunes maryez, quant se desvestent de leurs habitz, foy couvrir de honneste vergongue, & ne se monstrent nudz, soit en tenebres, de jour ou de nuyct : car il est honneste a nature que Dieu, les Anges, vostre mary ne vostre propre conscience vous voyent desnuez de honte, car c'est a faire a femmes viles & abjectes. Hesiodé, grave poete, admonnesté les femmes de non oster leur premier habit pour plusieurs dangiers qui adviennent en tenebres.

CHAPITRE VI

DE JALOUZIE

JALOUZIE est descrite estre une maladie de ce que l'ung jouyt, de ce que l'autre convoite ; ou c'est la peur que tu as d'avoir avec toy compaignon en chose commune que tu veulx estre a toy seul. Par quelques motz qu'on la puisse diffinir ou expliquer, c'est tres grande perturbation d'esperit. Si elle resgne au mary, tant qu'elle continue, la femme despere de concorde. Mieux seroit a tous deux de mourir que l'ung cheust en inconvenient de jalouzie, principalement le mary, car l'on n'y pourroit estre plus crucié ou tourmenté. Lors se esmeuvent querimonies, complainctes, clameurs, noises, haynes de foy & d'autruy, suspection de mal, batures & occisions. Plusieurs femmes ont esté tuees, incitees par seule jalouzie de leurs marys ; & quoy qu'elle procede d'amour, elle est si excessive qu'elle tend a gros vice. En telle affection sont plusieurs bestes & animaux.

Aristote eſcript que la lyonneſſe par fois eſt deſſiree, ſ'elle eſt ſurprinſe par le lyon en adultere. Ainſi eſt dilanyee & tuee la femelle du cygne & la cygoigne par les maſles. Ce doit eſmouvoir la femme de preveoir a tel inconvenient que ſon mary n'en ſoit entaché, ou ſ'il en eſt, l'en delivrer. Elle pourra tres bien faire par une ſeule raiſon ; quant elle ne dira, ne fera choſe que le mary puiſſe avoir en ſouſpeſon.

Sainct Paul, ſainct Hieroſme, Ariſtote, & autres gens ſages, conſeillent non ſeulement ne faire mal, mais auſſi ne faire choſe qui en ait apparence. Par maintes raiſons tu peulx couvrir les ſiniſtres & mauvaiſes fantaſies, principalement ſe tu es chaſte, c'eſt voye tres ſeure : car le temps qui demonſtre la verité par actes contraires fait deſſaillir les choſes faulſes, & conferme ou corrobore les vrayes. Si tu es bonne & chaſte, eſpere que facilement & en brief la perturbation ceſſera ; ſi tu es autre, ſaches pour vray qu'elle augmentera & ne fera effacee l'affection. En ſomme ſe tu ſouffres, & as mary jaloux, tu as peine & vertu, & en ce tu es bien

586 VIVES (John Louis) A Very Frvtefl and Pleasant Booke called the Instruction of a christen woman, made first in latyne by the right famous clerke mayster Lewes Viues and tourned out of latyne into Englishe by Richarde Hyrde. Sm. 4to, **black letter**, fine woodcut title, small hole in first and last leaves and a few letters defaced on third page, otherwise a good copy in polished sheep. **4 guineas** *Imprinted at London in Flete-strete by Henry Wykes, 1557*

* * A very rare edition of this work written by the tutor of Henry VIII.'s daughter, afterwards Queen Mary. The book is dedicated to Katherine of Aragon, to whose divorce Vives was a strong opponent. He was imprisoned by the King and, on release, retired to the Continent. With Erasmus and Budaeus, Vives was one of the great triumverate in the world of letters.

Langley. Sm. 8vo ($5\frac{1}{4}$ by $3\frac{1}{2}$ in.), **black letter**, title within woodcut border, the
rare leaf with the woodcut of Abraham sacrificing Isaac at end, bound in
crushed brown levant morocco, inside gilt dentelles, gilt edges, a very fine copy
RARE. 9 guineas *Imprynted at London by Jhon Tisdale dwelling in Knights
riders streate, neare to the Quenes Wardrop. n.d. [1570]*

578 VICTORIA (Queen) 1837-1901. Wax impression of Great Seal.
 $6\frac{1}{2}$ in. diameter. On *obverse*, the Queen enthroned, in robes of estate, wearing
the collar of the Garter, between two seated figures of Justice and Faith. On
reverse, the Queen on horseback in royal robes, the horse led by a page bearing
a feathered cap. In yellow wax. 25/-
* * *

heureuse : s'il y a cause, tu es miserable. Celle qui demonstre aymer son mary sans fiction & par effect fera aymee, comme dit est ; mais encores doit-elle procurer ne faire, dire, aller, venir ou hanter en lieu qu'on puisse souspesonner, ou conjecturer qu'elle ayme autre que son mary. S'il fault aymer autres, ce soit a cause du mary, & s'elle ne veult aymer les amys de luy, que elle ne les ait en hayne : car s'elle veult vivre a sa fantasie, le mary a jugement de sa legiereté. Aucuns marys se resjouyffent avoir toutes choses communes avec leurs femmes, fors leurs amys. Aussi n'est decent a nouveau maryé souvent mener ses amys vers sa femme jeune, pour y avoir habitude, affin d'eviter qu'il n'en face son ennemy : car gens frauduleux ont plusieurs aguetz, & entretiennent le mary pour venir a autre fin. En lieu publicque hantera le moins qu'il luy sera possible, & non que par commandement & ordonnance du mary : lors n'en fera en crainte. Elle n'aura colloction ne devisera avec homme estrange seule, ne avec femme nottee, & qui a mauvais bruyt. Ne donnera

lettres ny recevra en derriere de son mary. Elle parlera peu d'homme qu'elle congnoist, ne l'exaulcera par louenges, ou escouterà ceulx qui le louent, soit de formosité & beaulté de corps ou autrement. Quant fera avec survenans, ne les regardera intivement, ne dira ou fera chose qui donne indice, ne signe de turpitude ou villenie. Ces choses sont a dire, quant non seulement sont monstrees pour éviter le mal, mais aussi les especes & occasions.

Maintenant convient parler de la jalousie de la femme, ou ne fault tant de remedes : car en elle est de mettre ordre par bons medicamens, quant elle trouble la maison, fasche & infeste le mary. En premier lieu la femme doit penser le mary estre le maistre & le seigneur, & que a elle n'est licite de faire comme luy, ny la pudicité tant estre requise en luy que en elle par les loix humaines, ne si dommageable. Du droit divin je le tiens esgal, toutefois que plus est libre la vie de l'homme, lequel a cure & charge de plusieurs affaires, mais la femme de seule pudicité & amour. Elle doit fermer les oreil-

les, si aucun fascheux & finistre rapport luy est faict de son mary, & non riens en croire ny penser ; car plusieurs fois on tient propos pour mettre division entre les maryez, pour s'en gaudir.

La dame Hermionne lamentoit de soi estre retiree de son mary Cadmus par jalouzie, recongnoissant avoir prins a tort telle fantasie par la persuafion des femmes qui la venoient visiter. Si par jalouzie elle objurgue & tence son mary ou delaisse fa maison pour l'avoir ennemy, elle fera chose moult agreable aux concubines, qui tant plus attireront l'amour a elles & fa substance. Et pensera en elle mesmes comme mieulx elle ne pourroit complaire a son ennemy, que de se rendre fugitive de son hostel & de sa neſte couche, avec hayne de son mary, pour du tout de luy aliener & retirer son esperit. Pour ce jamais honneſte matroſne ne ſe doit tant abandonner & retirer de son mary par telles injures.

Nous lifons jeunes femmes avoir été dilanyees & deſſirees des chiens de leurs marys eſtans aux boys, par nuyct ou elles eſtoient

allees par jalouzie en pensant qu'ilz fussent ailleurs. Plus sagement fist la femme du plus aagé Affrican, laquelle jamais n'accusa son mary, dominateur de la plus grande partie du monde, & prince de son peuple, de ce qu'il hantoit secrettement l'une de ses damoilles & lui monstroit bon visage, comme es autres, pour non reveler le vice de son mary, & estre arguee d'impacience; ains apres qu'elle fut vefve la maria richement. Icelle sage femme ne ignoroit pas que quelque part que fust son mary, qu'elle estoit dame, femme & maistresse, & s'elle yeust voulu obvier, doubtoit & craignoit pire inconvenient, car son mary en eust fait pis & l'eust scandalisé & la fille. Aussi pensoit qu'elle eust esté accusee qu'elle l'eust fait pour sa volupté, non pour amour qu'elle eust a son mary.

Si tu presse le mary par importunité, tant plus fera irrité; si tu le supporte, & dissimule, plus legierement le revocqueras, mesmement en consideration de tes bonnes meurs, contre la force de vivre de femme ahontee, laquelle n'a propos, fors de meschanceté & puterie. Car le mary par temps ne le pourra

ignorer, & tant plus t'estimera, considerant ta vertu contre les vices de la putain.

Ainsi Terence (tres parfait painctre des affections humaines) le descrit de Pamphile & sa concubine Bacchis. Pour ce, comme la femme doit estre d'entendement & d'esperit, liberalle, prudente, & modeste, aussi elle doit celer les injures, inconveniens & contumelies de son mary. Les exemples meuvent & excitent plus que les parolles : pour ce ne te veulx obmettre une recitation digne de grande memoire, d'une damoyfelle encores vivante, laquelle certioree d'une nouvelle amye que avoit fait son mary, a raison de quoy les freres d'elle queroient moyen de l'occire, remonstra a son mary le peril & le danger, luy priant de l'amener en sa maison, & elle la traicteroit humainement comme sa seur, & luy donneroit la meilleure tour de son chastel ; ce qui fut fait, en sorte qu'il fut ungang sans coucher avec sa femme. Pendant lequel temps elle faisoit toutes courtoysies a sa compaigne, demonstrent ne le faire a regret pour pouvoir retirer son mary. Affligee l'eussiez vous peu juger, mais non jamais

f'en conquerir ou plaindre. Enfin le mary, faoullé de ses folz & menus plaisirs par telle frequentation, print en hayne mortelle sa concubine, & apres qu'il l'eut dechassée, mist perpetuellement son esperit & sa vie es main de sa femme, que tant avoit trouvee vertueuse & paciente.

Telles remonstrances concernent celles qui ont cause de jalouzie ; mais la prendre par legieres suspitions, pour veoir son mary parler ou jouer a quelque voisine, par songes, par legieres conjectures, ce n'est pas le faict d'une femme discrete, comme font plusieurs legieres & inconstantes, soy cruciant & leurs marys : car il fault qu'elles ne les estiment gueres, ou qu'elles foyent par trop subjectes a leurs affections, lesquelles naiscent par opinion. Pour ce garde d'estre seduite par telz indices, quant le faict en foy ne te doit esmouvoir. Faignez plus tost ne riens sçavoir de leurs mauvaises conversations, & les laissez faouler de leur folie, car plus tost f'en retireront, que d'en jouyr par dragmes & a la defrobee.

CHAPITRE VII

DES AORNEMENS

Au mary est la disposition de l'habit de sa femme & a sa volonté, comme toute autre chose. S'il le veult simple, tu t'en dois contenter ; si tu l'appete meilleur, tu te compose & appreste a la veue & regard d'autruy, non es yeulx de ton mary, qui est signe d'improbité & mauvais vouloir. Si tu cherches couleurs & peintures, tu feras de la livree du dyable, car en adulterant & fardant ton visage, tu macule ta chasteté, comme avons predit des filles, quant je t'ay recommandé l'habit de chrestienne. Aucunes veullent plaire par pigmens & farderies, & fouldz umbre de adulterer la face, souvent pensent d'effacer la chasteté. Et se n'est par sollicitude de la femme, jamais le mary ne le consentira, ne commandera, s'il est prudent ; & s'il le veult, tu en feras quelque peu pour luy complaire, & diras avec la bonne dame Hester : Sire Dieu, tu fces ma

nécessité, que je abhordine signe de gloire & d'orgueil. Ce que je me pare maintenant c'est pour le salut du peuple, & ne le faiz a mon privé, mais le deteste, comme drap-peaulx de femme menstreuseuse. Et se le mary f'en rapporte a elle, comme maryee, ne doit querir que complaire a son mary par vertus.

Sainct Cyprien martyr admoneste les maryees non tant estudier a blandir & complaire a leurs marys, qu'elles tombent en inconvenient. Oultre ce que avons dit des filles ci devant, sainct Pierre & sainct Paul dient l'habit d'une matrosne chrestienne devoir estre net & simple, plus resplendissant de sainteté de vie que d'or ou de pierres precieuses. L'honneste dame prend vrais aornemens de pudicité, en nourrissant ses enfans, & faisant son devoir, tant au fait domestique que en la gloire du mary. La femme d'ung grave philosophe nommé Philon & sage, interroguee en publicque pourquoy ne portoit la couronne sur teste comme les autres respondit : je suis assez paree des vertus & louenges de mon mary. Demo-

chares philosophe dit que le beau parement d'une femme, c'est moyen acoustrement, peu de langage, & avoir bon mary. Je ne approuve l'aornement precieux & excessif en la matrosne, non plus que les taches & macules en ses habitz. Bien est a considerer le jour & le temps, & aussi quelque peu la coustume du lieu, mais non pas des folles & glorieuses.

Aristote escript estre decent a la femme soy vestir en moins d'appareil que n'ordonnent ou permettent les loix de la cité : car l'excellence de la forme & beaulté, paremens d'habit, ny abondance de bagues d'or, ne donnent point tant de louenges que d'estre vertueuse & discrete. De ce les bonnes dames en doivent donner exemple aux autres, & par moyen les increper & corriger, f'elles excedent. Pour ce l'on doit suyvre raison, saincteté & bonne reputation, plus que par vains jugemens & meurs despravez, induitz par gens corrompus & legiers, & y accommoder son sens & son vouloir. Plus est de gloire de retracter & abolir les perverses & meschantes acoustumances que de les suyvre : car d'autant que le mal est creu par les

mauvaises & voluptueuses, autant croistra le bien par les bonnes qui en feront exclamation. Trop plus de louenge est d'avoir osté les meurs pernicieuses que de les enfuyvre. Tu ne dois desperer de les pouvoir effacer, quant autres semblables a toy les ont apportez.

Peu de femmes ont envie de la purité et vertu de leur voisine, de sa patience, contenance, sobriété ou amour du mary; mais plustost ont envie des habitz, bagues ou do-reures de leurs compaignes, tant sont superbes & folles en vanitez. O bestes infensee & desmesurees, lesquelles s'efforcent plus qu'elles ne peuvent a se parer pour contempner les povres. Elles ont honte d'aller avec elles, & n'ont vergongne de se parer plus que a leur estat n'appartient. Elles spolient & destruyent marys & enfans pour se vestir & reparer, & laissent la maison desgarnie, affin qu'en publicque puissent monstrier leur gloire; & souvent incitent leurs marys a gains deshonestes & a vices avec exactions de leurs subjectz par leur importunité, pour estre richement acoustrees comme leurs voi-

fines & parentes ; & qui pis est, pour tel entretenement, vendent leur pudicité pour supplier la necessité du mary qui ne veult ou ne peult. A tels inconveniens doivent secourir les riches matrosnes pour servir d'exemple, et le remonstrer es outrecuydees par moyen, pour les retirer de telles superfluitez, comme faisoit la dame Oppie, laquelle ne souffroit ses subjectes porter habitz, sinon selon le taux qu'elle y ordonnoit.

Pitagoras enseignoit les vertueuses dames aymer pudicité, servir leurs marys, & entendre a respargne qui est comme mere de vertu, & sur tout qu'elles ne portassent robes de soye, bagues ne doreures, qui sont instruments de luxure, ains se parer de vertus.

CHAPITRE VIII

DES LIEUX PUBLICQUES



ES maryees doivent estre plus rares & tardives a hanter les lieux publicques que les vierges, car elles ont ce que les pucelles semblent chercher. Pour

ce toute bonne cure & sollicitude doit estre referee a conserver ce qu'elles ont, & a luy feul complaire. Le legiflateur des Lacedemoniens ordonna les maryees estre couvertes par le corps & en la face es lieux publicques, comme indecent a regarder autruy ou estre regardees ; dont je ne desprise les failles & accouftremens que portent les Orientaulx & Flamens, ou ilz ont le corps et le visage affublé de manteaux de ferges ou autres, quant elles font en lieux publicques. Car on ne les voit que par les yeulx, et a l'hostel les ostent, en sorte que les habitz ne servent que pour assemblées communes. Trop plus est indecent en Europe couvrir les visages de mafques, & se desguyfer d'habit, pour veoir autruy & neantmoins estre mescongneues, qui est la voye & licence de parvenir a delices & a impudicité. Si le mary le voit & il souffre, justement il en porte la peine, quant a vanité luy ouvre la fenestre.

Une royne nommee Fauna, femme du roy Faunus, fut si chaste que jamais homme ne la veit fans estre emmantelee que son mary. Pour ce elle morte fut appelée Bonne deesse ; & de-

puis aux sacrifices qu'on luy faisoit, non seulement les hommes n'estoient presens, mais (qui plus est) on n'eust osé la avoir ymages ne effigies de quelque masse que ce fust, pour éviter toutes occasions & sinistres pensees. Je ne veulx par ce conclure que les dames soient tousjours couvertes ou recluses comme religieuses, mais persuader que rares soyent en publique, hors lieux necessaires, comme au service de Dieu. Et moins entre les hommes : car il n'y a riens dont le mary en estime mieulx sa femme.

Le roy Thigrane, apres avoir festoyé Cyre, roy de Perse, demanda a sa femme qu'il luy sembloit de la formosité & beaulté d'icelluy roy de Perse. Laquelle lui dist : Ainsi me soient les dieux en ayde que je n'ay pendant le festin gecté mes yeulx que sur toy mon mary. Bonne mastrone ne prendra plaisir a escouter & ouyr homme estrange, ne discuter de sa beaulté : car tous hommes luy sont d'une taille, beaux ou difformes, excepté le mary qu'elle doit reputer le plus venuste & beau en toutes choses, comme faict la mere son seul filz.

Sainct Hierosme recite d'ung prince romain qui triompha en bataille de mer, lequel avoit femme exemplaire de pudicité. Advint qu'il ouyt tenir propos de luy en passant par ses fouldars, qu'il avoit la bouche puante. Quant il fut vers sa femme, luy demanda pour quoy ne l'en avoit adverty, pour y remédier de longue main. A quoy elle respondit, qu'elle n'y avoit jamais riens mal sentu, & estimoit que nul homme eust meilleure alaine. Mais de ce ne se pourroient excuser celles qui baissent plusieurs hommes avant que estre maryees. Et si la nouvelle espouse doit observer honnesteté a la maison avec son seul mary, de jour, de nuyct & au liect, inferez quelle contenance de pudicité elle doit avoir en lieux publics. Digne de louenge estoit telle femme, souffrir paciemment le vice du mary, lequel ne le sceut ou congneut que par debat & reproche d'autruy. La mode barbarisque, plus bestialle que humaine, de soy baigner hommes & femmes ensemble indifferemment, ne me pourroit plaire, ny a preude femme, ny aussi tant de legiers baiffiers avec autre que son mary.

Ung poete fut mulcté & puny de grosse peine pecuniaire, pour ce que en presence de la royne, il avoit joué & tenu propos indecens. Auguste Cesar prohiba & deffendit aux femmes de assister aux jeux, esquelz les hommes estoient nudz. Juvenal vitupere celles qui veullent sçavoir toutes nouvelles, que l'on faiçt a la cour & ailleurs. Caton, en une oraison qu'il fist des femmes, redargue & repret asprement celles qui sont curieuses sçavoir qu'on dit parmy la ville, au four, au molin, au conseil ou de la guerre. Aristote dit que les femmes ne doivent enquerir des statutz de la ville, non plus que les hommes de la lessive : par quoy leur deffend d'en parler ny ouyr. L'ung ne se doit empescher du menu faiçt domesticque, ne l'autre de ce que l'on faiçt hors de la maison, mesmement pour sçavoir les vices des voisines; mais bien soy informer des pures & necessiteux, pour leur subvenir secretement par le conseil & avis du mary, & a ce le induire selon ses facultez.

Senecque recite sa marastre avoir esté feize ans avec son mary gouverneur d'Egypte, sans avoir esté veue en lieu publique, ny

entrer homme au quartier de son logis, congnoissant la fragilité humaine, la suspection des mesdifans, & que drap tendre & delicat ne doit estre de plusieurs souvent traicté ny desployé. Plusieurs femmes s'eslievent en leur cueur pour l'auctorité de leurs marys ou de leurs parens allyez, qui est grant folie : car la propre vertu de la personne la doit exaulcer, & non les vertus d'autruy. C'est grant folie de penser que la vertu d'autruy ou le vice te face vertueux ou indigne. Et souvent advient que plusieurs tellement abusent de l'auctorité de leurs parens, que non seulement ilz se rendent odieux, mais avec ce leurs prochains constituez en dignité. Comme nous lisons de la femme du frere de l'empereur Vitel, laquelle entreprenoit par son audace plus d'auctorité que la femme de l'empereur. Les seurs de Hierosme, roy de Syracuse, par leurs entreprinſes de dominations, induirent & inciterent le peuple & subjectz a sedition telle qu'il fut dechassé & deffaiſt avec tout son parenté. De nostre temps un seigneur eut moult a souffrir par la superbe & outrecuy-dee arrogance de sa femme. Vous femmes,

ne congnoissez la maniere & moderation du gouvernement des negoces publicques. En prosperité ou affliction ne voulez croire & donner lieu aux experimentez, mais procurez de pourfuyvre toutes choses par affections, non par conseil. Vous semble il que ce soit sans cause que les sages vous ayent osté l'administration du bien publicque ? De prescher, de parler es eglises, exercer judicatures ? Entendez que ce n'a esté que a celle fin que n'ayés occasion de hanter & parler es lieux publicques. Vostre maison vous soit grande cité. Le commun ne vous congnoisse, ne vous luy.

Thucydides treuve bon la femme n'estre louee en publicque, suffira de non estre vituperee, & d'estre tellement incongneue des estrangiers que l'on en face peu de renommee. Ce n'est pas argument de grant pudicité, quant elle est souvent alleguee es convives, par quelque nom imposé, comme : la belle, la gorgiasse, la mignonne, la dorée, la rousse, la boyteuse, la grassette, la maigre, la bien coiffée, la poete. Bien font aucunes selon leurs estatz & negoces hanter lieux

communs, comme marchandes. Les jeunes deussent estre acompaignees des vieilles, ou du moins foyent pudibundes & honteuses, sans arrogance, en desir de diminuer de leur gaing plus tost que de leur renommee & pudicité. Je le dis pour celles qui alaictent les achepteurs, & par blandimens les attirent a marchander drap & honneur. Advint a Bourges, que une jeune maryee accepta & receut pour une nuyct d'ung gentil homme cent escus du consentement du mary, pensant que le cas seroit incongneu, & qu'ilz en feroient bouticle garnye. A certain autre jour, le seigneur refusé de la dame, s'il ne donnoit autres cent escus, fist publier par la ville a son de trompe, qui en vouldroit avoir pour cent escus la nuyct, qu'il se adressast a luy, dont toute la ville fut abreuee, & la dame deshonoree. Plaute dit estre l'office de dame abandonnee blandir autre que son mary, & a eviter comme le chant des Seraines. Plus de proffit rapportera des achepteurs la vergongneuse par continuation que la fine & menfongiere. Pour ce ne fera inutile souvent repeter que le seul tresor de la femme est

pudicité, en crainte d'y mettre macule. A reclure femme en maison, comme dit est, f'enfuyt que mal luy est concedé fuyvre les armes.

Judich & Delbora vainquirent par armes de l'Eglise & spirituelles leurs ennemys, qui font jeufnes, oraisons, abstinences & sainteté. L'une trencha la teste du capitaine Holofernes, c'est du dyable ; & l'autre comme royne, jugea le peuple d'Israel : mais telles font de present esvanouyes. Les armes de l'Eglise font foy, oraison & vertu qui vainquent les adverfaires. De la femme, en publicque, ne doit estre veu ne ouy parolles, gestes ou allure, qui signifie arrogance, facherie ou delices : toutes choses doivent estre en elles simples, droictes, modestes & temperees en pudeur. Maintenant trouverez es femmes tant de bragues, que outre leurs aornemens, elles se fondent en la gloire. Chose ridiculeuse & a mespriser, qu'elles attribuent a honneur, quant par preeminence veullent estre dictes & appelees dame Nicole, dame Barbe, dame Guillemette. Sotte, ce petit mot te peut il donner orgueil,

ou auctorité ? Que dira l'on aux roynes & princeffes ? L'ange faluant la royne des cieulx, fa maiftresse, l'appella par fon nom Marie : & toy, indigne, veulx estre appellee dame par dessus ton nom ! Tauxe ton interestz, que ton mary t'appelle par ton nom, ou aller devant ou apres en compaignies ; l'honneur ne gift pas la, mais en reputation de vertu. En plusieurs assemblees les premiers font honnorer, en autres ceulx du meillieu, & en aucunes autres les derniers. Si tu as le lieu plus honorable, net'en eslieve point, si pour ce jour l'on te veult applaudir. Quelle est, a vostre advis, la cause que les hommes blandissent les femmes ? Parlent a elles doucement ? Les ont en veneration & estime, sinon que vostre sexe imbecille est avide & convoiteux d'honneur ? Lequel est facilement penetré & diverty par legiere offense, comme le verre tendre & fragile. Doncques vostre vertu ne merite pas l'honneur, mais l'urbanité & gracieuseté d'autruy. Et pour ce qu'ilz vous voyent si affectees a ce, ilz vous gratifient benignement & voluntiers de peu de chose. Ilz se descouvrent & vous sa-

luent, donnent le hault bout, robes molles & precieuses, bagues & pierreries, comme l'on faiçt aux enfans, affin qu'ilz ne pleurent: par ce ne vous estiment plus sages. Aussi n'estes vous, si par ce vous eslevez en orgueil & mescontentement des masses. Je suis homme: mais pour ce que j'ay entrepris par charité fraternelle vous instruire, je ne veulx riens celer ne dissimuler de ce qui peut servir a vostre instruction.

Bien est vray que les joyeuses voluptez que prenons avec vous vous donnent reputation, mais on ne vous peult donner a entendre ou est le ferme honneur; car il doit estre merité, non appeté; on le doit suyvre, mais non prendre, en faire les oeuvres, mais non s'en cuyder ou exalter. Ce vous fera bon argument de meriter honneur, quant vous porterez paciemment estre contempnees. Il n'est voye plus expediente a honneur que vertu, laquelle seule ne cherche gloire & touteffois la treuve. Aussi elle ne peult estre inhonnoree, ne de contempner est indignee, comme recite Socrates. Saluste escript que Caton aymoît mieulx estre que veu bon:

ainfi quant moins de gloire il cherchoit, tant plus en avoit. Plusieurs femmes estiment affentacions, flateries, adulations et blandiffemens qu'on leur fait, estre honneur. Penfiez vous en ce avoir louenges ? Ce n'est que venin, mais par convoitises de vaine gloire, vous cuydez par flateries estre louees, quoy que telles laudes foyent dictes pour rire & passetemps, ou pour vous decepvoir. Ne adjouftez jamais foy pour croire aucun bien estre en vous plus avant que vostre confcience vous juge. Celle qui bien se mire, bien se congnoift povre pecore, ver de terre, brebis du troupeau de Dieu, simple formil, inutile creature, prochaine a pourriture ; lors se reputera indigne de toutes louenges. S'il y a en vous quelque bien, c'est don de Dieu, rendez luy en graces ; s'il y a du mal, c'est votre faulte : ainfi la reprehension est a vous, & la louenge est a autruy. D'avoir envie, c'est grant vilité & villenie, soit aux honneurs d'autruy, richesses, habitz, maisons, possessions, beaulté ou fecundité : car c'est inculper ou reprendre le distributeur (qui est Dieu) des benefices.

Tels dons (que nous appellons biens mondains) ne font que empeschemens de dresser son esprit aux choses celestes, attirans par leur ponderosité & pesanteur le cueur a la terre. Si vous ostez envie, sans curiosité de sçavoir le gouvernement de voz voisines, qu'elles font, dient ou comment elles vivent, vous en osterez ce qui en naist, a sçavoir litiges, objurgations, noises, dissentions, querelles & debatz dont les marys font souvent, empeschez. Jamais honneste femme ne fera telles choses, sinon qu'elle se informe pour secourir & subvenir aux malades & indigens ses voisins ausquelz plus elle est tenue que es forains ou estrangiers. Pour ce dit le Psalmiste : Le povre t'est delaisié, tu ayderas au pupille & aux veufves. Heureux est qui entend aux necessiteux, car Dieu le confervera, le delivrera de inconveniens, & luy fera en ayde au liēt de douleur, & jamais ne le delaissera en toutes ses affaires.

CHAPITRE IX

COMMENT ELLE SE GOUVERNERA AU FAICT DOMESTICQUE

CES deux premiers poinctz observez de inviolee pudicité & souveraine amour a son mary, se la femme est duyste au gouvernement de la maison, c'est heureux mariage & joyeux. L'office des hommes est d'apporter & gagner : celluy des femmes garder avec cure & anxieté ou peine qu'il n'y ait faulte, comme dit Aristote. Facilement se consumme le bien domesticque en main de femme prodigue. Si le rateau espanche, frustratoirement & pour neant ferre la forche, & qui espanche les biens, n'est estimee fermer les jambes. Pour ce n'est decent a honneste matrosne estre profuse & prodigue & abandonnee, comme escript Saluste de Sempronie. Et est la moindre injure que l'on pourroit improperer ne faire a la femme d'estre curieuse, vigilante & de sobre depense. Pour ce elle acoustumera nourrir sa famille en sobrieté competente. Je ne veulx louer

celles qui ne sçavent mettre difference entre vivre sobrement & avoir disette, entre prodigalité & liberalité. Aucunes sont si subiectes a leur proffit que jamais ne veuillent lascher ce qu'on leur met en main, & ce qui entre une fois en leur coffre, jamais n'en sort, non plus que d'ung labirinte ou d'une tour fermee.

Entendez le dict de Aristote que trois choses sont requises en la mesnagiere : operation nourrissement & castigation. Viande sans oeuvre & chastiment, rend la personne inutile & petulente. Ouvrage & castigation, c'est chose par trop violente, qui rend le serviteur remis & debile. Pour ce la maistresse de famille distribuera ouvrages & vivres competens & raisonnables, selon leur qualité & merite des personnes, & l'entendement du mary, sans estre dure, rebelle ou aspre a ses familiers & domestiques ; & comme pleine de bon vouloir, soit reputee plus mere que maistresse. De ses servans & domestiques exigera par douceur, amour & mansuetude, reverence & obeyssance, plus que par severité & courroux. Riens ne profiteront a sa vene-

ration noïses, injures, reproches, tencemens, ne griefves batures, plus tost les diminuent. Honnorez doivent estre les bons plus que les pervers, les pacifiques que les violens, & les prudens que les tempestatifz. Pour ce soyent les dames diligentes aux ouvrages, sans grief labour, remonstrans par raison la paresse de ses domesticques, en delaisant au mary par moyen plus dure aigreur & reprehension.

Si tu as nourry de jeunesse en ta maison ou longuement bons servans, estime les comme freres, seurs ou enfans, pour la longue experience que tu as de leur loyaulté, mesmement en leurs maladies & necessitez, comme l'on est plus curieux des chiens nourris a l'hostel. Aussi sont admonnestez ceulx qui servent du dict de saint Paul, de faire la besongne benignement, diligemment, & joyeusement, en toute obeyssance, sans murmuration ne responses mensongieres, pour ne perdre leur labour envers Dieu & les hommes. Et sur le tout d'avoir les mains seures, sans faire dommage a leurs maistresses qui les nourrissent. C'est fait de vile &

mauvaife personne a remunerer le benefice de nourriture par larrecins. Elles aymeront leur maiftre & dame, car ilz font au lieu de pere & mere : pour ce font appelez pere & mere de famille. Elles ne doivent dire ne faire chofe qui provoque a vice les enfans de la maifon, car fouvent l'on peche plus par exemple que par fait. Retournant doncques a la mere de famille, je dis que plus fidele & gracieux fervice eft celluy que l'on extorque & attire par amour que par crainte indeue. Aux ferviteurs touteffois ne doit eftre telle, qu'ilz prennent audace de jouer ou gaudir avec elle. Bien leur fera amyable, mais non tant que reverende, car ilz pourroient abufer de familiarité & par trop l'accroiftre. Elle laiffera & remettra la caftigation des varletz au mary, fe joindra aux fervantes qui auront meurs entieres, mefmemment de pudicité. Les entretiendra par bons exemples, devifes honneftes, commandemens & monitions. Lors fçaura comme le fait de fa maifon fe gouverne, & chafcun de fa famille, pour prevenir & remedier aux vices qu'elle verroit fourdre & pulluler. Si

aucunes de ses ancelles est suspecte, s'enquerra de la verité, & si par reformation ou remonstrance ne veult tollir & oster la suspection, soit mise hors de la maison, au moindre scandale que l'on pourra : car la malversation des servantes est souvent retorquee & rejectee sur la maistresse par le commun peuple suspicieux, comme recite saint Hierosme. Et le proverbe ancien est : selon le seigneur, la mesgnie.

Homere descript que Ulisses retourné en sa maison tua de ses servantes qu'il trouva estre habandonnees a vice, non tant pour leur forfait que pour la sinistre & mauvaïse reputation & dangier de la pudicque renommee de sa vertueuse dame Penelope. La bonne matrosne s'exercera en art & operation, comme avons dit des filles. En ce occupera ses damoyelles, comme la chaste Lucreesse fut trouvee attentive aux ouvrages avec sa famille par les jeunes enfans des princes de Rome. Salomon donne louenge a la femme qui cherche laine & lin pour ouvrer de ses mains. Ce qu'elle doit faire plus laborieusement, s'il en est besoing, pour

la nourriture de sa maison. Lors croistra son loz, quant avec ce sera curieuse du liçt de son mary, comme le marinier du gouvernail de la navire. Dit oultre, elle se levera de nuyçt pour entendre aux affaires, & donnera aux ouvriers besongne & viande : par ce sera vigilante non paresseuse, ny endormie. De ce qui reste fera aulmosne. Pour ce il dit : Elle a ouvert sa main aux povres, & estendu ses bras aux indigens : car elle ne doit estre si curieuse d'amasser richesses temporelles que spirituelles. En donnant aux difeteux, l'on donne a usure, dont l'on recevra amples arrerages & remuneration en ce monde & en l'autre. Pour ce, s'il y a abondance, l'on doit donner pleine la main. Lors ne fauldra qu'elle ait peur du chault ne du froit : car Dieu la pourvoyra, en forte qu'elle n'aura riens moins au bout de l'an. Dit oultre, ses serviteurs seront bien vestus. Il n'est riens plus honorable en une maison que d'estre honnestement habillé & bien repeu, non a volupté ou delicatement, mais a necessite & utilement. Peu dure la vertu sollicitée par mauvais exemples prochains ;

pour ce doibt la vertueuse dame mettre ordre en ses alimens par sobresse & en ses habitz, car par ce elle rendra ses domesticques contens, selon leur estat. Comme vouldrois tu procurer sobre vie de tes fervans, quant toy mesmes ne l'observe? Lors ilz murmureront, & tant moins feront enclins a obeyr a tes commandemens.

A femme d'estime, satureté, gourmandise & ebriété, sont moult indecentes, guerroyantes contre pudicité & ennemyes de honnesteté. Femme qui reçoit & prend vin en voracité & excès facilement s'abandonne a lubricité, mais la sobre ne laisse riens incongneu en sa maison, prend garde par tout, sçait la provision de la maison, & le reste qui est en espargne. Pour ce adjouste le Sage : Elle confidere les voyes & sentiers de son hostel, car elle assiste aux affaires domestiques, a mettre cuyre, filler, couldre, tailler, & autres, dont la besongne en est meilleure & mieulx faiçte. Ainsi difons que le cheval n'est mieulx pensé, ne le champ mieulx fumé, que de l'œil du maistre car sa presence embellit les negoces. Lors la dame vertueuse ne

mange point son pain oyseuse, & satisfaiët a Dieu qui a estably que vivrons en la sueur de nostre corps, a l'exemple de sainët Paul qui labouroit de nuyët pour non grever autruy, & admonnestoit estre chose indigne de manger quant on refuse labour.

La jeune maryee ne prendra plaisir que aucun entre en sa maison sans l'auctorité du mary, comme l'ordonne Aristote, & moins s'il est absent. Plaute recite que la bonne femme doit toufjours estimer en ses faitz & dictz que le mary soit present. En oultre aura la matrosne eaues distillees, metridal, diaculum & telles petites drogues prestes pour subvenir es langueurs & maladies quotidiennes qui peuvent ayder aux mary, enfans, ou domestiques. Combien que je ne loue femme qui veult essayer plusieurs medecines qu'elle treuve escriptes en papiers & cayers. Mais suffira de soy empescher de ce qu'elle aura veu, apprins, & experimenté.

Telle dame catholicque apres avoir mis ordre en son hostel & a ses domestiques, s'elle n'est prochaine de l'eglise, eslira en sa maison lieu secret & separé du commun

pour soy retirer chascun jour, & plus souvent es festes a contempler les benefices de Dieu, l'en remercier, luy demandant, de bien bon cueur & ferme foy, pardon et remission de ses pechez, & prier pour elle, son mary, ses enfans, amys & tous chrestiens, affin qu'il plaise au Seigneur par sa grace inspirer en tous amendement & changement de vie; & ce fera en delaisant aucunement les sollicitudes mondaines, pour rememorer l'instabilité & fragilité des choses terriennes & briefveté de nostre vie, contempler la vie future & les choses celestes. Dit saint Paul : la femme est sanctifiée par le mary fidele, & l'homme parfois par les prieres de la femme; comme souvent nous lifons les marys avoir prins oeuvres de vertu par les merites de leurs femmes, comme par Domitienne, Flavius Clemens, qui estoit prochain de Domitian Cesar; par Clotilde, Clodovee, roy de France; le roy des Gothes, par Jugulde, & plusieurs autres. Es festes solennelles se pourra confesser a homme de sçavoir, & l'armer du saint sacrement de l'autel, se demonstrent catholicque sans fiction telle que

doit estre, & donnant aux autres utiles exemples, en ne retournant plus a ses fautes pafées, & pour ce faire, demandera la grace de Dieu devotement & fans hypocrisie.

CHAPITRE X

DE LA CURE ET SOING QU'ELLE DOIT AVOIR ENVERS
SES ENFANTS

Au commencement si la nouvelle maryee ne devient enceinte, non seulement le doit porter modere-ment, mais s'en doit resjouyr, car elle est quiète de l'incredible douleur que l'on a a l'enfantement. Innumerables langueurs adviennent aux pregnantes, perilz & dangiers a le porter, rendre, nourrir & entretenir avec grandes sollicitudes & doubtes qu'il ne soit pervers, face ou reçoive aucun mal. Je ne puis entendre la raison de ce desir a porter enfans. Veulx tu estre mere pour remplir le monde, comme si sans tcy il deust finir? C'est comme adjouster deux ou trois espiz aux champs des moissons. Ne foys curieuse

de remplir la maison de Dieu : il y mettra bien ordre fans toy, deust il exciter enfans de pierres. Saches que la malediction ancienne de la sterilité est passée. Maintenant tu as autre loy, en laquelle virginité est preferée a mariage. Pour ce l'Evangile beatifie la sterilité & les mammelles qui n'ont alaicté : confidere se tu es une d'icelles. En Flandres une femme approchante cinquante ans vefve se remarya, voulant essayer si c'estoit par elle ou son feu mary qu'elle n'avoit eu aucuns enfans. Au bout de l'an, elle enfanta en extreme douleur, & le lendemain fut enterree avec son filz. Tu desire veoir tes enfans : feront ilz autres que ceux que tu congnois, par quoy tu doive avoir telz appetits immoderez, quant tu peulx choisir enfans pour adopter & aymer comme tiens ? Si on voyoit en figure ou paincture les calamitez & grevances que les enfans engendrent a leurs meres, l'on auroit en crainte de porter comme serpens venimeux. Quelle resjouissance trouvez vous aux enfans ? S'ilz sont jeunes, peine immortelle ; s'ilz sont adolescens, crainte & soucy a quoy ils se incline-

ront ; s'ilz sont mauvais, regret eternel ; s'ilz sont bons, perpetuelle sollicitude qu'ilz ne se changent, qu'ilz s'absentent, qu'ilz ne meurent, ou qu'il ne leur vienne inconvenient.

Octavie, seur de l'empereur Auguste, le tesmoignera, & plusieurs autres joyeuses meres, mortes en griefz regretz par affliction des enfans. S'il y en a plusieurs, plus y a d'anxietez, & le vice de l'un efface la joye des autres. Quant sont femelles, ymaginez quelle cure il y a a les dresser, garder & loger ; joint que peu souvent les pere & mere voyent leurs enfans bons & vertueux, s'ilz ne viennent a grant aage, car la vraye bonté est acompaignee de sapience. Platon dit estre heureux celluy qui en vieillesse a vertu & sçavoir, & lors les progeniteurs sont redigez en cendre. La femme est ingrate qui ne recongnoist tel benefice de Dieu de non porter enfans ou les perdre, avant que d'avoir l'infortune d'iceulx, comme dit Euripides.

Bien je concede que comme naturellement chascun animal appete conserver son espece par engendrer son semblable, ainsi la femme appete d'estre mere, sans lequel desir ou

plaisir peu de femmes en feroient les oeuvres. Ne reproche ou impropere à ton mary la sterilité, que la coulpe ne soit en toy par nature ou volonté de Dieu. Peu d'hommes produict nature sterilles, femmes plusieurs. Ce appert par la raison des philosophes qui dient que a concevoir enfans l'homme y fournit plus que la femme. Par ce ne fault inculper a Dieu les faicts tres justes, qui faict tout pour le mieulx. Auquel seul l'on doit demander lignee, comme bonté es enfans, car ce sont dons de Dieu, pour lesquelz obtenir l'on peult justement le prier, remettant le tout a son saint vouloir, sans y adjouster autres remedes que prieres, oraisons, ou aulmosnes. A Dieu l'on doit requerir lignee, & bonne ; car s'elle estoit mauvaïse, mieulx vaudroit engendrer ung dragon ou ung loup. Faitz requeste comme la mere de Samuel, celle de la vierge Marie, de saint Jehan Baptiste, de Ysaac, Samson & d'autres, par larmes & prieres, avec sainteté de vie : autrement conceuz, ne peuvent estre que vicieux. L'ange admonnesta la mere de Sanson de non boire vin, ne cervoise, en luy annon-

ceant sa conception, qui denote sobresse devoir estre es pregnantes & enceinctes. Si la femme a des enfans, feroit chose difficile a explicquer & deschiffrer la cure d'iceulx par le menu. Pour le premier, elle estimera & reposera tous ses tresors en iceulx.

Une dame (laquelle estoit du pays qu'on appelle maintenant Terre de labeur en Italie) riche & opulente, arrivee a Romme, logea en la maison de la dame Cornелиe des Gracchiens. Elle monstra grans tresors d'habitz, metaulx, & de toutes fortes de pierres precieuses, priant son hostesse luy monstrier ceulx de son hostel & son cabinet. Le soir que ses enfans furent venus de l'estude, les luy monstra en luy disant : Voyla mon seul tresor de ces quatre filz qui sont ma totale richesse, & en iceulx j'ay ma seule sollicitude. A tel tresor conserver & augmenter, l'on ne doit refuser labeur : car charité & amour le rendent legier. La bonne dame les nourrira de son propre laiçt quant seront nayz, comme elle faisoit en son ventre, s'elle peult : ainsi sont les autres animaulx. Nature convertit, tant est sage & benigne, le sang duquel l'enfant

estoit nourry au ventre en lait, & le tranfmeçt blanchy aux mammelles, pour l'en substantier, felon que a esté dit au premier livre. Apres s'elle sçait les lettres, les apprendra en jeunesse, pour user d'une mesme mere, nourrice, maistresse & mieulx aymee. Aux filles montrera l'art muliebre de filer laynne, lin & chanvre, couldre & administrer le faict domesticque, en luy commettant peu a peu a garder clefz. Il ne fera dur a la bonne mere lyre choses devotes & saintes pour rendre ses enfans meilleurs : car ilz reçoivent les premieres informations & conduictes qu'ilz ont veu ou ouy de la mere, & les incorporent des jeunesse, qui fert beaucoup plus que l'on ne pense, car felon ce la mere les peult rendre bons ou mauvais. Pour ce reduyrons briefvement aucunes instructions.

La mere evitera de parler rustiquement, que telle façon ne croisse avec l'aage des enfans & continue longuement. Adolescens ne retiennent leur parler commun que de la mere en vices ou en vertus, comme ilz oyent dire a leurs meres. Dont advient que eulx venus en aage, ilz ont le cueur & vouloir

tendre & mol ; car par acoustumance on leur dit plusieurs menfonges qui les reduict a difficulté de sçavoir prudence, comme recite Platon. Ainsi avons veu en plusieurs pays complainctes, comme en ceste ville de Valence & autres, que les enfans ont longuement retenu le langage de leurs meres. Pour ce auront les progeniteurs livres d'histoires ou fables honnestes, tendans a commandation & louenge des vertus & extirpation des vices. Et combien que l'enfant n'entende que c'est vice ne vertu, touteffois il se habituera & acoustumera selon qu'il apprendra de la mere. Elle l'admonestera selon son aage, en louant les vertus & deprimant les vices. Le repetera souvent pour l'infiger & imprimer es cueurs rudes & vollages : car ilz retiennent en memoire & incorporent ce que la mere fait ou dict. Ilz vont a elle & l'interroguent, ilz croient ce qu'elle leur dit comme l'Evangile. Elle leur doit remonstrer les richesses, puissances, honneurs, gloire, noblesse, forme, beaulté & force estre vaines & a contempner ; & par le contraire justice, continence, douceur & charité estre vertus qui subliment la

perfonne en ce monde & en l'autre. S'elle entend aucun bienfaict, fagement & induftrieufement l'extollera & le louera; mais s'il eft de malice, le redarguera & improperera par grande reprehenfion. Quant elle baifera fon enfant, ne priera Dieu qu'il ait grans trefors comme Craffus, haulx honneurs comme Cefar, heureux comme Augufte : mais ainfi Dieu te doit eftre juft, imitateur de faint Paul, entier comme Caton, bon comme Senecque, docte comme Ariftote, eloquent comme Ciceron ou Demofthenes; & pour le meilleur fouhait de les veoir en Paradis.

La matrofe ne recevra jamais joyeufement ce que fon filz aura dit ou faict impudemment, par malice ou defhonneftement, pour en rire ou l'en baifer : car par ce l'acouftumera de continuer, d'autant qu'il voit luy eftre agreable, tant enfans fe delectent de complaire a leurs parens. Mais le chaftiera, & luy montrera que ce ne luy plaift, car il eft difficile de laiffer les meurs acouftumees. Au contraire l'embraffera & feftoyera, quant il aura dict ou faict quelque chofe de vertu, & qui demonftre commencement de bonne

jeunesse. Nous avons incitation naturelle a bien vivre, qu'on appelle conservation & scintille de justice originelle, que Dieu donna a noz premiers parens, pour nous attirer a vertu & a la vie eternelle. Mais quant elle croist avec nous, elle n'est aucunement aydee, ains souvent depravee & estaincte par faulx jugemens, opinions, delices, parens, nourrisiers, maistres, familiers, compaignons, & le peuple grant maistre d'erreurs, qui s'efforcent de opprimer & destruire tel embrasement & petit feu de vertu naturelle. Les ungs provocquent leurs enfans a richesses, autres les eslievent par noblesse ; ilz adorent honneurs, quierent auctoritez, louent la figure & beaulté, estiment gloire, s'uyvent volupté, vilipendent povreté, se mocquent de simplicité, desdaignent religion, hayssent instructions ; de tous vices font honnesteté, de gaudisseries font sçavoir, de vice font vertu, & toute probité nomment folie. Les bonnes meurs dorment, les louables coutumes font mesprisees, dont il est un nombre infiny de folz & de mauvais. Et les bons & sages font en petit nombre, combien que de

nostre primitive nature soyons enclins a vertu. Pour ce la bonne mere en l'education de ses enfans, augmentera ce petit feu naturel par instillations de bons enseignemens, concernans l'honneur de Dieu & leur salut, arrousera le mol esprit d'eau de douceur, & y semera graine salutaire de bonté pour les acoustumer & parfaire en bien.

J'ay veu & leu peu de gens estre elevez sans bonne instruction. Les corps ne sont plus debilitez que de delices ; par quoy les meres perdent leurs enfans, quant voluptueusement les nourrissent. Aymez comme devez, en sorte que l'amour n'empesche les adolescens de les retirer de vices, & les contraignez a crainte par legieres verberations, castigations & pleurs, affin que le corps & l'entendement soyent faitz meilleurs par severité de sobresse & nourriture. Meres, entendez que la plus grande partie de la malice des hommes vous est a imputer, car vous ryez de leurs meffaietz par voz folies ; vous leur ingerez perverses & dangereuses opinions, & de vertu les attirez aux laz dyaboliques par voz larmes & faintives compassions ;

car vous les ayez mieulx riches ou mondains que bons. Telle fut Agripine mere de Neron, laquelle par oracles fut advertie qu'il ferait empereur, mais qu'il ferait tuer sa mere, comme depuis il advint. Vous craignez que les enfans n'ayent froit ou chault pour leur faire apprendre vertus, & en les traictant en delices, vous les rendez vicieux ; dont par apres vous plorez a chaudes larmes & regrettez ce que vous avez fait. La fable est notoire de l'adolescent qu'on alloit pendre, qui pria de parler a sa mere, & luy arracha l'oreille, pour ce que mal l'avoit chastié en jeunesse. Que pourra on dire de la fureur & folie des meres, qui aiment leurs enfans vicieux, yvrongnes, noyseux & estourdys, plus que vertueux, sobres, modestes & pacifiques ? Les veneurs estiment le chien meilleur celluy que la chienne prend le premier, ou que mieulx elle traicte ; mais entre les enfans celluy que la mere a plus cher, est communement le pire.

Jamais mere ne ayma son filz mieulx que la mienne, mais c'estoit sans m'en appercevoir : car oncques ne me monstra bon visage,

ne pardonna une faulte sans correction; mais se j'estoys absent, elle estoit moult curieuse de moy & au retour ne faisoit apparence de son desir. A Paris, j'avoys un compaignon qui se resjouyffoit de la mort de sa mere, pour ce que s'elle eust vescu, il ne fust allé a l'estude, tant le nourrissoit en ses menus plaisirs & voluptez. Prudente femme eslira plus tost la mort honneste de son filz que vivre en reproche.

La mere sainct Loys roy de France desiroit plus veoir le decez de son filz unique que le veoir commettre ung peché mortel. Pour ce devez appeter aux enfans plus bon renom que vie deshonneste, comme l'on recite des dames de Lacene qui ont occis plusieurs de leurs enfans lasches & meschans, disans qu'ilz n'estoient a elles ne du pays de Lacedemonie. Auguste mere de saint Symphorien, incita son filz a martyre. La dame Sophie pres de Rome mist en sepulture de ses mains trois de ses filles qu'elle veit joyeusement endurer mort pour la gloire de Jesu Christ soubz l'empire de Adrian. Pour ce apprendront les progeniteurs choses saintes aux enfans plus

que proffitables & les feront fuyvre gens vertueux, plus tost que ceulx qui en brief font devenus riches. Non fans cause l'on reprint les Megarenfes qui apprenoient a leurs enfans fructifier par avarice, & acquerir par quelque moyen que ce fust : car lors ilz desiroient la mort de leurs parens, & aucuns les ont estainctz & faitt mourir par venin pour leurs longues vies, & leur reprochoient que leurs cupiditez les avoient nourris en telz vices. Si fera cohibee telle infacieté par severité de saincte discipline au premier aage des enfans, qu'ilz n'ayent abandonnement aux vices dont a difficulté ilz foyent revocquez. Le Sage dit que la verge ne doit estre esparnee au dos du filz & moins a la fille. Le pardon corrompt les masles, mais les femelles en font totalement perdues. Par licence les filz font faitz pires, & les filles adonnees a tous vices, s'elles ne sont refrenees. Prenez advis, parens, de ne faire ou dire chose indecente devant la fille, car elle ne prendra en gré le chastiment de ce qu'elle fera comme vous non plus que le cinge : car plus induict l'exemple que la remonfrance & la veue que

l'ouye. Si le filz jure, la folle femme dit qu'il fera rustre & gallant; s'il faict quelque tromperie, qu'il fera fin, & telle louenge les exalte en vices. Le proverbe est non sans cause : de bonne mere prends la fille; car ce n'est pas peu d'estre apprins & acoustumé ou nourry d'une forte ou d'autre.


Plin rend graces a la tante de sa femme que tant bien l'avoit morigeree & instruiete sagement; car elle nourrye en son hostel disoit n'y avoir ouy dire ne veu faire chose qui ne fust sainte & honneste. Singulierement l'on doit veiller es filles pour le dangier de mettre macule ou suspition en leur pudicité, soient meres ou nourriffieres : car nourriture passe nature. Nous lifons de Caton le censeur qui dechassa du senat ung Romain nommé Caius Manlius pour ce qu'il avoit baissé sa femme en presence de sa fille. La pupille en son tendre aage ne sçait que l'on faict a veoir mal verser ses superieurs; mais volontiers elle retient telz actes comme le mirouer, & se representent en sa pensee difficilles aucunesfois a evacuer & resfourdre. Pour ce doivent les enfans estre

instruietz par les bons exemples de leurs parens.

Nous lifons au livre des Machabees que le reverend vieillard Eleazare ayma mieulx souffrir mort par griefz tormens, que de simuler ou faindre de manger chose deffendue en la loy, affin de non estre cause ou exemple aux adolescens par la fiction, delaisant a tout le peuple memoire de grant vertu. Si Hely juge & evefque d'Israel fut puny a mort, non pour mauvais exemple, mais par trop mollement corriger ses enfans pervers Ophni & Phinees, penfes combien plus griefvement feront pugniz ceulx qui par exhortation ou exemples enseignent leurs jeunes enfans a vivre en volupté. Au contraire, sainct Paul parlant de la femme laquelle a acoustumé ses enfans a vertu & a bien vivre dit : la femme fut seduicte en prevarication, mais fera faulvee par generation d'enfans, s'elle persiste en foy, charité, sanctification & pureté : car par ce elle instruiet ses enfans.

CHAPITRE XI

DE CELLES QUI CONVOLENT ET RETOURNENT
EN SECONDES NOPCES

 ELLES qui se remaryent, leur premier mary decedé, font admonnestees (oultre ce que dit est) de non irriter leurs marys par fascheuse commemoration du deffunct. S'elle en dit mal, elle se demonstre folle, & d'en reciter bien, elle fasche. Advient souvent que les hommes & femmes reputent les choses passees meilleures que les presentes, pour ce qu'il n'est felicité qui ne soit permeslee d'inconveniens & amertumes. Le bon temps est tost oublié envers le mal qui presse aigrement ; aussi l'aage croist, dont a soustenir les dommages femmes plus impaciens. Davantage la recordation du bon temps de nostre jeunesse (a icelluy comparer aux affaires) donne implications & fascheries es douleurs presentes, & rend desir des joyes expirees. Enfans quant viennent en aage regrettent

les joyeufetez passees, quant ilz ont negoces en main, car lors ilz n'avoient que plaifirs & foulaz. Toutefois le Sage ne treuva telle opinion bonne d'estimer les anz passez meilleurs que les presens. Bien est repute'e jeune'sse autre que vieillesse, & le temps de fanté que de maladie, & quoy que les affaires surviennent selon l'aage, le temps est tel qu'il fouloit. Pour ce la bonne matrone ne rememorera en son esperit que le dernier mary soit moins a aymer & servir que le trespas'sé. Tant se deçoivent celles qui se mescontentent de quelque offense de ce mary, & lors ont feulement fouvenance de ce que leur aggreoit en l'autre, ce que l'on accepte par plus grant hayne, quant la comparaison vient en place. Lors procedent debatz, reproches & querelles, dont les marys sont contrainctz a les molester, quant pleurent & desirent le deffunct : par ce n'ont l'ung ne l'autre. Lors tu es du nombre des noverques (dictes belles meres) quant le mary a enfans d'autre liect, & d'iceulx, comme les autres, feras repute'e injuste & inique.

WOL...
sent...
covered a...

Je provoque & incite toutes femmes

a moderer leurs affections & passions, dominer sur icelles, pour vivre en paix & tranquillité, puis que a ce se font submisses. Autrement, accumuleront une grande montjoye de douleurs & regretz, & se elles ne peuvent mitiguer telle ire, mal pourroient estre constantes a endurer adversitez. Je ne treuve aspres & mauvaises noverques que celles qui ont affections desordonnees & tyranniques, qui ne dominant sur les perturbations de leur entendement, mais y fervent. Celle qui est menee par raison & a equité se reputera une en amour avec son mary, & par ce que amytié rend tout commun, feront ungs leurs enfans: car il n'est plus grant amour que mariage faisant vraye conjunction de propinquité & cognation. La dame aura pitié des jeunes pupilles en leur bas aage, & par recordation des siens (si elle en a) aymera les estrangiers, recogitant & pensant que l'on fera aux siens comme elle fera aux autres, morte ou vive. S'il n'y avoit ja que le nom de mere si souvent repeté par les enfans du mary, c'est pour se monstrier douce, & dissimuler son ennuy, quant par imbecille jeu-

neffe font quelque mal, mefmement les petis qui ne ſçavent diffimuler, mais l'appellent mere par telle affection & amour que f'elle les avoit engendrés. C'est nom de grant amytié & douceur qui tollit hayne & amollit le cueur. Mais tu es rude, ſe en te nommant mere, tu te rendz ennemye. Tous chreſtiens te doivent eſtre freres par charité, ſingulierement tes allyez, affins, & enfans de ton mary, freres des tiens.

Liſez anciennes hyſtoires : vous trouverez les beaulx peres avoir moult aymé les enfans de leurs femmes, & leur avoir laiffé royaulmes & empires, combien qu'ilz euſſent des nepveux, comme fait Auguſte a Tybere & Claude a Neron de l'empire romain. Bien eſt vray que les marys ne blandiffent ou f'eſbatent familiairement avec les enfans de la femme, comme voudroient bien les meres; cela ſeroit fot & indecent aux hommes : plus convient au ſexe muliebre. Aucunes femmes font ſi ſimples ou fottes qu'elles penſent que les marys n'ayment point les enfans pour ce que ilz ne les tiennent ſur leur giron, les portent ou feſtoyent peu; mais la

magnitude & excellence du viril courage muffle l'amour autrement que es femmes, lesquelles extollent & louent jusques au ciel ce qu'elles ayment, & depriment jusques au centre de la terre ce qu'elles ont en hayne, tant font tenebreuses leurs affections. Noverques, entendez le dict de sainct Jehan l'apostre : comme aymera l'on Dieu invisible, quant l'on a en hayne son alyé & son prochain que l'on voit chascun jour? Telles font imprecations a Dieu, quant elles prient Dieu, leur faire comme elles font aux autres en leur oraison dominicale. Pour ce f'elle n'a charité & amour a eulx, quelque dissimulation qu'elle en face, elle est en danger de mort spirituelle.

CHAPITRE XII

COMMENT SE DOIT GOUVERNER AVEC SES PARENS, AFFINS
ET ALLIEZ



La fille, apres qu'elle est maryee, passe en autre maison & famille, comme recite Nigide tres sçavant. Lors elle se retire avec ses allyez & abandonne

ses parens. Pour ce a son office & charge appartient entretenir ses affins mieulx que ceulx de sa consanguinité, pour plusieurs raisons : car elle est transplantée & remise en autre mesgnie pour leur engendrer enfans, & accroistre leur sang & leur nombre par sa fecondité. Au paravant, elle a satisfait a ses parens, maintenant doit capter & attirer l'amour & reputation de ses allyez, & complaire aux prochains de son mary, qui tant plus l'estimeront & l'auront les affins tant plus chiere, & aussi les enfans venans d'elle, pour la vertu d'icelle induisante mutuel amour du pere & de l'aliance. Par tel entretenement ceulx qui lui feront allyez, de nouvel gratifieront a son mary, & se resjouyront de la bonne adresse, & le provoqueront d'avoir tant plus sa femme en recommandation, pour le rapport qu'il aura de sa discretion, en quoy elle trouvera grosse commodité. Et par le contraire, s'elle leur est odieuse, & les vueille mespriser ou contempner, ilz mesdiront d'elle, & la desdaigneront, quant se trouveront ensemble. Pour ce luy est convenable apprester & querir leur amour, ou acquis,

le conferver, de quelque estat qu'elle les treuve.

Therence diët le proverbe estre commun, que les bruz ayment peu les belles meres par les quotidiennes experiences, non seulement a les veoir, mais leurs effigies de sucre trouveront ameres. Sainct Hierosme, contre Jovien (& ce apres Plutarque) dit la maniere avoir eté anciennement en Aphrique, que le lendemain des nopces la bruz demandoit a emprunter de sa belle mere une chaudiere laquelle elle luy refusoit, pour luy apprendre que par apres ne fust mal contente, f'elle ne obtemperoit au vouloir de sa bruz, qu'estoit pour l'acoustumer de n'en prendre en desdaing les refus de la dame. Moyenneur doit estre le mary entre sa mere & sa femme, & y doit mettre ordre pour les faire vivre en paix & luy avec chascunes d'icelles. Autrement la mere a regret que tout l'amour de son filz soit passé en la nouvelle maryee, ou la femme est indignee que son mary ayme autre mieulx qu'elle. De ce sourdent haynes, querelles & fascheries, comme entre deux chiens qui se combattent quand le maistre en festoye l'ung

plus que l'autre. Le nombre des amys doit croistre l'amour, non la diminuer. Pour ce la mere ne doit estimer estre moins mere que paravant, ne la femme moins aymee qu'elle doit estre. Mais doivent reconcilier & corroborer le mary l'une & l'autre, f'il survient quelque fascherie. Folle dame, ne veulx tu pas la bruz estre aymee de son mary qui luy est amy & pour ung jamais compaigne ? Eusses tu desiré estre ainsi avec ton mary ? que pourroys tu pis souhaiter a ton filz, que en hayne habiter avec femme importune, fascheuse, & mal voulante ? Infensee bruz, veulx tu empescher le filz d'aymer sa mere ? Tu feras aymee du mary comme femme, compaigne & bonne amy & la mere aussi, comme mere. A laquelle il doit amour singuliere & reverence pour l'education & nourriture qu'il a eu d'elle. Pour ce la belle fille se reconnoissant estre une avec son mary, se persuadera la mere de son mary estre la sienne propre, & luy portera honneur, la reverera & servira avec ses complexions, pour se reconcilier & se rendre bonne envers elle, puisque avec elle fault converser & vivre,

plus tost que mettre en teste a son mary de se separer, & distraire d'elle & de son amour. Discrette femme enhortera son mary & priera de se porter tel envers la mere qu'il doit. Il n'y a dame ne belle mere si inique qui n'ayt en amytié & reputation la bruz qu'elle verra aimer son mary & son parenté en pudicité.

Agrippine, niepce de l'empereur Auguste, fut en grant hayne envers sa belle mere; mais par sa grande pudicité & amour qu'elle avoit a son mary filz de la dame Livie, quoy que aussi fut vilipendee & mesprisee de son dit mary, par continuation de ces deux vertus, rendit doulx & amyable le hault & fier courage de la dicte dame Livie. La bruz ne doit en necessité survenir a sa dame, moins que si d'elle avoit esté nee, dont elle acquerra louenge & reputation, a l'exemple de la bonne Ruth Moabite, laquelle delaisa sa cognation & pays pour suyvre sa belle mere affligee, laquelle elle consoloit de parolles & substantoit de son labour comme propre fille, dont par apres eut grant premiation & loyer; car par le conseil de sa dame elle espousa Booz, homme opulent & riche, duquel elle eut des

enfans & merita d'estre mere grand du roy David, duquel nostre Seigneur est descendu.

CHAPITRE XIII

COMME SE TRAICTERA AVEC SES ENFANS MARYEZ
GENDRES OU BRUZ

AINSI comme es autres choses, la femme de bon vouloir doit en tout accommoder ses meurs & affections au jugement & desir de son mary. Aussi elle doit aymer & entretenir ceulx qu'elle aura avec elle, quant il adviendra de conjoindre les enfans par mariage, en sorte touteffois que toute l'auctorité demeure au pere. La raison le commande, Aristote l'enseigne, les lois imperialles decretent les enfans estre en puissance du pere, maryez ou aagez, s'ilz ne sont emancipez, qui denote la puissance du pere sur les enfans. Laquelle a observé Jesu Christ envers Joseph son pere putatif. Les hommes engendrent, mais la mere enfante au pere des enfans : par ce il est plus tenu a la nourriture que la mere, & en ce consiste

son auctorité. La vertueuse dame n'attirera a elle telle puissance sur son gendre ou sur sa bruze pour les molester. Elle ne peult impetrer leur amour par hayne, non plus que de ses enfans. Elle aymera & instruira iceulx observant ses preeminences, & ne fera ou dira chose devant eulx dont ilz ayent mauvais exemples de chasteté ou frugalité ; & s'il sourt inimytié entre iceulx maryez, les reconciliera, & plus tost tiendra le parti de la bruze que de son filz pour l'attirer en son amour, en ce qui ne fera vicieux, ou l'excusera par honnestes moyens, & par ce elle aura tant plus sa belle mere en reverence & honneur. Car par autre sorte plus facilement pourra contenter son filz, lequel sera joyeux d'avoir tel mediateur de paix & de sa felicité. Aussi par ce la bruze jouyra plus pacifiquement de son mary ; & neantmoins ne delaissera la dame a remonstrer a son filz, bruze, gendre, ou a sa fille particulierement & a part, a froit sang & sans courroulx, les faultes d'ung chascun d'iceulx, en les redarguant pour les rendre meilleurs.

La bonne matrone ne fera a sa fille chose

qu'elle pense desplaire a son gendre. Ne menera icelle ny sa bruz aux festes & dances, si non contraincte, ny d'eglise en eglise ou ailleurs, sans le vouloir, consentement & bon gré du mary. La folle dira : c'est ma fille, je la puis mener ou bon me semble. Ta fille est elle : mais tu l'as donnee a autruy, duquel elle est femme & subiecte ; tout le droict que tu y avois, tu l'as transporté a ton gendre.

Si tu l'ayme bien & desire la veoir heureuse, paisiblement & concordamment vivre avec son mary, toy mesmes la dois conseiller qu'elle ne face chose qui luy desplaise, ny dont son mary puisse prendre sinistre & mauvaise suspition, & feusse de parler a toy. C'est adulterer la femme d'autruy de vouloir faire d'elle plus que ne permet le mary. Il est larron, qui contracte le bien d'autruy, outre le gré du maistre. La dame aymera son gendre comme son filz, l'aura toutefois en plus grande reverence que le filz & la bruz, que la propre fille : car elle n'a pas moyen de reconcilier l'ung comme l'autre. A tous deux donnera conseil & enhortement egal,

mais en forte qu'elle demonstre plus vouloir persuader au gendre que commander.

CHAPITRE XIII

DE LA MERE DE FAMILLE AAGEE

LA matrone venue en aage vieil prendra l'exemple des oyseaulx d'Egypte, lesquelz a la fin de leur long aage, serrent buschettes de boys aromatique pour consommer les humeurs peccantes de leur corps, pour suavement & doucement finir leur vie. Elle lors quitte & deschargee de porter enfans & les nourrir, aussi qu'en elle est estaincte luxure & ardeur de volupté, commencera de aspirer & favoriser les choses celestes plus que les terriennes, & diminuer des sollicitudes & cures du faict domestique. Et s'en retirant prendra garde a la charge qu'elle laissera aux jeunes, pour les habituer & acoustumer.

Elle ne fera ou dira chose qui ne soit bonne, sainte & devote, pour donner exemple aux petis de l'ensuyvir.

Lors croiftra fon nom, quoy que la face foit ridee & incongneue. Sa bonne vie du temps paffé fera exaltee, & gaignera commandement fur fon mary, tant la tiendra en honneur & reverence, d'autant qu'elle a vefcu toufjours foubz l'auctorité d'iceluy.

Plusieurs (comme lifons) confiderans la vertueufe conduicte de leurs femmes les ont eu en crainte & finguliere recommandation, jusques a obeyffance.

Archippa, femme de Temiftocles, fage & chevalereux, tant se rendit fubjecte a la volunté de fon mary, que enfin le mary ne faifoit que ce qu'elle ordonnoit, & par ce dominoit fur tout le pays de Grece par la bonne reputation de fon mary. Auffi en pourra bien tefmoigner la bonne dame Sara vieille & deffuncte en toute volupté.

Lors la dame en fes vieilz jours, fes enfans logez ou pourvez, retiree des cures terriennes, courbee, regardant la terre pour luy rendre le corps, ayant l'esperit au ciel ou elle espere parvenir, eslevera tous fes fens, fon cueur, fon affection & fes penſees

a Dieu, & ne recogitera ne pensera chose qui ne soit convenante & accommodee au prochain chemin qu'elle a affaire.

Lors aussi prendra garde que, soubz ombre & couleur de devotion, qu'elle n'entre en superstition par ignorance ou cuyder trop sçavoir ; ains commettra toutes doubttes a la determination de l'Eglise, sans vouloir speculer la theologie plus avant qu'il appartient a femme ignorante. Elle fera attentive en operations salutaires comme en oraisons, & principalement a ouyr, entendre & retenir la parole de Dieu qu'elle aura apprins aux sermons, lesquelz elle frequentera bien diligemment, & sur le tout se confiera en la clemence & benignité de Dieu, sans prendre confidence ou folle esperance de parvenir en gloire eternelle tant par ses oeuvres que par le don & benefice de Dieu. Pour ce que en aage vieil l'esperit a plus de vigueur que le corps, elle se distraira des labeurs corporelz, & adjouftera a l'esperit, en faisant oraisons & prieres plus souvent & plus attentivement, comme dit est. En Dieu pensera & a son salut, ardemment luy remer-

ciant, entre ses benefices, sa longue vie.
Jeufnera peu & moins fâchera son corps
pour aller en pelerinages & circuyr les egli-
ses. Il ne luy fera befoing de trop occu-
per son entendement, ny extenuer
son corps ; mais sera son office
proffiter aux autres par
monitions salutaires
& exemples de
bonne vie.

FIN DU SECOND LIVRE





LE TIERS LIVRE

EST

DES VEFVES



CHAPITRE PREMIER

PREMIEREMENT DU DUEIL D'ICELLES

LE mary mort, la bonne femme congnoist avoir receu gros dommages: car elle a perdue la compagnie de Charité & Amour naturelle, & plus que la moytié de son esperit, dont sourdent honnestes larmes, justes douleurs & plainctz non a reprouver & reprehendre. Ce seroit indice & signe de severité ou de impudicité non plorer le mary de nouvel decédé. Entre les fem-

mes y en a qui ont façon contraire pour le dueil de leurs marys, oultre la voix moyenne, car les unes y sont par trop excessives, & les autres s'en passent de legier. J'ay veu femmes en la Gaule Belgicque ne faire compte de la mort de leurs marys, non plus que de l'ung de leurs bons voifins & amys, qui est argument de froide charité conjugale & de mariage. Elles dyent que c'est la coutume du pays, comme autres vicieuses façons qu'elles ont, & referent & mettent sur le mal & inconvenient qu'il leur advient, aux estoilles & influences du ciel. Toutefois la region ne fait pas les vices : car autrement les delinquens ne devroyent estre punys, mais la region & pays dont ilz sont. Nous n'avons pas les pechez de l'air ny du ciel, mais de noz propres meurs, & en tous lieux soubz le ciel, y a bien & mal vivans. J'ay veu femme, pour le decez de son mary, n'en estre esmeue aucunement, & autres qui eussent voulu rachepter le salut de leurs marys de leur propre vie.

En Alemaigne anciennement les seules filles vierges se maryoient & contractoient

une fois en leur vie mariage, avec esperance & veu de n'y plus retourner, aymans non seulement le mary, mais le mariage. Autres femmes (comme recitent hystoriographes) en aucuns pays estiment grant honneur d'estre sepulturees & enterrees vives avecques leur mary mort, affin qu'ilz n'ayent que une vie, comme ilz n'avoient que ung corps. N'est de merveilles si l'on donne gloire, honneur & louenge a la jeune vefve, ou en aage de porter enfans, s'elle continue sa viduité, mue & change ses meurs de delices & menus plaifirs qu'elle a eu avec le deffunct pour recordation d'icelluy, & par charité estainct les ardeurs de cupidité. Toute la loy de Dieu ne sonne autre chose que Charité, Amour & ardeur a mettre le feu en terre; mais quant au povre Jesu Christ on adjouste riche Dyable, a sobre vie luxure petulante, a chastes regretz delictz impudicques, au chrestien gentilité ou erreur: Dieu laisse & mesprise telle societé qui retire ses dons & delaisse sa part au dyable. Des deux excessivetez avant dictes la foy catholicque ne permeçt, pour quelque cas que ce soit, de foy tuer ne avancer ses jours.

Mais si me femble la stabilité grande a femme par sa sâpience estre si legierement non esmeue du decez de son mary, quoy qu'il n'y ait remede, & qu'il fust subject a ce & non immortel, je loueroyz telle constance en homme docte & vertueux ; mais la sâpience en sexe imbecile sembleroit estre suspecte & importune en si soubdaine mutation, la ou paravant n'y auroit eu fervente dilection. Pour ce dit le Sage que l'on doit plorer en tel dueil par trois ou quatre jours, pour eviter detraction ; & si les pleurs cessent & les gemissements indeuz, si doit la vefve plus se contenir en son hostel, en habitz simples & vivres moins exquis que paravant, l'an de dueil durant ; avec ce ne hanter compaignies ou assemblees que necessaires. Ainsi que en la loy Mosaique les nouveaulx maryez avoient an pour se resjouyr avec leurs femmes, & par ce exemps d'aller a la guerre & aux charges, comme la vefve a l'an pour se contenir solitaire, pour prier Dieu, & pour le louer, remercier de ses graces. Lequel an passé, ne delaissera toute sa vie la memoire & souvenance d'icelluy.

Solon, légiflateur d'Athenes, ordonna celebrer ses obsecques en pleurs & lamentations, pour veoir par ses amys en quelle reputation il estoit tenu. Brutus, chief de l'armee des Romains a dechasser le violateur de la chasteté de Lucreffe, mourut en la bataille, & fut plainct ung an par les matrones romaines, comme vindicateur de pudicité d'autruy. Par plus forte raison se doit abstenir de joyeufetez la vefve pour le decez du mary, tuteur de sa pudicité, propugateur de son corps, pere de ses enfans, deffenseur de sa famille, de sa maison & de tous ses biens. Tu auroys regret & dueil du mort, se l'eusse aymé vivant. S'il ne te chault de la perte, il ne t'estoit pas cher ; la richesse qu'il te laisse ne doit reprimer le sens de douleur. Aucunes se resjouyffent d'estre quictes de servitude, destachez de tel lyen, pour avoir liberté: veritablement il estoit plus dissolu, si plus tu ne te demonstres vertueuse. La navire sans recteur est deserte & delaissee ; l'enfant, sans maistre, le vacabond, sans loy, & la femme, sans mary ; car lors le basteau est agité des ventz & l'adolescent est sans con-

feil. Le cheval fans bride a difficile arrest : ainsi est la femme destituee de stabilité de conseil & de crainte en viduité. Quelque arrogante dira : Je vivray aussi bien seule que avec tel mary que j'avoys. Preude femme jamais ne tint ce propos, ne oncques femme mauvaise s'en teut. Si l'imprudente femme ne gouverne le mary a son gré, il luy est intollerable. La bonne ne trouvera si dissolu mary qu'elle ne l'ayme mieulx vivant que mort ; car, comme avons dit au livre precedent, elle n'est digne d'estre nommee femme maryee, s'elle n'ayme son mary comme soy mesmes. Dieu & nature ont donné aux bestes incitations & inclinations naturelles de vertu pour arguer & reprehendre ceulx qui y contreviennent.

Moult enseignent les bonnes mousches, les formilz diligens & les chiens fideles comme plusieurs gens sont inutiles & vicieux. Les columbes ou pigeons, & les brebis detestent & contempnent fraulde, tromperie & astuce. Les pigeons ramiers & les tourterelles demonstrent la foy & charité de mariage, car elles se contentent d'ung masle & autres ne reçoivent ; & si la tourterelle a perdu sa

compaigne, jamais ne boit en eaue clere, ne repose sur branche verte, ny se veult resjouyr avec les autres de son espece. Ces chastes amours & sainctz de ces menus animaux doivent induire & inciter la personne a telz actes de vertus. Quant aux autres qui ne sçavent mettre mode ne façon, ne maniere en leurs pleurs & gemissements, je ne les puis approuver ; car a la nouvelle playe survenue, elles remplissent l'air de clameurs & crys excessifz & immoderez, perdent & confondent toute contenance, tirent & lacerent leurs cheveulx, descouvrent leur poictrine, frappent, dilanient & froissent leurs joues, gettent leur teste a la muraille, se gettent contre terre, & par longtemps contiennent tel dueil, comme en Abye, en Cicille & en Grece ; en sorte qu'il a convenu & esté besoing par les legiflateurs y establir decretz & arrestz, pour moderer telles insolences. A ceste cause saint Paul, leur escripvant pour les consoler, dit : Ne vous contristez ne faschez point de ceulx qui dorment & sont mortz, comme font ceulx qui n'ont aucune esperance. Car vous devez esperer, comme Jesu Christ est mort & res_

fufcité, ainfi il menera avec luy ceulx qui font mortz en luy. La vefve aura dueil & desplair de fon mary mort par affection, non par exclamation, par tordre & entrelaffer fes mains, ou concuffion des membres de fon corps : mais par moderation & contenance modefte, par laquelle affez donnera a entendre fes regretz & fa perte. En France les femmes nobles ne vont aux enterremens de leurs marys, pour eviter infolence, indeue maniere ou contenance, propos de regretz indecens a leur estat & diminution de leur eftime. Et pour cefte raifon, je ne desprife la façon de plusieurs nations, qui ont femmes propres a louage, pour fuyvre le corps du mary deffunct, & faire publiquement les exclamations & regretz que pourroit faire la vefve, laquelle fuyt avec les parens & enfans en dueil, fans ce que aucun fonne mot, excepté la locative ; & par ce ne font desmeſurees en leur parler ny façon de faire, de quelque estat qu'elles foyent.

Après ce premier conflict & affault de douleur, la vefve commencera a parler en elle de confolation, pour plusieurs raifons

que je obmetz. Seulement je l'enseigne rememorer que tous reffusciterons, que tous mortelz vivent en ceste loy de rendre a nature la vie comme au crediteur, & a celle qui l'a presté, quant Dieu l'ordonne. Les ungs tost, les autres plus tard : mais la loy est a tous commune de naistre, vivre & mourir. Noz ames font immortelles, par quoy nostre vie mortelle passe en autre vie eternelle & bienheureuse pour ceulx qui auront bien vescu, comme nous croyons par la religion chrestienne, non pas par noz merites & bienfaits, mais par la bonté de celluy qui nous a delivré de mort eternelle. Ceulx qui meurent les premiers precedent, & les autres suyvent. C'est la consolation chrestienne que tous reffusciterons, se Dieu plaist, en gloire. Les mortz font allez devant, nous yrons de brief apres. Prebstres sçavans, entendus, & cheftiens, donneront telles consolations a la vefve : car il est arresté & estably a tout homme, de quelque estat qu'il soit, une fois mourir, & c'est quant il plaist a Dieu le determiner, a quoy nul ne peult resister. Ainsi doivent refociller les cueurs affoibliz &

estonnez, & non pas par boire a la vefve es convives des obsecques, & leur dire qu'ilz en trouveront assez d'autres, & que ja ont regardé & bien pourveu a son adresse. Mais, je vous demande, que pourroient dire ou enseigner pendant le convive telz seigneurs, ja pleins & remplis de vin comme faulniers?

CHAPITRE II

DES FUNERAILLES DU MARY

COMME des Gentilz & Payens avons retenu & acoustumé plusieurs choses, est demeuree la façon en l'Eglise de celebrer en grandes pompes les funerailles & enterremens des decedez. Ces infideles avoient fantasie que les ames des corps non inhumez ou enterrez souffroient grosses peines aux enfers, & que les funerailles & obsecques les allegeoient & mettoient en gloire. Ce que depuis aucuns sages poetes ont reputé a superstition. Lucain escript qu'il est couvert du ciel qui n'a sepulture. Diogenes, Theodore, Senecque, Ciceron & principal-

lement Socrates, & plusieurs autres affectateurs & amateurs de Sapience, ont desduyct par plusieurs argumens que a l'ame ne sert en riens en quel lieu le corps ait putrefaction : car la gloire des funerailles est la vertu des decedez, non des faitz. Aussi plusieurs roys & princes ont mesprisé sumptuosité des obsecques celebrees pour leur corps tendant a pourriture, & que l'on reduyct en terre. Noz saintz martyrs de religion chrestienne ne se font souciez la ou devoient gesir leur corps mortz, aïns leur suffisoit que a l'ame fust bien pourveu ; car Dieu pourvoyera assez a ce que les cendres foyent reformees, quelque part qu'elles foyent au jour du jugement.

Sainct Augustin dit les sepultures estre plus foulas des vivans que aydes & subfides des trespassez. Les sepulchres painctz & dorez ne proffitent riens au corps qu'il ne pourrisse, ny a l'ame des mauvais ; aussi ne nuyt la vile sepulture ou nulle aux bons. Le grand appareil des obsecques du mauvais riche ne allegea ses douleurs ; ny le fumier qui receut le corps du povre Lazare mendiant ne luy fist au-

cune nuyſance. L'ung par ſon immifericorde a ſupplices & tormens de ſa mauvaiſe vie, & l'autre loyer de ſon innocence. Je n'entendz par ce rejecter ou reprouver totalement les ſepultures, car les ſainctz peres, Abraham, Iſaac, Jacob & Joſeph a leur mort y ont ordonné; & Thobie eſt commandé & loué de l'ange pour ce qu'il avoit intumulé & enſepvely les mortz. Mais je dis que les fraiz doivent plus regarder l'utilité du deffunct que la gloire des parens vivans. Celluy qui eſt mort a affaire avec Dieu ſeul qui ſe reſjouyt des merites & bonnes oeuvres qu'il a fait, pendant qu'eſtoit en ce monde & vie corporelle, tout ainſi qu'il appreuve & ſe reſjouyt de la bonne vie des vivans.

Noſtre Seigneur en l'Evangile rend Paradis a ceulx qui font oeuvres de charité & de miſericorde, & le denye aux autres qui ne le font. Dit en oultre que tu ne dois convocquer aux convives ceulx qui le te peuvent rendre, car ce ne feroit que preſter; mais ceulx qui ne te pourroient rendre la pareille, comme indigens & mendians, & Dieu le te centupliera. Par ce mieulx vault veſtir les

estrangeurs que ses riches parens, repaistre les fameliques orphelins que les prestres opulentz, & employer les grans fraiz & excessives pompes ou inutiles aux vefves, pupilles & necessiteux, que en vaine gloire de sepulture & tombeaulx, ymages dorez & parez, qui ne sont faictz que pour la gloire & louenge des vivans, a demonstrier la magnificence de leurs predecesseurs. De ce que dit est, appert assez clerement que l'on doit dire des vefves, lesquelles se despouillent pour telles gloires & outrecuydances. Et avec ce defraudent leurs creanciers, ne fatiffont aux testamentz et derniere volonte de leurs marys deffunctz, a quoy plus elles deussent entendre que a vouloir exalter en gloire mondaine le renom de leurs marys decedez.

CHAPITRE III

DE LA MEMOIRE DU MARY

LA vefve aura souvenance & devant ses yeulx toujours aura que les ames ne deffailent avec les corps, & que mort n'est autre chose que separation

de l'ame & du corps, & que l'ame n'est point telle en l'autre monde que du tout elle renonce a nostre societé. Plusieurs font ouyes des vivans & congnoissent beaucoup de noz actes, & cestes par le rapport de leur bon ange. Pour ce doit penser la bonne vefve que son mary vit de vie eternelle qui est la vraye & meilleure; par ce ne luy est totalement osté mais vit avec elle d'esperit & par memoire & cogitation d'icelluy. Les defunctz vivent avec nous par souvenance, comme noz parens & amys absens & loingtains auquelz nous parlons quant d'iceulx avons remembrance; mais si la cogitation & memoire en est totalement ostee, lors nous pouvons dire qu'ilz font vraiment mortz. Une belle jeune dame (nommee Valence Messaline vefve de Sulpice) fut requise de convoler & se remettre en secondes nopces par ses freres; auquelz elle respondit: Mon mary Sulpice m'est toujours vivant. Disoit une payenne & infidele & incertaine si les ames vivoient apres que elles sont separees du corps, que fera doncques la femme chrestienne? Pour ce aura la vefve familiarité

telle avec son mary decedé par memoire d'icelluy comme s'il estoit absent, & tel l'honorera par plus grande veneration de pitié & de charité ou aulmosnes que de larmes & pleurs. En ses faictz & dictz, & en sa façon de vivre, qu'elle rememore que son mary la voit & considere ses voyes, non comme homme, mais comme esperit simple & pur, & que en le craignant & estimant comme vefve elle faict sacrifice à Dieu. Elle le tiendra comme son conservateur & garde, non seulement en ses actions, mais aussi en conscience. Ainsi doibt traicter sa famille, administrer les negoces de sa maison, nourrir ses enfans, que le deffunct en ait bon rapport, & tous se resjouyffent de telle vefve laquelle met si bon ordre a ses affaires. Par ce ne foyent les pleurs, regretz & larmes si continuelz & vehemens, qu'il n'y ait fin, pour donner a congnoistre que nous pleurons les mortz, plus pour leur absence que pour estre totalement estainctz.

CHAPITRE III

DE LA CONTINENCE ET HONNESTETÉ DE LA VEFVE

POUR commencer a donner reigles aux vefves, je ne puis mieulx commencer que par l'exhortation de fainct Paul escripvant aux Corinthiens, qui commande aux femmes vefves estre curieuses du service de Dieu & estudier de luy complaire, & aux maryez, des affaires mondaines & fatiffaire a leurs marys. Il est decent que la maryee se condescende du tout au desir & volonté de son mary, & la vefve au mary des fainctes femmes Jesu Christ. Ja doncques par la viduité cesseront les aornemens du corps, fervans seulement a l'embellir & enrichir, ou superfluz pour estre paree, lesquelz fouloient estre pour complaire aux yeulx du mary; lequel mort, tout appareil & toute la vie de la vefve doit estre attemperee pour complaire aux yeux de celui qui succede au lieu de son mary : immortel pour le mortel : Dieu pour homme. Au-

trement s'elle se compose & aorne, elle donne argument de se remaryer. Lors pensera a ce que avons predict des vierges. Car il n'est expedient a la vefve attirer mary par aornemens & chercher sa condition moins que la fille ; mais plus tost (si faire le convient) y proceder comme contraincte, & oultre son vouloir, par advis de ses parens. Encores est a tollerer & supporter le moyen acoustrement de la pucelle, mais en la vefve est facheux & indice de cueur vollage. Qui ne mesdira de celle qui apres le premier mary se represente pour ung autre, & rejecte Jesu Christ pour le dyable ? Apres espouse autre homme ; ainsi est a une fois vefve, maryee & adultere. Comment ne trouvera mieulx bon party, celle qui demonstre viduité de corps, gestes & habitz, avec meurs & vertus decentes, que l'abandonnee a joyaus & superfluites de aornemens & de bancquetz ? Car chascun pense que autant en feroient des secondz marys, quant le cas tel y adviendroit. Or n'y a mary si redibitoire, & je ne sçay comment, qui ne desire que sa femme soit dolente de sa mort, & luy faire tel honneur

que de le regretter. La vefve delaissee qui vit en delices, pluftoft doit estre reputee morte que vivante, car fon ame est estaincte de vertus.

Tous fainctz docteurs, comme fainct Paul, Hierosme, Ambroise & Augustin, escripvent larmes, pleurs, regretz, folitudes, jeufnes & oraisons devoir estre les vrays paremens de faincte vefve. Sainct Paul demonstre quelz convives, jeux, dances & communes assemblees doit frequenter la vefve, quant il ordonne qu'elle persiste en oraison, jour & nuyct, & a faulte de mary, qu'elle parle & devise plus frequemment avec Dieu. Je diray plus facilement, il fault jeufner, prier plus souvent & plus devotement, lyre studieusement, assister longuement aux sermons & service divin, & contempler affectueusement les choses qui rendent sa vie & ses gestes meilleurs. Comme faisoit la bonne vefve Anne, fille de Phanuel, laquelle vesquit sept ans avec son mary, & des lors jusques a quatre vingtz & quatre ans, servit au temple jour & nuyct, en jeufnes & oraisons. Plus de vertus nous requerons en la vefve qu'en la maryee. L'une doibt ac-

commoder ses voluntes au vouloir du mary, avec lequel elle vit, & l'autre a pour chef Jesu Christ immortel. Pour ce est expedient que sa vie soit plus excellente & a tel mary convenante : ses propos foyent plus graves, son parler plus modeste.

L'on congnoist la personne & prudente sagacité a ses dictz, comme la face au mirouer ; & telle est la vie que demonstrent les devises. Nuyfent aussi aux cogitations & pensees les parolles lascives & deshonestes, & corrompent les bonnes meurs, comme dit saint Paul, apres ung poete nommé Menander. Souvent advient que les vefves, demonstrent quelles elles ont esté en mariage ; car par la licence de viduité, leur semble qu'elles peuvent tout ce qu'il leur plaist & veullent dire, & descouvrent souvent ce qu'elles celoient par crainte du mary : comme les petis oyseaulx delivrez de la cage, reprennent leur ramage. Lors est apparente la femme quelle elle est par nature ou par meurs, quant elle est en sa propre liberté. La vraye pudicque est celle qui a peu faire mal & ne l'a pas fait. Lors en elle seule demeure la gloire & louenge de

ses vertus ; mais quant elle estoit maryee, le mary attiroit a soy une partie de tel honneur par reputation que l'on a de son instruction. Aussi a la vefve tous ses vices luy sont imputez, car lors elle n'a aucune excuse de commandement. Le mary a & prent toutes delices & joyeufetez en la vertueuse femme : ainsi fait Jesu Christ en son espouse, tant luy est chiere & plaifante la vefve bien vivante, que l'on ne le pourroit croire ny penser. Telle fut icelle Anne, laquelle prophetifa & merita veoir Jesu Christ au temple, des premieres, avec le bon Symeon. Sainct Paul les recommande aux evesques, car par leurs prieres l'Eglise obtient plusieurs choses de Dieu. Et en plusieurs passages de la Sainte Escripiture sont recommandees les vefves & pupilles, de non leur nuyre ou bleffer, sur peine d'encourir l'indignation de Dieu qui exaulcera leurs clameurs & lamentations, frappera de glaive ceulx qui les molesteront, & rendra leurs femmes vefves & leurs enfans pupilles. Et par le contraire, beneystra les vefves & justifiera leurs bienfaicteurs.

CHAPITRE V

COMME ELLE SE GOUVERNERA EN LA MAISON

QUOY que l'on confeille la bonne vefve frequenter les eglifes & infister souvent a oraison, elle n'est par ce deschargee de la cure & sollicitude des negoces temporelles & domesticques. Pour ce escript saint Paul d'elles a son disciple Thimothee : La vefve mettra bon ordre en sa maison, traictera doucement ses domesticques, enseignera ses enfans, & leur apprendra d'estre obeyssans. Mais souvent advient qu'il n'est enfans plus mal nourris que de femmes vefves, tant sont corrompus par la trop grande licence & liberte d'icelles. Je conseilleyrois qu'elles donnassent & commissent la cure de leurs enfans a gens de bien & graves, pour les nourrir en crainte et subjection, quant les facultez le peuvent supporter. Car la vefve aveuglee d'amour maternelle cuyde estre moult austere & severe, ores que peu les corrige. Aucunes lifons avoir bien

introduit & nourry leurs enfans, comme Cornelié mere des Gracchiens, & Veturie mere de Coriolanus : mais telles font rares & en petit nombre. De l'education & nourriture d'iceulx avons parlé au premier livre precedent. Davantage, f'elle est encore jeune, ne se doit meller avec la multitude & grande famille de varletz & serviteurs, que quelcun d'iceulx ne destourne son bon vouloir. Pour ce persuader a Salvine vefve dit sainct Hierosme : Tendre est la renommee de pudicité en femmes, & comme fleur tres plaifante legierement devient aride & seiche, frappee de mauvais vent, & se corrompt par soufflement legier, mesmement la ou l'aage est competent a vice, & que du mary l'aucto-rité y deffault, de laquelle l'ombre est la garde & feurté de la femme. Que faiçt la vefve entre la multitude de famille ? Je ne veulx pourtant qu'elle la diminue, mesmement des hommes & ceulx qu'elle aura, selon l'exigence de son affaire. Je ne dis pas qu'elle les mescontente ou mesprise comme serviteurs ; mais avec eulx qu'elle communique en crainte & honte comme hommes. Lors pourra

preferer fur eulx quelque vieil homme de meurs honnestes, du quel l'honneur donnera dignité a la maistresse, ou ait avecques elle femme aagee & bien morigeree. Car j'en sçay plusieurs qui gardoient leurs maisons fermees en publicque, lesquelles estoient notees & souspesonnees de leurs serviteurs domestiques, ou par l'acoustrement d'aucuns d'iceulx, ou par l'aage d'elles, pour leur parentement indeu, visage riant, pour leur amour secret, ou pour l'usage de viandes delicates, ou autres indices & signes qui n'estoient point sans infamie. Pour ce elle attirera aucun ancien de ses parens ou allyez, auquel elle aura confidence, lequel suffocquera & estaindra telles presumptions.

Les Romains ordonnerent les femmes estre tousjours soubz la puissance des hommes, comme de peres, de marys, de freres ou parens. Plus volontiers hantera la vefve les affins & prochains de son feu mary que les siens, pour memoire d'icelluy, pour donner a congnoistre qu'elle a aymé le deffunct & estimé son parenté, en la famille duquel elle a esté translatee, pour les augmenter par pro-

pagation & generation d'enfans. Entre ceulx du fang de son mary elle demonstre plus fa vertu de pudicité, finon touteffois que entre eulx eust jeunes gens legiers & habandonnez a vices, & petulans a lasciveté & luxure, entre lefquelz eust peril de maculer fa chasteté, ou que les femmes ses affines fussent esventees de lubricité : car lors mieulx feroit qu'elle se convertist a ses parens.

CHAPITRE VI

COMMENT ELLE SE GOUVERNERA DEHORS LA MAISON

LL fera expedient a la vefve parfois sortir de fa maison pour ses negociés. Lors fera couverte & embrunchee, demonstrent fa viduité par effect comme par nom : vefve en grec & latin est interpretée, defolee & deferte, ou delaissee. Par ce y a grosse difference entre celle qui est feule, & celle qui est accompaignee de mary. Si telle severité & rigueur a esté dicte en la reigle & meurs des maryees, penfes que ce sera en viduité. Occasion elles ont d'estre exemple

de continence & frugalité, de pudicité, qui n'est pas pour se demonstrier cointes, jolies & affectees a vanité. Le plus fera qu'elle soit veue en lieux publicques le moins qu'elle pourra, acompaignee de femme grave & ancienne, allant la droicte voye ou elle a affaire. Ne cherchera les temples & eglises, esquelles y a frequentation d'hommes & a l'heure commune, mais les chappelles & lieux plus secretz de follitude, esquelz elle pourra & aura occasion de faire prieres & oraisons a Dieu, non licence & moyen d'estre vefue & poursuyvie de vanité. Avec les prebftres & fins moynes, quel honneur peult elle avoird'y converser ? le Dyable est subtil, & de longue main a apprins par quel art il peult chascun tromper & subvertir. S'elle a besoing de conseil, eslira homme aagé, auquel luxure soit morte & estaincte, plein de bon esperit & vouloir, adonné a toute saincte devotion & parfaicte verité, qui ne contraingne la pensee de la femme plus avant qu'il est besoing, ny aussi luy habandonne la bride par trop grande licence, comme escript saint Hierosme a une vefve nommée Eustoche. Si tu

ignore ou doute en aucune chose de la Sainte Escripiture, interroque celluy qui par sa vie est estimé, qui par l'aage est excusé & par renommee n'est reprové, & qui veritablement puisse dire avec saint Paul: Je vous ay fiancé a ung feul, pour vous presenter chaste vierge a Jesu Christ. Et si tu ne le trouve tel, il te vault mieulx l'ignorer, en te conformant a la disposition & ordonnance de la sainte Eglise, que avec peril & dangier de la prendre. La vefve en lieu publicque non seulement servira a elle, mais a autruy, telle se portera en honte, vergongne & pudicité es marchez & congregations d'hommes, esquelz est le dangier de quelque cry de bec, & que l'on dye du moins qu'elle soit assaillie & pressée, ores que ne soit vaincue ou vaine, dont plusieurs parlent, non pas ce qu'il est, mais ce qu'il leur plaist. Car comme la mer agitée des ventz n'est encores tranquille & paisible, la tempeste cessée, aussi n'est la pensée de la vefve, par recordation de ses menus plaisirs passez, se quelque peu elle est a ce incitée, sinon que par l'ardeur de choses celestes, elle reprouve

& tempere ses delectations & la memoire d'icelles. Pour ce n'y a meilleur expedient que de foy retirer des anxietez & fascheries & grosses sollicitudes mondaines, a l'exemple de la bonne dame Magdaleine, laquelle delaissant a sa seur le faix & la cure domestique, & feant aux piedz de nostre Seigneur, est commandee d'avoir esleu la meilleure part. Celle qui vouldra alleguer raison, servant a la fantasie dira : J'ay de gros affaires, mon train est en dangier de mon gaing, & estat diminué, mon patrimoyne se pert. On me inquiete de plusieurs procès, & en ce je n'y puis seulle pourveoir & mettre ordre. Escoute le dict de saint Ambroise : Ne dis je suis seulle, chasteté ne quiert que sollicitudes, pudicité que lieu secret, & l'impudique & vollage que les assemblees. Tu as des negoces & crains ton adversaire : Dieu intercede pour toy envers le juge. Veulx tu bien deffendre ton patrimoyne ? Recommande luy ton affaire, mieulx le pourras regir & gouverner que maryee. Ton serviteur a offensé : pardonne luy, car mieulx vault que tu souffre & supporte la coulpe d'aultruy

que manifester la tienne. Nous ne ignorons, les caufés de ceulx qui ont foibles advocatz ou postulans, ou nulz, eſtre commandees envers les juges qui fuccedent au lieu de pourfuyvans. Car comme par nature nous avons en hayne eſtimees richeſſes, ainſi aydons aux povres vefves & indigens, & nous efforceons deprimer les haultains & extoller les inferieurs, du moins les garder de oppreſſion. Je dys de bons juges & fidelles advocatz, combien que aucuns font qui vendent leurs playderies & eſcriptures ou ſentences & appoinctemens par argent, & aux femmes par luxure, quant elles vont ſimplement en beſongne. Pour ce dit le Sage les loix eſtre ſemblables aux toilles des areignes : les petites beſtes y demeurent, mais les groſſes paſſent au travers. Telz confeillers & juges la vefve evitera, car aſſez par commune renommee ſont deſcouvertz, & perdra pluſtoſt de ſon bien temporel que cheoir en inconvenient de ſa pudicité & bon bruyt.

Bien redargue ſainct Paul les vefves, non ſeulement oyſeuſes, & fabulantes de maifon en maifon pour leur paſſetemps, mais auſſi

celles qui font garruleufes, detractaires, & pernicieufes ou mocqueufes, parlantes a la vollee & curieufement de chafcune voisine; & leur femble que leurs negoces foyent fi bien endormyees que imprudemment elles fe ingerent compofer les affaires d'autruy, & fe eftiment fages en leur fol entendement, perfuadent enhortant, commandant, reprenant & cavillant les faitz d'autruy, louant & exaltant leurs befongnes, prefumant d'elles, & s'efcoutent parler a leurs vanteries, en forte qu'elles fe veullent monftrer tout fçavoir dehors, & en la maifon font borgnes & aveuglees.

CHAPITRE VII

DES SECONDES NOPCES

DE totalement rejeter ou reprouver les secondes nopces feroit affaire aux hereticques. Bien est meilleur & plus louable fe contenir que de rechief se maryer, & ce par conseil de chrestienne pureté & humaine. Plusieurs dames ont refusé

grans honneurs pour conserver viduité, & peu souvent s'en treuvent bien. Plusieurs causes assignent & donnent celles qui y aspirent, pour couvrir leur lubricité, comme dit est, & dyent : Mon bien se pert, mes heritages sont dissipéz & rognez, mon serviteur parle contumelieusement, ma servante ne me craint point : qui yra a mes affaires ? Qui enseignera mes petis enfans, & fatifera a leurs fraiz ? Veritablement cela devoit plus tost divertir ton vouloir a reprendre nouveau mary, car lors tu n'auras donné nourricier a tes enfans, mais ennemy ; non ung parent, mais ung tyrant ; non fourment, mais torment ; non farine, mais famine. Elle doncques, enflammee de volupté, met en oubly le fruiet de son ventre, & entre ses petis enfans ignorans, miserable rejette son dueil, pour se cuyder resjouyr. Que te vault alleguer la perte & dechet de ton patrimoine ? L'orgueil de tes servans ou autre excuse ? Que ne confesse tu ta turpitude & meschanceté ? Certainement n'y a vefve qui reprenne mary, non pour dormir avec luy ; ou se la volupté ne la stimule & enhorte, quelle res-

verie esse se profiter & habandonner de nouvel a autre homme pour effacer ta chasteté? Affin de augmenter tes richesses & maculer ta pudicité precieuse & eternelle, pour chose vile & en brief ruynee? Si tu as enfans, pourquoy reiteres & recommences tu nopces? Si tu n'en as point, pourquoy ne as en crainte l'experiance de ta sterilité? L'on escripra nouvel contract de mariage, affin de te contraindre a faire testament. Ce second mary simulera estre malade pour faire donation mutuelle a ton proffit, mais fera pour te decevoir. Si du second liēt tu as enfans, surviendra guerre domesticque & bataille civile. A peine te sera licite aymer tes premiers enfans, ny de bon oeil regarder iceulx que tu as engendrez. Il leur fauldra donner viande a cachette; ce second mary aura envie du devancier; & si tu ne fains avoir en hayne tes premiers enfans, il luy semblera que encores aymeras tu mieulx leur pere que luy.

Une bonne dame romaine, pressée de convoler & se remettre en secondes nopces, respondit vertueusement disant : Si je trouvoys pire mary, j'auroye merveilleusement

regret, & s'il estoit meilleur, je mettroys en oubly la memoire du premier; par quoy je ne me mettray en nul des deux dangiers. Si tu te treuve belle mere d'autres enfans, quelque douce, amyable & clemente que puisse estre, tu feras repute'e cruelle marastre. Si les enfans du premier liēt de ton mary sont malades, en les cuydant soulager, tu feras repute'e leur avoir donnē breuvage vicieux ou venimeux; si tu ne donne viande, tu es cruelle; si tu en donne, tu es dicte malefrique & meschante. Je te prie me dire se tu trouveras en secondes nopces tant de bien qu'il puisse compenser telz maulx. Sainct Hierosme & sainct Ambroise en ont escript choses merueilleuses, qui ne sont cy repeetes: car nostre propos n'est que l'institution & enhortation de bien vivre. Bien je conseille a femme chaste perseverer en saincte viduitē, mesmement si elle a des enfans, qui sont le fruit, l'effaict & fin de mariage. Si toutefois en tel elle ne peult, ou a mieulx parler, ne veult refrener les compunctions & aiguillons de la chair, & les surmonter selon noz instructions dessus dictes, prendra le conseil

de fainct Paul, qui confeille aux vefves demourer en tel estat, mais s'ilz ne veulent contenir & garder chafeté, mieulx fera [se maryer que de brusler du feu de luxure. Davantage il escript a Timothee : Je veulx les jeunes vefves se remaryer, procreer enfans & administrer leur faict domesticque, pour le dangier qu'elles se abusent par leur liberté, ce que vault mieulx preveoir. Car plusieurs, soubz umbre d'avoir Jesu Christ pour espoux, fuyvent Sathan & les passions de leurs desirs charnelz. Soyent touteffois discrettes telles vefves que elles ne foyent legieres a se remaryer tost apres le decès de leurs marys : car elles donneroyent signe de ne l'avoir gueres aymé en son vivant, quant si briefvement & dedans l'an le mettent en oubly. Doivent aussi premierement pourveoir en leur maison, & aux enfans par conseil des parens & amys, desquelz elle a meilleur befoing pour y mettre ordre par telz advis, que la pucelle, d'autant que plus y a d'affaires. Aussi ne fera obmis que lors elles doivent chercher & accepter telz, ausquelz foyent decentes femmes vefves, hommes de moyen aage, sobres, reverendz,

experimentez, & de bonne reputation : qui par sa prudence mettent ordre, moderent & temperent les affaires des deux; en s'estimant a demy aagee, quelque jeune qu'elle soit, puis qu'elle a eu ja autre mary; & ne se joindra ou maryera pour son plaisir aux jeunes gaudisseurs, joueurs, ardans, imprudens qui encores ne sçauroient gouverner eulx, leur femme, ne leurs negoces domestiques; & s'elle croit mon conseil, elle s'en trouvera bien, & vivra joyeusement, & pacifiquement en son hostel, avec sa famille.

FIN DU TIERS LIVRE





*A Monsieur le Curé d'Espoisse, Blaise de Changy,
mon filz, estudiant a Paris.*

MONSIEUR le curé d'Espoisse, apres avoir traduit en langue maternelle le livre escript de l'Institution de la Femme chrestienne, vous m'avez envoyé de Paris le livre de l'Office du mary, composé par le mesme aucteur en plus parfonde matiere, pour le joindre avec le precedent; mais d'icelluy m'avez requis estre mis en françois. J'ay pris le plus commun, empesché de vieillesse et maladie, selon mon petit entendement. Et a la mienne volonté que l'aucteur si sçavant l'eust traduit luy mesmes, car il eust illustré sa renommee entre gens simples, comme il a fait entre gens clerks et sçavans par son singulier stile.

Vostre pere,
DE CHANGY.





DE

L'OFFICE DU MARY



CHAPITRE PREMIER

DE L'ORIGINE ET UTILITÉ DE MARIAGE

LE Souverain maistre des oeuvres, aucteur de nature, pourvoyant aux estats futurs, forma homme & animalx en petit nombre, subjectz a la mort, ordonnant que par propagation de semence ilz croistroient en grande & infinie multitude.

Ce que font les bestes sans ordre & sans loy pour conservation de ladicte espece, combien qu'entre icelles y en y a qui observent

entre elles chasteté, charité, foy & amour naturel, comme s'ils avoient sanctité matrimoniale, comme cignes, turterelles, cornilles, columbes. Mais il a construit l'homme prompt de sa nature a société & communion de vie a plus estroictes loix : car il n'a voulu le masle, par effreneé volupté, divertir a plusieurs femmes, ne la femme divulguer son corps a plusieurs masles. Par legitimes nopces il a conjoint & lié l'ung a l'autre, & au mary a donné la femme, non seulement pour la creation d'enfans, mais aussi pour société de vie. Pour ce recite Moyse que la divine Sapience a la creation du monde dist qu'il n'estoit pas bon a l'homme d'estre seul ; pour ce luy fist adjutoire & ayde semblable a luy. Ce qui estoit moult nécessaire & utile, tant a ce que le peuple augmenté par possessions, deussent parvenir aux enfans legitimes, que aussi par le moyen des femmes propres, cessassent entre les hommes noyses, contentions & controversies. Car les ungs eussent appeté la beaulté, autres la grace, & eussent voulu user de leurs voluptez a leur plaisir, si les femmes fussent incertaines.

L'homme est animal superbe, audacieux, avide de vengeance, qui cherche mille moyens pour non avoir compaignon en ses menus plaisirs; dont procedent haynes, batailles & forfaitures dedans & dehors. Helene, Lucreſſe & autres dames romaines en tesmoigneront. Pour la fille de Julia, les Espaignolz changerent de prince. Henry second, roy d'Angleterre, fut dechassé de son filz qui surpris de l'amour & beaulté de sa fille, la viola. Mille autres exemples se pourroient alleguer des maux infinis que luxure a perpetré & commis. Elle a perverty les royaulmes, les patrimoynes, les familles & attiré plusieurs a grandes calamitez. Pour ce le pere souverain a statué mariage & les loix d'icelluy, non tant par les lettres que par bonnes meurs inferees es cueurs des vivans, que par impulsion d'amour nul vueille delaisser ou changer sa partie; & en deffault d'amour, encor pudeur, honte & honnesteté y succede, en sorte que nul n'est si aliené d'entendement qu'il ignore en mariage devoir pourfuyr concubine. Pour construire & edifier maisons, entretenir la famille (dont

font maintenues les citez) confidere la commodité de la femme qui vous vient en ayde, semblable a vous, vraye compaigne jusques a la mort, participant es choses prosperes & adverfes, future mere de lignee, commune gardienne des facultez domesticques comme des fiennes, pour les laisser a ses succeffeurs qu'elle ayme comme foy mesmes. En quoy est deschargee la cure & charge de cueur viril, decent a plus haultes cures & sollicitudes. Davantage telle conjunctio procure l'education & nourriture des enfans, non seulement en diligence & cure, mais en grieve sollicitude.

Les autres animaulx nourrissent leurs petits a certain temps, mais quant peuvent chercher leur vie, donnent congé a leurs nourriciers, & luy disent a dieu perpetuel, & ne congnoissent plus l'ung l'autre. Mais a l'homme son faeteur luy a donné raison tres excellente par singulier benefice, laquelle a esté obscuree & corrompue par peché : par quoy le filz a besoing de longue nourriture & sollicitude, attendant le temps de son adolescence, pendant lequel il le fault souvent

admonester, corriger, battre durement & aucunes fois blandir ; & mesler miel avec amertume. Qui soustiendroit telz labeurs & anxietez journallement advenans, coucher, lever, garder & alimenter enfans nourris en doute ? De quel vouloir ilz feront, si n'estoit ce sacrement de mariage, qui faict redonder l'amour des enfans es parens, augmenter entre eulx charité & estaindre la hayne ? Doncques les pere & mere, affectez a leurs petis enfans, les nourrissent selon leur faculté & pover, instruisent, & compriment leurs affections desordonnees, cohibent les vices & impriment bonnes meurs ; instruietz & enseignez ne les delaiissent ne rejectent, comme autres animaulx, mais prefervent & aydent, & non eulx feulement, mais aussi la bruz, les gendres & affins, descendans jusques aux enfans des enfans, pour conservation de leur nom & famille, & leur apprennent art selon leur vocation, & induysent pour subvenir a leur vie & necessitez. En quoy recevons grant bien de Dieu, differant de la condition des bestes brutes.


A ung Adam a esté donné une Eve, comme

une Eglise au seul Jesu Christ. Grand & merueilleux est le mistere, quant l'amour secret fait de deux ung. Difficile feroit ung en aymer deux & les honorer ; & si l'on est aymé de deux, ce ne peult estre esgalemment, & le mieulx aymé fera fasché & ennuyé qu'il n'est seul ou le mieulx venu : dont sont querelles, noyfes & haynes au fait de la maison. Telz cas n'estoient expediens a repos & tranquillité domesticque, a laquelle si l'on ne se retire, comme au port, quant on est las & fasché des oeuvres ou cures estranges ou privees, ou fera ailleurs le repos ? Mieulx lui feroit discourir & vaguer par tempestes & peregrinations, que d'estre a l'hostel en continuel torment ; quant ilz sont plusieurs a ung, ce n'est pas amytié mais service, & entre iceulx y a envies, rancunes & faintises, selon leur faveur. Pour ce (comme est dit) pour entretenir vraye amour, Dieu a la naissance du monde donna a ung une femme, & semblablement au deluge reserva en l'Arche de Noé a chascun la sienne, congnoissant que amytié n'est permanente en plusieurs : parquoy de deux fut fait ung par conjonction

de mariage, pour demonstrier qu'en trois, quatre ou plusieurs, ne peult consister ny demeurer. Mais le peuple croissant par sa malice a delaiissé le commandement de Dieu pour suyvre les sensfualitez. Pour ce en remede dict Sainct-Paul que chascun ait la sienne, affin de ne s'en contaminer par luxure, car il vault mieulx se maryer que ardoir ou brusler par feu de concupiscence. Par ce doncques conjunçtion de mariage est d'ung homme & d'une femme par inseparable societé & communion de vie.

CHAPITRE II

DE ESLIRE FEMME

 VANT que d'entrer en propos, je deteste ceulx qui ne cherchent femmes, mais les ravissent ou fraudent. Amour est attiré par autre amour, parfaicte foy & vertu, non par violence. Adam ne ravist Eve, mais Dieu luy donna pour acquerir amytié. Qui considere & experimente les meurs & conditions de ceulx que

voulons aymer : par plus forte raison le devons faire a eslire femme, princeſſe d'amytié. Aucuns preferent beaulté ou riſſeſſe a amour, & aymerent mieulx detrimēt & dangier de leur perſonne que de leurs biens temporelz, combien que l'argent ne ſurmonte l'eſtude : mais ce advient par leurs deſordonnees affectionz, comme aucuns ſouffreroient plus toſt eſtre expulſez & privez de tous leurs biens que autres de partir; ainſi que l'ung veult aſprement venger petite injure, & ung autre ſouffreroit eſtre batu & oultragé. Si doncques a choiſir amy (avec lequel on a peu a converſer) fault precogiter de pres ſes façons de vivre, combien eſt il expedient a eſlire femme, laquelle doit perpetuellement demourer avec toy, a table, au liſt, en chambre, & en ton cueur? Si tu te abſente, tu luy commetz la maiſon, tes negoces, ta famille, tes enfans, qui t'eſt la choſe la plus chiere. Elle te convoie, elle te reçoit au retour, elle te baiſe & embraffe. Si tu as quelque joyeuſeté nouvelle, tu luy communicques; elle participe en ta triſteſſe. Pour ce y a double voye & douteuſe en mariage : l'une attire

a misere, l'autre a felicité ; pour ce il est bien expedient sur ce deliberer. Election, est prendre la chose que l'on presume plus utile pour la fin ; pour ce le sage considere plus la fin que son affection. Or n'est aucun sage, s'il n'a experience, ou usage & notices des choses. Pour ce empeschent l'election, l'imprudence & affection tant aux jeunes que es vieulx. Doncques doivent referer aux parens l'election de la femme, qui les voudroient conseiller comme eulx mesmes ; & doibt bien craindre le jeune que la perturbation de son esperit par desordonné desir compense sa briefve volupté en sempiternelle & pardurable penitence.

Souvent trouverez clandestins mariages & frauduleux se mal porter ; & peu malheureux qui sont faitz par conseil & advis des parens & amys curieux & experimentez, lesquels doivent principalement avoir en esgard & consideration de eslire telle femme que en paix, tranquillité & amour, l'on puisse converser & vivre avec elle, sans avoir esgard singulier aux puissances, auctorité ou richesses ; dont, par apres, eulx & leurs enfans ont

regret. Et sur le tout en telle election (comme en tous autres actes) fault songneusement implorer & demander la grace de Dieu pour avoir femme sage & de bonne vie. Car le douaire est donné des parens, mais de Dieu la prudente : pour ce est le proverbe commun, qu'il est mal ney qui est mal maryé. Mais avant que de parvenir a celle election, fault explicquer & entendre l'esperit & l'entendement, affin qu'on ne se tienne pour deceu de plusieurs cas survenans. L'homme consiste du corps & de l'ame. En l'ame y a deux parties : la superieure, en laquelle est jugement, conseil & raison, qui est dicté la pensee, & l'inferieure, en laquelle sont les mouvemens, affections & perturbations. Les voluntes naiscent d'opinion, & les opinions sont diverses, petites, moyennes ou excessives selon les corps. Pour ce les affections sont comme aux masles & femelles en tous estatz comme les persuasions, plus grandes aucunesfois en l'ung qu'en l'autre. Naturellement quant la semence de l'homme est receue ou ventre maternel, s'elle est en suffisante chaleur, l'homme engendre le masle, autre-

ment la femelle. Pour ce par deffault de celle vive chaleur, la femme est plus imbecile par nature, moins en feureté, plus caduque, averse & craintive, dont plusieurs choses luy sont necessaires qui l'occupent en la cure de maintes petites negociations; comme ung ediffice ruyneux, & par crainte, est souspefonneuse, quereleuse, envieuse, & agitee de diverses cogitations. Par quoy en gros & long negoce elle est imprudente, & par son occulte imbecilité, elle a suspection d'estre desprisee, comme de plus debile matiere; dont comme en estouppes facilement est enflamnee a ire & convoiteuse de vengeance. Et d'autant qu'elle s'estime mesprisee & debile, elle ayme estre aornee & paree, & repute a honneur petites choses, comme estre saluee des princes ou regardee du peuple. D'icelle crainte provient superstition, comme sapsience persuade religion; & par consequent loquacité par varieté & multiplication d'affections. Ces choses avant dictes adviennent par nature, non par sexe. Pour ce voyons plusieurs hommes imbeciles, plus muliebres que les femmes par nature; car assez trouverez es

histoires romaines & catalogues des sainctes la force & virilité de plusieurs dames. Entendez que ces choses avant dictes sont recitees pour demonstrier que, comme l'on ne peut totalement muer, divertir ou changer les complexions naturelles de l'homme, aussi ne fait on pas de la femelle qu'elle ne soit femme; & comme le malle, imbecile, muable, maladif, subiecte a ses passions. Par quoy qui se veult joindre a elle doit supporter ses complexions, ou les moderer par moyen comme nous endurons les mauvaises conditions d'ung amy. Par plus forte raison devons supporter telles façons en femmes; car f'elles avoient force virille, facilement ne se laisseroient gouverner ne dominer, non plus que les hommes qui, soubz umbre de liberté couverte d'orgueil, ne veullent estre suppeditez. Pour ce par ta force robuste & agu esperit ou prudence, tu domineras sur elle, en vivant avec ses inclinations naturelles : car il est plus grief endurer mauvais seigneur que mauvais serviteur. Il n'est a doubter qu'il convenoit la femme estre telle, quant subiecte estoit establie a l'homme, & Dieu

qui fait tout pour le mieulx n'en doit estre repris. Et ores que les affections feminines pourroient estre muees en virilles, on le devroit recuser.

Si la femme estoit aussi robuste en corps & en esperit, comme se rendroit elle en la subjection d'ung pareil ou moindre de foy ? Qui la tiendroit a l'hostel ? Qui conserveroit le fait domestique, consistant en tant de menus & petites choses necessaires ? Qui feroit la cuyfine ? Qui nourriroit les enfans ? Plustost renonceroit a tout, & yroit demourer es foretz que en telle subjection. Son parler est souvent blandiment & recreation au mary, quant il revient des negoces, & apprend ses enfans a parler, ce que desdaigneroit le malle. Son aornement pur & net est utile, non seulement a la mundicité du fait domestique & commodité de vie, mais aussi a santé, a recreation d'esperit : car on ne se peut resjouyr a veoir choses immundes. Son envie aguise ses vertus, son industrie & art, sa diligence, quant par icelle, elle met peine de faire mieulx que sa voisine. Je ne treuve superstition en la femme estre intollerable,

quant elle n'estainct ou opprime la religion catholique, car par son ignorance est souvent en doute. Ce font les promptitudes du sexe feminin & de leur esperit qui se peuvent adonner a bien, comme sera desduyt cy apres. Par quoy n'est leur entendement a repudier non plus que le viril, & telles les convient avoir, si l'on ne veult vivre seul; mais entre icelles, par plusieurs raisons & conjectures, on peut choisir les moins vicieufes. La fin de mariage est procreation de lignee, en quoy plusieurs deffailent, car ilz ne font pas comme le bon laboureur, qui considere la bonne terre, & choisit la necte semence pour semer. Quelle follie est plus grande de non considerer les meurs, vie, vertus ou esperit & parenté de la femme, avec laquelle tu propose vivre & mourir, quant pour t'acompanier en quelque voyage, tu craindrois le fol ou arrogant, dissemblable a tes complexions? Pour ce est a considerer le corps & l'entendement d'elle principalement, qu'elle n'ayt au corps maladie hereditaire, qui se tranffunde & passe des parens aux enfans. Tu ne la peulx choisir trop faine :

car assez adviennent d'inconveniens, & te greveroit veoir tes enfans tormentez de maladie, comme de toy mesmes. Quant a la façon de vivre, entendz que amour, dont procede l'amytié, naist d'opinion de chose bonne & honneste. Pour ce entre les bons seulement est la vraye & durable amour ; car entre les pervers elle languist. Pour ce fault preveoir & premediter les biens & les mauux, comme en l'entendement celerité, tardité, simplicité, malignité, hebetitude, l'art, experience, dureté, prudence, promptitude a vice ou vertu.

En corps l'aage, la stature, la disposition, la force, la fanté, la corpulence. Et par dehors, l'alliance, le lignage, le bruyt & renommee, la dignité, la grace, la condition ; lesquelles choses aucunes sont veues a l'oeil, les autres sont plus obscures, qui ne se peuvent congnoistre que par conjectures de la physionomie. L'on considere le cheminer, l'affoir, le repos, le visage & yeulx d'icelluy, le geste de tout le corps, le son de la voix. Les plus certains & expres sont les meurs, qui sont congneuz par parole, laquelle non

seulement est enunciativaive & desclaire l'entendement, mais aussi les affections : car d'abondance de cueur la bouche parle. Pour ce disoit Socrates a ung jeune escollier que son pere luy avoit amené pour l'instruire & enseigner : Parle, afin que je te veoye ; car par son parler il le pouoit mieux congnoistre que par sa physionomie. A veoir la femelle parler, pourrez congnoistre ses meurs, affections, vices ou vertus, & ce a quoy elle se delecte : chascun ayme son semblable. Pour ce doit l'homme veoir la femme, toucher, odorer, confabuler & deviser avec elle, boire, manger & jouer par fois, pour entendre ses complexions, & attirer d'elle ce qu'il y desire de congnoistre. Fault aussi considerer la vertu & nourriture de la mere ou d'autre, quelles compaignes elle hante, & quelles servantes la hantent ; car selon le proverbe commun : Selon seigneur, mesgnie duiete, & quelle maistresse, telle chamberiere. Et par ces choses dessus dites, l'on conjecture son bon vouloir, & en quoy plus elle se delecte. D'icelle qui converse & hante souvent avec gens en convives ou parolles, l'on n'en pourroit

que mal juger. Auffi a la façon de vivre que a eu la femme ou fille par le passer avec ses voisines, parentes & compaignes fervantes, facilement jugerez de la conversation future. De misericorde & devotion, Dieu feul la congnoist; mais nous en determinons, quant voluntiers l'on parle de Dieu & des Saintes Escriptures, & que voluntiers on les escoute. Les jeufnes & oraisons, quoy qu'ilz soyent louables en femmes, je remectz a Dieu de les congnoistre: car autant les font bonnes que malles. Plusieurs femmes font intollesables, entre lesquelles est celle qui est impudicque, quoy que aucunes se retirent. Si est la muette specieuse & belle, avec laquelle tu ne peulx avoir colloction, plaisir, service ne education des enfans. Auffi la superbe, laquelle efface l'amour cordial par ses vices, arrogance, fasheries & mescontentement; entre lesquelles ne veulx comprendre celles qui font fieres aux estrangiers, & pleines de manfuetude & douceur aux fiens, car ce font les meilleures, comme lifons de Penelope, Lucreffe, Cornелиe & autres, qui se font rendues anelles a leurs marys, & conservé leur

dignité par pudicité, par superbe vertu & renommee, desirantes plus la mort que d'y mettre macule. Mais si orgueil la surmonte par beaulté, parenté ou richesse, elle est griefve & intollerable. La rioteuse, contencieuse & opiniastre ne doit se joindre a celluy qui facilement se courrouce, comme mettre les estoupes au feu, car toujours seront en debat. La liberale & profuse n'est a repudier au prince, car c'est vertu a elle decente. Femme adverse, pleine de rapacité & larcin, n'est duysante a celluy qui a enfans d'autre liât avec les siens, car elle est cause de plusieurs exactions. Pour ce fut ordonné au Senat de Romme que les gouverneurs des pays ne menassent leurs femmes avec eux. La negligente est inutile a celluy qui a autre occupation hors de sa maison. La femme ne peut estre moins blasmee que de chicheté & respargne. Celle est duysante aux povres & aux riches, ayans leurs facultez & richesses subjectes a cas fortuitz. La facunde qui est faicte sans acerbité, resjouyt l'esperit de l'homme ; celle garde de suspicion de jalouzie. Celle qui est pleine de loquacité & babil,

nuyst a celluy qui traiçte choses secrettes, car il est tousjours en doubte de porter ou cacher lettres de secret.

Beaulté, richesse, hault lignage rend plusieurs femelles insolentes & arrogantes; par quoy, en comptant leurs haultz douaires, rendent l'homme subiect a elles, touteffois que aucunes de petit lieu, eslevees en dignité par mariage, sont plus petulantes & fieres que les riches. Pour ce les anciens ont tousjours conseillè se joindre avec ses pareilz. La difforme & layde est gardee a regret, la belle a difficulté. La grande beaulté est cause d'eslever la femme, par ce que chascun la regarde & vient en adoration & souhait, dont on meçt peine luy complaire. Par quoy elle pense estre en elle quelque bien singulier plus que aux autres, quoy qu'elle ne se veoit que au mirouer, & tantost elle oublie quelle elle est, & ne se congnoist des yeulx de l'entendement pour entendre que la beaulté est momentanée, & tantost passée. Joinct qu'elle est difficile a garder contre tant de postulans, & tousjours trouverez debat entre beaulté & pudicité. La robuste convient au mary labo-

rieux, pour estre compaigne de labeur. De l'aage des maryez, les anciens les prenoient a plus grant aage. De droict la femme est puiffante a douze ans; mais il est bon que la fille soit forte & robuste comme en l'aage de dix sept ou dix huyt ans pour enfanter plus fortz & robustes enfans, & que mieulx les puisse porter & nourrir. Et le masle doibt attendre le temps de sa croissance qui est d'environ vingt ans, & est plus decent au vieil mary jeune femme que au contraire, que plusieurs inconveniens de jalouzie en fourdent, qui perturbent l'amour & repos domesticque. Quant aux parens, souviene toy de bonne vigne prendre le plan, & de bonne mere la fille; toutefois que plus j'estime la nourriture d'une bonne matrosne que la nativité d'une mere legiere, car par le proverbe commun : Nourriture passe nature. Aussi doibt le futur mary considerer les affins & allyez de celle qu'il eslit, pour ce que souvent fault suyvir leur partie, quoy qu'ilz soyent rioteux & importuns. Contemplera aussi songneusement ses facultez, le mestier de practique, le moyen qu'il a ou revenu

pour nourrir & alimenter a fuffifance, luy, fa femme & fes enfans, pour felon, choisir party raifonnable & decent pour estre maistre & feigneur en fon hostel. Car se tu parviens a avoir femme opulente pour vivre en oysiveté, tu trouveras vray le dict du Sage, que meilleure est petite viande en charité & amour que abondance en hayne & fascherie ; & mauldiras l'heure d'avoir caché paix & tranquillité par richesses. Pour ce je conseilleroys toufjours a femme de se maryer a plus grand que foy, car le cueur viril ne se peult comporter a foy submettre a la femme.

Après te fault mettre en confideration les cas de celle que veulx eslire ; f'elle est vefve, vierge, corrompue, aymee de plusieurs, libre de ses amours, & son aage. De la vefve l'on se doibt informer comme elle a vescu avec son feu mary, & quel il estoit : car comme elle a vescu avec luy, ainsi dois tu esperer de toy. S'il te surmontoit en vertu, elle te moleftera de reproches a te comparer en vertu, richesse ou auctorité, bon traictement, au precedent. Celle que tu prendras chargée d'enfans, f'elle est avaricieuse, elle attire a

foy pour ses propres enfans ; & les tiens ou les communs demoureront orphelins, destituez de ayde maternel. Entre les corrompues, en y a deux manieres dangereuses : l'une de celle qui a esté commune a plusieurs, car il est difficile de s'en retirer ; l'autre est qui a servy a gens puissans, car elle te mesprifera, apres avoir hanté grande seigneurie. L'homme doit craindre de cheoir en la main de celle qu'il a longuement aymé & poursuy par services & parolles indecentes, l'estimant ta maistresse, ta vie, tes yeulx, ta lumiere, tout ton souvenir, & autres devises que folz amoureux persuadent & dyent, se rendans plus subiectz a elle qu'ilz ne feroient a Dieu. Car telz propos te rendent vil envers elle, & a ceste cause veult dominer sur toy. Car par acoustumance d'estre de luy obeye, voire en choses impertinentes & difficiles, elle se habitude que, par apres, luy nuyft la subjection ; comme voyez, par le contraire, que les princes craignent ceulx qui ont esté leurs pedagogues & maistres d'escolle, quoy qu'ilz foyent leurs subiectz. Pour ce non sans cause a esté predict que, pour juger de ses affaires, est bien

expedient le bon & loyal conseil, & non d'ung seulement, mais de plusieurs, pour entendre les inconveniens contraires a repos & soulas. Il ne fault pas avoir esperance qu'en la femme n'y ait aucun deffault, comme aussi es hommes : mais les cas veuz au paravant bleffent moins.


Sur ce que dit est, on peult congnoistre les cas necessaires ; car tant y a de moyens que l'on n'en pourroit donner certaine reigle pour chascun. Bien je dis encores devoir estre en deliberation a futur maryé, qu'il ne suyve le jugement de ses sens, comme de l'œil qui est surpris de venusté & formosité ; non de l'oreille, que l'on attire par faconde loquacité ; non par affection de sa pensee pour lignage ou richesse : car apres la coppie & fatieté vient longue penitence. Mais on doit l'affaire remettre a Dieu & au conseil. De ta part garde de defrauder celle avec qui tu veulx vivre en paix, soit par jaçtance, faulx rapport ou autrement ; car elle te aura pour ennemy, & vouldroit mieulx luy notiffier & declarer mediocrement tes deffaulx, lignage & facultez, que ta fraude n'engendre discor-

de; comme feist le filz de Sergius Galba (qui depuis eut l'empire romain) lequel secretement se despouilla devant Livia, dame opulente, pour luy monstrier l'inconvenient de sa personne, pour ce qu'il estoit bossu & a grosse espaule, dont par apres elle mieulx l'estima. Aucuns se jactent & vantent que par leurs sens ilz gouverneront les femmes qu'ilz auront, quelques qu'elles soyent, car en la main & puissance du mary est la conduicte. Bien est vray qu'il y peult beaucoup, mesmement s'il entend de mettre ordre & raison en l'amytié de gens maryez, excedante toute autre charité, & moult differente a tyrannie, en laquelle ceux qui sont contrainctz obeyssent. Le corps peult estre pressé pour obeyr, mais l'ame & le cueur, ouquel est l'amytié, ne peult estre contrainct, ny l'amour extorqué ou attiré par force, mais plus luy est faicte violence, plus reluete & resiste, se retirant de l'autre part, comme narrent les histoires de la palme. En amour est la fontaine, l'origine & le siege de mariage; pour ce en controverse & combat de cueur, est plus raige que mariage. Par quoy telz sont souvent

deceuz, quant ilz trouvent choses dures & intractables qu'ilz estimoient molles, faciles & flexibles. Autres par austerité & dur traictement s'efforcent avoir chamberieres, non compaignes; car ilz se complaignent qu'ilz n'ont tranquillité ny amour. Mais c'est par bonne raison, quant par importunité se veulent faire craindre, pour se cuyder demonstretre n'estre obtemperans a leurs femmes, & rejectent en obviant a l'amour qu'ilz devoient avoir a elles. Pour ce Dieu, Nature, & les divins & humains commandemens demonstrent le mary devoir estre l'ame de la femme, sa teste & son pere, pour societé telle que du pere au filz, non comme du seigneur a sa chamberiere.

CHAPITRE III

DE L'ACCÈS EN MARIAGE

 PRES avoir fait debvoir en ton election pour parvenir a societé conjugale, invocqueras premierement Dieu qui a institué le neud & lyen indissolu-

ble de mariage, & le prieras de te donner grace & moyen de vivre en paix & tranquillité, non y aller en gloire & vanité de dances, banquetz & convives; comme a choses prophanes, ains comme a chose sacree. Car ce n'est pas pour seule conjunction des corps, mais sacrement invisible, faisant de deux ung en amour & copulation, de pensee redondante en propagation des enfans, qui autrement feroient illegitimes; car de ce, en faire vanité & insolence, est inculper & reprendre les faitz de Dieu, tant le devons avoir en reverence & honneur. Lors que auras pris femme, esleveras ta pensee a precogiter de te reduyre a plus moderez actes & meurs que n'as acoustumé. Ta femme te fera comme compaigne honneste, crainte observee; elle te fera pour Eglise, et toy a elle pour Jesu Christ, affin de converser avec elle en toute honnesteté & amour, comme Jesu Christ en son Eglise, laquelle il ayme incroyablement & entretient. Naturellement entre tous animalx la focieté reconfilie amour avec la communion de vie. Or n'est plus grande focieté que entre maryez, ayans maison com-

mune, viande, liât, enfans & toute fortune, soit prospere ou adverse, qui doibt induyre entre eulx souverain amour. Qui penseroit estre aymé de celluy qui a sa femme en hayne? De personne jamais n'avez tel ayde que de la femme. Elle soulage les sollicitudes du mary, elle ministre & sert plus diligemment que chamberiere quelconque ou autre administrateur qui le faict pour loyer, mais la femme y va par seul amour. Par quoy n'y a meilleure commodité. Pour ce dist Dieu a Adam qui luy avoit faict adjutoire & ayde semblable a luy. Le serviteur n'est semblable a son maistre, mais apprecié & estimé comme le beuf ou cheval que l'on admonnestre a l'oeuvre par flagellations. Que me pourroit proffiter toute benevolence d'autruy, quant en ma maison, qui m'est seul refuge, je suis en hayne & discord? Que me nuyt que l'on se gaudisse de moy? Je metz peine de vivre joyeusement & en repos: car au dedans est la fontaine de felicité & de misere. Quel amour doibt estre en conjonction de mariage, le declare Adam ou Dieu par sa bouche quant Eve luy fut presentee, disant: C'est os

est des miens, & ceste chair de la mienne. Pour ce delaissera l'homme pere & mere, & adherera a sa femme, & des deux sera fait ung. C'est la souveraine amytié & la fin par copulation si chiere. Ainsi nous fera la celeste charité & amour unir avec Dieu. Pour quoy dict il laissera pere & mere pour sa femme, sinon que telle charité & dilection d'entre eulx doibt surmonter toutes autres ? Voire celle par laquelle naturellement sont les enfans tenus a leurs parens. Homere recite d'Hector (qui previt la cité de Troye devoir estre enflammee & destruiete) n'avoir eu telle anxieté & fascherie de pere, mere, freres, parens & pays, qu'il eut de sa femme.

L'amour viril voit journellement son guerdon : car s'il ayme, il est aymé & estimé. Le filz du roy d'Armenie nommé Tygranes offrit sa mort pour le salut de sa femme, dont elle se rendit a luy plus que ne feroit une esclave. Sainct Paul escripvoit aux Ephesiens que le chief de la femme est l'homme, comme Jesu Christ est la teste & le chief de l'Eglise, lequel a donné sa vie pour elle. Qui te fera

audacieux, si n'est amour qui a ce incite les bestes brutes, imbecilles ?

Dieu n'a point souffert pour enrichir l'Eglise, ny pour avoir ses voluptez & delices ; car il a ce tout contempné & mesprisé, mais pour la sanctifier & glorifier. Ainsi doivent les bons marys aymer leurs femmes comme leur propre corps, non pour les aorner a l'apparence, mais par vertu, quelques qu'elles foyent. Jesu-Christ enseigne, instruit, nourrit, illustre, commande, & corrige doucement son espouse l'Eglise chascun jour, & la reçoit joyeusement quant elle propose amendement. Qui ayme sa femme, il se ayme luy mesmes, comme escript saint Paul : car jamais homme n'eut sa propre chair en hayne. Ciceron conseille, pour conserver amytié, que le plus hault se deprime & l'inferieur se extolle pour avoir entre eulx equalité nourrisse d'amour ; mais en conjonction des maryez n'est besoing de ce conseil, par ce que chascun d'eulx doit estimer estre partie du corps de l'autre. Par quoy povreté, richesse, beaulté, defformité, noblesse, ignobilité, prudence & imprudence, sont communs entre

ceux qui ne font que ung. La vertu est toujours preste, non oyseuse, mais en effect : pour ce aux bons est permanente. Dont luysons plusieurs dames avoir refusé mariages secondz ; car elles estimoient leurs marys dormir & absens, & non mortz, continuant leur amytié a la vie & apres la mort.

Singulierement est a craindre entre nouveaulx maryez discord, quant encor n'est leur amour enraciné ; car telz petitz entemens se reconfilieront & acoustumeront en amytié, pour rejecter plus griefve concussion & division, s'elle survient entre eulx. Pour ce au commencement doivent estre evitees toutes suspitions, pour danger de plus tost hayr que ayder, & quoy qu'on te dye de ta femme, n'estre legier a croire : car l'on ne peult vivre au gré de chascun & plusieurs interpretent par affection joyeuse, ou comme le bien fait a mal, & sont curieux de nouvelletez & joyeux quant mal s'adresse. Quant du parler d'amour, j'entendz d'amour celeste & vertueux : car c'est amour terrestre d'aymer la beaulté ou richesse de sa femme comme aveugles. Les vrayz marys ayment

l'ame, les vertus, & le falut de leurs compaignes, comme le pere le filz, le chief le corps, l'ame la chair, & Jefu Chrift l'Eglife, comme dit est.

La femme a esté rendue fubjecte au mary, comme le filz au pere, & autrement ilz font pareilz & efgaulx pour mutuel amour. Le feu painct en la paroy ne ard point; l'ayment fainct & faulx n'attire point le fer, auffi ne fait l'amour fainct qui ne confifte point en fignes & apparences, ains plus toft engendre hayne. Mais fi tu as ton espoufe en vray amour & deue reverence tu l'auras & entretiendras tel d'elle. En ce tu doibs commencer; car f'elle te voit prendre plaifir a loquacité & babil, elle te continuera; fi en vices, elle te applaudera; f'elle voit defirer fa beaulté, elle s'efforcera de fe entretenir; mais fi tu reprimes par ta vertu les paffions & petites affections qu'elle a de nourriture, peu a peu elle mettra peine en ce te enfuyr, car en amytié les gens vont comme on les pouffe. Estime la prudence quant elle est fondee en vertu: car toute feule est plus a priser que feule prudence; pour ce te fervira

plus la femme pour vertu que pour auctorité ou majesté. Pour ce (dit Saluste) que Cathon aymoît mieulx estre bon qu'estre veu tel, pour ce ay je predict que au commencement doivent maryez confermer leur amour pour estre durable & permanent : comme plus facilement le drap retient sa premiere taincture. Mais en ce le mary doibt observer la majesté & preeminence, que par fol amour il ne soit dominé de l'amytié de sa femme, car en ayment il doibt rememorer sa superiorité & estre le chief, & aussi qu'elle est fille & compaigne pour aymer par moyen.

La femme aspre & de mauvaïse teste doibt estre adoucie par amour & gouvernee par majesté. La douce, plus la blandiras, plus se rendra a toy subiecte. Art, industrie & diligence est necessaire aux pasteurs de bestes, mais plus au gouverneur des humains. Du reproche de noblesse, n'y a ordre ; tous sommes filz d'Adam, d'une masse. Il est indecent a l'homme de s'en estimer & pis a la femme, & n'est besoing de discuter quel est le lignage entre gens maryez, mais seulement quel est le mary, ou la femme. Envers les al-

lyez te demonstreras tel, qu'ilz soyent joyeux de ton alliance & qu'ilz congnoissent ta vertu pour l'amour que tu portes a ta femme; autrement ilz te feront contraires en tes adversitez.

CHAPITRE IIII

DE LA DISCIPLINE DES FEMMES

PLUSIEURS disputent s'il est expedient a femme sçavoir lettres & les erudier & instruire en lettres & sciences. Aucuns livres sont pour composer & aorner son langage, autres pour voluptez & passetemps inutiles comme fables & inventions de mensonges, composees par gens oyseux, ignorans ou vicieux. Ilz sont du tout a rejecter, comme le Peregrin, Tristan, Lancelot, Ogier le Danois, Artus de Bretagne & autres; mais j'appreuve en femme la lecture des livres saintz, induysans a vertu & bonnes meurs. L'homme n'est imprudent, & ne sçait bien ou mal que ce qu'il apprend, combien qu'il est plus prompt a vices. Pour

ce est bon & utile lyre bons exemples de la louenge des bons, de la punition des mauvais & instructions de vertu, pour se congnoistre & reprimer ses affections desordonnees, que mieulx on ne peult sçavoir que par estude & lectures de bonnes lettres, ou enseignemens & remonstrances ; autrement on parviendroit par acoustumance de peché a contempner honnesteté & vilipender vertus.

La femme est cree raisonnable comme l'homme, ayant l'esperit douteux a bien & a mal, flexible & muable par usage & conseil. Si plusieurs en y a de perverses, cela n'argue ny montre la malice de la nature, non plus que des hommes, entre lesquels plusieurs sont larrons, meurtriers, faulx & desloyaulx. Entre iceulx aucuns ont escript par leur curiosité invectives contre le sexe feminin, qui les devoient attribuer a tous les deux. Si les hommes sont plus sçavans, c'est par science des lettres. N'est ce pas grande follie mieulx estimer ignorance que sçavoir ? Vouldriez vous la plus ignare estre la meilleure ? S'elles apprennent a se parer, filler, couldre & broder, pour quoy non a congnoistre chose sa-

lutaire & de vertu ? A l'heure le bien, utilité, honneur, & guerdon de pudicité, ne pourra elle plus estimer, ny sa chasteté, que l'imbecille ? Aucuns estiment ainsi de leurs enfans, & les reputent meilleurs, s'ilz sont ydiotz, ignorans, sans aucun sçavoir, que clerçs & lettrez. Telz les fault pour engendrer & nourrir asnes. Si erudition nuyt a probité & vertu, mieulx est doncques les nourrir aux champs que entre gens sçavans. J'ay leu, mais je n'ay trouvé femmes plus vertueuses que sçavantes ; & plusieurs autres ay leu viles & abjectes par leur nourriture & ignorance de leurs meurs. Quelle difference seroit entre la personne & les animaulx, se n'estoit l'instruction ? Pour ce voyez par experience les femmes advisees a religion & martyre, comme capables de sapsience haultaine, aussi bien que les hommes. S'elles ne sont doctes, elles doivent estre instruiçtes de leurs marys, comme le filz du pere, ce que par necessité luy impose & commande sainct Paul. Le mary l'endoctrinera se congnoistre, estimer chascun, la cure domesticque, crainte de faire ou dire chose qui mette macule en son hon-

neur par reputation, aymer Dieu sur tout & vertus avec pitié, & autres cas selon sa vocation, afin qu'elle sache moderer le temps d'abondance & de necessité, que l'ung ne la deçoive, & l'autre ne l'induyse a iniquité. S'il la voit deffaillir par nourriture en aucune vertu, blasmera vice & louera la vertu contraire, pour successivement l'en corriger ou reprimer ses passions. Pour ce délaissera les livres de vanité & de batailles, qu'elle ne adjouste feu aux estoupes, & verra livres de religion & de bonnes meurs. S'elle a taciturnité, tant plus fera a louer. Mais en toutes ces choses l'exemple du mary est souverain pour induyre sa femme aux meurs & vertus qu'il demonstre par effect en operations & parolles : car elle l'ensuyvra, pour autant que non seulement ce les persuade, mais construit, comme voyez en guerre que si le chief s'expose au peril, si fait toute l'armee.

Comme obtemperera ou obeyra la femme redarguee de continence par le mary lubricque, & d'intemperance par homme glout ? Entre la conduite du mary servira moult a

la femme l'exemple des vertueufes & faintes dames, mefmement de celles de fon parenté, & des matrofnes de la cité, qui l'incitera par honnefte envie de les enfuyr. Car nous fommes fort induitz des exemples voifins, par louenge de vertu ou grieve correction de iniquité. La collocation & devife foit entre maryez fimple & familiale, honnefteté gardée avec reverence. Appelle ta femme par nom de fignification d'amour, comme ma fille, ma feur, ma commere, a l'exemple de faint Paul qui ainfi appelle la fienne. Elle t'appellera par nom d'amour & veneration, comme feigneur. Ainfi faifoit Sarra de Abraham. Les devises feront de bonnes meurs, de vertus, de l'erreur des mal vivans, du fait domestique & regime d'icelluy, de l'art, fcience & vaction de leur estat; de fupporter les fortunes adverfes, de la nourriture des enfans, comme on les fera preudhommes, non riches, ou constituez en auctorité; & fupporter les affections de la femme, molle matiere, qui ne peult fouftenir grief faix. Pour ce, parfois font honneftes iceulx a entrelaffer aux follicitudes, fans curiosité. Es

femmes gardans leurs maisons, feront rentes sollicitudes, les joyeuses nouvelles & inventions de la ville, & de ce que lon faißt, pour plus appeter la demourance de la maison close, fauf touteffois que telles recitations ne foyent indecentes, ou telles qu'elles corrompent les bonnes meurs. Et non seulement l'on se doibt abstenir de jeux illicites, mais de cogitations impudicques, que plus le mary ne se monstre amoureux que mary ; car l'amateur trop ardent a sa cupidité est equiparé a l'adultere, & la femme est nom de compaigne, non de volupté. Pour ce ne soys pas cause le premier d'inflammer la luxure d'elle : car par les yeulx, oreilles, atouchemens, & par tous membres, luxure est excitee. A ceste cause doivent estre rejectees les parolles lubricques & de lasciveté, comme l'on faisoit anciennement en aucunes religions, esquelles on ne souffroit masles & femelles pourveoir leur copulation. A Romme es sacrifices de la bonne deesse n'estoit permis paindre ung masle ; ny en Lacedemone & l'isle de Delos les chiens n'entroient au temple pour leur prompte luxure.


Les nouvelles maryees, virginité perdue, doivent se contenir a la maison quelque temps, comme fist la bonne dame Elizabeth, laquelle vieille avoit esté congneue de son mary. Comme dit sainct Paul : Sache ung chascun posseder son vaisseau en sanctification, non en volupté, pour cohiber & reprimer l'immoderee sensualité. Mariage est sacrement de tres grant mistere ; pour ce ne doibt estre pollu par immundicité desordonnee, comme lifons de l'hystoire Thobie. Car sur ceulx qui se maryent pour leurs menus plaisirs, seulement pour vacquer a leur effrenee luxure, a le Dyable puissance, car ilz rejettent Dieu arriere d'eulx. Pour ce les vertueux anciennement s'abstenoient de congnoistre leurs femmes enceintes, considerans que nopces sont plus introduictes pour propagation d'enfans que pour luxure : en quoy les hommes sont plus brutaulx que les autres animaulx. Il ne fault ignorer le dict de saint Paul, de l'homme qui n'a puissance de son corps, ains plus tost la femme, ny la femme du sien, mais le mary : pour ce nul d'eulx n'en peult disposer sans injure de l'autruy.

Celle qui communique son corps a autruy, offense grandement sa partie, & Dieu aucteur de telle conjunction, qui les punira esgalemment, comme violateurs de sa majesté & ordonnance, de quelque estat qu'ilz foyent ; car il n'a acception de personne. Pour ce doivent les marys diminuer de leurs menus plaisirs. Auffi ne doivent maryez defrauder l'ung l'autre, se n'est par mutuel consentement, pour vacquer a jeufnes ou oraisons, ou par maladie, puis retourner a leur debvoir, selon le conseil de sainct Paul, docteur de l'Eglise, pour dangier de incontinence, comme le cheval trop gras par sejour, & le maigre & deffaiect ne sont decentz a porter fardeaulx ; mais ne doibt estre faiecte separation par discorde ou contristation. Pour reveler conseil a la femme, deux choses sont a noter en elle : l'une est l'amour d'entre eulx, qui le faiect celer ; l'autre est prudence & discretion qui le sçait faire, car taciturnité se regit par le clou de prudence. A l'imprudente & garruleuse l'on ne doit reciter que cela que l'on veult chascun sçavoir, car telle ne celle que ce qu'elle ne sçait. Tel apologue

est narré de la mere aux regnardeaulx, laquelle ne declare a ses petitz son entreprise, pour la conservation d'iceulx, & que eulx ne foyent surprins ou revelez.

CHAPITRE V

DU FAICT DOMESTIQUE

ENS maryez se doivent porter telz l'ung envers l'autre par leur sens interieurs & amour, comme dit est. Mais au faict domestique doivent tousjours, & en toutes leurs affaires avoir Dieu & sa loy divine devant les yeulx, sans avoir esgard ou consideration que les voisins font. Ainsi comme les pervers induysent de malles coustumes, aussi les bons sont exemples pour induyre choses louables, contraires aux mauvaises, que suyvent les vertueux comme autres les fascheuses; car honnesteté est tousjours jointe a utilité. Si quelque legier convoiteux de nouvelleté a audace de demonstrier façon ou meurs indecentes, pour quoy n'aura courage le vertueux induyre

meurs contraires? Le sage est democqué du fol, & le fol du sage. Veulx tu estre mesprisé des deux? Si ung curieux de volupté se veult habiller de foye, ou en vestir sa femme par arrogance, qui te gardera de porter habitz de laine honnestes, plus tost que de suyvre son orgueil, soubz umbre de acoustumance ou de façon de la cité? Si le crapuleux & glout veult user de perdris ou friandises, que te nuyt de ta vie commune & raisonnable? Je ne veulx empescher la civilité des vivans; mais comme en la cité ilz ne sont tous pareilz, aussi ne doivent esgallement en fraiz excessifz faire l'ung comme l'autre, mais est bon & louable chascun se gouverner selon son estat & ses facultez. Et comme en la cité les supérieurs gouvernent les plebeyens & commun peuple, aussi au fait domestique le mary & la femme sont les maîtres, la femme toutefois, soubz la puissance du mary, & ordonnent des affaires selon l'exigence des cas. Car plusieurs affaires sont que la femme ne doibt entreprendre sans le conseil & advis du mary, comme de prendre hoste, loger une fille, ou autres telz cas; mais autres sont

desquelz la femme a la charge & cure totale. Dont on ne peult donner reigles & la diversité des pays, mais naturellement il est plus convenable aux marys d'entendre aux negoces du dehors, & les femmes a l'hostel, comme plus propres a ce pour faire la cuyfine, & porter ou nourrir enfans. Pour ce le mary doibt estre solliciteux de pourveoir a la femme a son povoir des choses necessaires de l'hostel. A quoy contreviennent gens pires que brutaulx, qui desrobent leurs femmes de leurs biens domestiques pour jouer ou hanter les tavernes, car d'hommes ilz n'en ont que la face.

Tu admonnesteras la femme traicter les viandes, veoir souvent ses affaires, rabiller les choses lacerees & descousues; ne conversera familièrement avec les serviteurs, ne toy avec ses ancelles. Sur le tout, garde qu'elle ne demeure oyseuse a la maison, & la metz en besongne a quelque negoce, tant petite soit: car, comme escript Syrus, s'elle pense seule, elle pense mal. Elle s'exercera non tant en chose delicieuse ou vaine que utile, quoy qu'elle soit opulente: car fortune est muable,

& l'occupation divertit les folles penſees, non toutefois a labeur excedant ſa valitude & ſon ſexe. Ne l'acouſtume a jeux, car l'on n'en ſçauroit bien penſer, tant eſt prompte a volupté. Sa maiſon luy fera grande cité, de laquelle peu elle forte; ce luy doit eſtre pelerinage de mettre le pied dehors l'entree de ſa maiſon. C'eſt aſſez d'aller aux lieux deſquelz elle ne ſe peult excuſer. D'aller veoir ſa tante, ſa couſine, c'eſt occaſion de vaguer & diſcourir: dont naiſcent garulité & curioſité, & pluſieurs autres vices; plus religieufement elle fert en ſon hoſtel. Aux eglifes ſoyent vacantes a regraciations a Dieu de leur eſtat, & a oraiſons, non a confabulations. Si toutes eſtoient couvertes de failles comme en la Gaule Belgicque, mieux demonſtreroient ſignes de devotion. Il n'eſt bon que ſeule ſorte de l'hoſtel, ne par trop accompaignee, tant pour les fraiz que auſſi lors elle deſire ſe monſtrer; mais l'accompaignera de matroſne honneſte, qui ne mette macule en ſes meurs, ny en ſa pudicité de mariage.

CHAPITRE VI

DES CHOSES EXTERIEURES

En compagnies l'ung contamine l'autre, comme les pommes ou entre les brebis, par ouyr parolles vicieuses & veoir faictz impudicques, & festins insolens. Pour ce bien dit le prophete royal David que, entre sainctz sera tel, & pervers avec les vicieux. Pour ce dois bien considerer les gens, compagnies & assemblees que ta femme vueille hanter, quoy qu'ilz soyent prochains. Ce que l'on dict que, entre amys toutes choses sont communes, n'est de cest amour conjugale dont avons parlé: car en telle amytié sacramentalle n'y doibt avoir commun que le mary et la femme. En tous propos doivent estre les oreilles conservees pures: que devant elles ne foyent proferez mots de lasciveté & lubricité, car souvent sont difficiles a rejecter de la pensee pudicque.

Nous lifons de Hieron Syracufan qui mul-

Et a & punist grandement ung poete qui avoit chanté devant les dames une chanson impudique. Pour ce escript saint Paul : les collocations detestables corrompent les bonnes meurs. N'est ce pas grant follie aux marys achepter painctures pour mettre en leurs chambres & lictz induysantes a luxure ? Ja assez est enflambee par ardeur de jeunesse, ou en leurs convis & maisons, pour plaifanter par leurs devises, proferans luxures, parolles villaines, ordes & fales. En quoy ilz demonstrent bien leur legiereté & imprudence. Ne reçoÿ assemblee de jeunes gens en ton hostel avec la maryee, dont fourdent saltacions, danfes, jeux, bancquetz & propos dommageables, indecens a honneur, ennemys de repos, peste de pudicité, & desplaisans a Dieu. Ne en telz lieux ne doibs mener ta femme, ne tes filles. Qui n'a craincte de renommee & bonne reputation, n'a pas craincte d'adultere ; et par le contraire la vertu louee croist. Peu tu doibs faire ou tenir propos & comptes de ta femme avec autrui, mesmement des choses secrettes entre vous, qui ne viennent que a mocquerie &

follie. C'est assez qu'en affection de mary soit commandee, de luy ne doibt estre louee, car c'est suspection de la vouloir vendre. Semblablement l'on doibt offer toutes occasions de mal, que n'entrions en temptations.

CHAPITRE VII

DES HABITZ ET ACOUSTREMENS

ADAM & Eve, noz premiers parens, couvrirent leurs corps pour eviter honte, & depuis nature a enseigné de se vestir pour necessité. Mais la malice des humains a couvert & attribue a honneur & gloire les habitz, tant hommes que femmes. Bien disoit ung philosophe a celluy qui s'eslevoit de la bonté de ses vestemens : Ne cesseras tu point de te glorifier de la vertu de la brebis ? Les Romains misrent ordre & loix aux viandes & vestemens de chascun estat, mais maintenant il n'y a autre loi que comme chascun veult. Par quoy le vertueux & sçavant mettra l'ordre en sa maison, pour sa privee utilité & publique commodité &

exemple. Le mary & la femme doivent considerer que ilz n'ont yeulx pour se vouloir parer que les leurs propres, l'ung pour l'autre. Et comme dict le proverbe : La femme de l'aveugle a qui se veult elle composer ? Si tu te delecte en paremens & bagues, la face te fâchera : telle affection est en la volupté, non en ta femme espousee. S'elle est nettement acoustree, & s'elle te plaist, pour ce que estes ung mesme corps & ung vouloir, que fert la curiosité d'habitz tant douteux, dangereux & dommageables ? Quant sont fort parees, demandent a fortir, hanter compaignies, se monstrent estre sollicitees ; c'est le fruit de telle coustange. Pour ce garde songneusement que tu ne seuffre la femme estre inventrice d'habitz ou viandes inufitees ou nouvelles, que par la ville n'en soit alleguee : car l'on prend moins garde aux choses acoustumees. Aucunes en y a qui consomment demy le jour a elles parer, en autres affaires negligentes. En oultre de paremens excessifz, precieux, proviennent appetitz de carcans, doreures, chaines, anneaulx, gans parfumez, patenostres, seinctures, braceletz, fuyte de

damoifelles & de vivres delicatz. Moul't defailent les riches des citez qui permettent a leurs femmes porter habitz excessifz ; car ilz induyent les povres voyfines a faire, non ce qu'elles peuvent, mais comme les autres : dont plusieurs detractent de pudicité, pour y fatisfaire, au reffus du mary. Pour ce le fage y pourvoyra.

Souviengne toy que tu n'es pas ney pour la femme, mais la femme pour toy. Pour ce l'acouftumeras a ministrer & fervir ; qu'elle fe congnoiffe donnee pour ayde de tes labours, non pour estre voluptueufe & gorgiafe. Les principaulx affaires retiendras a ta difpofition, gardant touteffois fon honneur & reputation comme le tien propre. De fes voluptez d'habit, les fupportera en defrifion, & les rejecteras comme defirs ridicules de petit enfans. Tu te veftras doncques & ta femme pour fatisfaire a nature, felon ton estat & dignité. La difference fera que toy plus fimplément, & mieulx la femme. Comme la fumptuofité n'est decente a l'ung ny a l'autre, la neçteté est congruente a la femme : mais f'elle excede, elle est

reputee legiere & arguee de vanité, & ne augmente point sa beaulté entre bonnes matrosnes, quant toute sa cure gist en paremens. N'est ce pas plus indice & jugement de pudicité & necteté de cueur, de simples ornemens que superflus ?

Plus est honnoree la mere de famille de la bonne garde de sa famille, & diligence de ses negoces ou education, songneuse de ses enfans, que celles qui font tant parees d'or, d'argent, de soye, ou de pierreries. La dame Cornелиe en a esté commandée de par dessus son hostesse tant opulente. En ville, voyfin sçait ce que voyfin peult. Pour ce povre femme vestue precieusement est villipendee, & le mary, qui applaudit a la folle femme. Trop mieulx feroit a subvenir aux povres, & suyvre le conseil de nostre evangile, en laquelle l'aucteur de nostre salut dict : Qui aura deux robbes, qu'il en donne a celluy qui n'en a point. Et si tu veulx enjoueller & embellir ta femme, fais que l'art & facture ou ouvrage ne excede la valeur ; car c'est chose vaine ; mais de façon mediocre & attrempee, non inacoustumee, que la femme estimera

plus avoir pour garder que posseder pour s'en ayder, si le cas le requiert. Telz habitz & paremens moderez ont moins d'envie, fervent a bons exemples, & augmentent l'honneur de la personne. En la maison, la femme se vestira plus simplement, affin qu'elle soit plus prompte aux ouvrages domestiques.

CHAPITRE VIII

DE L'ABSENCE DU MARY

VNG chascun qui veult pretendre a mariage doibt pourveoir a ses affaires, qu'il n'aille a aucun pelerinage loingtain. Le proverbe vulgaire est que cheval n'est mieulx pensé, ny le champ mieulx fumé, que de l'œil de son maistre. Pour ce luy estant a la maison, toutes choses se portent & conduysent mieulx; & s'il te fault absenter, fains ton brief retour. Lors fera expedient avoir homme fidele pour la garde de ta famille, & ne commetz en ton hostel homme ou femme qui par ta maison

puisse avoir fuspition d'estre contaminé ou vituperé, & sur le tout, ne te fie qu'en celluy qui aura respect de la crainte de Dieu ou autrement n'y aura vice qu'il ne permette, par prieres ou remuneration & loyer. Laisse doncques non plusieurs, mais qui seront occupez en honnestes negoces, non oyseux, non vagabondz. Ne retiens filles que celles qui desirent chasteté & honneur, ayant peu de familiarité aux maisons de la cité.

Les affaires domesticques, tu les commanderas a tes plus prochains, desquelz tu auras bonne reputation, que pour leur auctorité ilz soyent en reverence & estime a ta femme & ta famille.

CHAPITRE IX

DE LA REPREHENSION ET CASTIGATION DE LA FEMME

LE vice ou malversation de la femme, le mary le doibt corriger ou diminuer par moyen : car en souffrant les vices d'autruy tu les fais tiens. Mais aussi ne doibs estre legier a plusieurs propos con-

trouvez, mesmement de jalouzie, qui ne faict que fascher, & les voyfins (qui interpretent les faictz plus toft en mal qu'en bien) sont joyeux de te mettre en fantaisie & se gaudissent quant mal s'adresse. Castigation & reprehension sert pour emendation & pour exemple, autrement c'est ultion ou vengeance, ou espece de crudelité, car les vices passez ne se peuvent revocquer, mais les futurs doivent estre prohibez.

Il y a en mariage trois especes de vices, qu'il fault par trois manieres que chastie le mary. Le premier & le plus grand est adultere, par lequel la femme se desjoinct de son mary & corrompt toute charité & concorde. Telle femme nostre Seigneur en l'evangile a permis repudier, & non pour autre delict. En cestuy gift extreme castigation selon les loix, toutefois que prealablement fault faire comme le bon cyrurgien, qui ne coupe ou brusle le membre, sinon par necessité, & apres avoir essayé tous medicamens pour y pouvoir remedier. Il y a autres vices moyens & autres legiers, quoy qu'ilz faschent. En ces deux derniers sert

castigation, reprehension & remonstrence. L'on ne trouve homme en qui n'y ait quelque chose a corriger ou reprimer; n'y a il aussi aux femmes, qui ne supporteront leur imbecillité, leur sexe & inconveniens, qui se purgent chascun mois, qui portent enfans en telle anxieté, les enfantent en si grant douleur, les alimentent en telle curiosité, & subiectes a tant de miseres.

Vierges seront aux parens, femmes aux marys, vefves aux enfans. Pour ce dict saint Paul: Il est expedient que les plus robustes supportent l'infirmité des imbecilles. Tu fais & soustiens tant de peines & fascheries, par terre, par mer, jour & nuyct, pour augmenter ton bien, que veulx tu mieulx, que endurer quelque façon de vivre de ta femme, selon sa nourriture, ou complexion, pour vivre en paix & tranquillité en ta maison & user de ce que as acquis joyeusement, quant il n'est bien ny richesse a preferer a icelle concorde? Et pour ce que representation n'est donnee que pour amendement de choses ameres, elle ne doit estre donnee sinon en necessité; car par continuation sans pro-

pos on rend les femmes moins de bon vouloir & diminution de l'auctorité qu'elles doivent a leurs marys : mesmement en ce sert moult l'exemple du mary, s'il a les vertus contraires a la correction. La remonstrance doibt estre joyeuse & en familiarité, non par impetuosité de courroux, mais par moyen & entre eulx : car tant plus la femme te aura en reverence. Pour ce en increpation fault considerer le temps & le lieu que ne incite a inimytié perpetuelle. Ne soit aussi longue duree que ne vienne a desperation. Pour ce dict sainct Paul : Aymez vos femmes & ne leur foyez aspres. Si nostre Seigneur ordonne reconciliation a vostre frere courroucé, plus est a entendre a la femme qui est le corps dont le mary est le chief.

Plusieurs inconveniens adviennent au corps, & touteffois pour ce ne l'avons en hayne, & y mettons doulx remede a nostre pouvoir. Sera doncques l'objurgation briefve, qu'elle ne refrigere l'amour conjugal de l'ung ou de l'autre, ou par continuation elle croisse en inimytié. Les petitz vices doivent estre tollerez ou dissimulez, & reservees les repre-

hensions en plus grans affaires. Aussi en toute castigation fault faire ce que dict le Sage : interroguer premier que vituperer ; & prendre cure qu'il y ait cause & raison, car les fantasies sont diverses. Objurgue & reprends en forte que la femme entende & congnoisse que l'admonition vient plus par effect de la rendre meilleure que autrement. Aussi en continuant telle honneste castigation, elle se rendra tant plus subiecte a toy par parolles ou silence ; & lors dois retourner a la pristine serenité de douceur de faict & de usage, en continuant signes d'amours acoustumez. Il est des femmes prestantes & vertueuses qui par imprudente correction viendroient en acoustumance ou irritation. Telz esperitz ne doivent estre point reprimez, car cela les induyt a s'eslever en gloire de pudicité & a conserver icelle. Femmes de cueur ne doivent point estre deprimees, sinon qu'elles ayent offensé. Mais par increpation & remonstrance des precedentes vertus, plusieurs en y a qui se corrigeront par signes qu'ilz congnoistront en ton visage par ta reverence. A prompte matrosne ne fault plus

grant castigation que peu de parolles, pour monstrier visage troublé. La ou toutes ces choses ne proffitent en rien, & qu'il fault venir a bataille & verberation, de ce je n'y vois commandement, puis que amour & sapience est ostée d'entre eulx, comme dict le vieil poete. Jamais l'homme n'en a la femme meilleure, ne la femme n'en amende; car si souvent elle est admonnestee, reprise & objurgee, & que plus dure elle se porte, il vault mieulx la souffrir telle, saufve la pudicité. Il n'est point facile rompre l'arc a force de tendre. Ainsi fist Socrates, Job & Thobie: par la malice de leurs femmes obtindrent patience si vertueuse. Lors le mary pensera la fortune de mauvaise teste luy estre advenue, comme son pays, son corps, son esperit, par le vouloir de Dieu, qui donne a chascun ce qu'il sçait qu'il luy est necessaire. Il n'est homme qui voulust corrompre l'ediçt royal, ny la paix par luy promulgee, & moins doibt contrevenir a ceste indissoluble societé naturelle & divine. Comme souvent est dict: Nul a son propre corps en hayne, & s'il y a mal, on le nourrist & entretient; ainsi

debvons nous faire pour cause de noz femmes.

CHAPITRE X

DE PROCEDER EN MARIAGE

EN progression de mariage, lifons choses fingulieres de femmes par moyen defquelles grosses guerres & prinſes de villes ont eſté delaiſſees a faire, ce que l'on n'avoit peu faire par prieres de pere, de mere, de freres ny de ſeurs. Ainſi voyons que tenons les beſtes en amour qu'avons longuement nourries. Tant d'autres familiaritez de la femme ſont au mary a rememorer, ſ'il n'a le cueur de pierre. Elle eſt preſte a ſouſtenir tous labeurs pour complaire au mary; elle a renoncé a toutes ſes fortunes pour les tiennes. Pour ce ne fera jamais, ſ'il eſt ſage, choſe qui l'en deſtourne, ſoit en affection de la femme ou de ſes affins. Si tu aymes les parens d'elle, ilz refereront tel acte aux tiens par copulation de mutuel amour.

Plusieurs cas adviennent en mariage, po-

vreté, ignominie, priſe, exil, maladie, communs aux maryez, comme la bonne fortune. Pour ce font meſlees les neceſſitez de l'ung avec l'autre; & ſi vous eſtes ung, ſi l'ung eſt malade, ſi eſt l'autre; & ſi l'ung eſt riche, ſi eſt l'autre; par quoy eſgallement fault traicter les neceſſiteux. Aucunes dames ont pluſieurs envies & ſimulations tranſitoires procedantes de cauſes legieres, comme elles font de tendre eſperit & de jugement debile. En ce ne fault meſler la gravité de l'homme viril; elles font convoiteuſes de aſſeoir, de cheminer; elle augmentera telles fantaſies pour vouloir venger douleur feminine: mais plus toſt ſ'en rira le mary. Elle ſ'occupera a ſa quenouille, & luy prendra garde a ce qui eſt au gouvernement de la cité; car il n'eſt rien plus vil a l'homme que de ſ'empêcher des negoces familiaires & domeſtiques.

CHAPITRE XI

QUELLE UTILITÉ DE L'AMOUR MUTUEL EN MARIAGE

L est impossible reciter le proffit & utilité qui advient par concorde a gens maryez a la maison & dehors; ainfi comme par le contraire, on ne pourroit descrire les dommages & inconveniens qui adviennent par discorde & discention. La famille, comme le bien publicque d'une ville en discorde des principaulx, ne peut avoir grant joye : mais par leur union la ville est a feurté & en bonne garde. Par concorde de ville, chascun meēt peine faire sa besongne. Les grans sont obeys, & les subjectz y prennent exemple, chascun en sa famille particuliere. Amour n'est jamais que entre les bons pour estre a duree. Tu n'es pas digne de gouverner le bien publicque, si par ta sapience & bon jugement, tu ne reprens les mal vivans en lieu publicque & lieu privé par concorde & tranquillité. Par le contraire qui te baillera charge de repos en ville, & y domi-

ner comme feigneur, si l'on veoit que tu ne puisse bien gouverner ton faict familial ? Ainsi fut parlé en Grece d'ung homme sçavant nommé Gorgias, duquel le peuple recitoit : qu'il redige a concorde foy, sa femme & famille, & puis on verra comme il gouvernera le bien publicque.

Pour ce parlons de l'office de la famille, en laquelle gift toute concorde & joye & paradis de ce monde, quant entre eulx ont honneste consentement, moderez, amyables ; en forte que gens mal vivans estiment entre eulx la tranquillité & concorde, & ceulx qui voyent continuer en bonne entree. Et en ce monde ne sçauroit on plus approcher de la vie celeste que par telle concorde, & comme est recité dans Homere, amour redonde en grant joye a tous les amys & donne tristesse aux malevoles. Les ungs se resjouyffent, les autres font en torment, quant on voit les debatz & noises : amour conjugale les induyt a vacquer a religion, a contemplation, & a reverence de Dieu tout puissant. Dont semble que telz maryez foyent arrousez du feu du Sainct Esperit comme furent les Apostres, qui

furent tous d'ung cueur & vouloir apres la reception du feu de charité divine.

CHAPITRE XII

DE CEULX QUI N'ONT POINT D'ENFANS

DIEU donne aucunes fois des enfans en mariage, & puis souvent les oste, & retire par son conseil occulte & inscrutable, congnoissant qu'ainfi nous est expedient, ou il n'en donne point du tout. Dont il ne nous fault referer la cause a nature : mais si n'est ce pas petit benefice, de non point gouter tel doux fiel & amaritude a une goutte de miel, la ou il en y a plus de six cens infuses & meslees. Les enfans font souvent les peres & meres folz en leur jeunesse, & les detester en vieillesse. Pour ce Auguste empereur ayant une fille & une niepce avoit tousjours en souvenance de rememorer qu'il fust sans enfans.

Je delaisse la disputation de n'avoir point d'enfans ; mais seulement veulx induire & admonnester les malices que a l'incertitude

de frui& d'enfans, a considerer leurs effrenees voluptez, que ilz rendent souvent, & pour les plus grandes calamitez, aux parens. Pour ce ne doivent chercher les moyens pour en avoir oultre nature, & n'en soyent pourtant plus aspres aux femmes steriles, car il n'advient par le vice de l'ung ny de l'autre, comme j'ay dit; & veritablement plus desire la femme lignee que le mary. Anne estoit sterile; Helcana son mary la consolait en luy disant: Ne te suis je pas meilleur que dix enfans? D'ung tel homme estoit decent & expedient naistre le prince d'Israel & prophete Samuel. Si Dieu envoye des enfans, filz ou filles, on les doit recevoir joyeusement, comme don celeste, & les instruire amoureusement. Leur vertu te proffitera redondant en eulx, non pour la volupté, mais pour immortalité des bienffai& qu'ilz feront.

CHAPITRE XIII

DE LA FEMME AAGEE

APRES que la matrosne morigeree vient en vieillesse, on luy doit faire comme en tout autre ministere & service fidele & diligent. Nous laschons la bride au vieil cheval & au beuf; supportons la vie forte qu'il a acoustumé; plus a commandement laissons vaguer & paistre, & les retirons de labour. Ainsi devons nous faire au vieil serviteur & chevalier de guerre, & les pourveoir de vivres, d'autant qu'ilz ont fait leur debvoir en leur temps. Nous les devons equiparer a nous en affinité & amour; & par plus forte raison la femme aagee devons honorer & doucement traicter, qui n'est pas beste brute, cheval, ny de pire condition que toy mesmes, ny ancelle acheptee, mais pareille a toy, qui de long-temps l'as eslevee compaigne, & conjointe en amour & société. Pourtant est bien raison que celle qui si longuement a rendu ses

affections subjectes a toy soit maintenant esgalle.

Ja doivent cesser la majesté & auctorité du mary en elle pour avoir mandement & auctorité sur icelle, plus avant qu'elle ne fouloit. Pour ce commanda Dieu a Abraham que a Sarra l'ancienne mastrone il obtemperast. Pour ce ne la fault pas traicter comme jeune mais la soulager & supporter, pour donner exemple aux domesticques. Tu la dois recevoir journallement a tes principaulx cas & affaires, & la rendre comme esgalle a toy. Lors ta veneration & auctorité baille exemple aux enfans, si vous en avez, & a toute la famille & voyfins. Ainsi elle sentira fruit de seigneurie, qu'elle a tant longuement administré a son mary. Et ne sera la dame intolérable ou fascheuse apres que tant se sera rendue soubz l'empire & subjection de son chief qui est son mary. Lors est temps de commencer l'ung & l'autre a favoriser les biens celestes, ou n'y a mary ne femme, mais sont tous comme anges de Dieu, esperitz incorruptibles, ausquelz il ne fault point augmentation ne propagation pour reparer le

genre humain. Si la femme meurt, neantmoins elle te fera en memoire & charité, & voz enfans communs; & auffi ceulx qu'elle auroit d'autre mary, les repateras comme les tiens, que les confanguins congnoissent la memoire de la femme morte leur estre profitable pour les vivans. Elle ensepvelye, c'est toujours amour fervente, comme si elle vivoit. Si tu precede par mort, fais testament & luy laisses du bien pour vivre, que chascun entende comme tu as vescu avec elle & elle appreuve ta vie & ta mort. Delaisse luy chose dont elle puisse s'entretenir selon son estat de viduité; qu'elle ne perde a ung mesme jour le corps & les biens: car c'est chose raisonnable & droict divin & d'escript que la femme soit douce & prisee le surplus de sa vie, pour l'honneur de son mary.

CHAPITRE XIII

DES JOYES DE PARADIS

FEMMES de bien vivans felon les institutions dessusdictes auront remuneration inestimable ; ausquelles je ne veulx donner terreur ou crainte des torments eternalz appareillez aux mal vivantes, mais alecter & continuer a bien vivre pour les joyes & triumphes que reçoit l'ame devote en Paradis. Le bon ange qui l'a toujours eu en garde, apres qu'elle est delivree du corps & de Purgatoire, prend souverain plaisir a la rendre en Paradis, comme victorieuse & rendant bon compte de sa charge. L'Evangile nous demonstre qu'il y a grande joye au ciel d'ung pecheur qui fait penitence : mais plus est de l'ame qui a parachevé son cours & prend possession centuple du bien qu'elle a fait. Et ainsi que les dampnez ont, en chacun de leurs membres, leur propre raige & douleur, aussi les beatifiez ont en tous leurs sens spirituelz & auront es corporelz leur

propre & fouveraine joye. Les yeulx ne verront que chofes joyeufes, l'ouyr que chantz melodieux, les fentements que chofes flagrantes & odoriferantes, l'esperit fera content, l'entendement fçavant, le vouloir acomply, la memoire affouvie : & ainfi des autres jusques a fouveraine joye & fâcieté incredible, qui mieulx fe peult penfer que efcripre. Jamais l'on n'aura nouvel appetit, l'on n'y eft fatigé de labeur, de chault, ne de froit, & fi a l'on faturité de tout ce que l'on pourroit defirer. Lors, l'ame a agilité, immortalité, impaffibilité & incorruptibilité, fans a jamais eftre fâchee, malade ne defgouftee. L'on va plus toft que le vent par deffus les nues & par deffoubz les eaues. L'on a toutes chofes defirables a fouhait : par quoy toutes delectations de ce monde ne font que regretz a les equiparer es celestes.

Moyfe parlant a Dieu au buyffon ardent par quarante jours n'eut oncques fouvenance de boire ne de manger ; toufjours parloit, efcoutoit, veilloit, & debout fans feoir, qui ne fut jamais en plus grant joye & fi ne veoit Dieu que au dos. Et a fon retour, les enfans d'If-

rael ne pouvoient regarder sa face, pour la grant splendeur qui en procedoit. Quelle fera doncques l'ame en la clere intuition & fruition de la tres haultaine, tres excellente, & tres magnifique trinité & essence divine tant clere, splendide, reluyfant & illuminant par dessus tous les anges & beatifiez, quant le moindre est sans comparaifon plus cler que le soleil ? Ça bas que appellons vallee de misere, aucuns ont telles delectations aux lettres qu'ilz en laissent les autres esbatemens. Mais a considerer les choses celestes, tous desirs terriens nous font vilz & mesprifez, en forte que si tous esbatz de ce monde estoient ensemble, l'ame bienheureuse ne destourneroit pas l'oeil de l'intuition de la souveraine essence pour les regarder : dont plus nous doivent inciter telz biens delectables que les folz plaisirs mondains.

En passant outre je dis que ton bon ange te convoyera en hault, ou tu monteras en grant magnificence avec congregation & exercice d'anges & caterves de citoyens celestes.

Penetreras les nues & tous les cieulx, le firmament, le ciel cristallin & le ciel empiree,

lesquelz comme font plus haultz, font plus excellents & prestantiffimes en magnificence & dignité. La recevras joye inestimable a veoir les tripudiations & esbatemens des esperitz angelicques qui te obeyront, & a ouyr leurs chantz si divers, si bien concordans & ainsi melodieux, pour te honorer & delecter. Chascun te festoyera en pompe & lyesse, comme l'on fait les roys en leurs entrees. Mais oncques les triumphes romaines ne approcherent la moindre joye que te fera presentee. Lors en telle jubilation verras & orras les mysteres de Paradis, ou les habitateurs font tous en souveraine resjouyffance, selon leurs merites. Incontinent parviendras a celle exuperante cité de Hierusalem nostre mere, non facile a descripre, de laquelle matiere, dignité, ou artifice elle est composee.

Bien dit le Psalmiste que les cieulx demonstrent la gloire & triumphe de Dieu & louenge de ses mains : mais ceste architecture precede. L'apocalipse la descript par interpretation toute de pierres precieuses en murs, portes & fondemens. Le pavé est or pur, cler comme verre. Rien n'y a incomposé, ains toutes

choses delectables y affluent en tres grande abondance. Si plusieurs magnanimes ont fait dures & loingtaines peregrinations pour veoir citez nouvelles, places inufitees, edifices finguliers, & les meurs de nations estranges : quelle volupté occupera tes sens, que ne prenne affection extreme & desir curieux de veoir ceste cité si admirable, si triumpante par recordation qu'elle t'est promise & appareillee ! Au retour de loingtain voyage, noz parens & amys nous festoyent & se resjouyffent, & nous congratulent du bien qui nous advient. Plus fera quant retournerons la hault dont nous sommes descendus, & y avons plus haultain & meilleur pere, aussi parens & amys constituez en plus excellente charité & amour.

Doncques a l'aborder & approcher ceste cité, fera ta joye redoublee, quant saint Pierre te ouvrera la porte acompagné des Apostres. La catterve des Prophetes que menera saint Jehan Baptiste, ou David avec sa harpe ; l'assemblée des Martyrs, la congregation des confesseurs, chascun en ses aornemens simphoniens & cantiques qui te salue-

ront par bon ordre, chascun te regardera & magnifiera, ilz te embrasseront comme leur frere ou seur, te demonstrent que en leur compaignie tu soys le tres bien venu, & de visage ryant tu leur rendras leur salut. Entre lesquelz plus te gratifieront les Sainctz et Patrons que tu as eu en honneur & reverence par tes prieres. Aussi tes propres parens pere ou mere, mary, femme, enfans, ceulx que tu as delivré de Purgatoire, ceulx que tu as alimenté, nourry, conseillé, vestu, substanté, enseigné ou faict autre bien ; lesquelz te remercieront, & iceulx congnoistras mieulx que jamais. Car la n'y a aucune ignorance, qui te fera foulas merveillex de recouvrer en tel lieu tes amys, que tu cuydes avoir perdus. Ce faict, te viendra au devant la vierge Marie, acompaignee de innumerables vierges, matrosnes & vefves tant excellentes, comme des sainctes dames Anne, Magdaleine, Barbe, Catherine & autres, en sumptueux appareil, laquelle te embrassera comme son frere ou sa seur, de la poitrine virginale, de laquelle elle a alaieté Jesu Christ, te prendra par la main en presence

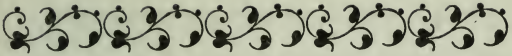
de toute la court celestielle, & te presentera au siege de l'essence divine. Dieu descendra de son trosne en haulte majesté, qui te recevra doucement, comme fist le pere son enfant prodigue. Lors le adoreras luy rendant grace, honneur, louenge & sanctification, & avec toy tous esperitz celestes. Il te detiendra des siens a perpetuité, & te confermera en grace & joye si merveilleuse, qui plus vient a contempler que a descripre. Il te couronnera, mesmement les vierges, de l'aureole, comme royne. Il ne te fauldra point soucier quelle oraison ou harengue on luy fera : car nul y est ignorant, craintif ou timide, mais l'on est inspiré de ce que l'on doibt dire ou penser. Et Dieu qui t'a faict en te taisant, il te entend. Apres te rendra icelle dame royne des cieulx en ton siege royal, entre les esperitz angeliques, selon tes merites. Des la en avant ne fera jamais fastidié, mais assouvy & rassasié de telles continuelles joyes & beatitudes, par l'intuition, fruition & regard face a face d'icelle sublime Trinité, en laquelle sont absconsez tous tresors de beatitude & felicité. En icelle verras & liras comme en

ung mirouer ce que defireras & affecteras de ſçavoir, tant de tes parens, mary, femme, enfans, que autres chofes quelzconques ; & feras joyeux de la juſtice rigoureuſe que Dieu rend aux mauvais. La avec les bienheureux chanteras perpetuellement hymnes, gloire, louenge & ſanctification a Dieu ſouverain, qui a jamais ne diminuera telles joyes & beatitudes a ſes domeſtiques & commenſaulx. En la recitation des chofes deſſus dictes les paroles deſſaillent, & ne ſe peuvent eſcripre ne explicquer : car oeil n'a veu, oreille n'a ouy ne cueur d'homme entendu les joyes que Dieu a preparees a ceulx qui l'ayment. Mais l'on en recite ce que l'on en peult comprendre, pour par ce abhorer les vices, deſpriſer les delectations voluptueuſes & mondaines, affin de ſoy inciter & totalement delecter de parvenir a telle felicité. Quelle entre les femmes y a (ſi cupides ſont d'honneur) qui ne ſe vouluſt reſtraindre de ſes menus plaiſirs, & ſe regir ſelon les inſtitutions avant dictes, ſe elle incorpore, rumine & rememore en ſa penſee telles delectations ſupernelles, pour apres ceſte briefve vie tran-

fitoire obtenir & conferver ung tel triumphe? A la mienne volonté, que les amoureux tinssent telz propos & devises de telles joyes avec leurs amyés, par telle & si grande affectation qu'ilz devissent des choses inutiles & pernicieuses.

FIN DE L'OFFICE DU MARY





EPISTRE

de Messire Jacques de Changy, escuyer, docteur en droit, advocat a Dijon, a ma damoyselle de Villesablon, sa seur.

EN priant Dieu que vous ayez tres parfaite felicité, je desire que vous foyez petite par humilité, grande en magnanimité & discrete par intention, renonçant toute iniquité pour venir a perfection ; volonté par contrition, entiere par confession, juste par satisfaction, pure de conscience, innocente de mal, necte & chaste de cueur, obeyssante aux divins commandemens, encline a tout bon conseil, estre sans propre volonté, resistant aux tentations, circumspecte en inspiration, ferme en foy, certaine en esperance, ardante en charité. Congnoissez vos deffaulx & vous accusez, autruy excusez, ne jugez nulluy, ne vous vantez point, fuyez vaine gloire, supportez vostre prochain, n'appetez point vengeance, vivez en souffrance, pardonnez de legier, en voz courroux ne pensez point, peu aller, peu parler, bas regarder,

hault penfer, familiere aux bons, eſtrange aux mauvais. Limitez voſtre temps ; ne dormez point trop, levez vous matin ; premier querez le royaume de Dieu ; hayſſez peché & ayez voz ennemis, ſecourez aux povres, ayez compaſſion des pecheurs ; foyez craintive en toutes chofes, ayez le cueur doux & piteux ; prenez & donnez bon confeil, fortifiez vous de patience, de bon & hault entendement ; apprenez ſcience, deſirez ſapience, donnez bon exemple ; examinez ſouvent voſtre conſcience, corrigez vous de vous meſmes & auſſi vos ſubjectz. Fuyez les lieux publicques, tenez ſollitude ſelon voſtre eſtat, penſez a voſtre fin, doubttez les enfers, craignez le jugement. Ne croyez point a tous rapportz, ne reſpondez point a tous propos. Vivez ſobrement, veſtez vous ſimplement ; foyez diligente en tous voz faitz, ayez attrempance, ouvrez prudemment. Soyez forte en bon courage, ayez toujours juſtice, hantez toujours les eglifes & principalement la voſtre, & y tenez ſilence. Soyez ſobre en parler, tardive a reſpondre, ſage pour bien enquerre. Ayez la parole de Dieu, foyez diligente a l'ouyr & prompte a l'excuter, & mettre en effect. Soyez povre en eſperit, ſimple & debonnaire ; ayez deſir de juſtice, plorez tous pechez ; foyez miſericordieufe & nourriſſez paix ; ſouffrez perſecution juſtement, eſjouyſſez vous ſi l'on vous blaſme. Gardez vous d'ingratitude, reconnoiſſez les benefices de Dieu ; fuyez parolles oyſeuſes & noyſeuſes ; n'eſcoutez point flatteurs ; n'appetez point louenge ny vengeance. Referez tout a Dieu ; foyez joyeuſe en adverſité, en proſperité attemperee. Soyez diſcrette en voz jeufnes, tres ſecrette en voz aulmoſnes ; en toutes vertus tenez moyen, ſi-

non en la droicte amour de Nostre Seigneur. Soyez lachrimeuse en compunçtion, feule en vostre oraison & en union de pensee, parfunde en souspirs, croissante en desirs, douloureuse en compassion, esleevee en meditation, ravye par elation, haulte par contemplation, admirable par inquisition, pensifve par admiration, excedante en jubilation, en amour de Dieu excessive, louenge sans cessation, endormye par alienation de divine inebriation, longue en perseverité. C'est la voye de perfection pour venir a la maison de la haulte cité triumpante, cité imperialle, cité royalle, cité permanente, de laquelle dict monseigneur Sainct Paul : Oeil ne veit, ny oreille n'ouyt ne en cuer d'homme ne monta ce que Nostre Seigneur a promis a ceulx qui vertueusement se combatront en ce monde contre les vices, & auront victoire, laquelle nous octroye celluy qui feist le regne pardurable.

AMEN JESUS







GLOSSAIRE

- Abconser*, cacher.
Achoison, motif, raison.
Adjutoire, aide.
Administrateur, serviteur.
Affectateur, celui qui affecte de, qui prétend à ; s'emploie en mauvaise part.
Affin, allié, parent.
Agu, malicieux.
Aguetter, épier.
Ahonté, qui n'a pas de pudeur.
Ains, mais, au contraire.
Alaiçter, attirer, allécher.
On trouve aussi la forme *aleçter*.
Allicer, allécher.
Amaritude, amertume.
Amatoire, érotique.
- Ancelle*, servante.
Aornement, ornement.
Apparoir, apparaître.
Arçte, serré, étroit.
Ardoir, brûler.
Ardre, brûler.
Argin (fille d'), il faut entendre : la fille du roi des Argiens ou des Argives.
Arresté, sage, modéré « Femmes vertueuses et arrêtées », I, iv.
Affentation, adulation, flatterie.
Atoucher, toucher.
Attedier, ennuyer, fatiguer.
Attemperer, même sens que attremper.
Attraiçter, traiter.

- Attrayement*, ce qui attire, séduit.
Attrempance, modération, retenue.
Attremper, régler, modérer.
Aucunement, quelque peu

Baille, sage-femme.
Barbarisque, barbare.
Beneïstre, bénir.
Bienheureé, bienheureux.
Blandiment, caresse.
Blandir, caresser, flatter.
Blandissement, flatterie, caresse.
Brague, toute espèce de parure.

Cabaffon, corbeille à ouvrage.
Cacher, chasser.
Castigation, réprimande, châtement.
Caterve, troupe.
Caut, avisé, prudent.
Caviller, railler.
Celestiel, céleste.
Certiorer, rendre certain, informer de.
Chastissime, très chaste.
Circuir, faire le tour de, parcourir, visiter.

Citoyen, plébéien, qui n'est pas noble, p. 188.
Cognition, parenté.
Cognition, connaissance.
Cohercer, réprimer.
Cohiber, retenir, empêcher.
Coinquiner, salir.
Coint, élégant, paré.
Collauder, louer.
Comessation, festin, partie de débauche.
Commandation, recommandation.
Commander, recommander, et aussi confier.
Complaindre (se), se plaindre.
Concordamment, avec concorde.
Confabulation, causerie, entretien, bavardage.
Confabuler, causer ; est pris comme confabulation en mauvaise part.
Confidence, confiance.
Conflatile, fondu, coulé, en parlant d'une statue.
Congruent, convenable.
Congruer, convenir.
Conquerir, se plaindre.
Confiliateur, médiateur.
Conster, exister, être.

- Contempner*, mépriser.
Contendre, disputer.
Contractation, attouchement. Manque dans les Dictionnaires.
Contracter, toucher, manier.
Contraire, contracter.
Contre, p. 205, en comparaison.
Contristation, tristesse.
Conturber, troubler.
Convis, festin, repas.
Convive, banquet.
Copie, usage, jouissance.
Corruptelle, corruption.
Coulpe, faute.
Coustage, dépense, coût.
Coutumelie, injure, outrage.
Coutumelieusement, injurieusement.
Creue, grossière. — « Se tu parles peu en publique, tu es estimée creue », I, XII.
Criminateur, accusateur.
Crucier, tourmenter, vexer.
Crudele, cruel.
Crudelité, cruauté.
Crustulle, enduit, fard. Godefroy donne *crof-*
tule, mais avec un autre sens.
Cuider, *cuyder*, penser.
Culper, inculper.
Cure, soin, inquiétude.
Curialité, bon office.
Custode, garde.
Damp, dommage.
De, que, après un comparatif.
Deffluer, couler.
Defrauder, tromper.
Degaster, gâter tout à fait.
Dejeder, chasser.
Delivre, délivré, débarassé de.
Democquer, bafouer.
Denuder (se), se mettre nu.
Deosculation, baiser, embrassement ; mot absent des Dictionnaires.
Desceu (au), à l'insu.
Defestime, mésestime. Dans l'*Apologie de Guill. de Nassau*, j'ai trouvé un exemple de ce mot, qui a été donné par Godefroy.
Desidieux, oisif, paresseux.
Desperation, désespoir.

- Desperer*, désespérer.
Despriser, mépriser.
Defrompre, rompre.
Destourbe, empêchement
Destraver, courir de côté
 et d'autre, se débau-
 cher.
Desviateur, celui qui
 égare, qui fait sortir
 du bon chemin. Man-
 que dans les Diction-
 naires.
Detraçter, ôter.
Detraçtoire, médisant.
Deturper, salir, souiller.
Devis, entretien familier.
Devise, causerie.
Diçtier, poème, poésie.
Diffame, infâme ; peut-
 être faut-il lire *diffa-
 mé* qui aurait le même
 sens.
Dilanier, déchirer.
Dirimer, rompre.
Discipule, forme savante
 du mot disciple.
Discrime, affiquet, objet
 de toilette. « Tels *dis-
 crimes* par orgueil re-
 tirent de congnoistre
 Jesu Christ », I, x. Plus
 loin, I, xvi, ce mot a le
 sens de péril, danger.
- Diffentir*, être en désac-
 cord, en dissentiment.
Disserer, dissenter.
Dition, domination.
Document, instruction,
 enseignement.
Doint, donne, subj. de
 donner.
Douloir, se plaindre,
 avoir de la douleur.
Ductible, facile à con-
 duire.
Duire, instruire, former.
Dyonisien, adj., de Bac-
 chus. « Convives *dyoni-
 siens*. »
Egrotant, malade.
Elation, orgueil.
Embrunché, qui a la tête
 baissée.
Emendation, amende-
 ment.
Empescher (f'), s'occu-
 per.
Empetrer, obtenir.
Enhortation, exhorta-
 tion.
Enhortement, exhorta-
 tion.
Enhorter, exhorter.
Enjoueller, parer de
 joyaux.

- Ensuyr*, suivre, imiter; on trouve aussi *ensuyvre*.
- Entendible*, intelligible.
- Enunciatif*, qui énonce, déclare, révèle. Manque en ce sens dans Littré, La Curne, Godefroy.
- Equiparar*, égaler, comparer.
- Erudier*, instruire.
- Es*, dans les, aux.
- Estaing*, étamine.
- Estuant*, bouillonnant.
- Exagiter*, tourmenter.
- Exaulcer*, orth. fréquente du verbe exhausser.
- Exceder*, v. n. faire des excès.
- Excercite*, armée; est aussi employé avec le sens d'exercice.
- Excessiveté*, excès.
- Excogiter*, imaginer, inventer.
- Excommuniment*, excommunication.
- Excusation*, excuse.
- Exercitation*, exercice.
- Exsequer*? poursuivre.
- Extoller*, élever, glorifier.
- Exuperant*, qui surpasse.
- Fabuler*, bavarder.
- Facond*, éloquent.
- Faille*, morceau d'étoffe carré long qu'on pose en manière de voile sur la tête nue; il descend par derrière jusqu'à la ceinture, et on le serre par-devant avec les deux bras. Il y a vingt ans, dit M. Montaignon, on voyait encore dans les faubourgs de Bruxelles quelques vieilles femmes du peuple porter la faille brune.
- Faintif*, feint, imaginaire.
- Faintise*, feinte, dissimulation.
- Farderie*, action de se farder.
- Fastidier*, dégoûter.
- Fede*, vilain, malpropre.
- Fedité*, vilénie, souillure.
- Feteur*, puant.
- Flagel*, fléau.
- Flagicieux*, honteux, infâme.
- Flagrant*, qui exhale une bonne odeur.
- Flave*, blond.

Foment, ce qui excite, aiguillon, stimulant.

Forain, qui vient du dehors, étranger.

Formosité, beauté.

Fors, p. 133, peut-être.

Fruition, jouissance.

Fumer, s'irriter, s'emporter.

Garruleux, bavard.

Garrulosité, bavardage.

Gaudisserie, raillerie.

Gaultier, bon compagnon.

Gemme, pierre précieuse.

Glout, gourmand.

Gorgias, vaniteux, glorieux.

Gorgiere, pièce d'étoffe très fine, transparente, glacié de gaze posé à la hauteur des épaules sous le corsage très ouvert par-devant et par derrière. Les gorgières, dit Viollet-Leduc, formaient de petits plis réguliers au cou, qui se perdaient sous la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme.

Gorre, débauche.

Gratifier à, faire plaisir à, être agréable à.

Grevance, ennui, déplaisir.

Guerdon, récompense.

Habitateur, habitant.

Habitude état, manière d'être.

Hayneux, odieux.

Haytié, gai, de bonne humeur.

Hebetude, hébétude.

Hongner, grogner.

Ignobilité, basse naissance.

Ignoble, de basse naissance.

Illaqueer, prendre au lacs, au fig., captiver, séduire.

Immanité, cruauté.

Immisericorde, manque de pitié.

Improbe, méchant.

Improperer, blâme, critique.

Improperer, faire des reproches.

Impugnation, attaque.

Impulser, donner l'impulsion.

- Incaut*, imprudent, mal avisé.
- Inceder*, marcher.
- Incomposé*, mal réglé.
- Incredible*, incroyable.
- Incrediblement*, d'une façon incroyable.
- Increpation*, réprimande, reproche.
- Increper*, gourmander, reprimander.
- Indiffociable*, inséparable; manque dans Godefroy.
- Inebriation*, ivresse.
- Inexplicable*, dont on ne peut se tirer, se dépêtrer.
- Infaire*, infecter.
- Infester*, importuner, ennuyer.
- Infestissime*, superlatif de infeste, ennemi, odieux
- Infiger*, enfoncer dans.
- Information*, leçon, instruction.
- Informier*, former.
- Infructifere*, infructueux, inutile.
- Infunder*, verser dans.
- Inhonoré*, qui est sans honneur.
- Inordonné*, désordonné.
- Infacieté*, insatiabilité.
- Insolence*, excès. « Modérer telles insolences », III, 1.
- Insolent*, excessif. « Festins insolents, » de l'Office du mary, VI.
- Intentif*, attentif.
- Interrogat*, question, interrogation.
- Intolerabilité*, qualité de ce qui est intolérable.
- Iracunde*, irascible.
- Ja*, déjà.
- Jacter (se)*, se vanter.
- Jaserant*, collier, chaînette composée de petites agrafes d'or ou d'argent.
- Juguler*, égorger.
- Labourer*, travailler.
- Lacene*, la Laconie; comme adj. signifie *Laconienne*.
- Lacheure*, action de lâcher les rênes.
- Lachrymeux*, qui répand des larmes.
- Laude*, louange.
- Liberallement*, de bon gré.

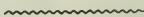
- Librairie*, bibliothèque.
Lignir, oindre.
Liquefait, liquéfié,
Locuste, sauterelle.
Loz, louange
Luxure, est employé
 avec le sens de *luxé*.
Luxurier, s'abandonner
 à la débauche.
- Magnifier*, exalter.
Magnitude, grandeur.
Malefique, malfaisant.
Malevole, malveillant.
Mallegrace, ce qui dé-
 plaît dans les attitudes,
 les manières.
Mandement, commande-
 ment.
Maturer, hâter, presser.
Melancolieux, triste.
Mescontempner, mépri-
 ser; verbe absent de
 tous les Dictionnaires.
Mesgnie, maison, famille.
Mesflouer, désapprouver;
 exemple antérieur à
 tous ceux que cite Go-
 defroy.
Mesmement, surtout,
 principalement; de
 Changy ne l'emploie
 qu'en ce sens.
- Mefus*, abus.
Metridal, contrepoison
 composé par le roi
 Mithridate de trente-
 six ingrédients, selon
 Celse, de quarante-quatre,
 selon Galien, et de
 cinquante-quatre, se-
 lon Pline (Godefroy).
 Dans l'île de Guernesey,
 méthridat désigne en-
 core un antidote ou re-
 mède souverain.
Mimus (le Sage), Changy
 cite un passage de P.
 Syrus, auteur de *Mi-
 mes*, p. 148.
Ministrer, servir.
Mitiguer, adoucir.
Mode, mesure, modéra-
 tion.
Modestissime, très mo-
 deste.
Moleste, gêne, ennui.
Montjoye, amas.
Morigerer, a le même
 sens que *morigener*.
 Cette forme très an-
 cienne manque dans
 Littré et Godefroy.
Moyen (*par*), par mesure,
 modérément.
Moyenneur, médiateur.

- Mulâe*, amende.
Mulâer, condamner à une amende.
Muliebre, de femme, féminin.
Mundicité, propreté, purté.
Napleux, qui est atteint du mal de Naples, c'est-à-dire de la grosse vérole. Je n'ai rencontré nulle part ailleurs ce mot curieux. Tahureau s'est servi de l'adverbe *napleusement*.
Negoce, occupation quelconque.
Nobiliter, ennoblir.
Noisif, qui cherche les noises ou querelles.
Nonciateur, celui qui annonce.
Note, p. 151, marque infamante.
Nourriture, a toujours le sens d'éducation.
Noverque, marâtre, mot fréquent aux XV^e et XVI^e siècles, quoique ni La Curne, ni Godefroy ne l'aient mentionné.
Nutriciere, nourrice.
Nutrimment, nourriture.
Nuysable, nuisible.
Objurger, faire des reproches.
Oblivion, oubli.
Obscurer, obscurcir.
Obseque, obéissance.
Occision, tuerie.
Oppugner, assiéger.
Ord, sale.
Oration, discours.
Orillettes, pendants d'oreille.
Ou, dans le, *ouquel* dans lequel.
Oziere, osier.
Parfond, profond.
Parforcer (se), s'efforcer, faire tous ses efforts.
Parjurement, parjure.
Parmesler, mêler tout à fait. Unique exemple du XII^e s. dans Godefroy.
Pasdane, objet de toilette que je ne saurais définir. Godefroy donne *padane*, sorte de bride, sens qui ne convient pas ici.
Passionné affligé, tourmenté.
Patent, large, ouvert.

- Pelerin*, errant, vagabond. « Pensée pelerine », I, III.
- Periclitation*, péril.
- Periller*, être en péril.
- Pernocter*, passer la nuit.
- Perseverité*, persévérance. Un seul exemple dans Godefroy avec le sens de *obstination*.
- Pertinacité*, opiniâtreté.
- Pigment*, fard.
- Pitagorée*, femme disciple de Pythagore.
- Pitié*, est synonyme souvent de *piété*.
- Plainct*, plainte.
- Pluviner*, brouillasser, bruiner.
- Ponderosité*, poids.
- Potestat*, homme puissant, grand seigneur.
- Postposer*, placer après, négliger.
- Poursuivr*, poursuivre.
- Preceller*, surpasser.
- Preciput*, principal.
- Precogiter*, penser d'avance.
- Preextimer*, préférer.
- Pregnante*, femme enceinte.
- Premiation*, prix, récompense.
- Premier*, récompenser.
- Prestant*, supérieur.
- Prestantissime*, superlatif de *prestant*.
- Pristin*, premier, ancien.
- Procurer*, de, chercher à faire ses efforts pour.
- Profus*, prodigue.
- Progeniteur*, père, mère, ancêtre.
- Propugnateur*, défenseur.
- Propinquité*, alliance, parenté.
- Puterie*, putasserie.
- Quant et*, en même temps que.
- Quaqueterelle*, bavarde.
- Que*, a souvent le sens de « de sorte que, ce que, de peur que, afin que ».
- Querimonie*, plainte.
- Qui*, signifie très souvent « ce qui ».
- Ramage*, état sauvage. « Les petits oyseaux delivrez de la cage reprennent leur ramage », III, III.

- Reclure*, renfermer.
Recogiter, méditer.
Recoller, rappeler dans son esprit.
Recordation, souvenir.
Rediger, réduire.
Refociller, réchauffer.
Refrigerer, rafraîchir.
Regardeure, regard.
Regraciation, remerciement.
Religiosissime, superlatif de « religieux ».
Relucter, lutter, résister.
Remis, découragé, p. 225
Remonstrance, page 97, preuve, démonstration
Representation, réprimande, remontrance.
Respargne, économie.
Respargner, faire des économies.
Ressourdre, repousser.
Retracter, retirer.
Revocquer, éloigner, détourner. « Revocquer les cogitations de turpitude », I, iv ; sens qui manque dans les Dictionnaires.
Revoluer, rouler dans son esprit.
Ridiculeux, ridicule.
- Riotoux*, querelleur.
Rixeux, qui aime les rixes.
Rude, inexpérimenté, novice. « En leur rude et tendre jeunesse », I, 1
Sacratissime, très sacré.
Sagette, flèche.
Saturité, satiété, mot encore employé par Racine.
Saulterelle, danseuse.
Scintille, étincelle.
Se, si, donc, p. 57.
Segreger, séparer.
Sejour, repos.
Signamment, principalement, surtout.
Simphonien, de symphonie.
Sobresse, sobriété.
Solacier, égayer, consoler.
Solennisation, solennité.
Solliciteux, soigneux.
Soulas, consolation, joie.
Souloir, avoir coutume.
Souvent, adj., fréquent.
Specieux, beau.
Speciosité, beauté.
Speculer, considérer, contempler.

- Spiracle*, souffle.
Subjection, soumission.
Sublimier, élever.
Superbir, s'enorgueillir.
Supernel, céleste.
Suppéditer, supplanter.
Susplicieux, soupçon-
 neux.
- Tabourineur*, tambouri-
 neur.
Tardité, lenteur.
Tempestatif, emporté,
 violent.
Temulent, aviné, au fig.,
 désordonné.
Tencement, semonce, re-
 proche.
Tenuissime, très ténu.
Terminisant (terme),
 tout ce qu'il y a de plus
 terme, recherché, tech-
 nique. Cfr. Breton bre-
 tonnant.
Tollir, enlever.
Transfundre, faire pas-
 ser dans.
Tripudiation, danse dé-
 sordonnée.
Tripudier, danser, tré-
 pigner.
- Turbe*, multitude.
Turpe, honteux, laid.
Ultion, vengeance.
Ureber, hurebec, insecte
 qui ronge la vigne.
Valitude, force, santé.
Venatrice, chasseresse.
Venuste, gracieux.
Venusté, gracieuseté.
Verberation, coup de
 fouet ou de lanière,
 coup en général.
Viande, nourriture quel-
 conque.
Victeur, vainqueur.
Vindicateur, vengeur.
Voise, subj. du verbe
 « aller ».
Voluptuer, se livrer au
 plaisir.
Voluptuosité, amour du
 plaisir.
Vulnerer, blesser.
- Ydoine*, capable de, pro-
 pre à.
Ymageur, sculpteur, sta-
 tuaire.
Yre, et *Ire*, colère.



Achevé d'imprimer

par LEMALE & C^{ie}

au Havre, le 11 mai 1891.

~~~~~





Vives (L.) Introduction to Wisdome, translated into English by  
Richarde Morisine [with certayne Sentences of Wyse Men,  
gathered together by Erasmus; and The Banket of Sapience  
by Sir Thomas Elyot], black letter (*signs. A-Ce in eights, wants*  
*A 1 (title), b 5-6, k j defective, wants C 8; Ce 7-8, some*  
*margins cut into; sold not subject to return, old calf*

16mo. T. Berthelet, (c. 1544)







**University of Toronto  
Library**

---

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

---

**Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO., LIMITED**

